

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 19 MAI 2022

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h30'.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **52** membres assistent à la séance.

Présents :

M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (Les Engagés-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M^{me} Aline de BARROS (ECOLO), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Serge ERNST (Les Engagés-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M^{me} Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M^{me} Isabelle HUMBLET (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M. Jean-Denis LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Luc LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (Les Engagés-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Grégory PIRON (PTB), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Carine RENSON (PS), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (Les Engagés-CSP), M^{me} Vinciane SOHET (PS), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Odette THREINEN (ECOLO), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO), M^{me} Daphné WISLEZ (ECOLO).

Excusés :

M. Marc DELREZ (PTB), M^{me} Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022.
2. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – appelé à siéger en remplacement de Madame Catherine HAUREGARD, démissionnaire.
(Document 21-22/231) – Commission spéciale de vérification
3. Questions d'actualité :
 - 3.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Cristal Park et l'implication de la Province dans IMMOVAL.
(Document 21-22/A24)
 - 3.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au subside de la Province à la Maison du Tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye.
(Document 21-22/A25)
4. Modification de la représentation provinciale au sein de la Société de logement de service public en Communauté germanophone « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB ».
(Document 21-22/232) – Bureau
5. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/233) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
6. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/234) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
7. Insertion dans le règlement de travail du personnel provincial non enseignant d'une annexe relative à l'utilisation d'un système électronique de gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique.
(Document 21-22/235) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
8. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie des Arts de Nez », dans le cadre de la création du spectacle « Une vie de cageot », prévu en avril 2023.
(Document 21-22/236) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
9. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Forum » – Spectacles « Rendez-vous avec des femmes d'exception », les 26 et 27 mars 2022 à Liège.
(Document 21-22/237) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
10. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du « Festival des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel », du 19 mai au 17 juin 2022.
(Document 21-22/273) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)

11. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de la Fête des Fous les 21 et 22 mai 2022, et les Balades contées les 9 et 10 septembre 2022 au Château féodal de Moha.
(Document 21-22/274) – 1^{ère} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
12. Arrêt des comptes relatifs à l’exercice 2021.
(Document 21-22/238) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
13. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Fonds d’entraide de la Province de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/239) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
14. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/240) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
15. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centre d’Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/241) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
16. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2020/Prévisions 2021.
(Document 21-22/242) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
17. Octroi de subventions en matière d’Affaires sociales – Demande de soutien de l’asbl « Université du 3^{ème} âge et du temps libre de Liège (U3A) » dans le cadre de l’achat de mobilier durant l’année 2022.
(Document 21-22/243) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
18. Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l’asbl « 361 Degrés », dans le cadre de l’organisation de deux courses « Woman race » le 13 mars à Liège et le 4 septembre 2022 à Eupen.
(Document 21-22/244) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
19. Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien du CHU de Liège, service de chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique dans le cadre du 7^{ème} congrès bisannuel « International meeting on aortic diseases » et du 70^{ème} congrès de la « European society of CardioVascular surgery » – Organisation du dîner d’accueil des orateurs le 20 juin 2022 dans la salle à manger du Palais provincial.
(Document 21-22/245) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
20. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Challenge l’Avenir » – Organisation du challenge l’Avenir (joggings et trails) du 13 février au 19 décembre 2022 en province de Liège.
(Document 21-22/246) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

21. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « FFKAMA » – Fonctionnement 2022 de l’asbl pour ses activités en province de Liège.
(Document 21-22/247) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

22. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « RBC Wanze » – Organisation d’un tournoi international de basket-ball du 25 au 29 mai 2022 à Wanze.
(Document 21-22/249) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

23. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN pour l’association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » dans le cadre de l’organisation des finales de la Coupe de la Province de football, les 4 et 6 juin 2022.
(Document 21-22/250) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

24. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Maasmarathon de la Meuse » dans le cadre de l’organisation de la 23^{ème} édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse, le dimanche 8 mai 2022 dans la région de Visé.
(Document 21-22/251) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

25. Approbation des comptes de gestion pour l’année 2021 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».
(Document 21-22/252) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

26. Rapport du Directeur financier sur l’exécution de sa mission de remise d’avis en application de l’article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l’année 2021.
(Document 21-22/253) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

27. Don d’imprimantes par l’asbl « Centre Zénobe Gramme » pour les besoins pédagogiques de l’IPES de Seraing.
(Document 21-22/254) – 3^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)

28. Don de matériel technique par la SA KANEKA EUROGENTEC au profit de la HEPL – Département Sciences et Techniques.
(Document 21-22/255) – 3^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)

29. Don de 1000 jeux déclassés par la Province de Luxembourg au profit de la Province de Liège.
(Document 21-22/256) – 3^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)

30. Réorganisation de l’Enseignement supérieur de promotion sociale.
(Document 21-22/257) – 3^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)

31. Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Construction d’un Pôle des Savoirs et d’une Pépinière d’Entreprises sur le site de Bavière – Travaux de ferronneries, de menuiseries et de peintures divers.
(Document 21-22/258) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)

32. Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente de l'immeuble sis rue Beeckman, 26 à 4000 Liège.
(Document 21-22/259) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
33. Organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » – Approbation du règlement de participation.
(Document 21-22/260) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
34. Organisation du Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège et Concours des bières de la Province de Liège – Approbation des règlements de participation.
(Document 21-22/261) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
35. Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.
(Document 21-22/275) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
36. Mise à disposition des villes et communes partenaires d'un fonctionnaire provincial chargé de sanctionner les infractions administratives.
(Document 21-22/262) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
37. Mise à disposition des villes et communes partenaires de deux fonctionnaires provinciaux chargés de sanctionner les infractions administratives, les infractions environnementales et les infractions de voirie communale.
(Document 21-22/263) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
38. ISoSL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 24 mai 2022.
(Document 21-22/264) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
39. RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 mai 2022.
(Document 21-22/265) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
40. AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 1^{er} juin 2022.
(Document 21-22/266) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
41. C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2022.
(Document 21-22/267) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
42. A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2022.
(Document 21-22/268) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
43. Cultes – Budget 2021 de la mosquée Assahaba, rue de Hodimont 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.
(Document 21-22/269) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
44. Cultes – Compte 2020 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Prise de connaissance.
(Document 21-22/270) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
45. Cultes – Compte 2020 de la Mosquée Merkez Cami, rue du Rewe, 2B à 4000 Liège – Prise de connaissance.
(Document 21-22/271) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)

46. Cultes - Compte 2021 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, Rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Prise de connaissance.
(Document 21-22/272) – 5^{ème} Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
47. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée provinciale que se trouvent sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Il informe également l'Assemblée que M^{me} Catherine HAUREGARD l'a notifié, par courriel, de sa démission de son mandat de Conseillère provinciale avec effet en date du 30 avril 2022. Il invite l'Assemblée à en prendre acte.

La suppléante de M^{me} HAUREGARD, issue du district de Saint-Nicolas, est installée ce jour.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022 :

« Séance publique »

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h30'.*
- *51 membres y assistent.*
- *Monsieur le Directeur général provincial assiste à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022.*
- *Monsieur le Président prononce les éloges funèbres de Madame Annie SERVAIS-THYSEN et de Monsieur Fabrice LANTAIR, anciens membres du Conseil provincial.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 21-22/A20 à 21-22/A23.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
 - *21-22/199 à 209 ;*
 - *21-22/212 à 218 ;*
 - *21-22/220 à 222 ;*
 - *et 21-22/225 à 229.*
- *L'Assemblée adopte les documents :*
 - *21-22/210 ;*
 - *21-22/219 ;*
 - *21-22/223 et 224.*
- *Le Conseil provincial prend connaissance du document 21-22/211.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 24 mars est approuvé.*

- *La séance publique est levée à 17h25'. »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL

DOCUMENT 21-22/231 : VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLÉANT DE LA LISTE ÉCOLO POUR LE DISTRICT DE SAINT-NICOLAS – ARRONDISSEMENT DE LIÈGE – APPELÉ À SIÉGER EN REMPLACEMENT DE MADAME CATHERINE HAUREGARD, DÉMISSIONNAIRE.

La Commission spéciale de vérification des pouvoirs est composée, par voie de tirage au sort, de M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Pol HARTOG (MR), M^{me} Marie MONVILLE (Les Engagés-CSP), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Grégory PIRON (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (Les Engagés-CSP) et M^{me} Victoria VANDEBERG (MR).

L'Assemblée suspend ses travaux durant quelques minutes afin de permettre à la Commission de vérification des pouvoirs de s'acquitter de sa mission.

Après cette interruption de séance, M^{me} Victoria VANDEBERG, Conseillère provinciale, fait rapport sur le document 21-22/231 au nom de la Commission de vérification des pouvoirs laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre M^{me} Aline de BARROS à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

M^{me} Aline de BARROS prête le serment constitutionnel.

M. le Président prend acte de sa prestation de serment et la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère provinciale.

Enfin, il informe l'Assemblée que M^{me} de BARROS sera membre de la 1^{ère} Commission, en remplacement de M^{me} Daphné WISLEZ, et que M^{me} WISLEZ sera membre de la 4^{ème} Commission, en remplacement de M^{me} HAUREGARD.

5. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

DOCUMENT 21-22/A24 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU CRISTAL PARK ET L'IMPLICATION DE LA PROVINCE DANS IMMOVAL.

DOCUMENT 21-22/A25 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SUBSIDE DE LA PROVINCE À LA MAISON DU TOURISME MEUSE-CONDROZ-HESBAYE.

M. le Président rappelle que, conformément au ROI du Conseil provincial, « *après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant.*

Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse.

À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, développe sa question référencée 21-22/A24 à la tribune.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale, développe sa question référencée 21-22/A25, à la tribune.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

6. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 21-22/232 : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE « ÖFFENTLICHEN WOHNUNGSBAU OSTBELGIEN », EN ABRÉGÉ « ÖWOB ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/232 a été soumis à l'examen du Bureau.

Celui-ci n'ayant soulevé aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu le Décret du 29 avril 2019 adopté par le Parlement de la Communauté germanophone actant ce transfert pour l'aménagement du territoire et quelques matières connexes ;

Vu le Décret wallon du 6 mai 2019 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement ;

Vu le Code wallon de l'Habitation durable (logement) et plus particulièrement ses articles 130, 146, 147 et 148 ;

Vu le Décret-programme du 12 décembre 2019 et d'un arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone du 19 décembre 2019 portant exécution de l'article 382, 2^o 9 et modifiant les articles 130 et 148 du Code wallon de l'habitation durable ;

Vu les statuts de la société de logement de service public en Communauté germanophone dénommée « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB » ;

Vu ses résolutions

- du 27 mai 2021 et son annexe au document 20-21/270
- et du 24 février 2022 et son annexe au document 21-22/163

portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public en Communauté germanophone « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu le courrier daté du 24 mars 2022 du Président du Conseil d'administration de ladite société de logement de service public rappelant que les statuts de ladite société de logement ont été adaptés et invitant le Conseil provincial de Liège à procéder à une nouvelle désignation de deux représentants (un représentant effectif et un représentant suppléant) au sein de l'assemblée générale jusqu'à la fin de la législature en cours ;

Attendu qu'il y a lieu dès lors de mettre en adéquation la représentation provinciale au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public en Communauté germanophone « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB », à savoir un représentant effectif et un représentant suppléant ;

Vu la composante du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2018, à savoir :

- 17 membres représentant le PS ;
- 15 membres représentant le MR ;
- 12 membres représentant Ecolo ;
- 6 membres représentant le PTB ;
- et 6 membres représentant le CDH-CSP ;

Attendu que l'application de la répartition de la proportionnelle selon la Clé D'Hondt donne le résultat suivant :

	PS 17 sièges		MR 15 sièges		Ecolo 12 sièges		PTB 6 sièges		CDH - CSP 6 sièges	
1	17,0000	1	15,0000	2	12,0000	3	6,0000	7	6,0000	8
2	8,5000	4	7,5000	5	6,0000	6				

Vu les propositions formulées par les groupes politiques concernés ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Les représentants de la Province de Liège à l'Assemblée générale de la société de logement de service public en Communauté germanophone dénommée « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB » sont désignés conformément au tableau repris en annexe.

Article 2. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale et prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, (ou au lendemain des prochaines élections provinciales pour les Conseillers provinciaux qui auraient perdu leur mandat primaire, pour ne pas s'être représentés ou ne pas avoir été réélus), à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 3. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :

- aux intéressés, pour leur servir de titre ;
- à la société de logement de service public concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Annexe au document 21-22/232

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien (ÖWOB)	OSSEMANN Alfred	SP	CP	Représentant effectif à l'AG
	DERWAHL Yves	PFF	CP	Représentant suppléant à l'AG

DOCUMENT 21-22/233 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CONFÉRENCE D'ARRONDISSEMENT DES BOURGMESTRES ET DU COLLÈGE PROVINCIAL DE LIÈGE – LIÈGE MÉTROPOLE » – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

DOCUMENT 21-22/234 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MNEMA » – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, la 1^{ère} Commission invite l'Assemblée à les adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 7 juin 2012 avec l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » portant sur l'exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 7 juin 2012.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/234

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 27 mai 2010 avec l'asbl « MNEMA » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « MNEMA » portant sur l'exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 27 mai 2010.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/235 : INSERTION DANS LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT D'UNE ANNEXE RELATIVE À L'UTILISATION D'UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE GESTION DES DONNÉES RELATIVES AU SUIVI EN TEMPS RÉEL (Y COMPRIS LA GÉOLOCALISATION) DES VÉHICULES DE SERVICE, DE MACHINES ET AUTRE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/235 a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M^{me} Chantal NEVEN-JACOB, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Déclaration de politique générale du Collège provincial du 20 décembre 2018 pour les années 2018-2024 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant ;

Vu le règlement de travail du personnel provincial non enseignant ;

Attendu qu'un système de gestion en temps réel des données relatives au suivi (y compris la géolocalisation) d'un parc provincial de véhicules, de machines et de matériel spécifique sera prochainement mis en place ;

Attendu qu'il convient de veiller au respect de la vie privée des agents statutaires et contractuels au sein de la Province, à la protection de leur dignité et à la préservation de leur droit fondamental à cette protection en spécifiant les finalités et les conditions dans lesquelles un système d'enregistrement peut être instauré sur le lieu de travail, avec, pour finalité, le bon fonctionnement de l'institution provinciale ;

Attendu qu'il convient d'inscrire les dispositions relatives à ce système en annexe du règlement de travail du personnel provincial non enseignant ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial en date du 17 mai 2022 ;

Vu le rapport du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le texte de l'annexe au règlement de travail du personnel provincial non enseignant relative à l'utilisation d'un système électronique de gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique, figurant en annexe de la présente résolution dont il fait partie intégrante, est adopté.

Article 2. – La présente résolution sera transmise à l'autorité de tutelle, pour approbation.

Article 3. – La présente résolution sortira ses effets le 1^{er} jour du mois qui suit son approbation par la tutelle.

Article 4. – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Projet d'annexe relative à l'utilisation d'un système électronique de gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique.

La présente annexe a pour objet de veiller au respect de la vie privée des agents statutaires et contractuels au sein de la Province, à la protection de leur dignité et à la préservation de leur droit fondamental à cette protection en spécifiant les finalités et les conditions dans lesquelles un système d'enregistrement peut être instauré sur le lieu de travail, avec, pour finalité, le bon fonctionnement de l'institution provinciale.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, les principes de finalité, de proportionnalité et de transparence sont considérés dans la présente annexe comme des éléments essentiels qui garantissent la protection de la vie privée des agents.

1. Définition

Le système électronique permet la gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation visant à retracer les déplacements individuels) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique de la Province utilisés à des fins professionnelles.

2. Modalités d'application

L'enregistrement, le contrôle et la conservation des informations relatives aux déplacements des véhicules de service et obtenues via le système défini au point 1 ne sont autorisés que pour autant qu'il soit satisfait aux principes de finalité, de proportionnalité et de transparence.

A. *Finalités*

Le système n'est autorisé que s'il est utilisé pour poursuivre l'un des objectifs suivants :

- Concrétiser les principes d'efficacité, de rigueur et de gestion performante des moyens humains, financiers et environnementaux ;
- Optimiser la simplification administrative ;
- Assurer le bien-être et la sécurité des agents susceptibles d'utiliser les véhicules de service provinciaux pour des raisons professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité de l'organisation du travail par une optimisation des distances parcourues et des temps de conduite et contrôler l'exécution du travail ;
- Assurer le respect de la législation en matière d'avantages en nature en ce qui concerne l'usage des véhicules de service, machines et autre matériel spécifique provinciaux ;
- Permettre une application rigoureuse des dispositions du règlement de travail du personnel provincial non enseignant en matière :

- d'interdiction d'utiliser des véhicules et d'emprunter du matériel de service à des fins autres que provinciales ;
- d'utilisation de biens publics mis à disposition ;
- d'obligation de loyauté.

Ces finalités sont rencontrées par un choix de données traitées et de fonctionnalités mises en place au sein de la solution opérationnelle. Les agents concernés et les organisations syndicales sont informés des données traitées, des fonctionnalités mises en place pour l'atteinte de ces finalités, et de leurs mises à jour éventuelles dans le respect des présentes dispositions.

B. Proportionnalité

La Province ne peut utiliser le système d'une manière incompatible avec les finalités expressément décrites.

Le système :

- doit être adéquat, pertinent et non excessif au regard de ces finalités ;
- ne peut, en principe, pas entraîner d'ingérence dans la vie privée des agents. Si toutefois ce système entraîne une ingérence dans la vie privée de l'agent, cette ingérence doit être réduite à un minimum. À cet effet, les agents et leurs représentants doivent être régulièrement consultés.

La gestion des accès est sécurisée.

Les accès sont strictement limités :

- aux agents chargés du traitement des données enregistrées dans le système, à savoir, d'une part la ligne hiérarchique jusqu'au Directeur général du secteur concerné et, d'autre part, les responsables du parc de véhicules de service, et pour autant que ces accès servent à effectuer les contrôles nécessaires et justifiés dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le strict respect du cadre légal et des finalités définies dans la présente annexe.

Les agents autorisés disposent d'un accès limité :

- aux informations relatives aux agents et aux véhicules de service dont ils ont la responsabilité ;
- aux informations relatives aux autres agents, dans le seul cas où ils utilisent un véhicule dépendant de leur responsabilité ;
- aux informations relatives aux autres véhicules de service, dans le seul cas où ils sont utilisés par un agent dépendant de leur responsabilité.
- aux agents concernés par le traitement de données, lesquels disposent d'un accès personnel en ligne à leurs propres données.

La consultation des données détaillées est limitée à un an, avant archivage puis effacement. Les données archivées peuvent être demandées au fournisseur uniquement sur base d'un besoin spécifiquement justifié et sont effacées après une période de cinq ans.

C. *Transparence*

Du principe de transparence découle une obligation d'information et de consultation.

- Information

Les précisions, concernant, entre autres, les éléments suivants, sont communiquées aux agents :

- Finalités poursuivies ;
- Conservation des données ;
- Durée de conservation des données ;
- Périodes pendant lesquelles le système est actif ;
- Personnes auxquelles se rapporte le système.

Ces informations sont communiquées préalablement et individuellement à chaque agent susceptible d'utiliser un véhicule de service provincial et à chaque utilisateur désigné pour la consultation des données relatives à cette utilisation, par la remise de la présente annexe au règlement de travail contre signature d'un accusé de réception spécifique.

En outre, les agents concernés et les organisations syndicales sont informés des données traitées conformément au point 2 A. *Finalités* de la présente annexe.

- Consultation

La Province consulte les organisations syndicales en vue d'évaluer le système et de vérifier notamment s'il n'est pas possible de mieux atteindre l'objectif de non-ingérence ou d'ingérence minimale dans la vie privée des agents.

Cette consultation s'effectue dans le cadre des réunions de concertation syndicale. Un point spécifique est inscrit à l'ordre du jour après une année de fonctionnement du système ainsi que, le cas échéant, à la demande des organisations syndicales.

3. Droits de l'agent

A. *Prise de connaissance des données*

L'agent a le droit de prendre connaissance des données et des informations enregistrées par le système. Il dispose, à cet effet, d'un accès personnel en ligne aux dites données et informations.

L'agent a également la possibilité de solliciter que ces données lui soient transmises en version papier. La Province doit alors fournir ces données dans une forme compréhensible pour l'agent concerné, dans un délai d'un mois à compter de la requête écrite introduite par ce dernier auprès du Directeur général provincial.

B. *Rectification*

L'agent a le droit de faire rectifier toutes les données personnelles incorrectes.

Dans le mois qui suit le dépôt de la requête écrite à cet effet auprès du Directeur général provincial, la Province doit lui faire part de son point de vue ou, le cas échéant, des rectifications qui ont été apportées dans les données concernant cet agent.

C. Effacement

Tout agent a également le droit de réclamer l'effacement de toutes les données personnelles le concernant qui sont incomplètes, hors de propos ou dont l'enregistrement, la communication ou la conservation sont interdites, ou de celles qui sont conservées après expiration de la durée autorisée.

La Province fait savoir à l'agent, dans le mois qui suit sa requête écrite à cet effet auprès du Directeur général provincial, si elle a donné suite à sa demande d'effacement des données et dans quelle mesure.

DOCUMENT 21-22/236 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « COMPAGNIE DES ARTS DE NEZ », DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU SPECTACLE « UNE VIE DE CAGEOT », PRÉVU EN AVRIL 2023.

DOCUMENT 21-22/237 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LE FORUM » – SPECTACLES « RENDEZ-VOUS AVEC DES FEMMES D'EXCEPTION », LES 26 ET 27 MARS 2022 À LIÈGE.

DOCUMENT 21-22/273 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CONCERTS DU PRINTEMPS DU VAL DIEU À AUBEL » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL DES CONCERTS DE PRINTEMPS DU VAL DIEU À AUBEL », DU 19 MAI AU 17 JUIN 2022.

DOCUMENT 21-22/274 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES AMIS DU CHÂTEAU FÉODAL DE MOHA » DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES FOUS LES 21 ET 22 MAI 2022, ET LES BALADES CONTÉES LES 9 ET 10 SEPTEMBRE 2022 AU CHÂTEAU FÉODAL DE MOHA.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, la 1^{ère} Commission invite l'Assemblée à les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

[Document 21-22/236](#)

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite l'asbl « Compagnie des Arts de Nez », rue de la Chaîne, 52 à 4000 Liège, dans le cadre de la création du spectacle « Une vie de cageot », prévu en avril 2023 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget 2022 de l'asbl et le budget de la création présentant une perte de 5.000,00 € avec des dépenses s'élevant à 54.200,00 € et des recettes s'élevant à 49.200,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € au profit de l'asbl « Compagnie des Arts de Nez », rue de la Chaîne, 52 à 4000 Liège, aux fins de soutenir financièrement la création du spectacle « Une vie de cageot », prévu en avril 2023.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité des subventions accordées sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 31 mars 2023 les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de la création incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration des délais accordés au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de ces sommes par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/237

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl Le Forum, rue Pont d'Avroy, 14 à 4000 Liège dans le cadre des spectacles « Rendez-vous avec des femmes d'exception » qui ont eu lieu les 26 et 27 mars 2022 à Liège ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes annuels les plus récents, ainsi que le bilan dont les recettes s'élèvent à 36.654,83 € HTVA (hors subvention provinciale) et les dépenses à 42.721,05 € HTVA ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 6.000,00 EUR à l'asbl Le Forum, rue Pont d'Avroy, 14 à 4000 Liège aux fins de soutenir financièrement les spectacles « Rendez-vous avec des femmes d'exception » qui ont eu lieu les 26 et 27 mars 2022 à Liège.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique.

Article 5. – Le service Culture est chargé de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 6. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/273

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel », Place Nicolai, 1 à 4880 Aubel dans le cadre de l'édition 2022 du « Festival de musique des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel » qui se déroule du 19 mai au 17 juin 2022 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget de l'édition 2022 présentant une perte de 6.062,00 € avec des dépenses s'élevant à 66.357,00 € et des recettes s'élevant à 60.295,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 3.500,00 € à l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel », Place Nicolai, 1 à 4880 Aubel aux fins de soutenir financièrement l'édition 2022 du « Festival de musique des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel » qui se déroule du 19 mai au 17 juin 2022.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 17 septembre 2022, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du Festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/274

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’asbl « Les Amis du Château féodal de Moha », rue Madot, 98 à 4520 Wanze dans le cadre de l’organisation de la Fête des Fous les 21 et 22 mai 2022 et les Balades contées les 9 et 10 septembre 2022 au Château féodal de Moha ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l’accès à la culture pour tous ;

Attendu que l’objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l’article L3331-2, du CDLD, en ce qu’il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l’endroit d’une proposition de développer une activité ou un événement s’inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l’intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande budget prévisionnel des activités avec des dépenses d'un montant de 53.000,00 € et recettes de 48.000,00 € présentant une perte de 5.000,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à l'asbl Les Amis du Château féodal de Moha, rue Madot, 98 à 4520 Wanze aux fins de soutenir financièrement l'organisation de la Fête des Fous les 21 et 22 mai 2022 et les Balades contées les 9 et 10 septembre 2022 au Château féodal de Moha.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 10 décembre 2022, les factures et extraits de compte bancaire ainsi que bilan financier des activités, mentionnant l'ensemble des recettes et des dépenses s'y rapportant, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/238 a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l'année 2021 approuvés par le Collège provincial en date du 05 mai 2022 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 21 décembre 2016 (MB du 29 décembre 2016) ;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les Services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

PREND CONNAISSANCE

des observations de la Cour des comptes.

ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- service ordinaire : 4 981 740,91
- service extraordinaire : 1 332 182,11

b) exercice propre :

- service ordinaire : 10 111 914,70
- service extraordinaire : 7 115 120,65

ARRÊTE

Le compte budgétaire 2021, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Résultats budgétaires :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	440 962 646,76	38 203 280,31	479 165 927,07
- Irrécouvrables et non valeurs	-489,24		-489,24
-= Droits constatés nets	440 962 157,52	38 203 280,31	479 165 437,83
- Engagements	-426 047 923,50	-28 111 414,84	-454 159 338,34
= Résultat budgétaire avant prélèvements	14 914 234,02	10 091 865,47	25 006 099,49
+ Prélèvements positifs	286 813,00		286 813,00
- Prélèvements négatifs	-23 211 570,00		-23 211 570,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	-8 010 522,98	10 091 865,47	2 081 342,49

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	3 612 285,13	120 564 134,13	124 176 419,26
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	3 612 285,13	120 564 134,13	124 176 419,26
- Engagements	-40 420 805,50	-82 045 144,38	-122 465 949,88

= Résultat budgétaire avant prélèvements	-36 808 520,37	38 518 989,75	1 710 469,38
+ Prélèvements positifs	5 828 000,00		5 828 000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice	-30 980 520,37	38 518 989,75	7 538 469,38

Résultats comptables :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	440 962 646,76	38 203 280,31	479 165 927,07
- Irrécouvrables et non valeurs	-489,24		-489,24
-= Droits constatés nets	440 962 157,52	38 203 280,31	479 165 437,83
- Imputations sur engagements	-407 156 273,34	-28 111 414,84	-435 267 688,18
= Résultat comptable avant prélèvements	33 805 884,18	10 091 865,47	43 897 749,65
+ Prélèvements positifs	286 813,00		286 813,00
- Prélèvements négatifs	-23 211 570,00		-23 211 570,00
= Résultat comptable de l'exercice	10 881 127,18	10 091 865,47	20 972 992,65

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	3 612 285,13	120 564 134,13	124 176 419,26
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	3 612 285,13	120 564 134,13	124 176 419,26
- Imputations sur Engagements	-11 394 262 ,82	-43 025 352,58	-54 419 615,40
= Résultat comptable avant prélèvements	-7 781 977,69	77 538 781,55	69 756 803,86
+ Prélèvements positifs	5 828 000,00		5 828 000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice	-1 953 977,69	77 538 781,55	75 584 803,86

Le compte de résultats 2021, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

	Produits	
I.	Produits d'exploitation	438 631 000
III.	Mali d'exploitation (I – II)	-1 473 055
IV.	Produits financiers	3 450 735
VI.	Mali financier (IV – V)	
VII.	Mali courant (III + VI)	-97 143
VIII.	Produits exceptionnels	2 068 011
X.	Mali exceptionnel (VIII – IX)	
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	286 813
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	-16 571 517

	Charges	
II.	Charges de fonctionnement	440 104 055
III.	Boni d'exploitation (I – II)	
V.	Charges financières	2 074 823
VI.	Boni financier (IV – V)	1 375 912
VII.	Boni courant (III + V)	
IX.	Charges exceptionnelles	1 445 628
X.	Boni exceptionnel (VIII – IX)	622 384
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	525 240
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	17 383 570
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	

Le bilan 2021, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Actif		
Actifs immobilisés		654 094 259
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	373 540 331
IV.	Immobilisations financières	266 345 283
V.	Créances à plus d'un an	14 208 645
Actifs circulants		246 957 968
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	205 000
VII.	Créances à un an au plus	33 367 874
VIII.	Placements de trésorerie	1 677 153
IX.	Valeurs disponibles	211 707 941
X.	Comptes de régularisation	
Total de l'actif		901 052 226

Passif		
Fonds propres		734 403 417
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	116.713 199
IV.	Réserves	134 436 517
V.	Résultats reportés	195 092 266
VI.	Subsides d'investissement	52 327 792
Provisions		
VII.	Provisions pour risques et charges	
Dettes		166 648 809
VIII.	Dettes à plus d'un an	136 521 052
IX.	Dettes à un an au plus	29 158 400
X.	Comptes de régularisation	969 356
Total du passif		901 052 226

La liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions, telle qu'annexée à la présente résolution.

ORDONNE

- 1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :
 - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
 - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
 - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
 - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
 - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.
- 2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
 - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – Les Engagés-CSP (6) : 38
- Votent contre : PTB (5) : 5
- S'abstiennent : ECOLO (9) : 9
- Unanimité.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/239 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

DOCUMENT 21-22/240 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE LIÉGEOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ » – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

DOCUMENT 21-22/241 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA RÉGION WALLONNE » (CREF) – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

DOCUMENT 21-22/242 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MOI AUSSI, JE JOUE AU PING !!! » – EXERCICE 2020/PRÉVISIONS 2021.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 21-22/241 et 242 ayant soulevé des questions, M. Jacques SCHROBILTGEN, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter :

- Par 6 voix pour et 4 abstentions pour le document 21-22/241 ;
- par 7 voix pour et 3 abstentions pour le document 21-22/242.

Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial, intervient de son banc pour annoncer qu'il ne participe pas au vote sur le document 21-22/242.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées, selon les votes suivants :

- par un vote globalisé, à l'unanimité pour les documents 21-22/239 à 241.
- à l'unanimité pour le document 21-22/242

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 21-22/239

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 28 février 2008 avec l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Fonds d’entraide de la Province de Liège » portant sur l’exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 28 février 2008.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d’évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/240

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 février 2007 avec l’asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » ;

Vu le rapport d’évaluation positif relatif à l’exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » portant sur l’exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 23 février 2007.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/241

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007 avec l'asbl « Centre d'Entrainement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre d'Entrainement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) portant sur l'exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 2 juin 2009 avec l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2020 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » portant sur l'exercice 2020 relatif au contrat de gestion conclu le 2 juin 2009.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/243 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'AFFAIRES SOCIALES – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « UNIVERSITÉ DU 3^{ÈME} ÂGE ET DU TEMPS LIBRE DE LIÈGE (U3A) » DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE MOBILIER DURANT L'ANNÉE 2022.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/243 a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Université du 3^{ème} âge et du temps libre de Liège (U3A) » dans le cadre d'un achat de mobilier durant l'année 2022 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet intervient dans la problématique des assuétudes ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel 2021/2022 dont les dépenses sont estimées à 226.376,20 € et les recettes à 239.110,00 € (hors subvention provinciale) engendrant un bénéfice de 12.733,80 €. L'offre de prix relatif à l'achat susmentionné s'élève à 6.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 3.000,00 € à l'asbl « Université du 3^{ème} âge et du temps libre de Liège (U3A) », rue Joseph Préviers, 27 à 4020 Liège aux fins de l'achat de mobilier durant l'année 2022.

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2023, les justificatifs de l’emploi de la subvention allouée consistant en facture et avis de débit relatifs à l’achat ainsi que le décompte final de l’investissement, mentionnant l’ensemble des dépenses et des recettes y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/244 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « 361 DEGRÉS », DANS LE CADRE DE L’ORGANISATION DE DEUX COURSES « WOMAN RACE » LE 13 MARS À LIÈGE ET LE 4 SEPTEMBRE 2022 À EUPEN.

DOCUMENT 21-22/245 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTE – DEMANDE DE SOUTIEN DU CHU DE LIÈGE, SERVICE DE CHIRURGIE CARDIAQUE, VASCULAIRE ET THORACIQUE DANS LE CADRE DU 7^{ÈME} CONGRÈS BISANNUEL « INTERNATIONAL MEETING ON AORTIC DISEASES » ET DU 70^{ÈME} CONGRÈS DE LA « EUROPEAN SOCIETY OF CARDIOVASCULAR SURGERY » – ORGANISATION DU DÎNER D’ACCUEIL DES ORATEURS LE 20 JUIN 2022 DANS LA SALLE À MANGER DU PALAIS PROVINCIAL.

M. le Président informe l’Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l’examen de la 2^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 21-22/245 ayant soulevé des questions, M^{me} Catharina CRAEN, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

Le document 21-22/244 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées, par un vote séparé, selon le vote suivant :

- pour le document 21-22/244 : à l'unanimité
- pour le document 21-22/245 :
 - Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe Les Engagés-CSP
 - Vote(nt) contre : /
 - S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 21-22/244

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « 361 Degrés » dans le cadre de l'organisation de deux courses « Woman race », le 13 mars à Liège et le 4 septembre 2022 à Eupen ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce Festival constitue un vecteur d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens sur les thèmes de santé ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget 2022 de l'asbl et le budget des courses présentant une perte de 4.000,00 € dont les dépenses sont estimées à 20.900,00 € et les recettes à 16.900,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 3.000,00 € à l'asbl « 361 Degrés », rue Henri Vieuxtemps, 4/33 à 4000 Liège, aux fins de soutenir l'organisation de deux courses « Woman race » le 13 mars à Liège et le 4 septembre 2022 à Eupen.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 4 décembre 2022, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier des courses incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/245

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par le CHU de Liège, service de chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique dans le cadre du dîner des orateurs le 20 juin 2022 dans la salle à manger du Palais provincial organisé à l'occasion du 7^{ème} congrès bisannuel « International meeting on aortic diseases » et du 70^{ème} congrès de la « European society of CardioVascular surgery » ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet intervient dans la problématique des assuétudes ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget du dîner 2022 dont le coût s'élève à 11.000,00 € sans aucune recette escomptée ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 2.500,00 € au profit du CHU de Liège, service de chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique aux fins de soutenir le dîner des orateurs le 20 juin 2022 dans la salle à manger du Palais provincial organisé à l'occasion du 7^{ème} congrès bisannuel « International meeting on aortic diseases » et du 70^{ème} congrès de la « European society of CardioVascular surgery ».

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 20 septembre 2022, les justificatifs de l'emploi de la subvention allouée consistant en facture et avis de débit relatifs à l'activité ainsi que le décompte final de l'investissement, mentionnant l'ensemble des dépenses et des recettes y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/246 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CHALLENGE L'AVENIR » – ORGANISATION DU CHALLENGE L'AVENIR (JOGGINGS ET TRAILS) DU 13 FÉVRIER AU 19 DÉCEMBRE 2022 EN PROVINCE DE LIÈGE.

DOCUMENT 21-22/247 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « FFKAMA » – FONCTIONNEMENT 2022 DE L'ASBL POUR SES ACTIVITÉS EN PROVINCE DE LIÈGE.

DOCUMENT 21-22/249 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « RBC WANZE » – ORGANISATION D'UN TOURNOI INTERNATIONAL DE BASKET-BALL DU 25 AU 29 MAI 2022 À WANZE.

DOCUMENT 21-22/250 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE MONSIEUR DIDIER PETITJEAN POUR L'ASSOCIATION DE FAIT « LE COMITÉ PROVINCIAL DE FOOTBALL DE LA PROVINCE DE LIÈGE » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FINALES DE LA COUPE DE LA PROVINCE DE FOOTBALL, LES 4 ET 6 JUIN 2022.

DOCUMENT 21-22/251 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « MAASMARATHON DE LA MEUSE » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 23^{ÈME} ÉDITION DU MAASMARATHON DE LA BASSE-MEUSE, LE DIMANCHE 8 MAI 2022 DANS LA RÉGION DE VISÉ.

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Il informe également l'Assemblée que le document 21-22/248 a été retiré de l'ordre du jour en raison de l'annulation de l'événement.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à les adopter :

- par 7 voix pour et 3 abstentions, pour les documents 21-22/246 et 247 ;
- par 6 voix pour et 3 abstentions, pour les documents 21-22/249 à 251.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 21-22/246

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Challenge l'Avenir » dans le cadre de l'organisation du challenge l'Avenir (joggings et trails) du 13 février au 19 décembre 2022 en province de Liège ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes d'exploitation 2021 et le budget prévisionnel 2022 dont les dépenses sont estimées à 59.355,80 € et les recettes à 55.381,85 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 3.973,95 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 4.000,00 € à l'asbl « Challenge l'Avenir », A l'Assise, 9 à 4860 PEPINSTER aux fins de l'organisation du challenge l'Avenir (joggings et trails) du 13 février au 19 décembre 2022 en province de Liège.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire pour le 30 juin 2023 :

- les comptes et bilan annuels 2022 de l'asbl ainsi que les commentaires éventuels,
- la preuve de la publication ou dépôt de ceux-ci conformément au CSA,
- une copie conforme du PV de l'AG ayant approuvé lesdits comptes.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- Sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège »,
- La mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'asbl.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Sports est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée,
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/247

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’asbl « FFKAMA » dans le cadre de l’organisation de ses activités en province de Liège durant l’exercice 2022 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu’il transmet à l’appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l’article L3331-2, du CDLD, en ce qu’il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l’endroit d’une proposition de développer une activité ou un événement s’inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l’intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel 2022 dont les dépenses sont estimées à 98.000,00 € et les recettes à 12.500,00 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 85.500,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à l'asbl « FFKAMA », rue de Namur, 84 à 5000 Namur aux fins de soutenir financièrement l'organisation de ses activités en province de Liège durant l'exercice 2022.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 30 juin 2023 :

- ses comptes et bilan annuels 2022 ainsi que les commentaires éventuels,
- la preuve de la publication ou dépôt de ceux-ci conformément au CSA,
- une copie conforme du PV de l'AG ayant approuvé lesdits comptes.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- Sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- La mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'asbl.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Sports est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/249

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « RBC Wanze » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation d'un tournoi international de basket-ball du 25 au 29 mai 2022 à Wanze ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel du tournoi 2022 dont les dépenses sont estimées à 85.550,00 € et les recettes à 80.500,00 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 5.050,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 4.000,00 à l’asbl « RBC Wanze », rue Géo Warzée, 19 à 4520 Wanze aux fins de soutenir financièrement l’organisation d’un tournoi international de basket-ball du 25 au 29 mai 2022 à Wanze.

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 29 août 2022, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du tournoi incluant l’ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- Sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- La mention de l’aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l’asbl.

Article 6. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Sports est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par Monsieur Didier PETITJEAN, domicilié et résidant à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Nihon, 12, agissant en son nom personnel et au nom des autres membres de l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2022 des finales de la Coupe de la Province de football, les 4 et 6 juin 2022 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et M. PETITJEAN représentant ladite association applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget prévisionnel de la manifestation qui présente une perte de 18.750,00 €, les dépenses s'élevant à 24.770,00 € et les recettes à 6.200,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution.

Article 2. – D’octroyer, aux termes et conditions repris dans le projet de convention susvisé, à Monsieur Didier PETITJEAN, domicilié et résidant à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Nihon, 12, agissant en son nom personnel et au nom des autres membres de l’association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » une subvention en espèces d’un montant de 15.000,00 € aux fins de soutenir financièrement l’organisation des finales de la Coupe de la Province de football les 4 et 6 juin 2022.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – D’imposer au bénéficiaire la production des pièces justificatives telles que définies à l’article 5 de la convention précitée.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF

Entre d'une part,

La « **Province de Liège** » (plus particulièrement son Service des Sports), ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Katty FIRQUET, Députée Provinciale en charge des Sports, et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du Et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

Et d'autre part,

L'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège », ici représentés par : Monsieur Didier PETITJEAN, domicilié à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Nihon 12, agissant en son nom personnel et au nom des autres membres de l'association, dûment mandaté aux fins de signer seul les présentes,

Ci-après dénommés ensemble « Le Comité provincial de football de la Province de Liège »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Comité provincial de football de la Province de Liège a notamment pour but la promotion et l'encouragement de la pratique du football.

Le Comité provincial de football de la Province de Liège poursuit la réalisation de son objet social en organisant notamment les finales de la Coupe de la Province de football.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique générale pour la législature 2018-2024, la Province de Liège, qui se caractérise par sa grande proximité avec les acteurs de terrain et leurs spécificités locales, offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre la coordination, notamment géographique, de projets en la matière, tout en assurant une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains.

Soucieuse d'aider les associations sportives proposant des activités sportives s'inscrivant dans ces vecteurs de développements, la Province de Liège souhaite octroyer une subvention en espèces et en nature au *Comité provincial de football de la Province de Liège* dans l'optique de lui permettre d'organiser l'évènement sportif précité programmé le 4 juin et 6 juin 2022.

EN RAISON DE QUOI, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet du contrat

La Province de Liège octroie au Comité provincial de football de la Province de Liège, qui accepte, aux fins de soutenir financièrement l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football une subvention forfaitaire en espèces d'un montant de **quinze mille euros (15.000,00EUR)**, et une subvention en nature valorisée au total à mille quarante-huit euros et quarante euro cents (1.048,40EUR), constituée de :

- la mise à disposition d'agents du Service des Sports dans le cadre normal de leur horaire de travail selon les modalités suivantes :

- Deux (2) agents le samedi 4 juin 2022 pour aider à la préparation technique de l'activité ;
- Deux (2) agents le lundi 6 juin 2022 pour aider à la préparation technique de l'activité ;

Cette mise à disposition est valorisée à mille quarante-huit euros et quarante euro cents (1.048,40EUR)

Article 2 : Description de l'évènement sportif subsidié

Evènement : Finales de la coupe de la Province de football

Dates : 4 juin et 6 juin 2022

Programme :

Samedi 4 juin 2022 ;

- 09 heures 15 : *Finale de la catégorie U21*
- 11 heures 00 : *Finale de la catégorie Réserves Provinciales*
- 11 heures 15 : *Finale de la catégorie U14*
- 13 heures 00 : *Finale de la catégorie U15*
- 14 heures 30 : *Finale de la catégorie U16*
- 15 heures 00 : *Finale de la catégorie Réserves Provinciales*
- 16 heures 30 : *Finale de la catégorie U17*
- 18 heures 30 : *Finale de la catégorie U19*

Lundi 6 juin 2022 ;

- 10 heures 00 : *Finale de la catégorie Dame*
- 14 heures 00 : *Finale de la catégorie P4-P3*
- 17 heures 30 : *Finale de la Coupe Jupiler de la Province de Liège*

Lieu : Dans les infrastructures du « CREF » situé rue Lambert Marlet, 4670 Blegny

Article 3 : Modalités de liquidation de la subvention et/ou d'utilisation de la subvention

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro *BE 73001523420160* en une seule tranche, au plus tard le 30 juin 2022

Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention

Le bénéficiaire assurera la visibilité certaine de la Province de Liège selon les modalités suivantes :

- Citer le nom ou placer le logo de la Province de Liège, (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible accompagné de la mention « Avec le soutien de la Province de Liège » :

- Lors de tout évènement lié à la manifestation sportive subsidiée que le bénéficiaire serait amené à organiser (conférence de presse, interview dans les médias, ...) ;
- Lors de toute communication (orale, écrite, audio-visuelle et de promotion) à destination du grand public ou de la presse en lien avec la manifestation subsidiée;
- Sur tout support écrit ou électronique promotionnels édités par le bénéficiaire en lien avec la manifestation subsidiée (tels que dépliants de présentation de la manifestation, affiches, bannières, banderoles, stand, farde de presse, site internet, cartons d'invitation, ...).

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial,

en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège ainsi que la charte graphique sont accessibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

- Associer la Province de Liège à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, ...) ;
- Placer des banderoles portant le nom ou le logo de la Province de Liège aux abords du terrain où se déroulent les finales. Les banderoles seront fournies par la Province de Liège ;
- Inviter un représentant du Collège provincial à la cérémonie protocolaire de remise des prix ;
- Des banderoles « Province de Liège » seront installées aux alentours du stade et autour du terrain ;
- Insertion d'un édito de Madame la Députée provinciale Vice-présidente en charge des Sports dans la brochure de l'évènement ;
- Permettre l'accès gratuit du public sur le site des finales lors des deux journées.

Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention aux fins pour lesquelles elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

En outre, conformément à l'article 5 du règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport, intégralement reproduit ci-après et ayant à ce titre valeur contractuelle, la subvention octroyée au bénéficiaire ne peut être affectée aux fins suivantes :

- organisation de manifestations faisant ou susceptibles de faire l'objet d'une convention de partenariat entre la Province de Liège et l'organisateur;
- couvrir les frais généraux de fonctionnement, d'équipements et d'infrastructures;
- couvrir les frais résultant de la participation à des compétitions à l'étranger, à l'exception des frais directement liés aux difficultés qu'entraîne le déplacement des personnes moins valides. A titre d'exemples, sont considérés comme directement liés : les aménagements de places adaptées pour le transport des personnes moins valides, l'acheminement du matériel sportif adapté et les frais relatifs à l'encadrement technique et/ou médical ;
- organisation de fancy-fairs, kermesses, fêtes locales ou de quartier, jeu de cartes et de société, expositions canines et ornithologiques, les raids sportifs;
- organisation de manifestations poursuivant un but lucratif.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (lire ci-après « CDLD ») applicables en matière de subventions publiques octroyées par les pouvoirs locaux, le bénéficiaire doit pouvoir justifier l'utilisation de la subvention.

Pour ce faire, le bénéficiaire devra communiquer à la Province au plus tard le 6 septembre 2022 aux fins de contrôle, les documents suivants :

- Un décompte récapitulatif dûment signé de l'activité par le biais duquel il doit attester au minimum :
 - des recettes et dépenses, dûment identifiées et détaillées, générées par l'activité subventionnée ;
 - qu'il utilise la/les subvention(s) aux fins en vue desquelles elle(s) lui est/sont accordées ;
 - qu'il ne bénéficie pas d'une source de financement non mentionnée dans le décompte récapitulatif pour des frais et dépenses couverts par la subvention ;
 - qu'il a communiqué au pouvoir dispensateur tout élément dont il a connaissance susceptible d'avoir une incidence sur le calcul ou la liquidation du montant de la subvention.
- Les copies de factures, extraites de compte bancaire et autres pièces comptables attestant des recettes et dépenses susdites.

Article 6 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après la reddition des comptes visée à l'article 5 de la présente convention.

Le pouvoir dispensateur a le droit de mettre fin pour l'avenir à la présente convention, à tout moment, si le bénéficiaire :

- se trouve dans une situation de déconfiture ou d'insolvabilité notoire ou s'il était mis en liquidation volontaire ou forcée ;
- ou l'un des gérants/administrateurs, est inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux réglementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables ;
- modifie de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle ;
- le cas échéant, n'obtient pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à l'organisation de l'évènement sportif subsidié ;
- affecte la subvention à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été octroyée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit à l'autre partie.

Cette résiliation interviendra, sans mise en demeure préalable obligatoire. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de totalité de la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

Article 7 : Assurance

En tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, le bénéficiaire s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les risques liés à la responsabilité civile. Cette

police d'assurance stipulera que le bénéficiaire renonce à tout recours contre la Province de Liège.

Le bénéficiaire dégage ainsi le pouvoir dispensateur de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'évènement sportif subsidié et garantit celui-ci contre toute dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Province de Liège, un mois avant le début de la manifestation, une copie de la police précitée.

Article 8 : Autorisation(s), formalités administratives et responsabilité du bénéficiaire

Le bénéficiaire, en tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour la bonne organisation et le bon déroulement de l'évènement sportif subsidié. Il assume seule les pouvoirs de direction et de maîtrise sur l'exécution de l'évènement sportif subsidié, sur le personnel lié à son exécution, ainsi que sur tout le matériel. Il veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le paiement de toutes les taxes et tous les droits est à sa charge.

Le bénéficiaire assume également seule la responsabilité de l'évènement sportif subsidié qu'il organise ; la Province de Liège étant déchargée de toute responsabilité dans ce cadre.

Article 9 : Intuitu personae

La présente convention est considérée par les parties comme étant conclue intuitu personae.

Par conséquent, les parties s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations attribués en exécution de la présente convention sauf accord préalable et écrit de l'autre partie contractante.

En outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant.

Article 10 : Annulation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de l'évènement sportif subsidié imputable au fait du bénéficiaire entraînerait pour ce dernier, l'obligation de rembourser à la Province de Liège l'intégralité de l'aides reçue en application de la présente convention et ce, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de l'annulation de l'évènement sportif subsidié.

En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure ou cas fortuit, les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte.

Sont considérés et expressément reconnus comme cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une inondation, une tempête, des émeutes, des calamités naturelles, vol de toute ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'évènement, manque d'énergie électrique, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des spectateurs, retrait ou suspension des éventuelles autorisations administratives et communales, retrait ou suspension des éventuelles autorisations d'occupation du site du déroulement de la manifestation, des actes et décisions des autorités/police qui rendent l'organisation de la manifestation impossible, et plus généralement tout évènement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution du présent contrat.

Cependant, même en cas de force majeure entraînant l'annulation de l'évènement sportif subsidié, la subvention déjà versée par la Province de Liège devra lui être restituée par le bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Article 11 : Confidentialité

Pendant l'exécution de la présente convention, les parties sont tenues d'une obligation absolue de confidentialité à l'égard de toute information de nature confidentielle relative à la manifestation subsidiée dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de la présente convention.

Cette obligation de confidentialité n'exclut pas le respect du principe de transparence dans la gestion publique notamment à l'égard des membres des organes des parties et des organismes chargés d'assurer un pouvoir de tutelle et/ou de contrôle.

Article 12 : Litige(s) et droit applicable

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

Article 13 : Dispositions diverses

Les titres et intitulés des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

Fait, à Liège, le / /....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

Pour « La Province de Liège »,

Par délégation du Député provincial – Président
(Article L2213-1 du CDLD)

Monsieur Pierre BROOZE,
Directeur général provincial

Madame Katty FIRQUET,
Députée provinciale

Pour l'association de fait « Comité Provincial de football de la Province de Liège »

Monsieur Didier PETITJEAN

ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 3 de la convention de partenariat :



Ce logo peut être téléchargé via le site
<https://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Maasmarathon de la Meuse », rue de Berneau, 30 à 4600 Visé dans le cadre de l'organisation de la 23^{ème} édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse qui s'est déroulé le dimanche 8 mai 2022 dans la région de Visé ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège ladite ASBL applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le bilan de l'édition 2021 ainsi que le budget prévisionnel de l'édition 2022 qui présente une perte de 1.150,00 €, les dépenses s'élevant à 54.650,00 € et les recettes à 53.500,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution.

Article 2. – D’octroyer, aux termes et conditions repris dans le projet de convention susvisé, à titre de subvention en espèces dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 13.000,00 € à l’asbl « Maasmarathon de la Meuse », rue de Berneau, 30 à 4600 Visé aux fins de soutenir l’organisation de la 23^{ème} édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse qui s’est déroulé le dimanche 8 mai 2022 dans la région de Visé.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – D’imposer au bénéficiaire la production des pièces justificatives telles que définies à l’article 5 de la convention précitée.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

« **MAASMARATHON DE LA BASSE-MEUSE,**

08 MAI 2022 »

Entre d'une part,

La « **Province de Liège** », ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Katty Firquet, Députée Provinciale Vice-Présidente en charge des Sports, et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

Et d'autre part,

L'Association Sans But Lucratif « Maasmarathon de la Meuse », ayant son siège social à 4600 Visé, Rue de Berneau n°30, portant le numéro d'entreprise 0468.788.231 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Monsieur Antonio GUARINO, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Willy MERTENS, administrateur, dûment habilités à signer la présente convention en vertu de l'article 19 de ses statuts,

Dénommée ci-après « Maasmarathon de La Meuse » ou « le bénéficiaire »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ASBL « Maasmarathon de La Meuse » a notamment pour but l'organisation d'un marathon entre Visé, Eijsden, Fourons et Visé, ou toute autre formule analogue, à partir de Visé.

L'association poursuit la réalisation de son objet social en organisant notamment chaque année le « Maasmarathon de la Basse-Meuse ».

Soucieuse d'aider les associations sportives proposant des activités sportives, la Province de Liège souhaite octroyer une subvention en espèces et une subvention en nature à l'ASBL « Maasmarathon de La Meuse » dans l'optique de lui permettre d'organiser l'évènement sportif précité programmé le dimanche 08 mai 2022.

EN RAISON DE QUOI, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet du contrat

La Province de Liège octroie à l'ASBL « Maasmarathon de La Meuse », qui accepte, aux fins de soutenir financièrement l'organisation de la 23^{ème} édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse, une subvention forfaitaire en espèces d'un montant de **treize mille euros (13.000 EUR)**, et une subvention en nature valorisée au total à sept mille trois cent septante euros et cinquante euro cent (7.370,50 EUR) constituée de :

- la mise à disposition d'agents du Service des Sports dans le cadre normal de leur horaire de travail, le samedi 07 mai 2022 pour aider à la préparation technique de l'épreuve ainsi que le dimanche 08 mai 2022 pour exécuter des tâches inhérentes à l'organisation de l'épreuve ;

Cette mise à disposition est valorisée à six mille deux cent euros (6.200 EUR) ;

- l'octroi de dix-huit (18) coupes, à prélever sur la dotation du Service des Sports.

L'octroi de ces coupes est valorisé à un montant total de trois cent soixante euros (360 EUR) ;

- la mise à disposition de trois (3) véhicules du Service des Sports et un (1) du Service provincial des Affaires culturelles, moyennant accord préalable des Directions de ces Services et de l'inspecteur des véhicules provinciaux. Ces véhicules sont encore à déterminer ;

Cette mise à disposition est valorisée à six cent vingt euros (620 EUR).

- l'impression des supports visuels de communication (folders, affiches, flyers, entêtes,...) ainsi que des diplômes, conformément au devis établi par l'Imprimerie provincial de Flémalle, avec exonération de la main d'œuvre ;

Cette impression est valorisée à cent nonante euros et cinquante euro cent (190,50 EUR).

Article 2 : Description de l'évènement sportif subsidié

Evènement : 23^{ème} édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse.

Date : dimanche 08 mai 2022.

Programme :

- 09h30 : départ du Marathon et Semi-Marathon ;
- 10h00 : départ des Joggings de 5 km et 9.1 km ;
- 10h15 : départ du Kids run 300 m ;
- 10h30 : départ du Kids run 1000 m ;

Lieu : départs Place Reine Astrid à 4600 Visé

Article 3 : Modalités de mise en œuvre des subventions octroyées par la Province

3.1. Subvention en espèces – modalités de liquidation

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro BE16-0011-6046-6974 en une seule tranche, au plus tard le 1^{er} juin 2022.

3.2. Subvention en nature – modalités et conditions d'utilisation des moyens mis à disposition

3.2.1 : Mise à disposition des véhicules provinciaux :

La mise à disposition de (4) véhicules provinciaux, avec chauffeur, est consentie par la Province de Liège moyennant le respect des conditions générales d'utilisation d'un véhicule provincial avec chauffeur, annexées à la présente convention.

En signant la présente convention, le bénéficiaire reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et déclare les accepter.

La mise à disposition des véhicules aura lieu le 06 mai 2022, au Service des Sports de la Province de Liège dont les bureaux sont établis à 4000 Liège, Rue des Prémontrés, 12.

Cette mise à disposition est consentie avec des chauffeurs relevant des membres du personnel du Service des Sports.

Les véhicules devront être restitués par le bénéficiaire à l'issue de l'activité sportive subsidiée. Les chauffeurs mis à disposition assureront eux-mêmes la restitution des véhicules mis à disposition au Service des Sports de la Province de Liège.

3.2.2 : Mise à disposition d'agents du Service des Sports

Les agents du Service des Sports mis à disposition du bénéficiaire demeurent sous l'autorité exclusive de la Province. Ils sont tenus de se conformer uniquement aux indications leur communiquées par la Province (et/ou leur supérieure hiérarchique).

Cela étant, le bénéficiaire est tenu de solliciter les services des agents mis à disposition dans le cadre strictement limité de l'organisation de la manifestation subsidiée par la Province de Liège.

En outre, durant leur mise à disposition, ils demeurent soumis à la réglementation provinciale en matière de réparation d'accidents du travail.

Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention

Le bénéficiaire assurera la visibilité certaine de la Province de Liège selon les modalités suivantes :

- Citer le nom ou placer le logo de la Province de Liège, (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible accompagné de la mention « Avec le soutien de la Province de Liège » :

- lors de tout évènement lié à la manifestation sportive subsidiée que le bénéficiaire serait amené à organiser (conférence de presse, interview dans les médias, ...) ;
- lors de toute communication (orale, écrite, audio-visuelle et de promotion) à destination du grand public ou de la presse en lien avec la manifestation subsidiée;
- sur tout support écrit ou électronique promotionnels édités par le bénéficiaire en lien avec la manifestation subsidiée (tels que dépliants de présentation de la manifestation, affiches, bannières, banderoles, stand, farde de presse, site internet, cartons d'invitation,...).

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège et ses déclinaisons exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial, en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir

l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège, ainsi que la charte graphique sont accessibles à l'adresse internet suivante :

<http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

- Associer la Province de Liège à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, ...)

- Placer des banderoles portant le nom ou le logo de la Province de Liège sur le parcours, les lignes de départ et d'arrivée du marathon et du semi-marathon. Les banderoles seront fournies par la Province de Liège ;

- inviter un représentant du Collège provincial à la cérémonie protocolaire de remise des prix.

Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention aux fins pour lesquelles elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (lire ci-après « CDLD ») applicables en matière de subventions publiques octroyées par les pouvoirs locaux, le bénéficiaire doit pouvoir justifier l'utilisation de la subvention.

Pour ce faire, le bénéficiaire devra communiquer à la Province au plus tard le 8 août 2022 , aux fins de contrôle, les documents suivants :

- le rapport de gestion pour autant que l'Asbl soit visée par l'article 3 : 48 du CSA
- un décompte récapitulatif dûment signé de l'activité par le biais duquel il doit attester au minimum :
 - des recettes et dépenses, dûment identifiées et détaillées, générées par l'activité subventionnée ;
 - qu'il utilise la/les subvention(s) aux fins en vue desquelles elle(s) lui est/sont accordées ;
 - qu'il ne bénéficie pas d'une source de financement non mentionnée dans le décompte récapitulatif pour des frais et dépenses couverts par la subvention ;
 - qu'il a communiqué au pouvoir dispensateur tout élément dont il a connaissance susceptible d'avoir une incidence sur le calcul ou la liquidation du montant de la subvention.
- les copies des factures, extraits de compte bancaires et autres pièces comptables attestant des recettes et dépenses susdites.

Sans préjudice des dispositions résolutives auxquelles la subvention serait soumise, conformément au prescrit des dispositions du CDLD, le bénéficiaire sera tenu de restituer de plein droit la subvention octroyée par le pouvoir dispensateur dans les cas suivants :

1° s'il n'utilise pas la subvention aux fins en vue desquelles elle a été octroyée;

2° s'il ne respecte pas les conditions d'octroi particulières visées à l'article 4 de la présente convention ;

3° s'il ne fournit pas les justifications réclamées et visées à l'article L3331-4, § 2, alinéa 1er, 6° du CDLD, dans les délais requis;

4° s'il s'oppose à l'exercice, par le pouvoir dispensateur, du contrôle sur les lieux des activités ou de la tenue des pièces comptables, dont question à l'article L3331-7, § 1er, alinéa 2 du CDLD.

Dans les hypothèses visées aux points 1° et 3°, le bénéficiaire ne restituera que la partie de la subvention octroyée par le pouvoir dispensateur qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

Article 6 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après la reddition des comptes visée à l'article 5 de la présente convention.

Le pouvoir dispensateur a le droit de mettre fin pour l'avenir à la présente convention, à tout moment, si le bénéficiaire :

- fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité, à savoir : s'il est déclarée en état de faillite ou s'il sollicite l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire ;
- est mis en liquidation volontaire ou forcée ;
- ou l'un des gérants/administrateurs, est inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux réglementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables ;
- modifie de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle ;
- le cas échéant, n'obtient pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à l'organisation de l'évènement sportif subsidié ;
- affecte la subvention à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été octroyée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit à l'autre partie.

Cette résiliation interviendra, sans mise en demeure préalable obligatoire. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de totalité de la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

Article 7 : Assurance

En tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, le bénéficiaire s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les risques liés à la responsabilité civile. Cette police d'assurance stipulera que le bénéficiaire renonce à tout recours contre la Province de Liège.

Le bénéficiaire dégage ainsi le pouvoir dispensateur de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'évènement sportif subsidié et garantit celui-ci contre tout dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Province de Liège, un mois avant le début de la manifestation, une copie de la police précitée.

Article 8 : Autorisation(s), formalités administratives et responsabilité du bénéficiaire

Le bénéficiaire, en tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour la bonne organisation et le bon déroulement de l'évènement sportif subsidié. Il assume seule les pouvoirs de direction et de maîtrise sur l'exécution de l'évènement sportif subsidié, sur le personnel lié à son exécution, ainsi que sur tout le matériel. Il veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le paiement de toutes les taxes et tous les droits est à sa charge.

Le bénéficiaire assume également seule la responsabilité de l'évènement sportif subsidié qu'il organise ; la Province de Liège étant déchargée de toute responsabilité dans ce cadre.

Article 9 : Intuitu personae

La présente convention est considérée par les parties comme étant conclue intuitu personae.

Par conséquent, les parties s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations attribués en exécution de la présente convention sauf accord préalable et écrit de l'autre partie contractante.

En outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant.

Article 10 : Annulation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de l'évènement sportif subsidié imputable au fait du bénéficiaire entraînerait pour ce dernier, l'obligation de rembourser à la Province de Liège l'intégralité de l'aides reçue en application de la présente convention et ce, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de l'annulation de l'évènement sportif subsidié.

En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure ou cas fortuit, les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte.

Sont considérés et expressément reconnus comme cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une inondation, une tempête, des émeutes, des calamités naturelles, vol de toute ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'évènement, manque d'énergie électrique, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des spectateurs, retrait ou suspension des éventuelles autorisations administratives et communales, retrait ou suspension des éventuelles autorisations d'occupation du site du déroulement de la manifestation, des actes et décisions des autorités/police qui rendent l'organisation de la manifestation impossible, fait du prince, et plus généralement tout événement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution du présent contrat.

Cependant, même en cas de force majeure entraînant l'annulation totale ou partielle de l'évènement sportif subsidié, la subvention déjà versée par la Province de Liège devra lui être restituée par le bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Article 11 : Confidentialité

Pendant l'exécution de la présente convention, les parties sont tenues d'une obligation absolue de confidentialité à l'égard de toute information de nature confidentielle relative à la manifestation subsidiée dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de la présente convention.

Cette obligation de confidentialité n'exclut pas le respect du principe de transparence dans la gestion publique notamment à l'égard des membres des organes des parties et des organismes chargés d'assurer un pouvoir de tutelle et/ou de contrôle.

Article 12 : Litige(s) et droit applicable

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

Article 13 : Dispositions diverses

Les titres et intitulées des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

Fait, à Liège, le / /....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

Pour « LA PROVINCE DE LIÈGE »,

Par délégation du Député provincial – Président
(Article L2213-1 du CDLD)

Monsieur Pierre BROOZE,
Directeur général provincial

Madame Katty FIRQUET,
Députée provinciale Vice-Présidente

Pour l'ASBL « Maasmarathon de La Meuse »

Monsieur Antonio GUARINO,
Président du conseil d'administration

Monsieur Willy MERTENS,
Administrateur

DOCUMENT 21-22/252 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2021 DES FONDS PROVENANT DES LEGS « MONTEFIORE-LEVI », « MME VVE GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « MARTHE BRABANT-VECKMANS », « FERNAND PETIT », « RAYMONDE SIMON », « BARTHOLOME MARIA VVE LEONARD », « MYKOLA DYHID », « CUVELIER VVE ROLAND » ET LEGS « ASBL ICAN ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/252 a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les onze résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N°1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021, par un boni de 40.935,85 € se répartissant comme suit :

- 23.805,19 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Sanatorium ») ;
- 17.130,66 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Dispensaires »).

Article 2. – d’affecter les revenus 2021 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l’année 2021 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021, par un boni de 11.510,82 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2021 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021, par un boni de 3.223,46 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°4

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 3.105,14 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BONDARIU ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2021 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°5

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l’année 2021 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 3.106,91 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021, par un boni de 76.266,28 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Fernand PETIT ».

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021, par un boni de 32.306,58 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l’année 2021 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 14.913,37 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2021 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°9

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 46.717,69 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Mykola DYHID ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2021 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2021 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 10.070,12 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2021 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l’année 2021 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2021 par un boni de 7.003,83 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ICAN ».

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/253 : RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXÉCUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2212-65, §5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION RELATIF À L'ANNÉE 2021.
--

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/253 a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 2^{ème} Commission invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du Gouvernement wallon du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment en ce qui concerne le rôle et les compétences du Directeur financier provincial ;

Vu l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui redéfinit précisément ses missions et plus particulièrement son §5 qui stipule, d'une part, que le Directeur financier provincial fait rapport en toute indépendance au Conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa remise d'avis et d'autre part, précise les modalités de rédaction dudit rapport ;

Vu la circulaire du ministre wallon des pouvoirs locaux P. FURLAN du 16 décembre 2013, il appartient au Directeur financier de faire rapport, annuellement, au Conseil provincial sur l'exécution de sa mission de remise d'avis ;

Sur proposition du Directeur financier provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du rapport établi par le Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis relative à l'année 2021, tel qu'exposé ci-avant.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER PROVINCIAL AU CONSEIL PROVINCIAL

Le 18 avril 2013, le Parlement wallon a adopté un décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (entrée en vigueur le 1er septembre 2013).

Les modifications concernaient notamment le rôle et les compétences du directeur financier.

C'est ainsi que l'article L2212-65 du C.D.L.D a redéfini précisément ses missions :

§1er. Le directeur financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la province.

Dans le cadre du système de contrôle interne, il est chargé :

- 1° de l'utilisation efficace et économique des ressources ;
- 2° de la protection des actifs.

§2. Le directeur financier est chargé :

- 1° de la tenue de la comptabilité de la province et de l'établissement des comptes annuels.
- 2° de procéder au paiement des dépenses ordonnancées par les mandants dûment habilités ;
- 3° de la gestion des comptes ouverts au nom de la province et du service de la trésorerie générale de la province ;
- 4° du placement des fonds de trésorerie ;
- 5° du contrôle et de la centralisation des engagements réalisés par le conseil, le collège ou les agents désignés par eux ;
- 6° du contrôle des receveurs spéciaux ;
- 7° de la perception et du recouvrement forcé des impôts provinciaux en application du titre III du livre II de la troisième partie du présent Code.

En vue du recouvrement des créances non fiscales certaines et exigibles, le receveur peut envoyer une contrainte visée et rendue exécutoire par le collège provincial. Une telle contrainte ne peut être visée et rendue exécutoire par le collège provincial que si la dette est exigible, liquide et certaine. Le débiteur doit en outre être préalablement mis en demeure par courrier recommandé. La province peut imputer des frais administratifs pour ce courrier recommandé. Ces frais sont à charge du débiteur et peuvent être recouverts par la contrainte.

Les dettes des personnes de droit public ne peuvent jamais être recouvrées par contrainte.

Un recours contre cet exploit peut être introduit dans le mois de la signification par requête ou par citation ;

8° de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros hors T.V.A., dans les 10 jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles.

Le délai de dix jours visé ci-dessus peut être prorogé d'une durée égale à ce délai par décision de l'auteur de l'acte. En cas d'urgence dûment motivée, le délai de base de 10 jours ouvrables, visé au 8°, peut être ramené à 5 jours ouvrables.

A défaut, il est passé outre l'avis. Cet avis fait, le cas échéant, partie intégrante du dossier soumis à la tutelle.

§3. Le directeur financier donne, en toute indépendance, un avis de légalité écrit et motivé, sur demande du collège provincial ou du directeur général, sur toute question ayant une incidence financière. A défaut, il est passé outre l'avis.

Il peut rendre, en toute indépendance et d'initiative, au collège provincial son avis de légalité écrit et motivé ou ses suggestions sur toute question ayant une incidence financière au niveau de la province ou au niveau des entités consolidées de la province et les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la province.

§4. Le directeur financier peut être entendu par le collège provincial sur ses avis ou suggestions.

§5. Le directeur financier fait rapport en toute indépendance au conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis.

Le rapport contient aussi, et notamment :

- un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie ;
- une évaluation de l'évolution passée et future des budgets ;
- une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative ;

- l'ensemble des données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la province a une participation d'au moins 15% et des ASBL auxquelles la province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion.

Il peut émettre dans ce rapport toutes les suggestions qu'il estime utile. Il adresse copie de son rapport simultanément au collège provincial et au directeur général.

C'est le §5 de l'article L2212-65 qui induit la rédaction du présent rapport divisé en quatre chapitres :

- A) Mission de remise d'avis : compte-rendu de l'exécution ;
- B) Etat actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie ;
- C) Evaluation de l'évolution passée et future des budgets ;
- D) Données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés et ASBL (en cas de participation provinciale atteignant 15%).

RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXECUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS (année 2021)

A) Mission de remise d'avis :

Pour rappel, le Directeur financier est chargé de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit, préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière et budgétaire supérieure à 22.000,00 € dans les 10 jours ouvrables (5 jours en cas d'urgence motivée).

Cet avis, le cas échéant, fait partie du dossier soumis à tutelle.

La circulaire du Ministre Furlan du 16 décembre 2013 relative à la réforme du statut des grades légaux a précisé le cadre de cette compétence d'avis :

Section 5 – Compétence d'avis

Au niveau de la Province, le Directeur financier remet, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial selon les modalités suivantes :

<i>Incidence financière ou budgétaire du projet de décision</i>	<i>■ Remise d'avis</i>	<i>■ Délai</i>	<i>■ Délai prorogeable ?</i>	<i>Délai en cas d'urgence</i>	<i>A défaut d'avis</i>	<i>■ Si dossier soumis à tutelle</i>
<i>Supérieure à 22.000 €</i>	<i>■ D'office</i>	<i>Dans les 10 jours ouvrables de la réception du dossier (projet et annexes explicatives)</i>	<i>■ Oui ; ■ Prorogeable de 10 jours sur demande du DF</i>	<i>5 jours</i>	<i>Il est passé outre</i>	<i>L'avis fait partie intégrante du dossier</i>

Pour les projets ne dépassant pas 22.000,00 €, le Directeur financier peut rendre son avis d'initiative selon les mêmes modalités.

a) En ce qui concerne la procédure

En ce qui concerne le formalisme entourant l'avis du Directeur financier (motivation, comment, qui, quoi), il est laissé à l'appréciation de chaque province.

En effet, comme précisé ci-dessus, le maître mot de la réforme étant l'autonomie, il appartient à chaque autorité locale, en fonction de ses propres besoins et spécificités, de prévoir éventuellement une procédure, une méthodologie pour la remise d'avis de légalité préalable sur les projets de décision. Elle peut par exemple (et cela ne reste qu'un exemple parmi d'autres solutions envisageables) être élaborée au sein de l'administration et soumise au collègue afin d'assurer sa bonne mise en œuvre.

Par exemple, pour les projets de décisions avec une incidence financière inférieure à 22.000 €, la méthodologie pourrait très bien prévoir que le Directeur financier sollicite la remise d'une liste des dossiers devant être soumis au collègue et que si le Directeur financier projette d'émettre un avis d'initiative, il demande alors la communication du dossier complet. La transmission par voie électronique peut également être une solution.

Tout est question d'organisation et de discussion internes. Le Directeur financier doit avoir la certitude qu'il est au courant de tous les projets de décision susceptibles de faire l'objet d'un avis de sa part et l'autorité locale de son côté doit savoir que l'avis du Directeur financier doit être demandé dans certains cas.

Si le Directeur financier n'avait pas connaissance d'un dossier, l'autorité locale ne pourra jamais lui reprocher de ne pas avoir remis d'avis sur ce dossier.

Compte tenu de l'entrée en vigueur des textes au 1^{er} septembre 2013, mais afin de laisser le temps aux pouvoirs locaux de s'organiser, une tolérance a été appliquée jusqu'au 15 avril 2014 au regard de l'obligation de demande d'avis.

A partir de cette date, toute décision soumise à tutelle qui n'aura pas fait l'objet d'une demande d'avis alors que c'était obligatoire ne pourra que faire l'objet d'une mesure de tutelle négative (annulation ou non approbation) pour défaut d'une formalité légale obligatoire.

b) Le montant de 22.000 €

Le montant de 22.000 € est un montant hors TVA, à l'instar des montants prévus dans la législation sur les marchés publics.

C'est l'auteur du projet de décision qui juge de l'estimation de ces 22.000 €.

Le Directeur financier qui estimerait que l'autorité locale passe outre son avis obligatoire en estimant systématiquement ses projets à un montant inférieur à 22.000 € pourrait décider de remettre éventuellement un avis d'initiative et d'attirer l'attention de l'autorité dans son rapport annuel.

c) Caractéristiques de l'avis

Le Directeur financier remet son avis de légalité en toute indépendance par rapport à l'auteur du projet de décision. Son avis est écrit et fait partie du dossier soumis à tutelle comme précisé ci-dessous.

L'avis du Directeur financier est également motivé.

d) L'avis fait partie du dossier soumis à tutelle ainsi que du dossier soumis aux conseillers

L'avis du Directeur financier, qu'il soit d'initiative ou obligatoire, doit être visé dans la délibération du Conseil ou du Collège et doit être annexé, comme pièce justificative, à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle. Le dossier sera considéré comme incomplet par la tutelle si l'avis devait être demandé et ne l'a pas été.

L'avis du Directeur financier est également un élément du dossier qui doit être envoyé aux conseillers.

e) La notion de « jours ouvrables »

La notion de « jours ouvrables » se définit par rapport aux jours ouvrables définis à l'article L31113-2 du CDLD, à savoir du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés (le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, le 1^{er} mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 21 juillet, le 15 août, le 27 septembre, les 1^{er}, 2, 11 et 15 novembre, les 25 et 26 décembre).

f) La notion d'urgence justifiant un délai d'avis de 5 jours

En cas d'urgence motivée par l'auteur du projet de décision (conseil ou collège), le délai dont dispose le Directeur financier pour remettre son avis est de 5 jours.

La notion de l'urgence est appréciée avec bon sens par l'auteur de l'acte et doit découler des circonstances.

On peut souhaiter que le retard mis éventuellement à examiner le dossier à certains niveaux ne soit pas un élément constitutif de cette urgence.

Si le Directeur financier constate que les autorités concernées abusent de la notion d'urgence ou usent de cette faculté de raccourcir le délai de manière exagérée, il convient pour ce dernier d'en faire état dans son rapport annuel.

g) Avis de légalité

L'avis du Directeur financier ne porte que sur la légalité du projet de décision. Ce n'est pas un avis d'opportunité.

La notion « d'avis de légalité » vise le respect de toutes les normes légales ou réglementaires au sens large (et donc compris en ce qui concerne la motivation) et en particulier des règles budgétaires définies dans les dispositions légales et réglementaires essentiellement le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et le Règlement générale de la comptabilité provinciale, ainsi que la circulaire budgétaire.

Le Directeur financier doit garder à l'esprit qu'il est, comme l'indique le CDLD, le conseiller budgétaire et financier de l'Institution.

h) Etendue de l'avis : « projet de décision »

Le texte vise « *tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure (ou inférieure, pour l'avis d'initiative) à 22.000 euros* ». Dès lors qu'il faut un « projet de décision » du conseil ou du collège, un procès-verbal établi en vue d'accorder la réception technique d'un marché de services d'auteurs de projet n'est pas visé par cette disposition. Tel est également le cas des mandats de paiement ou des états de recouvrement. Par contre, un avis peut ou doit (en fonction de l'incidence) être rendu sur les projets de décisions concernant une régie provinciale ou une intercommunale.

i) Etendue de l'avis « incidence financière »

Tous les projets de décisions n'ayant aucune incidence financière ou budgétaire, comme par exemple, les états d'avancement ne reprenant aucune augmentation de quantités présumées ou de nouveaux prix convenus, ne sont pas soumis à l'avis du Directeur financier.

Même chose en ce qui concerne la détermination des soumissionnaires à consulter dans le cadre d'un marché public, le rôle de taxe.

Sont par contre soumis à l'avis - d'initiative ou obligatoire, en fonction du montant de l'incidence financière -, le mode de passation et le cahier spécial des charges, les règlements de taxe, de redevance, de tarifs divers (eau, camping, bibliothèque, etc.), les décisions relatives aux régies ordinaires, la modification du statut pécuniaire du personnel, le recrutement de personnel contractuel ou statutaire, etc.

La notion d'incidence financière ou budgétaire doit être entendue comme étant toute incidence financière ou budgétaire, directe ou indirecte, visant les dépenses et/ou les recettes, dans tous les domaines d'activités de l'administration.

Le Directeur financier remet, sur demande du Collège ou du Directeur général, un avis de légalité motivé sur toute question ayant une incidence financière. Il appartient au demandeur de fixer le délai (raisonnable en fonction de l'objet).

Il peut également, d'initiative, rendre un avis sur toute question ayant une incidence financière au niveau provincial ou au niveau des entités consolidées provinciales. A souligner que cela concerne tous les stades de la procédure.

Le Directeur financier doit faire rapport au conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis.

Les données financières des services provinciaux visent les résultats globaux des budgets, comptes et bilans.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités pratiques qui l'entourent sont laissés à l'appréciation du Conseil provincial (dans un cadre de concertation avec le Directeur général et le Directeur financier).

Notre organisation provinciale

L'ensemble des dossiers à soumettre au Collège et/ou au Conseil provincial bénéficie d'une gestion électronique (GED/GESTRACO). Le dossier papier complet suit en parallèle le cheminement informatique.

Tous les dossiers ayant un impact budgétaire ou financier sont soumis au service du Budget et au visa du Directeur financier.

Si l'incidence financière est supérieure à 22.000,00 € HTVA, le Directeur financier rédige un avis écrit, préalable et motivé. Cet avis est joint au dossier électronique et au dossier papier.

Lorsque l'incidence financière est égale ou inférieure à 22.000,00 €, le Directeur financier vise simplement le dossier, ou alors rédige un avis écrit d'initiative.

Historiquement à Liège et plus particulièrement encore depuis l'entrée en vigueur du décret du 18 avril 2013, le rôle du Directeur financier est avant tout un partenaire de l'administration.

Dès lors, généralement, lorsque l'instruction d'un dossier pose problème (légalité ou formulation), le dossier est renvoyé au service émetteur (service extérieur ou direction générale transversale) pour mise en conformité.

L'objectif poursuivi est de présenter au Collège un dossier complet, unique et avec des propositions conformes aux différentes législations applicables.

D'un point de vue « statistiques », notons qu'en 2021 :

- 2.270 ordonnances de liquidation ont été traitées par les services du Directeur financier ;
- 736 dossiers divers ont été traités directement au sein des services du Directeur financier provincial ;
- 1.905 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont été soumis au visa préalable du Directeur financier provincial ;
- 1.737 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont fait l'objet d'un avis écrit, préalable et motivé du Directeur financier provincial.

B) Etat actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie :

La trésorerie provinciale a connu des situations très différentes au cours de la dernière décennie.

Situation de la trésorerie au 31 décembre (2011 à 2021) :

2010	96.355.835,58 €
2011	95.503.905,34 €
2012	88.938.169,96 €
2013	121.651.762,18 €
2014	127.509.850,53 €
2015	155.987.334,61 €
2016	111.159.349,91 €
2017	213.268.889,27 €
2018	220.971.985,17 €
2019	226.467.080,05 €
2020	238.901.587,38 €
2021	215.281.946,94 €

De 2010 à 2021, la trésorerie a toujours été positive au 31 décembre de chaque année.

Les perspectives 2021/2022 restent bonnes, même si nous devons rester attentif à l'évolution conjoncturelle et structurelle de l'économie au regard des différentes que nous traversons et qui impactent les pouvoirs locaux, nous devrions normalement être à l'abri d'un découvert de trésorerie à quelque moment que ce soit au cours de cette période.

Rappelons que c'est le rythme de perception des additionnels au précompte immobilier qui influence grandement la trésorerie. Cette dernière varie donc fortement tout au long de l'année budgétaire.

En 2021, un retard tant dans l'enrôlement que dans la perception effectuée pour la première fois, par la Région Wallonne, a provoqué un décalage de perception de 17.000.000 € qui se fait ressentir dans les états de trésorerie du début de l'année 2022.

C) Evaluation de l'évolution passée et future des budgets :

C1) Evolution au cours des 6 dernières années :

En ce qui concerne le passé, nous avons pris comme référence la période 2016-2021, soit 6 ans de recul.

Nous avons pris en compte les budgets finaux (soit après la dernière modification budgétaire) au niveau du récapitulatif par fonction, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

La globalisation des recettes et des dépenses des budgets finaux 2016/2021 (exercices propres) est synthétisée dans le tableau suivant :

	Service ordinaire					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	421.446.179,00	428.934.121,00	432.737.577,00	441.008.086,00	451.720.826,00	453.994.931,00
Dépenses	-398.177.077,00	-409.670.664,00	410.561.154,00	425.125.275,98	435.223.263,00	436.100.167,00
Résultat	23.269.102,00	19.263.457,00	22.176.423,00	15.882.810,02	16.497.563,00	17.894.764,00
	Service extraordinaire					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	3.201.179,00	48.675.158,00	3.867.614,00	2.358.016,00	5.073.652,00	4.534.437,00
Dépenses	-39.885.446,00	-70.224.039,00	85.263.279,58	63.345.735,00	42.255.690,00	47.535.773,00
Résultat	-36.684.267,00	-21.548.881,00	-81.395.665,58	-60.987.719,00	-37.182.038,00	-43.001.336,00

Au service ordinaire, on constate, de 2016 à 2021, un résultat à l'exercice propre toujours positif.

Notons que pour 2019 et 2020, le résultat est en diminution notable.

Au niveau du service extraordinaire, il n'est pas surprenant d'avoir un résultat déficitaire systématique à l'exercice propre.

L'équilibre global est atteint grâce aux résultats des exercices antérieurs et aux prélèvements positifs (boni service ordinaire, fonds de réserve).

C2) Evaluation future des budgets :

En application de la circulaire de la Région wallonne relative à l'élaboration des budgets provinciaux, un tableau de prévisions budgétaires pluriannuelles a été joint au budget 2021 (période 2021-2026).

Ces tableaux ont été établis - ordinaire et extraordinaire - sur base des instructions régionales (voir tableaux en annexe).

En ce qui concerne le service ordinaire, les projections 2021-2026 laissent entrevoir une situation budgétaire globale en diminution constante à l'exercice propre (+16,5 millions en 2020 à -6,9 millions en 2025). Ces prévisions n'intégrant pas encore tous les éléments conjoncturels ayant des répercussions directes sur nos dépenses (par ex : 3 ou 4 index sur 2022).

Avec les nouvelles charges imposées aux Provinces, la situation budgétaire deviendra rapidement délicate (zones de secours et cotisation de responsabilisation notamment).

D) Données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la Province a une participation d'au moins 15% et des ASBL auxquelles la Province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion :

D1) Services provinciaux :

En ce qui concerne les données financières relatives aux services provinciaux, je vous renvoie au dossier relatif à l'arrêt des comptes 2021 (compte budgétaire, compte de résultats et bilan) présenté au Conseil provincial (dossier GED 2021-03460).

D2) Intercommunales ou sociétés :

<i>Régie provinciale autonome d'Édition</i>	Boulevard de la Sauvenière,77 à 4000 LIEGE	<i>Comptes annuels arrêtés au 31/12/2020 – Approuvés par le Conseil provincial du 27 mai 2021 (document 20-21/257)</i>
<i>S.A. IMMOVAL (société immobilière)</i>	Esplanade du Val St Lambert à 4100 SERAING	<i>Comptes annuels arrêtés au 31/12/2020 – Approuvés par l'AG du 09/07/2021 (BNB)</i>
<i>SCRL NEOMANSIO</i>	Rue des Coquelicots, 1 à 4020 LIEGE	<i>Comptes 2020 approuvés par le Conseil provincial du 17 juin 2021 (document 20-21/310)</i>
<i>SCRL SPI (Services Promotion Initiatives en Province de Liège)</i>	Rue du Vertbois8 11 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2020 approuvés par le Conseil provincial du 17 juin 2021 (document 20-21/313)</i>
<i>ENODIA</i>	Rue Louvrex, 95 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2020 approuvés par le Conseil provincial du 16 décembre 2021 (document 21-22/130)</i>

Les informations financières relatives à ces 6 sociétés ou intercommunales ont donc déjà été portées à la connaissance du Conseil provincial entre 2016 et 2018 (IMMOVAL étant une société anonyme).

D3) Associations sans but lucratif (ASBL) :

Toutes les ASBL à participation provinciale sont sous contrat de gestion avec la Province de Liège.

Par ailleurs, elles font l'objet d'une évaluation annuelle par le Conseil provincial.

Toutes les informations financières concernant les associations sont donc communiquées au Conseil provincial à l'occasion de l'évaluation annuelle.

Dénomination ASBL	Délégation AG	% Province AG	Délégation CA	% Province CA
Agriculture				
Centre Provincial Liégeois de Productions végétales et maraîchères (VEGEMAR)	5/20	25%	5/14	36%
Centre Provincial Liégeois de Promotion et de gestion en agriculture (PROMOGEST)	11/30	37%	6/15	40%
Tourisme				
Blegny-Mine	3/17	18%	3/16	19%
Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée (DTVL)	8/16	50%	6/15	40%
Association pour la gestion du Château de Jehay	9/16	56%	9/14	64%
Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (CGPNHFE)	9/36	25%	5/23	22%
FTPL	16/172	9%	13/23	56%
Santé/social				
Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry (CRT)	16/16	100%	9/9	100%
Centre d'Etude et de Documentation Sociales de la Province de Liège (en cours de dissolution)	9/23	39%	9/20	45%
CRIPPEL	6/36	17%	3/20	15%
Enseignement / Formation				
Association Sportive de l'Enseignement Provincial (ASEP)	11/31	35%	5/13	38%
Ferme Didactique de la Province de Liège	7/13	53%	7/13	53%
Culture				
Fondation de la Province de Liège pour l'art et la Culture	/	/	2/5	40%
ORW	3/14	21%	2/14	14%
OPRL	3/17	17%	2/17	11%
Sport				
Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau en Football de la Région wallonne (CREF)	4/14	28%	2/7	28%
Maison des sports de la Province de Liège (sera liquidée prochainement)	10/18	55%	10/18	55%
Moi aussi je joue au Ping!!!	/	/	1/4	25%
Developpement durable				
Groupement d'Informations Géographiques » (GIG)	6/151	4%	2/11	18%
Economie et politique				
Association des Provinces Wallonnes	12/57	21%	6/25	24%

Pierrick FASTRE,

Directeur financier provincial.

Province :

code INS:

Fichier généré en date du:

Prévisions Budgétaires Pluriannuelles (*)

Annexe au : **Budget initial**

De l'exercice:

() En exécution de l'article L1312-3 du CDLD ainsi que l'Arrêté du Gouvernement wallon du 11 octobre 2018*

Articles	Libellé	Budget final	Budget initial	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Modalités d'indexation (Taux annuel exprimés en %)					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026		
	Total Recettes ordinaires - Exercice propre	316.040.511,00	321.146.407,00	324.250.763,29	327.561.429,05	330.909.653,81	334.295.704,76						
60	Total Recettes de prestations - Exercice propre	13.383.130,00	14.833.210,00	14.833.210,00	14.833.210,00	14.833.210,00	14.833.210,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61	Total Recettes de transferts - Exercice propre	296.188.835,00	299.865.191,00	302.969.547,29	306.280.213,05	309.628.437,81	313.014.488,76						
	Fonds des provinces	31.912.764,00	32.710.462,00	33.149.571,00	33.768.337,00	34.397.743,00	35.037.787,00						
	Taxe sur les établissements dangereux	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00						
	Taxe sur les agences bancaires	170.000,00	170.000,00	170.000,00	170.000,00	170.000,00	170.000,00						
	Taxe additionnelle au PrI	207.000.000,00	212.872.300,00	215.001.023,00	217.151.033,23	219.322.543,56	221.515.769,00	1,00	1,00	1,00	1,00		
	Taxe pylônes GSM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Autres recettes de transferts	56.646.071,00	53.652.429,00	54.188.953,29	54.730.842,82	55.278.151,25	55.830.932,76	1,00	1,00	1,00	1,00		
62	Total Recettes de dette - Exercice propre	6.468.546,00	6.448.006,00	6.448.006,00	6.448.006,00	6.448.006,00	6.448.006,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total Dépenses ordinaires - Exercice propre	298.145.747,00	323.146.400,00	340.959.386,09	359.911.808,02	363.798.152,84	369.014.330,51						
70	Total Dépenses de personnel - Exercice propre	197.997.314,00	212.610.422,00	219.772.126,33	228.653.840,35	234.504.355,83	239.168.512,50						
	Rémunérations	123.014.921,00	125.458.660,00	126.525.853,90	127.707.386,71	130.307.474,38	132.103.968,49	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Indemnités sociales	8.533.529,00	8.607.510,00	8.680.728,65	8.761.791,58	8.940.179,37	9.063.434,06	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Cotisations patronales sur rémunérations	23.883.217,00	24.536.500,00	24.745.215,50	24.976.292,73	25.484.803,05	25.836.151,10	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Cotisations patronales caisses de pension	23.527.030,00	24.543.810,00	24.752.588,15	24.983.734,97	25.492.397,35	25.843.850,31	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Cotisation responsabilisation des charges de pension	11.395.686,00	21.686.542,00	27.169.376,23	34.203.384,53	36.057.720,61	37.971.367,00						
	Indemnités pour frais de déplacements et autres interventions pécuniaires	430.045,00	430.290,00	441.047,25	452.073,43	463.375,27	474.959,65	2,50	2,50	2,50	2,50		
	Pensions et rentes	5.439.000,00	5.553.500,00	5.636.802,50	5.721.354,54	5.864.388,40	5.952.354,23	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Assurance personnel	1.180.776,00	1.200.000,00	1.218.000,00	1.236.270,00	1.267.176,75	1.286.184,40	1,50	1,50	2,50	1,50		
	Divers frais de personnel	593.110,00	593.610,00	602.514,15	611.551,86	626.840,66	636.243,27	1,50	1,50	2,50	1,50		
71	Total Dépenses de fonctionnement - Exercice propre	42.153.740,00	45.113.875,00	45.880.810,88	46.660.784,66	47.454.018,00	47.454.018,00	1,70	1,70	1,70	1,70		
72	Total Dépenses de transferts - Exercice propre	41.303.993,00	47.671.703,00	55.168.520,88	62.429.939,01	62.492.880,01	62.556.884,01						
	Financement zones de secours	19.181.017,00	27.018.040,00	34.470.946,88	41.670.489,01	41.670.489,01	41.670.489,01						
	10% fonds des Provinces	3.191.276,00	3.271.046,00	3.314.957,00	3.376.833,00	3.439.774,00	3.503.778,00						
	Autres	18.931.700,00	17.382.617,00	17.382.617,00	17.382.617,00	17.382.617,00	17.382.617,00						
7X	Total Dépenses de dette - Exercice propre	16.690.700,00	17.750.400,00	20.137.928,00	22.167.244,00	19.346.899,00	19.834.916,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Résultat exercice propre	17.894.764,00	-1.999.993,00	-16.708.622,80	-32.350.378,97	-32.888.499,03	-34.718.625,75						
	<i>Recettes ordinaires - Exercices antérieurs</i>	<i>16.079.258,03</i>	<i>20.476,03</i>	<i>9.520.476,03</i>	<i>9.520.476,03</i>	<i>9.520.476,03</i>	<i>9.520.476,03</i>						
	Boni du résultat reporté	16.079.258,03	20.476,03	20.476,03	20.476,03	20.476,03	20.476,03						
	Autres recettes		0,00	9.500.000,00	9.500.000,00	9.500.000,00	9.500.000,00						
	<i>Dépenses ordinaires - Exercices antérieurs</i>	<i>11.028.789,00</i>	<i>8.526.760,00</i>	<i>2.141.396,99</i>	<i>1.000.000,00</i>	<i>1.000.000,00</i>	<i>1.000.000,00</i>						
	Mali du résultat reporté												
	<i>Cotisation responsabilisation des charges de pension</i>	<i>9.480.789,00</i>	<i>7.358.760,00</i>	<i>1.141.396,99</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>						
	Autres dépenses	1.548.000,00	1.168.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00						
	Résultat exercices antérieurs	5.050.469,03	-8.506.283,97	7.379.079,04	8.520.476,03	8.520.476,03	8.520.476,03						
	Prélèvements recettes	286.813,00	28.900.000,00	17.582.000,00	34.030.000,00	24.557.087,00	0,00						
	Rapatriement de provisions												
	Prélèvements dépenses	23.211.570,00	18.373.570,00	8.230.000,00	10.180.000,00	20.170.000,00	20.170.000,00						
	Constitution de provisions												
	Résultat exercice global	20.476,03	20.153,03	22.456,24	20.097,06	-19.980.936,00	-46.368.149,72						

Articles	Libellé	Budget final	Budget initial	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	Récapitulatif (A+B)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Total recettes extraordinaires - Global	47.574.091,49	43.990.023,49	42.015.373,49	42.015.373,49	42.005.373,49	42.005.373,49
80	Subsides en capital à recevoir (RET)	3.229.657,00	5.809.000,00	3.750.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00
81	Recettes liées à la vente de patrimoine (REI)	1.304.780,00	22.055,00	22.055,00	22.055,00	22.055,00	22.055,00
82	Emprunts (RED)	17.929.842,66	20.404.650,00	30.000.000,00	30.000.000,00	20.000.000,00	20.000.000,00
	Boni cumulé reporté	19.281.811,83	13.318,49	13.318,49	13.318,49	13.318,49	13.318,49
	Prélèvements	5.828.000,00	17.741.000,00	8.230.000,00	10.180.000,00	20.170.000,00	20.170.000,00
	Total dépenses extraordinaires - Global	47.560.773,00	43.981.983,00	42.000.000,00	42.000.000,00	42.000.000,00	42.000.000,00
90	Subsides en capital à octroyer (DET)	4.674.740,00	4.459.503,00	3.264.503,00	3.184.503,00	3.184.503,00	3.184.503,00
91	Investissements (DEI)	41.449.908,00	38.098.405,00	37.311.422,00	37.391.422,00	37.391.422,00	37.391.422,00
92	Remboursements emprunts (DED) Dépenses de dette	1.411.125,00	1.399.075,00	1.399.075,00	1.399.075,00	1.399.075,00	1.399.075,00
	Déficit cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses années antérieures	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde extraordinaire global	13.318,49	8.040,49	15.373,49	15.373,49	5.373,49	5.373,49

DOCUMENT 21-22/254 : DON D'IMPRIMANTES PAR L'ASBL « CENTRE ZÉNOBE GRAMME » POUR LES BESOINS PÉDAGOGIQUES DE L'IPES DE SERAING.

DOCUMENT 21-22/255 : DON DE MATÉRIEL TECHNIQUE PAR LA SA KANEKA EUROGENTEC AU PROFIT DE LA HEPL – DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNIQUES.

DOCUMENT 21-22/256 : DON DE 1000 JEUX DÉCLASSÉS PAR LA PROVINCE DE LUXEMBOURG AU PROFIT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces trois documents ont été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 21-22/255 ayant soulevé des questions, M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, la 3^{ème} Commission invite l'Assemblée à les adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées, par un vote séparé, selon le vote suivant :

- pour le document 21-22/254 : à l'unanimité
- pour le document 21-22/255 :
 - Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
 - Vote(nt) contre : /
 - S'abstient : le groupe PTB
- pour le document 21-22/256 : à l'unanimité

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

Document 21-22/254

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et particulièrement l'article L2222-1 ;

Vu les dispositions statutaires de l'asbl « Centre Zénobe Gramme », publiées au Moniteur belge en date du 29 novembre 2011, et plus particulièrement l'article 36 ;

Vu la convention de donation établie par la présente ASBL ;

Considérant que ledit matériel est destiné à être mis à disposition de l'IPES Seraing et ses différentes implantations dans le cadre de l'enseignement qu'il dispense ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’accepter le don fait à la Province de Liège par l’asbl « Centre Zénobe Gramme », consistant en un ensemble d’imprimantes, valorisé à 360,00 € tel que repris en annexe.

Article 2. – d’approuver le projet d’écrit probatoire qui sera signé par les personnes désignées à cette fin si et à la condition que le don manuel s’opère de la manière y décrite, tel que repris en annexe.

Article 3. – de désigner Madame Caroline BRUNDSEAUX, Directrice de l’IPES Seraing, pour recevoir matériellement, au nom et pour compte de la Province de Liège, l’ensemble des biens meubles faisant l’objet de la donation.

Article 4. – de désigner Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, et Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, en qualité de signataires de l’acte constatant la donation manuelle.

Article 5. – de ne pas faire procéder à l’enregistrement de la donation.

Article 6. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d’exécution liées à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Imprimantes Zénobe Gramme

Local actuel	Marque et modèle	N° de série	Cartouche
Local O1	Canon i-sensys LBP6780x		Canon 724H
Local O2	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA015696	Canon 724H
Local O2	Ricoh Aficio SP C242DN	T203PB00222	Noir : Ricoh TYPE SP C310HE – 406479 Cyan : Ricoh TYPE SP C310HE – 406480 Magenta : Ricoh TYPE SP C310HE – 406481 Jaune : Ricoh TYPE SP C310HE – 406482
Local O5	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA015701	Canon 724H
Local O6	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA013367	Canon 724H
Local O15	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA013369	Canon 724H
Local O5 (en attente pour adm)	Canon i-sensys LBP6780x	MADA015692	Canon 724H
Local O5 (en attente pour adm)	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA015636	Canon 724H
Local O5 (en attente pour adm)	Canon i-sensys LBP6780x	MXDA015765	Canon 724H

Reconnaissance de don manuel

Entre :

Le « Centre Zénobe Gramme, ASBL » ayant son siège social Rue de Tirlemont, 110 à 4280 HANNUT, portant le numéro d'entreprise BCE 0475.879.822 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici valablement représentée par Messieurs Eric DAUBIE, Président et Sébastien SCHETGEN, Vice-président.
Ci-après dénommé « le Donateur »,

Et :

La Province de Liège, ayant son siège Place Saint-Lambert, 18A à 4000 Liège, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Conseil provincial en sa séance du 19 mai 2022 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,
Ci-après dénommée « le Donataire »,

Il a été confirmé ce qui suit :

1. Le Donateur confirme par la présente avoir remis, au Donataire, le, l'ensemble de 9 imprimantes, dont la valeur est évaluée à approximativement 360,00 euros ;
2. Ledit matériel a été livré, à la même date, par le Donateur, ce que le Donataire confirme ;
3. Cette remise en pleine propriété l'a été à titre de don manuel fait en faveur du Donataire, ce que reconnaissent les parties ;
4. Le Donataire confirme avoir accepté le don manuel fait à son profit ;
5. Le Donateur garantit que le bien donné est quitte et libre de toute garantie, sûreté ou charge.

Ainsi fait à Liège, le, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

<p>Pour le Donateur,</p> <p>Le Centre Zénobe GRAMME ASBL</p> <p>M. Eric DAUBIE - Président et M. Sébastien SCHENTGEN, Vice-président</p>	<p>Pour le Donataire,</p> <p>La Province de Liège, Par délégation du Député provincial – Président (Article L2213-1 du CDLD)</p> <p>Madame Muriel BRODURE - WILLAIN, Députée provinciale</p> <p>Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial</p>
---	--

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et particulièrement l'article L2222-1 ;

Vu les dispositions statutaires de la SA KANEKA EUROGENTEC ;

Vu le document établi en date du 17 novembre 2021, par lequel la SA KANEKA EUROGENTEC souhaite céder gratuitement du matériel technique tel qu'énuméré, au profit de la Province de Liège ;

Considérant que lesdits matériels sont destinés à être mis à disposition de la HEPL- Département Sciences et Techniques – Site de Liège dans le cadre de la formation des bacheliers des sections Chimie/Biochimie/Biotechnologie ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accepter le don fait à la Province de Liège par la SA KANEKA EUROGENTEC consistant en un ensemble de matériels techniques, valorisé pour 25.900,00 €, tel que repris en annexe.

Article 2. – d'approuver le projet d'écrit probatoire qui sera signé par les personnes désignées à cette fin si et à la condition que le don manuel s'opère de la manière y décrite, tel que repris en annexe.

Article 3. – de désigner Monsieur Valéry BROUN, Directeur du Département visé, pour recevoir matériellement, au nom et pour compte de la Province de Liège, les biens meubles faisant l'objet de la donation.

Article 4. – de désigner Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, et Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, en qualité de signataires de l'acte constatant la donation manuelle une fois celle-ci intervenue par la remise au donataire des biens lui donné.

Article 5. – de ne pas faire procéder à l'enregistrement de la donation.

Article 6. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d'exécution liées à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Liste de biens, objets du don par la
SA KANEKA EUROGENTEC

Matériels	Estimation unitaire	Estimation totale
- 23 paillasse de laboratoire	500,00 €	11.500,00 €
- 3 armoires métalliques	250,00 €	750,00 €
- 1 « Imager » + PC (<i>Transilluminator Vilber Lourmat Infinity</i>)	3.500,00 €	3.500,00 €
- 1 Densitomètre (<i>BioRad GS800 Calibrated Densitometer</i>)	500,00 €	500,00 €
- 3 Cuves de migration (<i>BioRad Biorad Subscell G5</i>)	150,00 €	450,00 €
- 1 générateur pour cuves de migration (<i>PowerPac 300 BioRad</i>)	700,00 €	700,00 €
- 1 agitateur oscillant (<i>Wavebioreactor Wavebiotech System2/10 EH</i>)	500,00 €	500,00 €
- 1 Système d'électrophorèse capillaire + PC (<i>Beckman Coulter P/ACE MDQ Capillarity Electrophoresis system</i>)	5.000,00 €	5.000,00 €
- 1 incubateur agitant (<i>Innova 4200 New Brunswick Scientific</i>)	2.500,00 €	2.500,00 €
- 2 pompes péristaltiques (<i>Watson Marlow 101U/R</i>)	250,00 €	500,00 €
TOTAL		25.900,00 €

Reconnaissance de don manuel

Entre :

La société anonyme KANEKA EUROGENTEC ayant son siège social Rue du Bois Saint-Jean, 5 à 4102 SERAING, portant le numéro d'entreprise BCE 0427.348.346 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici valablement représentée par Madame Maryam FATHI, en sa qualité de Responsable des achats (Groupe 13).

Ci-après dénommée « le Donateur »,

Et :

La Province de Liège, ayant son siège Place Saint-Lambert, 18A à 4000 Liège, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Conseil provincial en sa séance du 19 mai 2022 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « le Donataire »,

Il a été confirmé ce qui suit :

1. Le Donateur confirme par la présente avoir remis, au Donataire, le _____, un ensemble de matériels techniques, dont la valeur est évaluée à approximativement 25.900,00 euros ;
2. Lesdits biens ont été livré par le Donateur, ce que le Donataire confirme ;
3. Cette remise en pleine propriété l'a été à titre de don manuel fait en faveur du Donataire, ce que reconnaissent les parties ;
4. Le Donataire confirme avoir accepté le don manuel fait à son profit ;
5. Le Donateur garantit que les biens donnés sont quittes et libres de toute garantie, sûreté ou charge.

Ainsi fait à Liège, le _____, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

<p>Pour le Donateur,</p> <p>La SA KANEKA EUROGENTEC</p> <p>Madame Maryam FATHI, Responsable des Achats</p>	<p>Pour le Donataire,</p> <p>La Province de Liège, Par délégation du Député provincial – Président (Article L2213-1 du CDLD)</p> <p>Madame Muriel BRODURE - WILLAIN, Députée provinciale</p> <p>Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial</p>
---	--

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et particulièrement ses articles L1523-18 et L2222-1 ;

Vu la décision du 25 août 2021 du Collège provincial de la Province de Luxembourg, dans une démarche de solidarité avec la Province de Liège, d'apporter un soutien aux personnes sinistrées par le don de 1000 jeux déclassés par la bibliothèque provinciale ;

Vu la résolution du 29 avril 2022 du Conseil provincial luxembourgeois approuvant cette donation ;

Considérant que ces jeux seraient destinés aux Internats de Verviers et de La Reid ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accepter le don de 1000 jeux déclassés fait à la Province de Liège par la Province de Luxembourg, tel que repris en annexe.

Article 2. – d'approuver le projet d'écrit probatoire tel que complété qui sera signé par les personnes désignées à cette fin, tel que repris en annexe.

Article 3. – de désigner Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, pour recevoir matériellement, au nom et pour compte de la Province de Liège, les biens faisant l'objet de la donation.

Article 4. – de désigner Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, et Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, en qualité de signataires de l'acte constatant la donation manuelle une fois celle-ci intervenue par la remise au donataire des biens lui donné.

Article 5. – de ne pas faire procéder à l'enregistrement de la donation.

Article 6. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d'exécution liées à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Code-barres	Date de suppress	Localisation	Titre abrégé
			Coda da vnci
			Au pied du Kilimandjaro
			Balanza
			Tigre et Euphrate
			L'âge de pierre
			Pusher
			Pièges
			Attention au matou
			La route des épices
			Crescendo
			Super 3
			Combo
			Make 7
			Comedia junior
			Caméléon
			Dalton City
			Suis-je une banane
			Coco crazy
			Sambesi
			Hallo dachs
			Interpiste
			Invers
			Dames & Trapp
			Knockout
			Blokus Trigon
			Sky High
			Catch
			Abracadabra
			Oasis
			Le coffre fort
9105000146130	27-04-21	CEN	1000 mots de A à Z
9070000223136	19-04-21	CEN	15 Indices
9070000172140	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172159	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172167	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172175	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172183	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172191	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172205	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000172221	26-04-21	CEN	1X1 Bingo
9070000155890	26-04-21	CEN	20 sur 20
9070000155912	26-04-21	CEN	20 sur 20
9070000155920	26-04-21	CEN	20 sur 20
9070000155947	26-04-21	CEN	20 sur 20
9105000131001	26-04-21	CEN	20 sur 20
9070000222806	15-04-21	CEN	Abalone
9070000222814	15-04-21	CEN	Abalone
9070000222849	15-04-21	CEN	Abalone

9070000222865	15-04-21	CEN	Abalone
9070000222911	15-04-21	CEN	Abalone
9070000222938	15-04-21	CEN	Abalone
9070000222954	15-04-21	CEN	Abalone
9070000223012	15-04-21	CEN	Abalone
9070000223039	15-04-21	CEN	Abalone
9070000223047	15-04-21	CEN	Abalone
9105000222783	15-04-21	CEN	Abalone
9070000292642	15-04-21	CEN	Aboculis
9070000292650	15-04-21	CEN	Aboculis
9070000292669	15-04-21	CEN	Aboculis
9070000292677	15-04-21	CEN	Aboculis
9070000292685	15-04-21	CEN	Aboculis
9070000135105	12-04-21	CEN	Agvato
9070000135121	12-04-21	CEN	Agvato
9070000275551	15-04-21	CEN	Akiba.
9105000275542	15-04-21	CEN	Akiba.
9105000259717	15-04-21	CEN	Akiba.
9070000146239	12-04-21	CEN	Alcazar
9070000302559	13-04-21	CEN	Alias
9105000300504	13-04-21	CEN	Alias
9070000280490	12-04-21	CEN	Alpha nature
9070000280504	12-04-21	CEN	Alpha nature
907000030263X	13-04-21	CEN	Amigos
9070000302648	13-04-21	CEN	Amigos
9105000302612	13-04-21	CEN	Amigos
9070000130243	13-04-21	CEN	Anagram
907000013026X	13-04-21	CEN	Anagram
9070000305884	12-04-21	CEN	Andromeda
9070000305892	12-04-21	CEN	Andromeda
9070000305906	12-04-21	CEN	Andromeda
9105000204327	26-04-21	CEN	Arbre en danger
9070000264924	26-04-21	CEN	Arbre en danger
9070000264959	26-04-21	CEN	Arbre en danger
9070000265025	26-04-21	CEN	Arbre en danger
9070000235436	15-04-21	CEN	Astérix et les Romains.
9070000235452	15-04-21	CEN	Astérix et les Romains.
910500023546X	15-04-21	CEN	Astérix et les Romains.
9105000259598	12-04-21	CEN	Astrotime.
31595	19-04-21	CEN	Attraxion
31596	19-04-21	CEN	Attraxion
9070000247205	19-04-21	CEN	Au pays de l'ours blanc.
9070000247213	04-05-21	CEN	Au pays de l'ours blanc.
9105000305719	12-04-21	CEN	Au pays des Elfes (Elfenl
9070000227042	12-04-21	CEN	Ave César (course de char
910500022185X	12-04-21	CEN	Ave César (course de char
9070000221907	19-04-21	CEN	Ave César (course de char
9105000181327	14-04-21	CEN	Aventuria
9070000163419	15-04-21	CEN	Babuschka.
9070000163443	15-04-21	CEN	Babuschka.

9070000163451	15-04-21	CEN	Babuschka.
9070000163508	15-04-21	CEN	Babuschka.
9105000163469	15-04-21	CEN	Babuschka.
9105000163477	15-04-21	CEN	Babuschka.
9070000314662	13-04-21	CEN	Babylon
9070000271114	13-04-21	CEN	Back talk
9070000271122	13-04-21	CEN	Back talk
9070000271149	13-04-21	CEN	Back talk
9070000271157	13-04-21	CEN	Back talk
9070000292847	13-04-21	CEN	Bagou
9105000292811	13-04-21	CEN	Bagou
9070000274059	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274067	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274075	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274083	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274091	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274105	15-04-21	CEN	Bakschisch
9070000274121	15-04-21	CEN	Bakschisch
910500027404X	19-04-21	CEN	Bakschisch
9105000275577	15-04-21	CEN	Balanx
9070000268237	15-04-21	CEN	Balanx
9070000268245	15-04-21	CEN	Balanx
9070000268261	15-04-21	CEN	Balanx
9070000136748	13-04-21	CEN	Bali
9070000136756	13-04-21	CEN	Bali
9070000136799	13-04-21	CEN	Bali
9070000136810	13-04-21	CEN	Bali
9070000291123	13-04-21	CEN	Bel-party
907000029114X	13-04-21	CEN	Bel-party
9105000291068	13-04-21	CEN	Bel-party
9070000291093	28-04-21	CEN	Bel-party
9070000291190	28-04-21	CEN	Bel-party
9105000291076	13-04-21	CEN	Bel-party
9105000303945	14-04-21	CEN	Bill
9070000252721	13-04-21	CEN	Black Box
9070000268431	13-04-21	CEN	Black Box
33242	19-04-21	CEN	Blokus
9070000273346	12-04-21	CEN	Bluff
9070000273354	12-04-21	CEN	Bluff
9105000273302	12-04-21	CEN	Bluff
9070000124642	27-04-21	CEN	Boggle
9070000124669	27-04-21	CEN	Boggle
907000016878X	27-04-21	CEN	Boggle
9070000159284	12-04-21	CEN	Boomerang
9070000159306	12-04-21	CEN	Boomerang
9070000159314	12-04-21	CEN	Boomerang
9070000159322	12-04-21	CEN	Boomerang
9105000159259	12-04-21	CEN	Boomerang
LUDO102	13-04-21	CEN	Box Son
9070000296516	12-04-21	CEN	BrainTwister

9070000296524	12-04-21	CEN	BrainTwister
9070000289382	15-04-21	CEN	Breakout
9105000256114	15-04-21	CEN	Breakout
9105000289357	15-04-21	CEN	Breakout
9105000289365	15-04-21	CEN	Breakout
9070000256158	26-04-21	CEN	Breakout
9105000256130	26-04-21	CEN	Breakout
32464	19-04-21	CEN	Breakout
9070000297946	15-04-21	CEN	Buffalo
9070000297962	15-04-21	CEN	Buffalo
9070000300130	15-04-21	CEN	Buffalo
9070000300149	15-04-21	CEN	Buffalo
9070000300157	15-04-21	CEN	Buffalo
9070000297954	19-04-21	CEN	Buffalo
9105000297937	19-04-21	CEN	Buffalo
31915	12-04-21	CEN	Ca\$h & Run
31916	12-04-21	CEN	Ca\$h & Run
LUDO262	12-04-21	CEN	Ca\$h & Run
910500023725X	12-04-21	CEN	Café international
9070000287681	12-04-21	CEN	Canyon
907000028769X	12-04-21	CEN	Canyon
9070000256352	13-04-21	CEN	Carabistouille.
910500024101X	13-04-21	CEN	Carabistouille.
9105000264605	13-04-21	CEN	Carabistouille.
907000029324X	12-04-21	CEN	Carrières
9070000293258	12-04-21	CEN	Carrières
9105000293206	12-04-21	CEN	Carrières
9105000293214	12-04-21	CEN	Carrières
9070000178971	15-04-21	CEN	Carrières.
9070000132629	12-04-21	CEN	Cartino
9070000139445	12-04-21	CEN	Cartino
9070000139488	12-04-21	CEN	Cartino
9070000139496	12-04-21	CEN	Cartino
907000013950X	12-04-21	CEN	Cartino
9105000139479	12-04-21	CEN	Cartino
9070000235509	12-04-21	CEN	Cash
9070000235525	12-04-21	CEN	Cash
9070000235533	12-04-21	CEN	Cash
9070000235541	12-04-21	CEN	Cash
907000023555X	12-04-21	CEN	Cash
9105000235486	12-04-21	CEN	Cash
9105000235494	12-04-21	CEN	Cash
9070000262549	13-04-21	CEN	Casse-tête : Clownerie
9070000262530	30-07-21	CEN	Casse-tête : Clownerie
9070000312813	12-04-21	CEN	Castel
9105000312804	12-04-21	CEN	Castel
907000031283X	12-04-21	CEN	Castel
9070000281225	13-04-21	CEN	Category game
9070000281233	13-04-21	CEN	Category game
9105000281208	13-04-21	CEN	Category game

31714	14-04-21	CEN	Cédric
9070000126122	12-04-21	CEN	Chefs-d'Oeuvre
9070000126173	12-04-21	CEN	Chefs-d'Oeuvre
32004	12-04-21	CEN	China
32005	12-04-21	CEN	China
LUDO350	12-04-21	CEN	China
32999	12-04-21	CEN	China Moon
9070000113187	15-04-21	CEN	Chinese Checkers
9070000113209	15-04-21	CEN	Chinese Checkers
9105000247190	12-04-21	CEN	Christophe Colomb 1492
9070000268288	13-04-21	CEN	Cinema
9070000135849	12-04-21	CEN	Cinq neuf.
9070000149386	12-04-21	CEN	Cinq neuf.
9070000158342	12-04-21	CEN	Cinq neuf.
9070000115104	15-04-21	CEN	Citadel
9070000115112	15-04-21	CEN	Citadel
9070000115120	15-04-21	CEN	Citadel
9070000115139	15-04-21	CEN	Citadel
9105000226606	19-04-21	CEN	City
9070000169786	12-04-21	CEN	Claim
9070000178378	19-04-21	CEN	Clou
9070000123557	27-04-21	CEN	Cluedo
9105000248413	26-04-21	CEN	Coco Crazy
90700000081536	27-04-21	CEN	Coffret de jeux de ... mo
9070000157133	13-04-21	CEN	Coggle (Thème Boggle)
9070000157141	13-04-21	CEN	Coggle (Thème Boggle)
9070000168801	13-04-21	CEN	Coggle (Thème Boggle)
9105000125869	13-04-21	CEN	Coggle (Thème Boggle)
9070000265440	13-04-21	CEN	Comedia
9070000265483	13-04-21	CEN	Comedia
9105000242547	13-04-21	CEN	Comedia
9105000251279	27-04-21	CEN	Comedia Junior
9105000185470	13-04-21	CEN	Comet
9105000185489	13-04-21	CEN	Comet
9070000267222	26-04-21	CEN	Comment naissent les bébé
9070000127277	12-04-21	CEN	Conquest
9070000127285	12-04-21	CEN	Conquest
9070000127307	12-04-21	CEN	Conquest
33033	13-04-21	CEN	Cover Your tracks
33034	13-04-21	CEN	Cover Your tracks
31881	12-04-21	CEN	Coyote
LUDO242	12-04-21	CEN	Coyote
9105000252240	13-04-21	CEN	Craque-code
9070000133498	15-04-21	CEN	Crocodile
9070000133501	15-04-21	CEN	Crocodile
9105000303228	19-04-21	CEN	Dalton City
9105000303236	19-04-21	CEN	Dalton City
9070000236912	15-04-21	CEN	Das letzte kamel
9105000234277	15-04-21	CEN	Das letzte kamel
9070000236890	19-04-21	CEN	Das letzte kamel

9105000236865	15-04-21	CEN	Das letzte kamel
9070000251652	26-04-21	CEN	De mémoire d'éléphant.
9070000251660	26-04-21	CEN	De mémoire d'éléphant.
9070000186052	27-04-21	CEN	Décimot [jeu de poche]
9070000186060	27-04-21	CEN	Décimot [jeu de poche]
9105000186043	27-04-21	CEN	Décimot [jeu de poche]
9105000172123	26-04-21	CEN	Défi des schtroumpfs
9070000285026	12-04-21	CEN	Dent pour dent
9070000192095	12-04-21	CEN	Destins
9070000257758	26-04-21	CEN	Diadingo.
9070000257766	26-04-21	CEN	Diadingo.
9105000257722	26-04-21	CEN	Diadingo.
907000010031X	13-04-21	CEN	Diamino chinois
9070000100328	13-04-21	CEN	Diamino chinois
9070000100336	28-04-21	CEN	Diamino chinois
9070000100379	28-04-21	CEN	Diamino chinois
9070000171934	13-04-21	CEN	Dico
9070000184386	13-04-21	CEN	Dico
9070000310179	13-04-21	CEN	Dingomino
9105000310151	13-04-21	CEN	Dingomino
9070000310187	13-04-21	CEN	Dingomino
907000010059X	12-04-21	CEN	dix petits indiens
9070000100611	12-04-21	CEN	dix petits indiens
9070000100654	12-04-21	CEN	dix petits indiens
9070000230590	13-04-21	CEN	Dobbling
9070000230590	13-04-21	CEN	Dobbling
9070000291042	28-04-21	CEN	Docteur Pi
9070000172442	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172450	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172469	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172493	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172507	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172515	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000172523	14-04-21	CEN	Domicolor
9105000172433	14-04-21	CEN	Domicolor
9070000116054	13-04-21	CEN	Domosolo original
9070000116089	13-04-21	CEN	Domosolo original
9070000228669	12-04-21	CEN	Dorada
9070000228685	12-04-21	CEN	Dorada
9070000228707	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234049	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234057	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234065	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234073	12-04-21	CEN	Dorada
907000023409X	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234103	12-04-21	CEN	Dorada
9070000234111	12-04-21	CEN	Dorada
9105000204572	12-04-21	CEN	Dorada
9105000204580	12-04-21	CEN	Dorada
9105000305913	12-04-21	CEN	Dots

9070000267680	12-04-21	CEN	Ecologie.
9070000267699	12-04-21	CEN	Ecologie.
9070000267702	12-04-21	CEN	Ecologie.
9105000248367	12-04-21	CEN	Ecologie.
907000028318X	26-04-21	CEN	Einstein
9105000283154	26-04-21	CEN	Einstein
907000019487X	26-04-21	CEN	Excellence
9105000180991	26-04-21	CEN	Excellence
9105000181009	26-04-21	CEN	Excellence
9105000250779	12-04-21	CEN	Fantômes (Geister)
907000024107X	26-04-21	CEN	Favorits (Favoriten)
9070000241088	26-04-21	CEN	Favorits (Favoriten)
9070000241096	26-04-21	CEN	Favorits (Favoriten)
907000024110X	26-04-21	CEN	Favorits (Favoriten)
9105000241060	26-04-21	CEN	Favorits (Favoriten)
910500024549X	13-04-21	CEN	Flash
9070000258835	12-04-21	CEN	Flotte de crabes
9070000258843	12-04-21	CEN	Flotte de crabes
9070000258851	12-04-21	CEN	Flotte de crabes
9070000133781	26-04-21	CEN	Foggle
9070000133811	26-04-21	CEN	Foggle
9070000133838	26-04-21	CEN	Foggle
9070000133854	26-04-21	CEN	Foggle
907000013379X	27-04-21	CEN	Foggle
9070000167554	13-04-21	CEN	Fort en thème.
9070000167589	13-04-21	CEN	Fort en thème.
9070000167600	13-04-21	CEN	Fort en thème.
9070000167619	13-04-21	CEN	Fort en thème.
9105000167537	13-04-21	CEN	Fort en thème.
9070000217055	12-04-21	CEN	Gendarmes et voleurs
9070000223063	12-04-21	CEN	Gendarmes et voleurs
9070000223098	12-04-21	CEN	Gendarmes et voleurs
9105000223089	12-04-21	CEN	Gendarmes et voleurs
9070000217136	13-04-21	CEN	Généric
9105000217143	13-04-21	CEN	Généric
32068	12-04-21	CEN	Génial
9070000287800	19-04-21	CEN	Gipf
9070000287819	19-04-21	CEN	Gipf
9070000287835	19-04-21	CEN	Gipf
9070000115023	12-04-21	CEN	Go (original).
9070000115058	12-04-21	CEN	Go (original).
9070000115066	12-04-21	CEN	Go (original).
9070000115074	12-04-21	CEN	Go (original).
9070000216040	12-04-21	CEN	Gran.
9105000198882	12-04-21	CEN	Gran.
9105000106503	12-04-21	CEN	Grand Master Mind (5 form
9070000188853	12-04-21	CEN	Grand Safari
9070000188888	12-04-21	CEN	Grand Safari
9070000188896	12-04-21	CEN	Grand Safari
9105000184903	12-04-21	CEN	Grand Safari

9070000188861	27-04-21	CEN	Grand Safari
32831	14-04-21	CEN	Halte à la violence
907000018484X	14-04-21	CEN	Hamburger
9105000184822	14-04-21	CEN	Hamburger
9070000184858	14-04-21	CEN	Hamburger
9070000184866	14-04-21	CEN	Hamburger
9070000255372	19-04-21	CEN	Highlanders
9070000255399	19-04-21	CEN	Highlanders
9070000255402	19-04-21	CEN	Highlanders
9070000264274	12-04-21	CEN	Hippofolies
9070000264304	12-04-21	CEN	Hippofolies
9070000264312	12-04-21	CEN	Hippofolies
9070000264282	27-04-21	CEN	Hippofolies
9105000244809	27-04-21	CEN	Hippofolies
9070000271645	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000271661	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
907000027167X	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000271688	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
907000027170X	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000271726	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000271335	30-07-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000253140	14-04-21	CEN	Hocus Pocus - Magic Show
9070000216970	13-04-21	CEN	Images
9105000216988	13-04-21	CEN	Images
9105000223127	13-04-21	CEN	Images
9070000136012	14-04-21	CEN	Inclination
907000028139X	12-04-21	CEN	Incognito
9070000281403	12-04-21	CEN	Incognito
9105000226762	13-04-21	CEN	Indix
9105000248197	13-04-21	CEN	Indix
9070000268210	19-04-21	CEN	Initiation aux échecs
9070000268229	19-04-21	CEN	Initiation aux échecs
9105000225413	13-04-21	CEN	Intrigues à Venise
9070000248244	19-04-21	CEN	Intrigues à Venise
9070000226240	13-04-21	CEN	Jarnac
9070000226259	13-04-21	CEN	Jarnac
9105000184814	13-04-21	CEN	Jarnac
9105000184806	13-04-21	CEN	Jarnac
9105000315455	12-04-21	CEN	Java
LUDO385	15-04-21	CEN	Jeu d'ombres en forêt
LUDO385	15-04-21	CEN	Jeu d'ombres en forêt
907000018016X	13-04-21	CEN	Jeu du miroir
9070000152190	26-04-21	CEN	Jeu du Nain Jaune
9105000152165	26-04-21	CEN	Jeu du Nain Jaune
9070000281292	12-04-21	CEN	Johnny Controletti
9070000281306	12-04-21	CEN	Johnny Controletti
9105000281283	12-04-21	CEN	Johnny Controletti
9070000200519	26-04-21	CEN	Jumbo Jet
9070000200500	28-04-21	CEN	Jumbo Jet
9070000277694	13-04-21	CEN	Kaleidos

9105000277685	13-04-21	CEN	Kaleidos
9105000180037	27-04-21	CEN	La bonne réponse
9070000125916	12-04-21	CEN	La clé
9070000125959	12-04-21	CEN	La clé
9070000125975	12-04-21	CEN	La clé
9070000125924	13-04-21	CEN	La clé
9070000125932	13-04-21	CEN	La clé
9070000125967	13-04-21	CEN	La clé
9070000126009	13-04-21	CEN	La clé
9070000288777	12-04-21	CEN	La Clé des Champs
9070000288785	12-04-21	CEN	La Clé des Champs
9105000288709	12-04-21	CEN	La Clé des Champs
9070000161513	12-04-21	CEN	La course autour du monde
9070000161599	12-04-21	CEN	La course autour du monde
9070000233921	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000233956	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000233964	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000233948	19-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000233980	19-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
907000023393X	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000233972	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000234006	15-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000234014	26-04-21	CEN	La danse des sorcières (H
9070000306120	12-04-21	CEN	La fureur des dieux
9070000312635	15-04-21	CEN	La muraille
9070000312643	15-04-21	CEN	La muraille
9105000128655	15-04-21	CEN	La pyramide
9070000152581	15-04-21	CEN	La pyramide
9070000152565	26-04-21	CEN	La pyramide
9070000152573	26-04-21	CEN	La pyramide
LUDO661	13-04-21	CEN	La roue de la fortune
9105000274449	27-04-21	CEN	La tour aux énigmes (Räts
9105000274457	27-04-21	CEN	La tour aux énigmes (Räts
9070000221834	14-04-21	CEN	Labyrinthe
9105000188925	14-04-21	CEN	Labyrinthe
9105000221795	14-04-21	CEN	Labyrinthe
9070000123972	12-04-21	CEN	L'africa.
9070000123980	12-04-21	CEN	L'africa.
9070000124006	12-04-21	CEN	L'africa.
9070000124014	12-04-21	CEN	L'africa.
9105000204351	12-04-21	CEN	L'amulette bleue (Das bla
9105000228722	12-04-21	CEN	L'amulette bleue (Das bla
9105000299964	15-04-21	CEN	Le baiser à la princesse
9070000299981	28-04-21	CEN	Le baiser à la princesse
9105000274988	19-04-21	CEN	Le cheval de Troie
9070000161440	13-04-21	CEN	Le compte est bon
9070000161467	13-04-21	CEN	Le compte est bon
907000016539X	13-04-21	CEN	Le compte est bon
9070000161432	13-04-21	CEN	Le compte est bon
9070000161114	27-04-21	CEN	Le dernier mot

9070000161122	27-04-21	CEN	Le dernier mot
9070000161149	27-04-21	CEN	Le dernier mot
9070000161203	27-04-21	CEN	Le dernier mot
9070000161246	27-04-21	CEN	Le dernier mot
9070000235339	15-04-21	CEN	Le fantôme de minuit.
9070000235347	15-04-21	CEN	Le fantôme de minuit.
9070000235355	15-04-21	CEN	Le fantôme de minuit.
9070000258150	15-04-21	CEN	Le fantôme de minuit.
9070000258177	15-04-21	CEN	Le fantôme de minuit.
9070000193709	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000193717	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000206193	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000206223	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000216083	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000216105	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000216156	12-04-21	CEN	Le flambeur
9070000216180	12-04-21	CEN	Le flambeur
9105000206230	12-04-21	CEN	Le flambeur
9105000216163	12-04-21	CEN	Le flambeur
9105000185764	12-04-21	CEN	Le flambeur
9105000206249	12-04-21	CEN	Le flambeur
907000017352X	12-04-21	CEN	Le jeu de Mad magazine.
9070000173538	12-04-21	CEN	Le jeu de Mad magazine.
9070000173546	12-04-21	CEN	Le jeu de Mad magazine.
9070000173554	12-04-21	CEN	Le jeu de Mad magazine.
9070000230248	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
9070000230256	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
9070000230264	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
9070000230272	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
9070000230280	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
9070000230302	14-04-21	CEN	Le jeu du Hamburger
LUDO1207	19-04-21	CEN	Le jongl'heure
907000023152X	13-04-21	CEN	Le juste mot.
9070000231546	13-04-21	CEN	Le juste mot.
9105000228250	13-04-21	CEN	Le juste mot.
9105000228269	13-04-21	CEN	Le juste mot.
9070000139550	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9070000139569	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9070000139577	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9070000139593	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9070000146263	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9105000146246	14-04-21	CEN	Le lièvre et la tortue
9070000280938	13-04-21	CEN	Le Robert
9105000280899	13-04-21	CEN	Le Robert
9070000216865	13-04-21	CEN	Le rouge et le Noir
9070000189094	12-04-21	CEN	Le tapis volant
9070000189108	12-04-21	CEN	Le tapis volant
9070000189132	12-04-21	CEN	Le tapis volant
9105000189085	12-04-21	CEN	Le tapis volant
9070000188985	12-04-21	CEN	Le tour du monde en 80 jo

9070000189019	12-04-21	CEN	Le tour du monde en 80 jo
9105000297929	13-04-21	CEN	Les billes folles
9070000185269	13-04-21	CEN	Les chiffres croisés.
9070000131118	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000131118	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000131118	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000131126	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000135245	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000135253	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000135296	26-04-21	CEN	Les deux pirates
9070000173902	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
9070000173910	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
9070000173937	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
9070000173953	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
9070000216733	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
907000021675X	12-04-21	CEN	Les grosses têtes.
9070000261585	28-04-21	CEN	Les marchands de tapis
9070000270037	13-04-21	CEN	Les mystères de Pékin.
9105000203665	13-04-21	CEN	Les mystères de Pékin.
9105000225391	28-04-21	CEN	Les mystères de Pékin.
9070000305558	27-04-21	CEN	Les pirates
9070000305574	27-04-21	CEN	Les pirates
9105000300555	12-04-21	CEN	Les pirates
9070000296966	12-04-21	CEN	Les trésors des cités per
910500020436X	12-04-21	CEN	Les trois magiciens (Die
9070000259955	15-04-21	CEN	Les trois premières march
9105000259911	15-04-21	CEN	Les trois premières march
9070000087712	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124022	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124057	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124065	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124073	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124081	13-04-21	CEN	Lexicon
907000012409X	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124103	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000124111	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000087704	13-04-21	CEN	Lexicon
9070000310942	12-04-21	CEN	Line up !
9070000314255	12-04-21	CEN	Line up !
9070000314263	12-04-21	CEN	Line up !
9105000310895	12-04-21	CEN	Line up !
9105000310909	12-04-21	CEN	Line up !
9070000288009	12-04-21	CEN	Lotus
9105000287184	12-04-21	CEN	Lotus
9105000287192	12-04-21	CEN	Lotus
9105000287206	12-04-21	CEN	Lotus
9070000288017	12-04-21	CEN	Löwenherz
9070000288025	12-04-21	CEN	Löwenherz
9070000288041	12-04-21	CEN	Löwenherz
907000028805X	12-04-21	CEN	Löwenherz

9070000311108	14-04-21	CEN	Ma Ni Ki !
9105000311077	14-04-21	CEN	Ma Ni Ki !
31656	28-04-21	CEN	Magimixer
LUDO411	12-04-21	CEN	Manila
LUDO412	12-04-21	CEN	Manila
9070000237390	15-04-21	CEN	Maracana
9070000237412	15-04-21	CEN	Maracana
9070000237455	15-04-21	CEN	Maracana
9070000237463	15-04-21	CEN	Maracana
9105000237381	15-04-21	CEN	Maracana
9070000115228	15-04-21	CEN	Mascarade
9070000115287	15-04-21	CEN	Mascarade
9070000115171	26-04-21	CEN	Mascarade
9105000283499	12-04-21	CEN	Master Mind 44 (5 cases 6
9070000106245	19-04-21	CEN	Master Mind Original (4 c
9105000087401	19-04-21	CEN	Master Mind Supérieur (5
32380	12-04-21	CEN	Maze
32381	12-04-21	CEN	Maze
32382	12-04-21	CEN	Maze
9070000265165	13-04-21	CEN	Memory milieu
9070000265173	13-04-21	CEN	Memory milieu
9070000265181	13-04-21	CEN	Memory milieu
9070000265254	13-04-21	CEN	Memory milieu
9070000265262	13-04-21	CEN	Memory milieu
9105000181335	12-04-21	CEN	Métropolis
33490	26-04-21	CEN	Mex
33492	26-04-21	CEN	Mex
33493	26-04-21	CEN	Mex
907000023264X	27-04-21	CEN	Mille mots
9070000232658	27-04-21	CEN	Mille mots
9070000221699	12-04-21	CEN	Mimikry
9070000221729	12-04-21	CEN	Mimikry
9070000221737	12-04-21	CEN	Mimikry
9070000225457	12-04-21	CEN	Mimikry
9105000221647	12-04-21	CEN	Mimikry
9105000221655	12-04-21	CEN	Mimikry
9105000221663	12-04-21	CEN	Mimikry
9070000293533	12-04-21	CEN	Mind Power
9070000293568	12-04-21	CEN	Mind Power
9070000293584	12-04-21	CEN	Mind Power
9070000293606	27-04-21	CEN	Mind Power
9070000121651	27-04-21	CEN	Mini-Score
907000012166X	27-04-21	CEN	Mini-Score
9070000121678	27-04-21	CEN	Mini-Score
9070000121694	27-04-21	CEN	Mini-Score
9070000121716	27-04-21	CEN	Mini-Score
9070000121732	27-04-21	CEN	Mini-Score
9105000087088	27-04-21	CEN	Mini-Score
9070000230418	13-04-21	CEN	Miramis
9105000230409	13-04-21	CEN	Miramis

9070000296443	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000281543	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000281551	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000296427	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000296435	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000296451	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000296478	19-04-21	CEN	Mole Hill
9070000293452	27-04-21	CEN	Mon mot secret
9070000293479	27-04-21	CEN	Mon mot secret
9105000293397	27-04-21	CEN	Mon mot secret
9105000297910	13-04-21	CEN	Montagnes russes (Switchb
907000013687X	13-04-21	CEN	Mot de Passe
9070000136896	13-04-21	CEN	Mot de Passe
907000013690X	13-04-21	CEN	Mot de Passe
9070000136934	13-04-21	CEN	Mot de Passe
9070000131223	19-04-21	CEN	Moulin rouge
9070000293320	12-04-21	CEN	Movies et Money
9070000293347	12-04-21	CEN	Movies et Money
9070000293363	12-04-21	CEN	Movies et Money
9070000293371	12-04-21	CEN	Movies et Money
9105000293273	12-04-21	CEN	Movies et Money
31658	15-04-21	CEN	Mutabor
31758	15-04-21	CEN	Mutabor
31759	15-04-21	CEN	Mutabor
31760	15-04-21	CEN	Mutabor
31761	15-04-21	CEN	Mutabor
LUDO49	15-04-21	CEN	Mutabor
32955	26-04-21	CEN	No Panic !
32953	21-09-21	CEN	No Panic !
9070000204395	12-04-21	CEN	Olifanten parade
9070000204409	12-04-21	CEN	Olifanten parade
9070000204417	12-04-21	CEN	Olifanten parade
9070000204425	12-04-21	CEN	Olifanten parade
9105000204378	12-04-21	CEN	Olifanten parade
9105000204386	12-04-21	CEN	Olifanten parade
907000015844X	13-04-21	CEN	Option
9070000158458	13-04-21	CEN	Option
9070000169212	13-04-21	CEN	Option
9070000169220	13-04-21	CEN	Option
9070000169239	13-04-21	CEN	Option
9070000108205	15-04-21	CEN	Othello
9070000108213	15-04-21	CEN	Othello
9070000108221	15-04-21	CEN	Othello
907000010823X	15-04-21	CEN	Othello
9070000257294	15-04-21	CEN	Othello classique
9070000257316	15-04-21	CEN	Othello classique
9070000257324	15-04-21	CEN	Othello classique
9070000257340	15-04-21	CEN	Othello classique
9070000257359	15-04-21	CEN	Othello classique
9070000260023	27-04-21	CEN	P comme ...

9070000260031	27-04-21	CEN	P comme ...
907000026004X	27-04-21	CEN	P comme ...
9105000259970	27-04-21	CEN	P comme ...
LUDO184	13-04-21	CEN	Palabres
32050	12-04-21	CEN	Paladin
LUDO415	12-04-21	CEN	Paladin
LUDO416	12-04-21	CEN	Paladin
9070000294041	13-04-21	CEN	Party & co
9070000294068	13-04-21	CEN	Party & co
9105000289993	13-04-21	CEN	Party & co
9070000122593	13-04-21	CEN	Pas de problème.
9070000122607	13-04-21	CEN	Pas de problème.
9070000122615	13-04-21	CEN	Pas de problème.
9070000122585	28-04-21	CEN	Pas de problème.
32283	27-04-21	CEN	Password
9070000240960	12-04-21	CEN	Pater Noster
9070000240979	12-04-21	CEN	Pater Noster
9070000240987	12-04-21	CEN	Pater Noster
9105000240951	12-04-21	CEN	Pater Noster
9070000135156	12-04-21	CEN	Pentathlon
9070000101057	12-04-21	CEN	Perds pas la boule
9070000101065	12-04-21	CEN	Perds pas la boule
9070000101006	27-04-21	CEN	Perds pas la boule
9070000101014	27-04-21	CEN	Perds pas la boule
9070000089693	12-04-21	CEN	Pétropolis
9070000089707	12-04-21	CEN	Pétropolis
9070000089715	12-04-21	CEN	Pétropolis
32295	13-04-21	CEN	Photo Quiz ?
32296	13-04-21	CEN	Photo Quiz ?
9070000121260	15-04-21	CEN	Pile ou face
9070000121244	26-04-21	CEN	Pile ou face
9105000213652	27-04-21	CEN	Pim pam pet
9105000213660	27-04-21	CEN	Pim pam pet
9070000282280	12-04-21	CEN	Pin Point
33233	19-04-21	CEN	Pingouin
9105000291890	12-04-21	CEN	Pogo
9070000150120	15-04-21	CEN	Point-blank
9070000150139	15-04-21	CEN	Point-blank
9070000157710	15-04-21	CEN	Point-blank
9070000157729	15-04-21	CEN	Point-blank
9070000157761	15-04-21	CEN	Point-blank
9070000157788	15-04-21	CEN	Point-blank
9105000083112	27-04-21	CEN	Poker lettres
9105000251740	12-04-21	CEN	Pompéi (les derniers jour
9070000285824	13-04-21	CEN	Pourquoi ? Parce que !
9070000285832	13-04-21	CEN	Pourquoi ? Parce que !
9105000285750	13-04-21	CEN	Pourquoi ? Parce que !
9070000285840	28-04-21	CEN	Pourquoi ? Parce que !
9105000285769	13-04-21	CEN	Pourquoi ? Parce que !
9070000177126	27-04-21	CEN	Premiers mots croisés

9070000177134	27-04-21	CEN	Premiers mots croisés
907000013396X	27-04-21	CEN	Probe.
9070000133986	27-04-21	CEN	Probe.
9070000133994	27-04-21	CEN	Probe.
9070000256425	13-04-21	CEN	Pyramide.
9070000256441	13-04-21	CEN	Pyramide.
9105000256394	13-04-21	CEN	Pyramide.
9105000256408	13-04-21	CEN	Pyramide.
907000021692X	12-04-21	CEN	Pyramidis
9070000216938	12-04-21	CEN	Pyramidis
9070000275705	15-04-21	CEN	Quads
9105000275690	15-04-21	CEN	Quads
9105000276883	28-04-21	CEN	Questions pour un champion
9105000254154	12-04-21	CEN	Qui va faire la vaisselle
9070000156560	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000156579	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000163729	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000163745	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000163753	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000163761	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
907000016377X	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000163818	13-04-21	CEN	Quiz 10 sec. (secondes)
9070000116178	14-04-21	CEN	Ratio original
9070000116194	14-04-21	CEN	Ratio original
9070000116216	15-04-21	CEN	Ratio original
9070000261623	12-04-21	CEN	Razzia
9070000261631	12-04-21	CEN	Razzia
907000026164X	12-04-21	CEN	Razzia
9105000261614	12-04-21	CEN	Razzia
9070000155645	15-04-21	CEN	Rien à déclarer ?
907000015570X	15-04-21	CEN	Rien à déclarer ?
910500015561X	15-04-21	CEN	Rien à déclarer ?
9070000201116	26-04-21	CEN	Rimini
9070000201159	26-04-21	CEN	Rimini
9070000281985	27-04-21	CEN	Risk.
9105000235370	14-04-21	CEN	Robin des Bois
9105000235389	14-04-21	CEN	Robin des Bois
907000028187X	13-04-21	CEN	Rondo
907000029369X	13-04-21	CEN	Rubik's Tangle
9070000293703	13-04-21	CEN	Rubik's Tangle
9070000293711	13-04-21	CEN	Rubik's Tangle
907000029372X	13-04-21	CEN	Rubik's Tangle
9070000293738	13-04-21	CEN	Rubik's Tangle
9070000197437	15-04-21	CEN	Ruée vers l'or
9070000197445	15-04-21	CEN	Ruée vers l'or
9070000197453	15-04-21	CEN	Ruée vers l'or
907000019747X	15-04-21	CEN	Ruée vers l'or
9105000197371	15-04-21	CEN	Ruée vers l'or
9070000139941	26-04-21	CEN	Rummy
9105000302043	12-04-21	CEN	Rummy photo

9070000204204	19-04-21	CEN	Safe et Partners
9070000204212	19-04-21	CEN	Safe et Partners
9070000204220	19-04-21	CEN	Safe et Partners
9070000198859	14-04-21	CEN	Sagaland
910500015415X	14-04-21	CEN	Sagaland
9070000129636	12-04-21	CEN	Samourai.
9070000257847	13-04-21	CEN	Scattergories
9070000121783	27-04-21	CEN	Score
9070000121791	27-04-21	CEN	Score
9070000121805	27-04-21	CEN	Score
9070000121813	27-04-21	CEN	Score
9070000121821	27-04-21	CEN	Score
9070000172256	12-04-21	CEN	Scotland Yard
9070000172299	12-04-21	CEN	Scotland Yard
9070000172264	28-04-21	CEN	Scotland Yard
9070000140540	27-04-21	CEN	Scrabble
9070000108841	27-04-21	CEN	Scrabble
9070000108868	27-04-21	CEN	Scrabble
9105000121014	27-04-21	CEN	Scrabble
9105000121022	27-04-21	CEN	Scrabble
9105000121049	27-04-21	CEN	Scrabble
910500013518X	27-04-21	CEN	Scrabble
9105000282379	12-04-21	CEN	Séquence
9070000284585	12-04-21	CEN	Service compris
9070000284542	27-04-21	CEN	Service compris
9105000284509	12-04-21	CEN	Service compris
9070000265416	12-04-21	CEN	Set !
9105000274392	12-04-21	CEN	Set !
9070000129563	12-04-21	CEN	Shing Shang.
9070000129571	12-04-21	CEN	Shing Shang.
9070000129601	12-04-21	CEN	Shing Shang.
9070000128745	12-04-21	CEN	Shogun
9070000128761	12-04-21	CEN	Shogun
9070000163575	12-04-21	CEN	Shogun
9070000163583	12-04-21	CEN	Shogun
9070000163648	12-04-21	CEN	Shogun
9070000163672	12-04-21	CEN	Shogun
9070000163702	12-04-21	CEN	Shogun
9070000300068	12-04-21	CEN	Siesta
9070000300076	12-04-21	CEN	Siesta
9105000298801	12-04-21	CEN	Siesta
32226	13-04-21	CEN	Similarius
9070000259602	12-04-21	CEN	Sindbad.
9070000259610	12-04-21	CEN	Sindbad.
9070000259645	12-04-21	CEN	Sindbad.
9070000259653	12-04-21	CEN	Sindbad.
9070000121864	15-04-21	CEN	Solitaire Bois
9070000121953	15-04-21	CEN	Solitaire Bois
907000012197X	15-04-21	CEN	Solitaire Bois
9070000122003	15-04-21	CEN	Solitaire Bois

9070000122038	15-04-21	CEN	Solitaire Bois
9070000266463	26-04-21	CEN	SOS Animaux
9070000273249	15-04-21	CEN	Spectrangle
9070000249151	19-04-21	CEN	Spectrangle
9070000273257	19-04-21	CEN	Spectrangle
9070000253205	28-04-21	CEN	Spectrangle
9070000273230	19-04-21	CEN	Spectrangle
9070000301935	14-04-21	CEN	Sphinx
9070000301943	14-04-21	CEN	Sphinx
9105000301918	14-04-21	CEN	Sphinx
9105000280686	12-04-21	CEN	Stone Henge
9105000280678	12-04-21	CEN	Stone Henge
9070000142543	12-04-21	CEN	Stragone
907000014256X	12-04-21	CEN	Stragone
9070000115503	19-04-21	CEN	Stratego
9070000273664	19-04-21	CEN	Stratego 4
9070000306031	19-04-21	CEN	Stratego 4
32912	12-04-21	CEN	Stratego Fortress
9070000305973	12-04-21	CEN	Stratego legends
9070000305981	12-04-21	CEN	Stratego legends
9105000255665	28-04-21	CEN	Stratego original
9070000275780	14-04-21	CEN	Sunset BLVD
9070000275799	14-04-21	CEN	Sunset BLVD
9070000275802	14-04-21	CEN	Sunset BLVD
9105000275771	14-04-21	CEN	Sunset BLVD
9070000133226	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
9070000133242	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
9070000157419	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
907000015746X	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
9070000157494	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
9070000157508	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
9105000154761	27-04-21	CEN	Super Pim Pam Pet
32455	27-04-21	CEN	Suspect
33314	27-04-21	CEN	Suspect
9070000149971	26-04-21	CEN	Tabu
9070000149998	26-04-21	CEN	Tabu
9070000150007	26-04-21	CEN	Tabu
9070000150015	26-04-21	CEN	Tabu
9105000296930	19-04-21	CEN	Tamsk
9105000296949	04-05-21	CEN	Tamsk
9105000262122	13-04-21	CEN	Tangram oeuf
9070000084977	13-04-21	CEN	Tantalus
9105000080474	13-04-21	CEN	Tantalus
9070000084969	13-04-21	CEN	Tantalus
9070000201183	12-04-21	CEN	Targui
9070000201191	12-04-21	CEN	Targui
9070000201205	12-04-21	CEN	Targui
9070000201213	12-04-21	CEN	Targui
9070000201221	12-04-21	CEN	Targui
9070000265335	19-04-21	CEN	Taupes company !

907000026536X	19-04-21	CEN	Taupes company !
9070000259696	27-04-21	CEN	Telepathy.
9105000259679	27-04-21	CEN	Telepathy.
910500025779X	12-04-21	CEN	Tembo.
9105000299565	13-04-21	CEN	Therapy
9070000152050	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000152077	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000152093	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000152107	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000152115	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000152131	14-04-21	CEN	Tiercé Color
9070000189051	15-04-21	CEN	Tintin
907000018906X	15-04-21	CEN	Tintin
9070000189078	15-04-21	CEN	Tintin
9105000189026	15-04-21	CEN	Tintin
9070000258479	15-04-21	CEN	Tintin et le piège du Tot
9070000289781	15-04-21	CEN	Tintin et le piège du Tot
9105000258451	15-04-21	CEN	Tintin et le piège du Tot
907000028979X	28-04-21	CEN	Tintin et le piège du Tot
910500025846X	15-04-21	CEN	Tintin et le piège du Tot
9070000293991	15-04-21	CEN	TNT
9070000294009	15-04-21	CEN	TNT
9070000294017	15-04-21	CEN	TNT
9070000294025	15-04-21	CEN	TNT
9105000293982	15-04-21	CEN	TNT
9105000288148	12-04-21	CEN	Tonga Bonga
9070000182022	12-04-21	CEN	Top secret
9070000182030	12-04-21	CEN	Top secret
9070000182049	12-04-21	CEN	Top secret
9070000182057	12-04-21	CEN	Top secret
9070000182065	12-04-21	CEN	Top secret
9070000200446	12-04-21	CEN	Top secret
9070000200462	12-04-21	CEN	Top secret
9070000200470	12-04-21	CEN	Top secret
9070000200489	12-04-21	CEN	Top secret
9070000200497	12-04-21	CEN	Top secret
9105000180819	12-04-21	CEN	Top secret
9070000173171	26-04-21	CEN	Topple
9070000181069	26-04-21	CEN	Topple
9105000275720	13-04-21	CEN	Topword
9070000266099	13-04-21	CEN	Topword
9070000266102	13-04-21	CEN	Topword
9070000279018	13-04-21	CEN	Topword
9070000279026	13-04-21	CEN	Topword
LUDO531	12-04-21	CEN	Toru
9070000278402	12-04-21	CEN	Touché
9105000138618	26-04-21	CEN	Toujours 12.
9070000138708	28-04-21	CEN	Toujours 12.
9105000151959	15-04-21	CEN	Tramp
9070000151992	15-04-21	CEN	Tramp

9070000301781	15-04-21	CEN	Triazzle Game
9070000301803	15-04-21	CEN	Triazzle Game
9070000285689	12-04-21	CEN	Tycoon
9070000285735	12-04-21	CEN	Tycoon
9070000285743	12-04-21	CEN	Tycoon
9105000285637	12-04-21	CEN	Tycoon
9105000277790	26-04-21	CEN	Ulysse et Cloé
9070000314301	14-04-21	CEN	Villa Paletti
9070000300092	13-04-21	CEN	Voltaire
9070000300106	13-04-21	CEN	Voltaire
9070000243625	27-04-21	CEN	Wanted
9070000252918	27-04-21	CEN	Wanted
9070000252934	27-04-21	CEN	Wanted
9070000252942	27-04-21	CEN	Wanted
9070000252950	27-04-21	CEN	Wanted
9105000243608	27-04-21	CEN	Wanted
9070000280857	15-04-21	CEN	Yali
9070000306171	15-04-21	CEN	Yali
9070000306163	19-04-21	CEN	Yali
907000030618X	19-04-21	CEN	Yali
907000012314X	26-04-21	CEN	Yams 421
9105000297090	26-04-21	CEN	Zatre
9070000297113	28-04-21	CEN	Zatre
9070000127749	15-04-21	CEN	Zone X
9070000127765	15-04-21	CEN	Zone X

cotecote
1 exemplaire
5 exemplaires
1
1
1
3
7
2
1
3
4
3
6
4
4
4
3
5
4
1
1
5
3
1
1
1
4
6
6
2
2
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.08\15
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.11 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8

[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A5.03 \9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.08 \10
[LUDO] CEN A4.08 \10
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A5.04 \16
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A5.03 \12
[LUDO] CEN A5.03 \12
[LUDO] CEN A4.03 \8
[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A5.03 \8

[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A5.06 \14
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A5.05 \12
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A5.06
[LUDO] CEN A4.01\10

[LUDO] CEN A4.01\10
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] MAR A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A5.04 \10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A5.06 \14
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] MAR A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A3.02 \9
[LUDO] CEN A3.02 \9
[LUDO] CEN A4.06 \14
[LUDO] CEN A4.06 \14
[LUDO] CEN A4.06\14
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.10\14

[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A5.01
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A5.03 \10
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] MAR A4.07\7
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \12
[LUDO] CEN A4.10 \12
[LUDO] CEN A4.10 \12
[LUDO] MAR A4.10\7
[LUDO] CEN A3.02 \9
[LUDO] CEN A3.02 \9
[LUDO] CEN A4.08 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.08
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] MAR A4.08 \7
[LUDO] MAR A4.08 \7
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9

[LUDO] CEN A5.03 \9
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.08 \8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.01 \8
[LUDO] CEN A4.01 \8
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A4.01\10
[LUDO] CEN A4.01\10
[LUDO] CEN A4.01\10
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.11 \10
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.02 \9
[LUDO] CEN A4.01 \9
[LUDO] CEN A4.01 \9
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.07\10

[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] CEN A5.05 \10
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.08 \9
[LUDO] CEN A4.08 \9
[LUDO] CEN A4.08 \9
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.08 \9
[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.08 \12
[LUDO] CEN A4.08 \12
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10

[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.03 \12
[LUDO] CEN A4.03 \12
[LUDO] CEN A4.03 \12
[LUDO] CEN A4.03 \12
[LUDO] CEN A4.03 \12
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04 \9
[LUDO] CEN A4.04\9
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A5.06 \12
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.11 \15
[LUDO] CEN A4.11 \15
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A5.06 \10
[LUDO] CEN A5.03 \12
[LUDO] MAR A4.07
[LUDO] MAR A4.07
[LUDO] CEN A4.02 \8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.08 \8
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.08 \10
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.10\14

[LUDO] CEN A5.06 \14
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] CEN A4.08\10
[LUDO] MAR A4.08 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.11\10
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.03 \8
[LUDO] CEN A4.03 \8
[LUDO] CEN A4.03 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.08 \8
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\12
[LUDO] CEN A4.10\9

[LUDO] CEN A4.10\9
[LUDO] CEN A4.10\9
[LUDO] CEN A4.10\9
[LUDO] CEN A4.10\9
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.04 \10
[LUDO] CEN A4.04 \10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.07\10
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] LUX A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A5.06 \12
[LUDO] CEN A5.06 \12
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A5.06 \14
[LUDO] CEN A4.08\15
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A5.01 \10
[LUDO] CEN A4.06\10

[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A3.02 \8
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.11\10
[LUDO] CEN A5.03 \10
[LUDO] MAR A5.03 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A5.03 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.07 \9
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A5.06 \10
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.08\12
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] MAR A4.06\10
[LUDO] MAR A4.06\10
[LUDO] MAR A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12

[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A5.03 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.06 \9
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A4.01\8
[LUDO] CEN A5.03 \16
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.07\14
[LUDO] CEN A4.07\14
[LUDO] CEN A4.07\14
[LUDO] CEN A4.07\14
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10

[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] MAR A4.10\8
[LUDO] CEN A3.02 \8
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.07\12
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07
[LUDO] CEN A4.08\8
[LUDO] CEN A4.08\8
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10 \8

[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] MAR A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A5.04
[LUDO] CEN A5.04
[LUDO] CEN A5.04
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.10\14
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.09\10
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.08 \10
[LUDO] CEN A4.03\10
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.08 \14
[LUDO] CEN A4.08 \14
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] MAR A5.01 \10
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] MAR A4.08 \15
[LUDO] CEN A4.10 \8

[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06 \9
[LUDO] CEN A5.01 \9
[LUDO] CEN A4.08 \15
[LUDO] CEN A5.03 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06 \12
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.04 \8
[LUDO] CEN A4.10\12
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.07 \9
[LUDO] CEN A4.09\12
[LUDO] CEN A4.06 \10

[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.10 \12
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A5.01 \10
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.10\8
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] MAR A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.11\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06 \8

[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A5.05 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A5.01 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\9
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \9
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.03\8
[LUDO] CEN A4.04\8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.10 \8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07\9
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A3.02 \8
[LUDO] CEN A3.02 \8
[LUDO] CEN A3.02 \8
[LUDO] CEN A3.02\8
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\15
[LUDO] CEN A4.06\8

[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.10 \9
[LUDO] CEN A4.06\12
[LUDO] CEN A4.08\16
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.02\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A5.01 \8
[LUDO] CEN A5.03 \10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.06\10
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.07\8
[LUDO] CEN A4.10 \10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.07 \12
[LUDO] CEN A4.07 \10
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.09\8
[LUDO] CEN A4.06 \8
[LUDO] CEN A4.06\8

[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] CEN A4.06 \10
[LUDO] MAR A4.08 \8
[LUDO] CEN A4.04\8
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.10\10
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.11\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.07 \8
[LUDO] CEN A4.11 \8
[LUDO] CEN A4.11 \8
[LUDO] CEN A4.06\8
[LUDO] CEN A4.06\8

Reconnaissance de don manuel

Entre :

La Province de Luxembourg ayant son siège Place Léopold 1 à 6700 Arlon, portant le numéro d'entreprise 0207.725.401 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Nathalie HEYARD, Députée provinciale et Monsieur Pierre Henry GOFFINET, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Conseil provincial en sa séance du 29 avril 2022 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « le Donateur »,

Et :

La Province de Liège, ayant son siège Place Saint-Lambert, 18A à 4000 Liège, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Conseil provincial en sa séance du 19 mai 2022 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « le Donataire »,

Il a été confirmé ce qui suit :

1. Le Donateur confirme par la présente avoir remis, au Donataire, 1000 jeux déclassés.
2. Le Donataire a accepté expressément le don manuel fait à son profit.

Ainsi fait à Liège, le, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

<p>Pour le Donateur, La Province de Luxembourg, Par délégation du Député provincial –Président (Article L2213-1 du CDLD)</p> <p>Madame Nathalie HEYARD, Députée provinciale</p> <p>Monsieur Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial</p>	<p>Pour le Donataire, La Province de Liège, Par délégation du Député provincial – Président (Article L2213-1 du CDLD)</p> <p>Madame Muriel BRODURE - WILLAIN, Députée provinciale</p> <p>Monsieur Pierre BROOZE, Directeur général provincial</p>
--	--

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/257 a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 96 ter du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale stipulant que le Gouvernement de la Communauté française peut autoriser plusieurs établissements de l'enseignement de promotion sociale à se restructurer à la demande des pouvoirs organisateurs concernés ;

Vu l'avis favorable de la Commission paritaire locale de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement de promotion sociale lors de sa réunion du 14 mars 2022 ;

Considérant que la Province de Liège souhaite réorganiser son offre d'enseignement de promotion sociale en termes de niveau d'enseignement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – sous réserve de l'obtention de l'accord du Gouvernement de la Communauté française, de transférer à la date du 01 janvier 2023 avec anticipation au 29 août 2022 par un prêt de périodes entre établissements :

- à l'IPEPS Seraing Supérieur le bachelier en comptabilité actuellement organisé par l'IPEPS Herstal ;
- à l'IPEPS Seraing Supérieur le bachelier assistant de Direction actuellement organisé par l'IPEPS Huy-Waremme ;
- à l'IPEPS Liège le brevet d'enseignement supérieur en insertion socio-professionnelle actuellement organisé par l'IPEPS Huy-Waremme ;
- à l'IPEPS Seraing Supérieur le bachelier en informatique de gestion actuellement organisé par l'IPEPS Verviers Technologique ;
- à l'IPEPS Liège le bachelier éducateur à l'IPEPS Liège actuellement organisé par l'IPEPS Verviers Technologique ;
- à l'IPEPS Seraing Supérieur le bachelier en comptabilité actuellement organisé par l'IPEPS Verviers Commercial.

Article 2. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d'exécution liées à la présente résolution.

Article 3. – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/258 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE OUVERTE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – CONSTRUCTION D'UN PÔLE DES SAVOIRS ET D'UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES SUR LE SITE DE BAVIÈRE – TRAVAUX DE FERRONNERIES, DE MENUISERIES ET DE PEINTURES DIVERS.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/258 a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'en séance du 22 novembre 2018, le Collège provincial a attribué un marché public de travaux relatif à la construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière, Boulevard de la Constitution à 4020 Liège, à la société momentanée MOURY/GALERE/BPC Liège pour un montant de 34.310.533,60 € hors TVA, soit 41.515.745,66 € TVA de 21 % comprise ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à présent à des travaux de ferronneries, de menuiseries et de peintures divers, destinés à parfaire la construction dudit Pôle, réparti en trois lots, comme suit :

- Lot 1 « Ferronneries »,
- Lot 2 « Menuiseries »,
- Lot 3 « Peintures » ;

Attendu que l'estimation s'élève au montant de 279.939,25 € hors TVA, soit 338.726,49 € TVA de 21 % comprise, réparti comme suit :

- Lot 1 : 116.160,00 € hors TVA, soit 140.553,60 € TVA de 21 % comprise,
- Lot 2 : 91.307,25 € hors TVA, soit 110.481,77 € TVA de 21 % comprise,
- Lot 3 : 72.472,00 € hors TVA, soit 87.691,12 € TVA de 21 % comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure ouverte peut être organisée, sur base de l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2022 ;

Attendu que les travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de subvention ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 29 mars 2022 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 29 mars 2022 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale de la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 36 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1^{er} ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Une procédure ouverte sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à la construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière : travaux de ferronneries, de menuiseries et de peintures divers, réparti en trois lots, comme suit :

- Lot 1 « Ferronneries » ;
- Lot 2 « Menuiseries » ;
- Lot 3 « Peintures ».

, dont l'estimation s'élève au montant de 279.939,25 € hors TVA, soit 338.726,49 € TVA de 21 % comprise, réparti comme suit :

- Lot 1 : 116.160,00 € hors TVA, soit 140.553,60 € TVA de 21 % comprise ;
- Lot 2 : 91.307,25 € hors TVA, soit 110.481,77 € TVA de 21 % comprise ;
- Lot 3 : 72.472,00 € hors TVA, soit 87.691,12 € TVA de 21 % comprise.

Article 2. – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/259 : RATIONALISATION IMMOBILIÈRE – PERSPECTIVE DE MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE SIS RUE BEECKMAN, 26 À 4000 LIÈGE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/259 a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Grégory PIRON, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^{ème} Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la déclaration de politique générale par laquelle le Collège provincial a projeté de présenter un plan de rationalisation immobilière ;

Attendu que, dans le cadre de la mise en œuvre du projet CaSS, la Maison du Social et l'Openado, actuellement situés rue Beeckman, 26 à Liège, vont déménager vers le site Saint-Laurent, récemment acquis par la Province de Liège ;

Attendu que l'immeuble de la rue Beeckman ainsi libéré n'a pas trouvé d'autre affectation utile à la Province ;

Attendu que le maintien dans le patrimoine provincial de ce bien n'ayant pas trouvé de réaffectation utile ne présente que peu d'intérêt dans le chef de la Province ;

Attendu que, dans la perspective d'une éventuelle mise en vente, l'immeuble de la rue Beeckman a fait l'objet d'une expertise par Maître Pierre GERMAY, Notaire à Liège, fixant la valeur vénale du bien à un montant située dans une fourchette allant de 650.000,00 € à 700.000,00 € ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Vu la Circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – De procéder à la mise en vente, de gré à gré par soumission, l'immeuble situé rue Beeckman, 26 à 4000 Liège, cadastré Liège 3^{ème} Division - Section B – n° 178 K 2.

Article 2. – De fixer le prix de vente minimum à 650.000 €.

Article 3. – De retirer au bien dont question son affectation à la domanialité publique à dater du jour de signature de l'acte authentique de vente.

Article 4. – De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/260 : ORGANISATION DU « PRIX DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE PARTICIPATION.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/260 a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M^{me} Isabelle HUMBLET, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en sa séance du 5 mai 2022, le Collège provincial a décidé, en parfaite adéquation avec sa volonté d'être acteur de la transition écologique et alimentaire et de plusieurs projets définis dans son Plan Stratégique Transversal 2018-2024, de l'organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » par les Départements de l'Agriculture et du Développement durable ;

Attendu que ce prix est dédié aux personnes morales et associations de fait qui poursuivent une finalité coopérative et adhèrent aux valeurs et aux principes coopératifs et/ou dont les actions s'inscrivent dans une coordination coopérative d'acteurs qui ont mis en place une action, un projet sur le territoire de la province de Liège qui participe à au moins une des trois thématiques suivantes : les transitions alimentaire, écologique et énergétique ;

Attendu qu'afin de récompenser les lauréats, il est prévu de remettre un prix d'un montant total de 40 000,00 € à diviser en fonction du nombre de lauréats avec un maximum de 8 lauréats ;

Attendu que les différents lauréats seront choisis parmi les candidatures valablement introduites par un jury constitué de 7 personnes sensibles aux thématiques tenant aux transitions alimentaire, écologique et énergétique ;

Attendu que Les lauréats et leurs actions seront transmis au public via le site internet de la Province de Liège et un article dans « Notre Province » ;

Vu que dans le cadre de cette organisation, un projet de règlement a été rédigé ;

Le Collège provincial vous propose d'adopter le texte de ce règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation à l'événement ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Le texte ci-annexé du règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège est adopté.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet du concours

La Province de Liège, dans le cadre de sa Déclaration de politique provinciale et sa volonté d'être actrice des transitions alimentaire, écologique et énergétique a décidé d'organiser le présent Prix.

L'objectif est de valoriser des projets/actions réalisés sur le territoire de la Province de Liège qui participent à au moins une des thématiques suivantes :

- La transition alimentaire, notamment des objectifs de relocalisation, d'accès aux productions locales, de maîtrise coopérative ou associative des filières, de juste rémunération et de performance environnementale de la production, la transformation et/ou la distribution ;
- La transition écologique, notamment des objectifs de résilience locale et/ou d'économie circulaire ;
- La transition énergétique, notamment des objectifs de production d'énergie renouvelable et/ou de réduction de la consommation énergétique et donc, une réduction des émissions de CO₂.

Les projets/actions présentés doivent être en fonctionnement ou la préparation pour leur mise en œuvre doit être significative, ils doivent concerner le territoire de la province de Liège.

Article 2 – Conditions de participation

Pour être éligibles, les projets/actions doivent être menés et les dossiers introduits par une **personne morale** ou une **association de fait** qui :

- Poursuit une finalité coopérative et adhère aux valeurs et aux principes coopératifs ET/OU dont les actions s'inscrivent dans une coordination coopérative d'acteurs ;
- Est active sur le territoire de la Province de Liège, au moins en partie.

La participation n'est pas autorisée aux :

- Projets/actions lauréats d'un prix ou d'un concours organisé par la Province de Liège au cours de l'année, de date à date, qui précède le jour d'ouverture des candidatures du présent concours ;
- Entités qui ont, avec la Province, un plan ou un contrat de gestion.

Article 3 – Remise du dossier

Le formulaire de candidature obligatoire, reprenant les consignes à respecter pour le compléter en français ou en allemand, est disponible sur le site internet de la Province de Liège. L'appel à candidature est ouvert du 01/06/2022 au 30/09/2022 à minuit. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus acceptées.

L'introduction du dossier se fait exclusivement via le formulaire susvisé à envoyer par mail à l'adresse : prixprovincial@provincedeliege.be.

Pour sa participation au concours, chaque participant doit faire le choix d'un seul projet/action.

Article 4 - Critères de sélection

Tout dossier de candidature incomplet, déposé sous un autre format que le formulaire de candidature disponible sur le site internet de la Province de Liège ou ne respectant pas les consignes pour le compléter ne sera pas pris en compte. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Les projets/actions seront évalués sur base des critères suivants :

- Caractère innovant et/ou original et/ou complémentaire ;
- Action en matière de transition alimentaire et/ou écologique et/ou énergétique ;
- Ancrage territorial et soutien par des acteurs de la société ;
- Perspectives, notamment économiques, de continuité et de développement ;
- Caractère inspirant et transposable.

Article 5 – Jury

Le jury, composé de 7 personnes sensibles aux enjeux des transitions alimentaire, écologique et énergétique et du fonctionnement coopératif, sera choisi par les organisateurs du concours.

Le jury examinera les dossiers éligibles selon les critères de recevabilité et de sélection précités et désignera les projets/actions sélectionnés.

La décision du jury ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 6 – Prix

Le jury est souverain dans la détermination du nombre de lauréats à sélectionner pour un montant total à distribuer de 40 000,00 €. Néanmoins, il ne pourra nommer qu'un maximum de 8 lauréats qui recevront chacun un prix de minimum 5 000,00 €.

Article 7 – Publicité

Afin de mettre en valeur les projets/actions lauréats du concours, la Province de Liège s'engage à assurer leur visibilité dans les différents médias : conférence ou communiqué de presse, magazine provincial « Entre-Nous », site internet de la Province de Liège ou tout autre modalité jugée utile par la Province de Liège.

Article 8 – Acceptation du règlement

Les participants, par l'envoi de leur candidature :

- Acceptent le présent règlement ;
- Autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, leur image ainsi que les documents remis à des fins de communication ;
- Acceptent d'être présents lors des rencontres prévues dans le cadre du concours ;
- S'interdisent tout recours contre les organisateurs.

Article 9 – Annulation

La Province de Liège se réserve le droit d'annuler le Prix.

DOCUMENT 21-22/261 : ORGANISATION DU CONCOURS DU BEURRE DE FERME AU LAIT CRU DE LA PROVINCE DE LIÈGE ET CONCOURS DES BIÈRES DE LA PROVINCE DE LIÈGE – APPROBATION DES RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/261 a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en sa séance du 28 avril 2022, le Collège provincial a décidé, en parfaite adéquation avec sa volonté de soutien aux producteurs locaux et de plusieurs projets définis dans son Plan Stratégique Transversal 2018-2024, de l'organisation du Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège et du Concours des bières de la Province de Liège par le Pôle Agriculture et Ruralité ;

Attendu que ces Concours mettent en évidence les savoir-faire en matière de transformation des productions alimentaires qui se développent et se perfectionnent sans cesse à l'échelle du territoire provincial ;

Attendu que ces Concours sont ouverts aux autres Provinces de Belgique ;

Attendu que les lauréats sont transmis au public via les outils de communication propres à chaque province participante ;

Vu que dans le cadre de l'organisation desdits Concours, des projets de règlement ont été rédigés ;

Le Collège provincial vous propose d'adopter les textes de ces règlements qui fixent l'ensemble des conditions de participation au Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège et au Concours des bières de la Province de Liège ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Adopte les textes ci-annexés, des règlements qui fixent l'ensemble des conditions de participation au Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège et au Concours des bières de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT

CONCOURS DU BEURRE DE FERME AU LAIT CRU DE LA PROVINCE DE LIÈGE

ART. 1

Le Département de l'Agriculture, de la Ruralité et du Laboratoire de la Province de Liège, ci-après dénommé la Province de Liège ou l'organisateur, organise un Concours visant la promotion du beurre de ferme au lait cru, produit dans les provinces de Belgique. Ce Concours intitulé « Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège » comporte différentes étapes éliminatoires.

Les beurres des catégories « beurre doux » et « beurre salé » sont admises à concourir. L'organisateur détermine la ou les catégorie(s) participante(s) par an et en informe les participants potentiels lors de l'appel à participation ainsi que les Provinces participantes.

La finale du Concours se déroule, à l'occasion de la Foire Agricole de Battice.

ART. 2

Le Concours consiste en une épreuve organoleptique (saveur, odeur, aspect et consistance), les produits inscrits étant, à chaque étape éliminatoire, soumis à l'appréciation d'un jury reconnu pour ses compétences en matière d'appréciation de la qualité des denrées alimentaires.

ART. 3

Le Concours est uniquement ouvert aux agriculteurs disposant d'un agrément ou d'une autorisation en tant que producteurs de produits laitiers, délivré(e) par l'AFSCA.

ART. 4

Ce Concours vise la promotion du beurre de ferme au lait cru, produit dans les provinces de Belgique participantes. Ce Concours a trait aux produits et non aux recettes.

ART. 5

Pour pouvoir participer au Concours, les produits doivent être inscrits exclusivement par l'agriculteur ou son représentant.

ART. 6

Chaque agriculteur ou son représentant ne peut inscrire qu'un seul produit au Concours.

ART. 7

Les produits doivent répondre aux exigences suivantes :

- Être de fabrication artisanale ;
- Provenir d'une ferme dont le siège d'exploitation et le siège social sont situés dans une des provinces concernées par le Concours ;
- Être de qualité irréprochable et répondre à toutes les prescriptions légales en matière de sécurité alimentaire et de qualité.

ART.8

Les conditions générales d'inscription sont les suivantes :

- La fiche d'inscription et la fiche de renseignements élaborées par l'organisateur doivent impérativement être complétées et signées ;
- Le règlement du Concours doit être signé ;
- L'inscription doit être accompagnée d'une copie de la carte technique d'identification (Carte CTI) ainsi que du numéro d'agrément de l'établissement laitier.

ART. 9

L'inscription ne devient effective qu'après réception, par la Province qui organise l'épreuve de sélection, des documents susvisés dûment complétés par l'agriculteur.

Lesdits documents complétés devront parvenir à chacune des Provinces concernées par l'inscription, au plus tard **10 jours ouvrables avant le Concours provincial.**

Tout manquement à ces formalités d'inscription, rendra la candidature irrecevable.

ART. 10

L'agriculteur, qui voit l'inscription de son produit validée, s'engage :

- À mettre à la disposition des organisateurs, en vue de l'épreuve de sélection, une quantité de beurre suffisante pour permettre le bon déroulement de l'épreuve de dégustation du Jury professionnel, à savoir :
 - o 3 paquets de beurre dans l'état où ils sont mis en vente au consommateur, c'est-à-dire au format et au packaging habituels de commercialisation ;
- À mettre à la disposition des organisateurs, en vue de la finale, une quantité de beurre suffisante pour permettre le bon déroulement de l'épreuve de dégustation du Jury professionnel et la présentation du produit au public, à savoir :
 - o 3 paquets de beurre dans l'état où ils sont mis en vente au consommateur, c'est-à-dire au format et au packaging habituels de commercialisation ;
- À fournir aux organisateurs tous renseignements relatifs à la manière dont le beurre a été produit ;

- À se conformer aux indications qui lui seront communiquées par l'organisateur ou son représentant, dans le cadre de l'organisation pratique de ce Concours.

ART. 11

Chacune des Provinces organise une épreuve de sélection visant à retenir, sur l'ensemble des produits inscrits fabriqués sur son territoire, les 3 produits qui ont bénéficié de la meilleure cotation d'un Jury qu'elle aura préalablement constitué, lesquels seront retenus pour participer à la finale inter-provinces qui aura lieu à l'occasion de la Foire Agricole de Battice.

ART. 12

Chaque Province prend à sa charge les frais relevant de l'organisation de l'épreuve de sélection et valide les inscriptions au Concours des produits fabriqués sur son territoire.

ART. 13

La Province de Liège se charge d'apporter aux responsables des autres Provinces l'expérience qu'elle a acquise en la matière ainsi que tous documents utiles pour assurer le bon déroulement du Concours.

Chaque Province s'engage à transmettre à l'organisateur les résultats obtenus lors de l'épreuve de sélection ainsi que toutes informations utiles au bon déroulement de la suite du Concours.

ART. 14

La finale aura lieu à l'occasion de la Foire Agricole de Battice, et sera organisée par la Province de Liège, laquelle en assumera les frais. La Province de Liège informera les organisateurs des différentes Provinces participantes en temps utile des modalités pratiques, à charge pour ces dernières de relayer les informations aux producteurs sélectionnés.

ART. 15

À chaque étape du Concours, les Jurys sont composés par la Province organisatrice de l'épreuve, soit chacune des Provinces en ce qui concerne l'épreuve de sélection qu'elle organise, et la Province de Liège en ce qui concerne la finale.

Les Provinces organisatrices veilleront, lors de la sélection des membres du Jury, à écarter les personnes présentant un lien de parenté ou d'alliance jusqu'au 2^{ème} degré avec les agriculteurs inscrits au Concours, celles présentant un lien économique direct avec les candidats, ainsi que les membres du personnel des Institutions provinciales organisant ce Concours. Dans le cas où, en dépit des vérifications opérées par l'organisateur, un de ces liens se vérifiait ensuite, le membre du Jury concerné serait alors écarté du Concours et immédiatement remplacé.

ART. 16

Un membre du Jury est choisi par la Province organisatrice pour présider le Jury. Le Président participe aux cotations et veille au bon déroulement des opérations. Il est le référent qui précise, si cela s'avère nécessaire, les critères d'appréciation.

Les produits soumis à l'appréciation du Jury sont présentés de manière anonyme.

ART. 17

Chaque Province organisatrice proclamera vainqueur de sa province le produit qui obtiendra le score le plus élevé, lors de l'épreuve de sélection. Il n'y aura pas de produits déclarés *ex aequo*.

ART. 18

Lors de la finale inter-provinces, le produit qui obtiendra le score le plus élevé sera déclaré vainqueur. Les 3 produits ayant recueilli les meilleurs scores recevront un prix.

ART. 19

Les agriculteurs participants seront autorisés à faire état du classement de leurs produits au Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège, en vue de leur promotion et de leur commercialisation.

Dans ce cas, ils indiqueront impérativement et de façon claire et apparente l'année d'obtention de leur prix. La publicité de ce prix ne peut, en aucun cas, servir à la promotion de produits non primés.

ART. 20

La participation au Concours implique automatiquement l'adhésion au présent règlement dans toutes ses composantes et sans aucune réserve.

Tout participant qui transgresse un ou plusieurs articles du présent règlement sera directement exclu du Concours. Si la transgression du règlement a lieu lors de l'épreuve de sélection, la Province concernée est tenue d'en informer immédiatement l'organisateur du Concours, soit la Province de Liège. En outre, l'organisateur se réserve le droit de refuser au concurrent ayant enfreint le règlement la possibilité de s'inscrire pour les éditions ultérieures du Concours.

ART. 21

Si un événement indépendant de la volonté des organisateurs du « Concours du beurre de ferme au lait cru de la province de Liège » qu'il soit dû à un cas de force majeure ou à un fait du prince devait empêcher le bon déroulement du Concours ou entraîner son annulation, ceux-ci ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables et aucune indemnisation ne pourrait en découler.

ART. 22

Tous les cas non prévus par le présent règlement devront être soumis à l'organisateur du Concours, qui statuera au cas par cas.

ART. 23

Le Concours étant une organisation publique, en acceptant ce règlement, le producteur accepte que la Province de Liège prenne et utilise son image et ses coordonnées en vue d'une diffusion via les outils de communication papier ou numériques. Par exemple :

- Site internet www.provincedeliege.be ;
- WebTV www.youtube.be/provincedeliegetv ;
- Revues et articles de presse ;
- Newsletter provinciale ;
- Réseaux sociaux ;
- Écrans géants provinciaux ;
- Stands Province de Liège lors de salons et foires ;
- Photothèque de l'intranet provincial.

Les images et les coordonnées du producteur seront uniquement traitées dans le cadre de la promotion des activités provinciales en matière d'agriculture, de développement rural et économique et de formation, pour l'organisation et la publication des résultats du présent Concours.

La Province de Liège s'engage à respecter le Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), les dispositions du Code de droit économique en matière de droit d'auteur et de droits voisins ainsi que la loi belge du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le producteur autorise la Province de Liège à céder les droits ici définis sous cet article, aux mêmes conditions, aux Provinces participantes.

Les données seront conservées et pourront être utilisées aussi longtemps que les Provinces participantes souhaitent promouvoir le secteur agricole, le développement rural et économique et la formation.

Pour la Province de Liège,
Le Directeur des Services agricoles ou son délégué

Signature

Le producteur – La brasserie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je confirme avoir pris connaissance des dispositions relatives au traitement des mes données à caractère personnel et je marque sans réserve mon accord sur celles-ci.

Dans le cadre, vous disposez à tout moment des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation de traitement et de recours, concernant lesdites données.

Contact pour tout renseignement complémentaire concernant la protection des données à caractère personnel: info.dpo@provincedeliege.be – ou à l'attention du délégué à la protection des données, place de la République française, 1 – 4000 Liège.

Lu et approuvé, le

Signature

RÈGLEMENT

CONCOURS DES BIÈRES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

ART. 1 - Organisation

Le Département de l'Agriculture, de la Ruralité et du Laboratoire de la Province de Liège, ci-après dénommé la Province de Liège ou l'organisateur, organise un Concours intitulé « Concours des bières de la Province de Liège ».

ART. 2 - Objectifs

Le Concours consiste en une épreuve organoleptique (saveur, odeur, aspect), les produits inscrits étant soumis à l'appréciation d'un jury reconnu pour ses compétences en matière d'appréciation de la qualité des bières.

Le Concours des bières de la Province de Liège a pour but, notamment :

1. De faire connaître et présenter au public les types caractéristiques de bières produites dans les différentes Provinces participantes, tout en étant une vitrine des dernières tendances ;
2. D'encourager leur production et de stimuler leur consommation raisonnable en tant que facteur de civilisation, et de contribuer à l'expansion de la culture de la bière ;
3. De favoriser la promotion de bières de bonne qualité ;
4. D'aider le consommateur en plébiscitant les meilleures bières de leur Province grâce à la constitution d'un signe de qualité, un critère de sélection et de confiance parmi une offre de plus en plus étendue.

ART. 3 - Critères d'admission au Concours

Le Concours des bières de la Province de Liège est ouvert aux producteurs de bières produites sur le territoire de leur province. Les bières issues d'un brassage amateur, qui ne peuvent être vendues, en sont exclues. Toutes les bières à façon et à étiquette sont exclues.

Les bières des catégories suivantes sont admises à concourir :

- Pale & Amber Ale : fermentation haute, refermentée en bouteille, coloration 6-30 EBC, teneur en alcool < 7 % vol.

- Blanche : fermentation haute, refermentée en bouteille, coloration < 6-12 EBC, teneur en alcool < 6,5 % vol.
- Double : fermentation haute, refermentée en bouteille, coloration < 15-50 EBC, teneur en alcool 6,5-9 % vol.
- Triple : fermentation haute, refermentée en bouteille, teneur en alcool 7-10 % vol.
- Stout & Porter : fermentation haute, refermentée en bouteille, coloration 35-150 EBC, teneur en alcool 4-7 % vol.
- Fruitée & Aromatisée.
- Innovation IPA : fermentation haute, refermentée en bouteille, teneur en alcool 7-10 % vol, dorée à cuivrée, claire à légèrement trouble ,au nez houblonné, goût houblonné /amer, coloration 6-30 EBC, amertume 35-70 EBU.
- Innovation Boisée : Une bière vieillie au bois ou en fût, qu'il s'agisse d'un style traditionnel ou d'une bière expérimentale unique, qui a été vieillie pendant un certain temps dans un fût en bois ou en contact avec du bois.

L'organisateur détermine la ou les catégorie(s) participante(s) par an et en informe les participants potentiels lors de l'appel à participation ainsi que les Provinces participantes.

Il faut un minimum de 5 bières inscrites par catégorie pour que ladite catégorie soit admise au présent Concours.

ART. 4 - Modalités d'inscription et coût

Pour être admis à concourir, tout participant (le producteur ou son représentant) doit compléter le formulaire d'inscription élaboré par l'organisateur et qui lui sera remis lors de l'inscription. Ce formulaire d'inscription sera transmis par voie électronique sur simple demande auprès de l'organisateur.

Le formulaire d'inscription de chaque produit comprendra obligatoirement :

- L'identification complète et exacte du producteur participant ;
- La désignation exacte du produit.

Les indications mentionnées sur le formulaire d'inscription engagent la responsabilité de leur auteur.

L'inscription au présent Concours deviendra effective dès réception du formulaire d'inscription dûment complété et du règlement du présent Concours signés. Tout manquement à ces formalités d'inscription rendra la candidature irrecevable.

Le coût de participation se limitera à l'envoi du nombre d'échantillons requis en vertu de l'article 9 du présent règlement et nécessaires au bon déroulement du Concours.

Chaque participant peut inscrire des bières de catégories différentes.

ART. 5 – Organisation des sélections

Chacune des Provinces participantes organise une épreuve de sélection visant à retenir, sur l'ensemble des produits inscrits fabriqués sur son territoire, les produits qui auront bénéficié de la meilleure cotation d'un Jury qu'elle aura préalablement constitué conformément à l'article 11.

L'organisateur déterminera le nombre de bières retenues pour participer à la finale inter-provinces.

ART. 6 – Prise en charge

Chaque Province prend à sa charge les frais relevant de l'organisation de l'épreuve de sélection qu'elle organise et valide les inscriptions au Concours des produits fabriqués sur son territoire.

ART. 7– Aides

La Province de Liège se charge d'apporter aux responsables des autres Provinces l'expérience qu'elle a acquise en la matière ainsi que tous les documents utiles pour assurer le bon déroulement du Concours.

Chaque Province s'engage à transmettre à l'organisateur les résultats obtenus lors de l'épreuve de sélection ainsi que toutes informations utiles au bon déroulement de la suite du Concours.

ART. 8 – Date

La finale aura lieu en un lieu et une date déterminés par l'organisateur en vue d'une proclamation des résultats à l'occasion de la Foire agricole de Battice, et sera organisée par la Province de Liège, laquelle en assumera les frais.

ART. 9- Expédition des échantillons

Pour être admis à concourir, tout participant doit faire parvenir à la Province sur le territoire de laquelle il fabrique son produit, un échantillon de chaque produit inscrit au Concours.

Chaque Province détermine un lieu et une date pour la réception de ces échantillons. L'échantillon sera composé de trois bouteilles étiquetées de 75 cl ou six bouteilles étiquetées de 33 cl de chaque produit inscrit au Concours.

Les échantillons envoyés restent la propriété du participant les ayant inscrits au Concours jusqu'à leur dégustation par les jurés. Après cette étape, l'organisateur du Concours en devient propriétaire.

ART. 10 – Contrôle et stockage des échantillons reçus

Après contrôle de la validité des inscriptions dans chaque catégorie, les bières seront classées par séries et présentées aux jurés.

ART. 11 – Désignation des jurés

À chaque étape du Concours, les Jurys sont constitués par la Province organisatrice de l'épreuve, soit chacune des Provinces en ce qui concerne l'épreuve de sélection qu'elle organise et la Province de Liège en ce qui concerne l'épreuve finale inter-provinces.

L'évaluation des échantillons est effectuée par des commissions composées de jurés dont le nombre dépend de la quantité et du type des produits présentés au Concours. Les

Provinces organisatrices veilleront, lors de la sélection des membres du Jury, à écarter les personnes présentant un lien de parenté ou d'alliance jusqu'au 2^e degré avec les brasseurs inscrits au Concours, celles présentant un lien économique direct avec les candidats, ainsi que les membres du personnel des Institutions provinciales organisant ce Concours.

Dans le cas où, en dépit des vérifications opérées par l'organisateur, un de ces liens se vérifiait ensuite, le membre du Jury concerné serait alors écarté du Concours et immédiatement remplacé.

ART. 12 – Fonctionnement général des commissions

Chaque commission fonctionne sous l'autorité d'un Président désigné par le pouvoir organisateur. Il s'occupe de la fluidité de la dégustation, vérifie la qualité des bières servies, le remplissage des feuilles de notation et l'attribution des points.

a. Anonymat

- Les jurés sont tenus au silence et à l'absence de gestes ou de mimiques explicitant leurs impressions durant la dégustation ;
- Avant la dégustation de chaque échantillon, une fiche de notation avec les indications techniques de la bière est distribuée aux jurés ;
- Les jurés ne doivent pas connaître l'identification de la bière, ses origines, son prix, ses notes et récompenses obtenues ne pouvant influencer sa cotation ;
- Le personnel qui récolte les fiches s'assure qu'elles sont correctement remplies. Le Président les signe pour authentification.
- Il n'est pas laissé de double des fiches aux jurés.

b. Fonctionnement matériel

La ou les commissions siègent dans un espace réservé, correctement éclairé et bien aéré, dont l'accès est formellement interdit à toute personne non indispensable au bon déroulement de la dégustation. Il est interdit d'y fumer.

Un second espace, contigu mais hors de la vue des jurés, est réservé à l'ouverture des bouteilles et à la procédure d'anonymisation. Il est également interdit d'y fumer.

Le remplissage des verres doit se faire dans l'espace de dégustation en présence des jurés.

Dans tous les cas, les bouteilles sont placées auparavant dans un emballage dissimulant leur forme et garantissant l'anonymat de l'échantillon.

Le Concours des bières de la Province de Liège garantit aux dégustateurs les conditions optimales de dégustation.

c. Présentation des bières

Chaque bière en compétition sera testée à l'aveugle. Tous les jurés utiliseront le même formulaire d'évaluation fourni par les organisateurs.

Les évaluations seront menées sur une base individuelle et non en groupe. Un verre de dégustation identique choisi par les organisateurs sera utilisé par chaque juge et pour chaque bière.

Chaque bière est dégustée individuellement et non comparativement.

ART. 13 – Ordre de passage des bières et température

L'ordre de passage des échantillons est établi de façon à présenter aux commissions des séries homogènes successives d'échantillons.

Avant la première séance de dégustation, une bière de même type que la série prévue à la dégustation est présentée aux jurés en « mise en bouche ». Cette bière ne peut participer au Concours et est choisie par l'organisateur.

L'organisateur mettra tout en place pour que les bières soient dégustées par les jurés aux températures adéquates de service. Il est indispensable que tous les échantillons d'une même catégorie, dans une même séance, soient dégustés à la même température.

ART. 14 – Rôle des jurés et calcul des résultats

Les jurés vérifient ou complètent, si nécessaire, les indications de la fiche relative à la bière.

Après l'analyse sensorielle de la bière, chaque juré attribue une note en regard de chacun des critères répertoriés sur la fiche et devant faire l'objet d'une appréciation. Il indique ses observations éventuelles dans l'espace y réservé et rend la fiche au président de sa commission.

Chaque échantillon se voit attribuer une note globale résultant de la moyenne des notes obtenues.

L'avis des jurés est sans appel.

ART. 15 – Attribution des récompenses

Chaque Province organisatrice des épreuves de sélection proclamera les finalistes de sa Province, qui participeront à la finale inter-provinces. La remise de prix sera matérialisée par l'obtention d'un diplôme précisant la nature de la distinction et l'identité exacte du produit ayant obtenu sa sélection. Il n'y aura pas de produits déclarés ex aequo.

Cette sélection permettra à chaque produit de participer à la finale inter-provinces.

Les trois produits ayant obtenu les meilleurs cotes recevront les récompenses suivantes :

- La médaille d'Or
- La médaille d'Argent
- La médaille de Bronze

En outre, afin que le producteur qui bénéficie du prix puisse en retirer un maximum d'avantages, il lui sera donné, par le Concours des bières de la Province de Liège des macarons (autocollants) officiels du Concours des bières de la Province de Liège à apposer

sur les bouteilles du produit primé et pouvant être utilisés sans limite de temps, pour autant que la recette ne soit pas modifiée.

Chaque Province organisatrice de sa sélection prendra en charge les frais relatifs à l'impression des macarons de la sélection.

ART. 16 – Force majeure et modifications

Si un événement indépendant de la volonté des organisateurs du Concours des bières de la Province de Liège qu'il soit dû à un cas de force majeure ou à un fait du prince devait empêcher le bon déroulement du Concours, en modifier les conditions d'organisation ou entraîner son annulation, ceux-ci ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables et aucune indemnisation ne pourrait en découler.

Les organisateurs ne peuvent, par ailleurs, être tenus pour responsables en cas de vol, perte, retard ou avarie lors de l'acheminement des échantillons.

ART. 17 – Adhésion au présent règlement

La participation au présent Concours implique automatiquement l'adhésion au présent règlement dans toutes ses composantes et sans aucune réserve.

Tout participant qui transgresse un ou plusieurs articles du présent règlement sera directement exclu du Concours. En outre, l'organisateur se réserve le droit de refuser au concurrent, ayant violé le règlement, la possibilité de s'inscrire pour les éditions ultérieures du Concours.

ART. 18 – Règles générales

- Tout signataire du formulaire d'inscription sera avisé des résultats des produits qu'il aura présentés lors de la remise des prix qui aura lieu à l'occasion de la Foire Agricole de Battice.
- Les résultats du Concours sont sans appel.
- Les échantillons des produits présentés au Concours pourront, à l'issue du Concours, être utilisés par la Province de Liège à titre promotionnel ou de formation. Ils ne seront pas rendus au producteur. Il en va de même en cas d'annulation du Concours dans les circonstances énoncées à l'article 13 du présent règlement.
- La participation au Concours des bières de la Province de Liège emporte l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

ART. 19 – Cas non prévus par le présent règlement

Les cas non prévus par le présent règlement seront souverainement tranchés par la Direction des Services agricoles ou son délégué.

Article 20 – RGPD

Le Concours étant une organisation publique, en acceptant ce règlement, le producteur accepte que la Province de Liège prenne et utilise son image et ses coordonnées en vue d'une diffusion via les outils de communication papier ou numériques. Par exemple :

- Site internet www.provincedeliege.be ;
- WebTV www.youtube.be/provincedeliegetv ;
- Revues et articles de presse ;
- Newsletter provinciale ;
- Réseaux sociaux ;
- Écrans géants provinciaux ;
- Stands Province de Liège lors de salons et foires ;
- Photothèque de l'intranet provincial.

Les images et les coordonnées du producteur seront uniquement traitées dans le cadre de la promotion des activités provinciales en matière d'agriculture, de développement rural et économique et de formation, pour l'organisation et la publication des résultats du présent Concours.

La Province de Liège s'engage à respecter le Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), les dispositions du Code de droit économique en matière de droit d'auteur et de droits voisins ainsi que la loi belge du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le producteur autorise la Province de Liège à céder les droits ici définis sous cet article, aux mêmes conditions, aux provinces participantes.

Les données seront conservées et pourront être utilisées aussi longtemps que les Provinces participantes souhaitent promouvoir le secteur agricole, le développement rural et économique et la formation.

Pour la Province de Liège,
Le Directeur des Services agricoles ou son délégué

Signature

Le producteur – La brasserie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je confirme avoir pris connaissance des dispositions relatives au traitement des mes données à caractère personnel et je marque sans réserve mon accord sur celles-ci.

Dans le cadre, vous disposez à tout moment des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation de traitement et de recours, concernant lesdites données.

Contact pour tout renseignement complémentaire concernant la protection des données à caractère personnel: info.dpo@provincedeliege.be – ou à l'attention du délégué à la protection des données, place de la République française, 1 – 4000 Liège.

Lu et approuvé, le

Signature

DOCUMENT 21-22/275 : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 144.000,00 EUROS HORS T.V.A.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/275 a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^{ème} Commission invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 31 janvier 2019 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu les tableaux ci-joints établis à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux établis pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 144.000,00€ hors T.V.A.

Période du 01/01/2022 au 31/03/2022

GED	Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
2022-00252	03/02/2022	HEPL, site Campus de Jemeppe	Travaux de sécurité contre l'incendie	SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye	138.813,10 €	741/28000/273000
2022-00578	24/03/2022	EP Huy	Réaménagement des utilités du rez-de-chaussée	SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye	96.427,20 €	735/24800/273000



DOCUMENT 21-22/262 : MISE À DISPOSITION DES VILLES ET COMMUNES PARTENAIRES D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ DE SANCTIONNER LES INFRACTIONS ADMINISTRATIVES.

DOCUMENT 21-22/263 : MISE À DISPOSITION DES VILLES ET COMMUNES PARTENAIRES DE DEUX FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX CHARGÉS DE SANCTIONNER LES INFRACTIONS ADMINISTRATIVES, LES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES INFRACTIONS DE VOIRIE COMMUNALE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, la 5^{ème} Commission invite l'Assemblée à les adopter par 10 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées, par un vote globalisé, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstien(nen)t : /

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 21-22/262

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu les arrêtés royaux du 21 décembre 2013 pris en exécution de la loi du 24 juin 2013, et plus particulièrement l'article 1^{er}, §§2 et 4 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives qui stipule que :

« § 2. Le conseil communal peut également demander au conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

(...)

§ 4. Le fonctionnaire sanctionnateur visé au § 1er, 2^o à 5^o, §§ 2 et 3, doit être titulaire soit d'un diplôme de bachelier en droit ou de bachelier en pratique judiciaire ou d'une maîtrise en droit et avoir suivi dans le module de formation, le volet visé à l'article 3, § 1er, 3^o, soit, à défaut, d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou d'un diplôme équivalent et avoir suivi le module de formation visé à l'article 3. » ;

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers traités par le Service des Sanctions administratives communales ;

Considérant les nombreuses répercussions liées à la récente poursuite des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ;

Considérant la nécessité de garantir aux communes une suppléance adaptée ;

Considérant que Monsieur Giuseppe SCIORTINO, engagé dans le cadre d'un contrat définitif à temps plein, titulaire d'un Baccalauréat en Droit et affecté au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur au regard de la loi SAC ;

Considérant qu'il suit actuellement un Master en droit en cours du soir (qui lui conférera la compétence en matière environnementale et en voirie) ;

Vu la convention-type relative à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (convention relative à la loi SAC) approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 avril 2016 et conclue avec 67 Villes et Communes ;

Attendu qu'il s'indique de proposer aux communes partenaires la désignation de Monsieur Giuseppe SCIORTINO en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur au regard de la loi SAC ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – La désignation de Monsieur Giuseppe SCIORTINO est proposée, en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur, relativement aux partenariats engagés précédemment et aux domaines y visés, au Conseil des 67 communes ayant conclu une convention de partenariat avec la Province de Liège dans le cadre de la loi SAC.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée aux différentes Communes, ainsi qu'à Monsieur Giuseppe SCIORTINO, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu les arrêtés royaux du 21 décembre 2013 pris en exécution de la loi du 24 juin 2013, et plus particulièrement l'article 1^{er}, §§2 et 4 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives qui stipule que :

« § 2. Le conseil communal peut également demander au conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

(...)

§ 4. Le fonctionnaire sanctionnateur visé au § 1er, 2° à 5°, §§ 2 et 3, doit être titulaire soit d'un diplôme de bachelier en droit ou de bachelier en pratique judiciaire ou d'une maîtrise en droit et avoir suivi dans le module de formation, le volet visé à l'article 3, § 1er, 3°, soit, à défaut, d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou d'un diplôme équivalent et avoir suivi le module de formation visé à l'article 3. » ;

Vu la Partie VIII du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui prévoit notamment que :

« Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. » ;

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule, entre autre :

« Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet. » ;

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers traités par le Service des Sanctions administratives communales ;

Considérant les nombreuses répercussions liées à la récente poursuite des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ;

Considérant la nécessité de garantir aux communes une suppléance adaptée ;

Considérant que Madame Catherine HODY, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire d'un Master en Criminologie et d'un Master en Droit et affectée au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur ;

Considérant que Madame Céline THYS, engagée à titre définitif à temps plein, titulaire d'une Licence en Droit et affectée au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur ;

Vu la convention-type relative à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (convention relative à la loi SAC) approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 avril 2016 et conclue avec 67 Villes et Communes ;

Vu la convention-type relative aux infractions environnementales approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 27 mai 2010 et conclue avec 67 Villes et Communes ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 mai 2014 et conclue avec 65 Villes et Communes ;

Attendu qu'il s'indique de proposer aux communes partenaires francophones la désignation de Mesdames Catherine HODY et Céline THYS en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs pour les 3 matières SAC (Loi SAC, Environnement et Voirie) ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – La désignation de Mesdames Catherine HODY et Céline THYS est proposée, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs pour les 3 matières SAC (loi SAC, Environnement et voirie), relativement aux partenariats engagés précédemment et aux domaines y visés, au Conseil des :

- 67 communes ayant conclu une convention de partenariat avec la Province de Liège dans le cadre des infractions administratives et dans le cadre des infractions environnementales ;
- 65 communes ayant conclu une convention de partenariat avec la Province de Liège dans le cadre des infractions de voirie.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée aux différentes Communes, ainsi qu'à Mesdames Catherine HODY et Céline THYS pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/264 : ISOSL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉE AU 24 MAI 2022.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 21-22/264 a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 5^{ème} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 10 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt)contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions statutaires de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) ;

Considérant la convocation par laquelle l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) invite la Province de Liège à son Assemblée générale extraordinaire fixée 24 mai 2022 ;

Attendu que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. *Prolongation de la durée de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL – modification statutaire*
2. *Modification de l'objet de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL : redéfinition de l'objet eu égard aux dispositions du Code des sociétés et des associations :*
 - a) *Rapport du Conseil d'administration (Art. 6 :86 du CSA)*
 - b) *Adoption du nouveau texte de l'article 3 des statuts*
3. *Modifications statutaires : adaptation des statuts au Code des sociétés et des associations et autres modifications mineures ;*

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – De prendre connaissance de la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) et de son ordre du jour.

Article 2. – De marquer son accord sur le point 1 de l’ordre du jour relatif à la prorogation de l’Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) d’un nouveau terme de 30 ans, soit jusqu’au 23 mai 2052 et de la modification de l’article 4 des statuts.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité~~

Article 3. – De marquer son accord sur le point 2 de l’ordre du jour relatif à la modification de l’objet de l’Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL (redéfinition de l’objet eu égard aux dispositions du Code des sociétés et des associations).

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité~~

Article 4. – De marquer son accord sur le point 3 de l’ordre du jour relatif aux modifications statutaires (adaptation des statuts au Code des sociétés et des associations et autres modifications mineures).

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité~~

Article 5. – De communiquer la copie conforme de la présente résolution à l’Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/265 : RESA : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 25 MAI 2022.

DOCUMENT 21-22/266 : AQUALIS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 1^{ER} JUIN 2022.

DOCUMENT 21-22/267 : C.I.L.E. : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 16 JUIN 2022.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, la 5^{ème} Commission invite l'Assemblée à les adopter :

- par 8 voix pour et 1 abstention, pour le document 21-22/265 (RESA) ;
- et par 10 voix pour et 1 abstention, pour les documents 21-22/266 à 268.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, intervient de son banc pour annoncer qu'il ne participera au vote sur le document 21-22/265, de même que M^{me} Valérie LUX, Conseillère provinciale.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Avant de passer au vote, M. le Président informe l'Assemblée que, comme en Commission, M^{me} Valérie LUX, Conseillère provinciale, et M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, ne participent pas au vote sur le document 21-22/265.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées selon les votes suivants :

- pour le document 21-22/265 :
 - Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
 - Vote(nt) contre : /
 - S'abstient : le groupe PTB
- par un vote globalisé, pour les documents 21-22/266 à 268 :
 - Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
 - Vote(nt) contre : /
 - S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 21-22/265

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la SA « RESA » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 25 mai 2022 et que celle-ci doit également donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de RESA prévue le mercredi 25 mai 2022 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur l'approbation du rapport spécifique sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur l'approbation du rapport de rémunération 2021 du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 5. – de prendre acte du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Article 6. – de marquer son accord sur l'approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur l’approbation de la proposition d’affectation du résultat.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l’exercice 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l’exercice 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur les pouvoirs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (8) – Les Engagés – CSP (6) : 45
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 11. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 12. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 1^{er} juin 2022 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 1^{er} juin 2022 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le procès-verbal de la séance précédente.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de Gestion du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur le rapport spécial sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport du Comité de rémunération.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 6. – de marquer son accord sur le rapport du Comité d'audit.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 8. – de marquer son accord sur les bilan et compte de résultats au 31.12.2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Contrôleurs aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 11. – de marquer son accord sur la désignation du Commissaire réviseur pour la période de juillet 2022 à juin 2025 et fixation des honoraires.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 12. – de marquer son accord sur la fixation du montant du jeton de présence du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votant pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 13. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 14. – de communiquer copie de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/267

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la « Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux » S.C.R.L., en abrégé « C.I.L.E. » ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 16 juin 2022 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. prévue le jeudi 16 juin 2022 et des documents présentés.

Article 2. – de prendre acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport spécifique sur les prises de participation.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 4. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 5. – de marquer son accord sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 6. – de marquer son accord sur l'affectation du résultat 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Contrôleur aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la ratification des tarifs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 10. – de marquer son accord sur la désignation de quatre représentants du personnel au Conseil d’Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 11. – de marquer son accord sur la désignation du (ou des) contrôleur(s) aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 12. – de marquer son accord sur le procès-verbal.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 13. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 14. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de l'« Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège » S.C.R.L., en abrégé « A.I.D.E. » ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 16 juin 2022 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. prévue le jeudi 16 juin 2022 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 16 décembre 2021.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 3. – de marquer son accord sur les rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 7 mars 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 4. – de prendre acte du rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport du Conseil d’administration relatif aux rémunérations de l’exercice 2021 des organes de gestion et de la Direction.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 6. – de marquer son accord les comptes annuels de l’exercice 2021 comprenant :

1. Rapport d’activité ;
2. Rapport de gestion ;
3. Bilan, compte de résultats et l’annexe ;
4. Affectation du résultat ;
5. Rapport spécifique relatif aux participations financières ;
6. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction ;
7. Rapport d’évaluation du Comité de rémunération ;
8. Rapport du Commissaire.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Commissaire-réviseur.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la désignation d’un commissaire-réviseur d’entreprises en vue de la certification des comptes annuels de l’AIDE pour les exercices sociaux 2022, 2023, 2024.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur les souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 52
- Votent pour : PS (17) – MR (15) – ECOLO (9) – Les Engagés – CSP (6) : 47
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 11. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 12. – de communiquer copie de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 21-22/269 : CULTES – BUDGET 2021 DE LA MOSQUÉE ASSAHABA, RUE DE HODIMONT 244 À 4800 VERVIERS – AVIS FAVORABLE.

DOCUMENT 21-22/270 : CULTES – COMPTE 2020 DE LA MOSQUÉE ASSAHABA, RUE DE HODIMONT, 244 À 4800 VERVIERS – PRISE DE CONNAISSANCE.

DOCUMENT 21-22/271 : CULTES – COMPTE 2020 DE LA MOSQUÉE MERKEZ CAMI, RUE DU REWE, 2B À 4000 LIÈGE – PRISE DE CONNAISSANCE.

DOCUMENT 21-22/272 : CULTES - COMPTE 2021 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE SAINTE-BARBE, RUE DU POTAY, 5 À 4000 LIÈGE – PRISE DE CONNAISSANCE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, la 5^{ème} Commission invite l'Assemblée à adopter le document 21-22/269 par 10 voix pour et 1 abstention, et à prendre connaissance des documents 21-22/270 à 272.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, pour le document 21-22/269, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Document 21-22/269

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le budget 2021 de la mosquée Assahaba rue de Hodimont 244, 4800 Verviers approuvé en date du 6 février 2022 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 25 avril 2022 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 28 avril 2022 ;

Attendu que le budget 2021 de ladite mosquée se trouve en boni sans intervention provinciale ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 6 juin 2022 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci aurait dû être transmis avant le 30 août 2020 et qu'il a été réceptionné le 25 avril 2022 ;
- que celui-ci a subi une modification ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le budget de 2021 de la mosquée Assahaba rue de Hodimont 244, 4800 Verviers, tel qu'approuvé par son Comité de gestion le 6 février 2022, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

En ce qui concerne les documents 21-22/270 à 272, il s'agit de prises de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance des trois résolutions suivantes :

Document 21-22/270

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le compte 2020 de la mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers, approuvé en date du 26 février 2022 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 7 mars 2022 ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée le 31 mars 2022, à la réception de pièces complémentaire sollicitées auprès de la mosquée ;

Attendu que le délai de transmission à l’Autorité de tutelle a expiré en l’espèce le 10 mai 2022 et à la demande de la Tutelle, l’analyse de l’Administration ainsi que la décision du Collège ont été transmises à la Région Wallonne ;

Sur la proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du compte 2020 de la Mosquée Hassahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers, et de son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/271

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d’églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l’article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l’arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l’Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le compte 2020 de la Mosquée Merkez Cami, rue du Rewe, 2B à 4000 Liège, approuvé en date du 1^{er} mars 2022 par son Comité de gestion ;

Attendu qu’il a été transmis à l’autorité provinciale en date du 6 avril 2022 suite à la réception de pièces manquantes ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée le 11 avril 2022 ;

Attendu que le compte 2020 de la Mosquée Merkez Cami présente des recettes au montant de 34.299,71 € et des dépenses au montant de 35.740,71 € ;

Attendu que le délai de transmission à l’Autorité de tutelle a expiré en l’espèce le 16 mai 2022 et à la demande de la Tutelle, l’analyse de l’Administration ainsi que la décision du Collège ont été transmises à la Région Wallonne ;

Considérant qu’il ressort de l’examen dudit compte :
- que celui-ci est conforme à la loi et à l’intérêt général ;
- qu’il aurait dû être transmis pour **le 25 avril 2021** ;

Sur la proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du compte 2020 présenté par la Mosquée Merkez Cami, Rue du Rewe, 2B à 4000 Liège, qui se solde, après modifications, par une perte de 1.441,00 € (cfr analyse jointe à la présente résolution).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 21-22/272

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d’églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l’article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l’arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d’église du culte orthodoxe ;

Vu l’arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d’église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte 2021 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège approuvé en date 1^{er} mars 2022 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 29 mars 2022 ;

Attendu que la complétude technique du dossier a été constatée le 5 avril 2022 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit compte qu'il est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle a expiré en l'espèce le 8 mai 2022 et à la demande de la Tutelle, l'analyse de l'Administration ainsi que la décision du Collège ont été transmises à la Région Wallonne ;

Sur la proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du compte 2021 présenté par la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège, qui se solde par un boni de 415,88 €, cf. son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

7. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022.

8. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17h35'.

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Par le Conseil,

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

**COMPTE BUDGÉTAIRE
COMPTE DE RÉSULTATS
BILAN
2021**

Compte budgétaire 2021

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T66 Boni ex antérieurs BO - Recettes et dépenses générales				
	000/097900/01/2021.2020	Boni présumé des années antérieures				
	000/790100/01/2021.2020	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	16.079.258,03	38.203.280,31		38.203.280,31
		Total T66 Boni ex antérieurs BO	16.079.258,03	38.203.280,31		38.203.280,31
	Total Général		16.079.258,03	38.203.280,31		38.203.280,31
		Total fonds antérieurs	16.079.258,03	38.203.280,31		38.203.280,31
		TOTAL GENERAL	16.079.258,03	38.203.280,31		38.203.280,31

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général				38.203.280,31
	TOTAUX				38.203.280,31

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
	000/742010/01	T60 R.O. Prestations - Recettes et dépenses générales				
		Recettes imprévues et accidentelles	15.000,00	8.863,24		8.863,24
		Total T60 R.O. Prestations	15.000,00	8.863,24		8.863,24
	000/742400/01	T61 R.O. Transferts - Recettes et dépenses générales				
		Remboursement subventions	23.000,00	26.061,21		26.061,21
		Total T61 R.O. Transferts	23.000,00	26.061,21		26.061,21
	000/751010/01	T62 R.O. Dette - Recettes et dépenses générales				
		Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	1.000,00	6.783,02		6.783,02
		Intérêts créditeurs sur billets de trésorerie	4.000,00	4.417,36		4.417,36
	Total T62 R.O. Dette	5.000,00	11.200,38		11.200,38	
	Total Général	43.000,00	46.124,83		46.124,83	
F029	Fonds					
	021/741010/01	T61 R.O. Transferts - Fonds				
		Quote-part dans le financement général des provinces	31.912.764,00	31.912.764,00		31.912.764,00
	026/701400/01	T61 R.O. Transferts - Compensations				
		Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	6.219.922,00	6.219.921,68		6.219.921,68
Complément régional		7.165.996,00	7.526.344,43		7.526.344,43	
026/701700/01	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	125.130,00	125.129,94		125.129,94	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T61 R.O. Transferts	45.423.812,00	45.784.160,05		45.784.160,05
	Total Fonds		45.423.812,00	45.784.160,05		45.784.160,05
F049	Impôts					
		T60 R.O. Prestations - Impôts				
	040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	1.500,00	136,19		136,19
		Total T60 R.O. Prestations	1.500,00	136,19		136,19
		T61 R.O. Transferts - Impôts				
	040/701010/01	Produits d'impôts versés globalement	2.000,00	2.737,59		2.737,59
	040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	3.000,00	2.195,00	250,00	1.945,00
	040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	460.000,00	481.077,44	150,00	480.927,44
	040/701090/01	Agences bancaires	170.000,00	165.912,00		165.912,00
	040/701110/01	Permis de port d'armes de chasse	80.000,00	92.995,02	89,24	92.905,78
	040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	207.000.000,00	190.080.223,84		190.080.223,84
		Total T61 R.O. Transferts	207.715.000,00	190.825.140,89	489,24	190.824.651,65
	Total Impôts		207.716.500,00	190.825.277,08	489,24	190.824.787,84
F059	Assurances					
		T60 R.O. Prestations - Assurances				
	050/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	3.778,12		3.778,12
		Total T60 R.O. Prestations	10,00	3.778,12		3.778,12

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Assurances				
	050/742060/01	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	700.000,00	653.105,04		653.105,04
	050/761020/01	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	130.000,00	148.290,29		148.290,29
		Total T61 R.O. Transferts	830.000,00	801.395,33		801.395,33
	Total Assurances		830.010,00	805.173,45		805.173,45
F069	Prélèvements					
		T68 Prélèvements et provisions - Prélèvements				
	060/780100/01	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire				
	060/781060/01	Fonds spécial pour projets supracommunaux - reprise	286.813,00	286.813,00		286.813,00
		Total T68 Prélèvements et provisions	286.813,00	286.813,00		286.813,00
	Total Prélèvements		286.813,00	286.813,00		286.813,00
F103	Autorités provinciales					
		T60 R.O. Prestations - Autorités provinciales				
	101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.051,97		4.051,97
	101/742070/01	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
	101/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	13.700,00	15.430,26		15.430,26
		Total T60 R.O. Prestations	13.720,00	19.482,23		19.482,23
		T61 R.O. Transferts - Autorités provinciales				
	101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	35.000,00	35.110,80		35.110,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	101/742120/01	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	335,00	334,20		334,20
	101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	509.000,00	520.226,98		520.226,98
	101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	65.000,00	64.686,27		64.686,27
		Total T61 R.O. Transferts	609.335,00	620.358,25		620.358,25
	Total Autorités provinciales		623.055,00	639.840,48		639.840,48
F123	Administration générale					
		T60 R.O. Prestations - Administration générale				
	104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	100,00	51,00		51,00
	104/702075/01	Recettes liées au photovoltaïque	10.000,00	15.972,40		15.972,40
	104/702400/01	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	8.300,00	8.279,84		8.279,84
	104/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	10.000,00	16.693,48		16.693,48
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10.000,00	15.155,59		15.155,59
	104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	120.000,00	204.041,50		204.041,50
	104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	23.500,00	18.948,91		18.948,91
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	120.000,00	183.009,32		183.009,32
		T60 R.O. Prestations - Agents sanctionneurs				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	60.446,90		60.446,90
		T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	61.600,00	61.504,63		61.504,63
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement				
		T60 R.O. Prestations - Direction générale transversale				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	262.000,00	282.448,29		282.448,29
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	966,20		966,20
		T60 R.O. Prestations - Services du Directeur Financier provincial				
	121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	5.149,66		5.149,66
	121/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	65.068,96		65.068,96
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	250.000,00	233.369,67		233.369,67
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.430,00	7.614,13		7.614,13
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	5.841,10		5.841,10
		T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	18.000,00	20.175,00		20.175,00
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	75.000,00	111.296,90		111.296,90
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	359,88		359,88

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	917,73		917,73
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	300,00		300,00
		T60 R.O. Prestations - Service de la Communication				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	562,45		562,45
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	277,38		277,38
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.625,39		1.625,39
		T60 R.O. Prestations - Maison du Canton de Hannut				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	176,93		176,93
		Total T60 R.O. Prestations	1.140.570,00	1.320.253,24		1.320.253,24
		T61 R.O. Transferts - Administration générale				
	104/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.000,00	5.205,72		5.205,72
	104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	75.000,00	72.234,17		72.234,17
	104/740017/01	Subsides APE - réduction précompte par ONSS	1.350.000,00	1.388.557,33		1.388.557,33
	104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	25.000,00	23.386,53		23.386,53

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/740020/01	Subventions de la Région wallonne	367.762,00	367.762,25		367.762,25
	104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	1.663.000,00	2.006.279,65		2.006.279,65
	104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	1.320.000,00	1.376.925,25		1.376.925,25
	104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	4.841.500,00	4.851.021,79		4.851.021,79
	104/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.200,00	834,45		834,45
		T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	104/740120/01	Aide régionale nettoyage inondations	2.000.000,00	2.000.000,00		2.000.000,00
		T61 R.O. Transferts - Maison de la Formation				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	2.703.000,00	2.792.514,76		2.792.514,76
	106/740013/01	Subventions pour traitements	605.890,00	605.890,00		605.890,00
		T61 R.O. Transferts - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	1.500,00			
		T61 R.O. Transferts - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	106/740020/01	Subventions de la Région wallonne	10,00			
	106/740051/01	Subsides Européens	18.830,00	18.831,08		18.831,08
		Total T61 R.O. Transferts	14.979.692,00	15.509.442,98		15.509.442,98
		T62 R.O. Dette - Services du Directeur Financier provincial				
	121/752010/01	Intérêts de retard	10,00			
		Total T62 R.O. Dette	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Administration générale		16.120.272,00	16.829.696,22		16.829.696,22
F129	Patrimoine privé					
		T60 R.O. Prestations - Patrimoine				
	124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	220.000,00	250.417,89		250.417,89
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	51.000,00	50.837,67		50.837,67
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.006,04		1.006,04
		T60 R.O. Prestations - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	491,47		491,47
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		582,24		582,24
		T60 R.O. Prestations - Bld d'Avroy 28-30				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.813,76		1.813,76
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Vertbois				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	271.040,00	305.149,07		305.149,07
		T62 R.O. Dette - Patrimoine				
	124/752000/01	Autres produits financiers	20.990,00	20.981,62		20.981,62
		Total T62 R.O. Dette	20.990,00	20.981,62		20.981,62

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Patrimoine privé		292.030,00	326.130,69		326.130,69
F139	Services généraux					
		T60 R.O. Prestations - Archives provinciales				
	133/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.750,00	5.495,25		5.495,25
	133/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.403,90		2.403,90
	133/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	137/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	137/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	30.000,00	18.265,18		18.265,18
	137/702092/01	Location de chapiteaux	10,00			
	137/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
	137/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	25.000,00	8.032,87		8.032,87
	137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	70.000,00	68.122,13		68.122,13
	137/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.000,00	19.834,53		19.834,53
		T60 R.O. Prestations - Imprimerie centrale				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	30.000,00	46.285,16		46.285,16
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	300.000,00	242.242,13		242.242,13
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	37,88		37,88

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	3.000,00	2.665,68		2.665,68
	138/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	70.000,00	53.402,34		53.402,34
	138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	786,66		786,66
		T60 R.O. Prestations - Direction des Systèmes d'Information				
	139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	35.000,00	25.330,78		25.330,78
	139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	48,01		48,01
	139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.445,39		1.445,39
		Total T60 R.O. Prestations	570.870,00	494.397,89		494.397,89
	Total Services généraux		570.870,00	494.397,89		494.397,89
F169	Relations extérieures et internationales					
		T60 R.O. Prestations - Département des relations internationales				
	151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	61.000,00	63.594,32		63.594,32
	151/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	2.094,00		2.094,00
		Total T60 R.O. Prestations	63.000,00	65.688,32		65.688,32
		T61 R.O. Transferts - Département des relations internationales				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	151/740010/01	Subsides du Fédéral	7.000,00			
	151/740050/01	Subsides de la Communauté européenne	29.333,00	20.533,10		20.533,10
		Total T61 R.O. Transferts	36.333,00	20.533,10		20.533,10
		Total Relations extérieures et internationales	99.333,00	86.221,42		86.221,42
F399	Sécurité et ordre public					
		T60 R.O. Prestations - Sécurité civile				
	351/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel		2.046,45		2.046,45
		Total T60 R.O. Prestations		2.046,45		2.046,45
		T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/740405/01	Soutien régional reprise financement des zones de secours	1.230.868,00	1.230.867,09		1.230.867,09
		T61 R.O. Transferts - Police				
	331/740054/01	Subsides Interreg	10,00			
	331/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	273.000,00	301.710,06		301.710,06
		T61 R.O. Transferts - Sécurité civile				
	351/740054/01	Subsides Interreg	341.100,00	300.465,00		300.465,00
		Total T61 R.O. Transferts	1.844.978,00	1.833.042,15		1.833.042,15
		T62 R.O. Dette - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/410500/01	Remboursements de prêts consentis sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	632.570,00	632.569,82		632.569,82
		Total T62 R.O. Dette	632.570,00	632.569,82		632.569,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Sécurité et ordre public		2.477.548,00	2.467.658,42		2.467.658,42
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T60 R.O. Prestations - Hydraulique				
	482/702140/01	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	100,00			
		Total T60 R.O. Prestations	100,00			
	Total Voies navigables - Hydraulique		100,00			
F559	Industrie et énergie					
		T60 R.O. Prestations - SPI				
	530/702150/01	Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI pouvoirs publics	10,00			
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Industrie et énergie				
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	39.240,00	39.437,70		39.437,70
		Total T60 R.O. Prestations	39.260,00	39.437,70		39.437,70
		T61 R.O. Transferts - Gaz				
	551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	78.347,00	78.346,33		78.346,33
		Total T61 R.O. Transferts	78.347,00	78.346,33		78.346,33
		T62 R.O. Dette - Production et transport d'énergie				
	550/750200/01	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	21,00	20,17		20,17
		T62 R.O. Dette - Électricité				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	552/742200/01	Ristournes intercommunale	5.292.730,00	5.297.744,75		5.297.744,75
		Total T62 R.O. Dette	5.292.751,00	5.297.764,92		5.297.764,92
	Total Industrie et énergie		5.410.358,00	5.415.548,95		5.415.548,95
F569	Tourisme					
	560/742040/01	T60 R.O. Prestations - Tourisme				
		Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,05		1,05
		Total T60 R.O. Prestations	10,00	1,05		1,05
	560/740011/01	T61 R.O. Transferts - Tourisme				
		Remboursement de cotisations patronales	273.000,00	199.758,84		199.758,84
		Total T61 R.O. Transferts	273.000,00	199.758,84		199.758,84
	Total Tourisme		273.010,00	199.759,89		199.759,89
F699	Agriculture					
	621/702010/01	T60 R.O. Prestations - Laboratoires				
		Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	265.000,00	295.096,41		295.096,41
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	215.000,00	218.158,78		218.158,78
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	385,34		385,34
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	721,03		721,03
		T60 R.O. Prestations - Direction des services agricoles				
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	116,63		116,63

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	12,55		12,55
		T60 R.O. Prestations - Station d'analyses agricoles				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	145.000,00	155.292,06		155.292,06
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	45.000,00	72.657,30		72.657,30
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	55.000,00	53.654,31		53.654,31
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	177,59		177,59
		T60 R.O. Prestations - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	90.000,00	68.767,18		68.767,18
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	11.833,79		11.833,79
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	250,00		250,00
		Total T60 R.O. Prestations	820.060,00	877.122,97		877.122,97
		T61 R.O. Transferts - Direction des services agricoles				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.000,00	2.249,70		2.249,70
	621/740054/01	Subsides Interreg	12.150,00	12.149,53		12.149,53
	621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	32.367,00	32.906,79		32.906,79
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	500,00	360,61		360,61
		T61 R.O. Transferts - Station d'analyses agricoles				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00	1.600,40		1.600,40
	621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	3.500,00	3.499,80		3.499,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	600,00	560,30		560,30
		Total T61 R.O. Transferts	53.817,00	53.327,13		53.327,13
	Total Agriculture		873.877,00	930.450,10		930.450,10
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T60 R.O. Prestations - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.000,00	1.929,85		1.929,85
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	4.865,77		4.865,77
		T60 R.O. Prestations - Centres Psycho-médico-sociaux				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.500,00	1.392,31		1.392,31
		T60 R.O. Prestations - Espace Qualité Formation				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Espace Tremplin				
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Maison des langues				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	956,40		956,40
		T60 R.O. Prestations - Internats				
	708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.000,00	3.498,97		3.498,97
	708/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	708/702100/01	Redevances d'internats	1.800.000,00	2.011.052,86		2.011.052,86
	708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	9.700,00	9.736,89		9.736,89
	708/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.500,00	3.670,29		3.670,29
		T60 R.O. Prestations - Repas scolaires				
	702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	400.000,00	262.908,24		262.908,24
	702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	15.000,00	11.521,20		11.521,20
	702/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	434,41		434,41
		T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	9.500,00	9.515,51		9.515,51
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.052,04		1.052,04
		T60 R.O. Prestations - Enseignement - Affaires générales				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.545.000,00	2.370.233,21		2.370.233,21
	700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	40.000,00	46.084,89		46.084,89
	700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	22.613,03		22.613,03
		Total T60 R.O. Prestations	4.838.840,00	4.761.465,87		4.761.465,87
		T61 R.O. Transferts - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				
	701/740051/01	Subsides Européens	132.550,00	224.758,29		224.758,29
	701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	32.000,00	32.028,36		32.028,36
		T61 R.O. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux				
	706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	570.000,00	560.597,57		560.597,57
	706/740042/01	Subventions pour traitements	5.366.740,00	5.366.740,00		5.366.740,00
		T61 R.O. Transferts - Espace Qualité Formation				
	701/740054/01	Subsides Interreg	6.260,00	6.264,11		6.264,11
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	35.500,00	35.496,61		35.496,61
		T61 R.O. Transferts - Maison des langues				
	701/740054/01	Subsides Interreg	15.000,00	35.966,87		35.966,87
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	90.000,00	205.508,42		205.508,42
		T61 R.O. Transferts - Internats				
	708/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	6.400,00	5.667,35		5.667,35
	708/740041/01	Subventions pour fonctionnement	335.000,00	338.693,38		338.693,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	708/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.700,00	1.506,61		1.506,61
		T61 R.O. Transferts - Promotion de la santé à l'école				
	706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.400.000,00	2.577.504,08		2.577.504,08
		T61 R.O. Transferts - Enseignement - Affaires générales				
	700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	500.000,00	927.934,32		927.934,32
	700/740066/01	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	500.000,00	458.360,29		458.360,29
		Total T61 R.O. Transferts	9.991.150,00	10.777.026,26		10.777.026,26
		T62 R.O. Dette - Prêts d'études				
	703/410401/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	30.000,00	36.027,22		36.027,22
	703/751401/01	Remboursements d'intérêts	600,00	545,28		545,28
		Total T62 R.O. Dette	30.600,00	36.572,50		36.572,50
		Total Enseignement : Affaires générales	14.860.590,00	15.575.064,63		15.575.064,63
F739	Enseignement secondaire					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement agricole et horticole				
	732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	732/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	242,00		242,00
	732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	9,56		9,56
	732/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	4.899,49		4.899,49
		T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	200.000,00	211.933,47		211.933,47
	735/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00	323,50		323,50
	735/702420/01	Prêt des manuels scolaires				
	735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	80.000,00	101.534,38		101.534,38
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	100.000,00	125.888,00		125.888,00
		T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire de promotion sociale				
	736/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	736/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	2.814,32		2.814,32
	736/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	353,53		353,53
	736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.000,00	8.096,31		8.096,31
		T60 R.O. Prestations - Centre d'enseignement et de formation en alternance				
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.750,00	1.754,70		1.754,70
		Total T60 R.O. Prestations	393.810,00	457.849,26		457.849,26
		T61 R.O. Transferts - Enseignement agricole et horticole				
	732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	780.000,00	807.066,96		807.066,96
	732/740042/01	Subventions pour traitements	6.676.220,00	6.676.220,00		6.676.220,00
		T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	255.400,00	254.884,92		254.884,92
	735/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	60.000,00	53.897,63		53.897,63

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	7.145.000,00	7.228.034,34		7.228.034,34
	735/740042/01	Subventions pour traitements	65.900.940,00	65.900.940,00		65.900.940,00
	735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	485.000,00	581.760,67		581.760,67
	735/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	100.500,00	100.227,43		100.227,43
		T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire de promotion sociale				
	736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	380.000,00	535.465,57		535.465,57
	736/740042/01	Subventions pour traitements	12.578.580,00	12.578.580,00		12.578.580,00
		T61 R.O. Transferts - Centre d'enseignement et de formation en alternance				
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	275.000,00	244.740,19		244.740,19
	735/740053/01	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	10.500,00	10.267,80		10.267,80
		Total T61 R.O. Transferts	94.647.140,00	94.972.085,51		94.972.085,51
		Total Enseignement secondaire	95.040.950,00	95.429.934,77		95.429.934,77
F749	Enseignement supérieur					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	1.062,00		1.062,00
	741/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	741/702100/01	Redevances d'internats	40.000,00	61.342,74		61.342,74
	741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	105.000,00	121.972,00		121.972,00
	741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	305.000,00	301.512,57		301.512,57

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	40.000,00	52.534,00		52.534,00
		T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur de promotion sociale				
	744/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	744/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	500,00			
	744/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	250,14		250,14
		Total T60 R.O. Prestations	491.540,00	538.673,45		538.673,45
		T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	192.100,00	192.098,09		192.098,09
	741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	6.000.000,00	7.902.008,68		7.902.008,68
	741/740042/01	Subventions pour traitements	40.587.480,00	40.587.480,00		40.587.480,00
	741/740051/01	Subsides Européens	181.055,00	195.900,49		195.900,49
	741/740140/01	Subside d'Aide à la démocratisation	1.148.186,00	1.148.186,00		1.148.186,00
	741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00			
	741/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	58.200,00	58.109,96		58.109,96
		T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur de promotion sociale				
	744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	43.000,00	58.422,53		58.422,53
	744/740042/01	Subventions pour traitements	3.082.270,00	3.082.270,00		3.082.270,00
		Total T61 R.O. Transferts	51.292.301,00	53.224.475,75		53.224.475,75

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Enseignement supérieur		51.783.841,00	53.763.149,20		53.763.149,20
F759	Enseignement pour handicapés					
		T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.500,00	575,00		575,00
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.740,00	1.735,11		1.735,11
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	900,00	2.432,54		2.432,54
		T60 R.O. Prestations - Institut médico-pédagogique de Micheroux				
	752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	60.000,00	72.092,11		72.092,11
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	940.000,00	991.442,86		991.442,86
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	138,69		138,69
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Centre de réadaptation au travail				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.500,00	3.771,80		3.771,80
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	290,80		290,80
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	2.500,00	73,24		73,24
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.265.000,00	1.189.197,44		1.189.197,44
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	40.000,00	41.405,70		41.405,70
		Total T60 R.O. Prestations	2.313.180,00	2.303.155,29		2.303.155,29

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	30.000,00	43.194,04		43.194,04
	752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	235.000,00	253.447,35		253.447,35
	752/740042/01	Subventions pour traitements	3.156.300,00	3.156.300,00		3.156.300,00
		T61 R.O. Transferts - Centre de réadaptation au travail				
	752/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.100,00	7.070,46		7.070,46
	752/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	2.200,00	2.185,79		2.185,79
		Total T61 R.O. Transferts	3.430.600,00	3.462.197,64		3.462.197,64
		Total Enseignement pour handicapés	5.743.780,00	5.765.352,93		5.765.352,93
F760		Complexes de délassement				
		T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont				
	760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	537.000,00	621.887,50		621.887,50
	760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	30.000,00	12.996,03		12.996,03
	760/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	193,02		193,02
	760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.500,00	6.779,10		6.779,10
		Total T60 R.O. Prestations	571.510,00	641.855,65		641.855,65
		T61 R.O. Transferts - Domaine provincial de Wégimont				
	760/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00	326,79		326,79
	760/740020/01	Subventions de la Région wallonne	28.030,00	28.030,10		28.030,10

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	760/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	200,00	125,20		125,20
		Total T61 R.O. Transferts	28.630,00	28.482,09		28.482,09
	Total Complexes de délasserment		600.140,00	670.337,74		670.337,74
F761	Jeunesse					
		T60 R.O. Prestations - Service provincial de la jeunesse				
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	45.000,00	43.331,50		43.331,50
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10.000,00	3.007,70		3.007,70
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,46		1,46
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	72.671,05		72.671,05
		T60 R.O. Prestations - Espace Belvaux				
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	18.000,00	15.734,18		15.734,18
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	50,08		50,08
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	14,35		14,35
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.093,84		1.093,84
		Total T60 R.O. Prestations	78.530,00	135.904,16		135.904,16
		T61 R.O. Transferts - Service provincial de la jeunesse				
	761/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	39.000,00	28.178,46		28.178,46
		Total T61 R.O. Transferts	39.000,00	28.178,46		28.178,46
	Total Jeunesse		117.530,00	164.082,62		164.082,62

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T60 R.O. Prestations - Service des affaires culturelles - Administration				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	40.000,00	17.480,42		17.480,42
	762/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	500,00	44,00		44,00
	762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	2.000,00	472,50		472,50
	762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.830,00	3.374,92		3.374,92
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.900,00	14.588,34		14.588,34
		T60 R.O. Prestations - Service des affaires culturelles - Bibliothèques				
	767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	24.000,00	42.436,24		42.436,24
	767/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	175.000,00	47.500,00		47.500,00
	767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	120.000,00	68.042,27		68.042,27
	767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	737,79		737,79
		T60 R.O. Prestations - Maison de la création				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	325,00		325,00
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	365.270,00	195.001,48		195.001,48
		T61 R.O. Transferts - Service des affaires culturelles - Administration				
	762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	39.000,00	28.178,46		28.178,46

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Service des affaires culturelles - Bibliothèques				
	767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	140.000,00	98.505,01		98.505,01
	767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	965.000,00	1.001.410,00		1.001.410,00
	767/740071/01	Interventions d'organismes privés		3.900,00		3.900,00
		Total T61 R.O. Transferts	1.144.000,00	1.131.993,47		1.131.993,47
	Total Culture, loisirs et fêtes		1.509.270,00	1.326.994,95		1.326.994,95
F769	Sports					
		T60 R.O. Prestations - Service des sports				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	23.000,00	18.670,02		18.670,02
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	94.000,00	94.092,45		94.092,45
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	119.000,00	121.561,92		121.561,92
		T60 R.O. Prestations - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.000,00	7.650,00		7.650,00
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	4.966,53		4.966,53
		T60 R.O. Prestations - Centre de formation de tennis				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	30.000,00	25.577,00		25.577,00
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	546,09		546,09

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	9.206,03		9.206,03
		T60 R.O. Prestations - Pôle Ballons à Waremme				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	274.050,00	282.270,04		282.270,04
		T61 R.O. Transferts - Service des sports				
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	287.000,00	210.963,08		210.963,08
		T61 R.O. Transferts - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	162.200,00	162.100,33		162.100,33
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	14.200,00	13.778,04		13.778,04
		T61 R.O. Transferts - Centre de formation de tennis				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	48.900,00	48.844,63		48.844,63
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	38.000,00	28.178,51		28.178,51
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	17.700,00	17.630,42		17.630,42
		Total T61 R.O. Transferts	568.000,00	481.495,01		481.495,01
		Total Sports	842.050,00	763.765,05		763.765,05
F789	Arts					
		T60 R.O. Prestations - Service des musées et expositions				
	771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	50.000,00	68.958,20		68.958,20
	771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	5.658,00		5.658,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.860,00	1.867,31		1.867,31
	771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	25.310,00	30.218,42		30.218,42
		T60 R.O. Prestations - Château de Jehay				
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,29		0,29
		Total T60 R.O. Prestations	82.180,00	106.702,22		106.702,22
		T61 R.O. Transferts - Service des musées et expositions				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	193.000,00	156.883,92		156.883,92
	771/740020/01	Subventions de la Région wallonne	10,00	5.000,00		5.000,00
	771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	250.000,00	250.000,00		250.000,00
	771/740054/01	Subsides Interreg				
	771/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel				
		T61 R.O. Transferts - Château de Jehay				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	78.000,00	56.356,95		56.356,95
		Total T61 R.O. Transferts	521.010,00	468.240,87		468.240,87
		Total Arts	603.190,00	574.943,09		574.943,09
F869	Interventions sociales et famille					
		T60 R.O. Prestations - Maison du social				
	840/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.010,00	3.010,24		3.010,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.610,00	2.212,63		2.212,63
		T60 R.O. Prestations - Centre d'accueil socio sanitaire				
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	28,57		28,57
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		107,54		107,54
		Total T60 R.O. Prestations	4.640,00	5.358,98		5.358,98
		T61 R.O. Transferts - Maison du social				
	840/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00	2.604,32		2.604,32
	840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	188.500,00	120.494,22		120.494,22
	840/740020/01	Subventions de la Région wallonne				
	840/740061/01	Interventions d'organismes publics	33.200,00	39.266,67		39.266,67
	840/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	700,00	648,14		648,14
		Total T61 R.O. Transferts	225.100,00	163.013,35		163.013,35
		T62 R.O. Dette - La famille				
	844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	500,00	803,03		803,03
	844/751402/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	15,00	8,53		8,53
		Total T62 R.O. Dette	515,00	811,56		811,56
		Total Interventions sociales et famille	230.255,00	169.183,89		169.183,89
F872	Soins de santé					
		T60 R.O. Prestations - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	870/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	14.573,44		14.573,44
	870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.904,14		1.904,14
		T60 R.O. Prestations - Service de la qualité de la vie				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10.000,00	5.885,05		5.885,05
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	280.000,00	271.151,47		271.151,47
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	31.000,00	28.997,56		28.997,56
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Médecine du Sport				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	26.000,00	20.314,40		20.314,40
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	500,00	4.220,00		4.220,00
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - I PROM'S				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.500,00	4.787,31		4.787,31
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	10,00			
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	115.500,00	114.307,87		114.307,87
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	468,43		468,43

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Observatoire de la Santé				
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	20,53		20,53
		T60 R.O. Prestations - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux				
	872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	150,00			
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	152.000,00	149.088,20		149.088,20
		T60 R.O. Prestations - Centre Princesse Astrid				
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	350.000,00	359.107,04		359.107,04
	872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.500,00			
		Total T60 R.O. Prestations	975.250,00	974.825,44		974.825,44
		T61 R.O. Transferts - Service de la qualité de la vie				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	38.000,00	28.178,46		28.178,46
		T61 R.O. Transferts - I PROM'S				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	176.000,00	123.283,53		123.283,53
		T61 R.O. Transferts - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux				
	872/742400/01	Remboursement subventions	10,00			
		T61 R.O. Transferts - Centre Princesse Astrid				
	872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	175.000,00	134.501,51		134.501,51
		Total T61 R.O. Transferts	389.010,00	285.963,50		285.963,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	872/750700/01	T62 R.O. Dette - Soins de santé Dividendes relatifs au capital A	10,00			
		Total T62 R.O. Dette	10,00			
	Total Soins de santé		1.364.270,00	1.260.788,94		1.260.788,94
F879	Hygiène et salubrité publique					
		T60 R.O. Prestations - Service interne de prévention et de la protection du travail				
	879/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.160,00	1.188,77		1.188,77
	879/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Adduction et distribution d'eau				
	874/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Traitement des eaux usées				
	877/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	35.500,00	22.876,14		22.876,14
	877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	22.500,00	22.453,36		22.453,36
		Total T60 R.O. Prestations	59.180,00	46.518,27		46.518,27
	Total Hygiène et salubrité publique		59.180,00	46.518,27		46.518,27
F939	Logement et aménagement du territoire					
		T60 R.O. Prestations - Habitations sociales et politique du logement				
	922/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T62 R.O. Dette - Habitations sociales et politique du logement				
	922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	420.000,00	538.153,22		538.153,22
	922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	100,00			
	922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	66.000,00	63.937,99		63.937,99
		Total T62 R.O. Dette	486.100,00	602.091,21		602.091,21
		Total Logement et aménagement du territoire	486.110,00	602.091,21		602.091,21
		Total fonds propre	454.281.744,00	441.249.459,76	489,24	441.248.970,52
		TOTAL GENERAL	454.281.744,00	441.249.459,76	489,24	441.248.970,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général	8.863,24	26.061,21	11.200,38	46.124,83
F029	Fonds		45.784.160,05		45.784.160,05
F049	Impôts	136,19	190.824.651,65		190.824.787,84
F059	Assurances	3.778,12	801.395,33		805.173,45
F069	Prélèvements				286.813,00
F103	Autorités provinciales	19.482,23	620.358,25		639.840,48
F123	Administration générale	1.320.253,24	15.509.442,98		16.829.696,22
F129	Patrimoine privé	305.149,07		20.981,62	326.130,69
F139	Services généraux	494.397,89			494.397,89
F169	Relations extérieures et internationales	65.688,32	20.533,10		86.221,42
F399	Sécurité et ordre public	2.046,45	1.833.042,15	632.569,82	2.467.658,42
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie	39.437,70	78.346,33	5.297.764,92	5.415.548,95
F569	Tourisme	1,05	199.758,84		199.759,89
F699	Agriculture	877.122,97	53.327,13		930.450,10
F719	Enseignement : Affaires générales	4.761.465,87	10.777.026,26	36.572,50	15.575.064,63
F739	Enseignement secondaire	457.849,26	94.972.085,51		95.429.934,77
F749	Enseignement supérieur	538.673,45	53.224.475,75		53.763.149,20
F759	Enseignement pour handicapés	2.303.155,29	3.462.197,64		5.765.352,93

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F760	Complexes de délassement	641.855,65	28.482,09		670.337,74
F761	Jeunesse	135.904,16	28.178,46		164.082,62
F763	Culture, loisirs et fêtes	195.001,48	1.131.993,47		1.326.994,95
F769	Sports	282.270,04	481.495,01		763.765,05
F789	Arts	106.702,22	468.240,87		574.943,09
F869	Interventions sociales et famille	5.358,98	163.013,35	811,56	169.183,89
F872	Soins de santé	974.825,44	285.963,50		1.260.788,94
F879	Hygiène et salubrité publique	46.518,27			46.518,27
F939	Logement et aménagement du territoire			602.091,21	602.091,21
	TOTAUX	13.585.936,58	420.774.228,93	6.601.992,01	441.248.970,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales						
	000/642090/01/2019.2019	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642200/01/2020.2020	Dépenses imprévues		578,93	578,93	30,00	548,93	
	000/662001/01/2020.2019	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		123.000,00	123.000,00	123.000,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		123.578,93	123.578,93	123.030,00	548,93	
		T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales						
	000/642000/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	Total T72 D.O. Transfert							
	Total Général			123.578,93	123.578,93	123.030,00	548,93	
F049	Impôts							
		T71 D.O. Fonctionnement - Impôts						
	040/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.131,01	1.131,01	959,76	171,25	
	Total T71 D.O. Fonctionnement		1.131,01	1.131,01	959,76	171,25		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Impôts			1.131,01	1.131,01	959,76	171,25	
F059	Assurances							
		T71 D.O. Fonctionnement - Assurances						
	050/613390/01/2020.2020	Réparation de sinistres		10.662,49	10.662,49	9.045,49	1.617,00	
	050/616000/01/2020.2020	Primes d'assurances		613.547,38	613.547,38	378.949,12	234.598,26	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		624.209,87	624.209,87	387.994,61	236.215,26	
	Total Assurances			624.209,87	624.209,87	387.994,61	236.215,26	
F103	Autorités provinciales							
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620301/01/2020.2020	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial		23.000,00	23.000,00	23.000,00		
	101/620310/01/2020.2020	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		3.500,00	3.500,00	3.500,00		
	101/620320/01/2020.2020	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial		277,86	277,86	277,86		
	101/623310/01/2020.2020	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		150,00	150,00	150,00		
		Total T70 D.O. Personnel		26.927,86	26.927,86	26.927,86		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		15.823,69	15.823,69	13.143,68	2.680,01	
	101/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		25.853,80	25.853,80	6.208,91	19.644,89	
	101/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		18.095,87	18.095,87	7.757,43	10.338,44	
	101/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		6.989,88	6.989,88	2.255,82	4.734,06	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		66.763,24	66.763,24	29.365,84	37.397,40	
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	101/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Autorités provinciales		93.691,10	93.691,10	56.293,70	37.397,40	
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/628300/01/2020.2020	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail		114.992,98	114.992,98	114.992,39	0,59	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		37,00	37,00	37,00		
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		194,00	194,00	97,00	97,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						
	104/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		5.387,00	5.387,00	3.715,30	1.671,70	
	104/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		45.979,19	45.979,19	35.151,50	10.827,69	
		T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial						
	121/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		1.000,00	1.000,00	892,10	107,90	
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						
	106/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		963.014,75	963.014,75	119.917,03	843.097,72	
	106/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		277.927,00	277.927,00	34.463,87	243.463,13	
	106/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		500,00	500,00	422,18	77,82	
	106/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		438.910,00	438.910,00	429.542,77	9.367,23	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		10.780,08	10.780,08	4.241,97	6.538,11	
	106/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		3.111,00	3.111,00	1.223,85	1.887,15	
	106/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		50,00	50,00		50,00	
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		2.048,89	2.048,89		2.048,89	
	106/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		592,00	592,00		592,00	
	106/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		27.000,00	27.000,00	26.534,52	465,48	
		T70 D.O. Personnel - Service de la Communication						
	104/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		500,00	500,00	214,80	285,20	
		T70 D.O. Personnel - Service du protocole						
	104/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		185,00	185,00		185,00	
		Total T70 D.O. Personnel		1.892.208,89	1.892.208,89	771.446,28	1.120.762,61	
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/612400/01/2020.2020	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers		81.024,72	81.024,72	81.024,72		
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		95.243,02	95.243,02	39.481,24	55.761,78	
	104/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		107.392,97	107.392,97	85.584,30	21.808,67	
	104/613301/01/2020.2020	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux		74.849,67	74.849,67	22.547,82	52.301,85	
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		981,50	981,50	193,96	787,54	
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.909,43	1.909,43	287,59	1.621,84	
	104/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		10.426,32	10.426,32	6.104,45	4.321,87	
	104/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		8.351,76	8.351,76	5.389,23	2.962,53	
	104/613514/01/2020.2020	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux		26.264,63	26.264,63	26.264,63		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	3.000,00	469,13	2.530,87	
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		14.855,51	14.855,51	7.246,70	7.608,81	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		1.964,84	1.964,84	1.721,34	243,50	
	104/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		2.352,58	2.352,58	1.976,95	375,63	
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		290,95	290,95	280,13	10,82	
	121/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		440,93	440,93	122,44	318,49	
	121/653020/01/2020.2020	Frais de gestion des comptes						
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		3.112,50	3.112,50	1.556,25	1.556,25	
	106/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		5.000,00	5.000,00	2.218,16	2.781,84	
	106/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		28.778,20	28.778,20	16.658,33	12.119,87	
	106/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		304.586,58	304.586,58	293.411,39	11.175,19	
	106/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		87.175,41	87.175,41	56.884,02	30.291,39	
	106/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		8.375,89	8.375,89	2.952,41	5.423,48	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		26.677,02	26.677,02	20.820,37	5.856,65	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		4.385,09	4.385,09	4.208,72	176,37	
	106/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		24.741,54	24.741,54	22.236,92	2.504,62	
	106/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		4.237,75	4.237,75	3.045,00	1.192,75	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						
	104/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		614,32	614,32		614,32	
	104/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		600,00	600,00	552,14	47,86	
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		117.128,84	117.128,84	94.560,97	22.567,87	
	104/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		4.391,19	4.391,19	765,92	3.625,27	
	104/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		3.286,53	3.286,53	3,45	3.283,08	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service du protocole						
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		159,93	159,93	76,59	83,34	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		200,00	200,00	200,00		
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.116,02	1.116,02	5,08	1.110,94	
	104/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		2.692,08	2.692,08	2.406,09	285,99	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.056.607,72	1.056.607,72	801.256,44	255.351,28	
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640122/01/2020.2020	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège		150.000,00	150.000,00	150.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640133/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation		410.000,00	410.000,00	410.000,00		
	104/640134/01/2020.2020	Subsides supracommunaux		200.000,00	200.000,00	200.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Service de la Communication						
	104/640120/01/2020.2020	Subsides pour les actions visant la communication		1.900,00	1.900,00	1.900,00		
	104/640124/01/2020.2020	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"		20.700,00	20.700,00		20.700,00	
		T72 D.O. Transfert - Service du protocole						
	104/640160/01/2020.2020	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl		2.000,00	2.000,00	2.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640530/01/2020.2020	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	104/640541/01/2020.2020	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie		38.000,00	38.000,00	38.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		832.600,00	832.600,00	811.900,00	20.700,00	
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	104/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	104/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
	104/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						
	106/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	106/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Administration générale		3.781.416,61	3.781.416,61	2.384.602,72	1.396.813,89	
F129	Patrimoine privé							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						
	124/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		282,40	282,40	282,40		
	124/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		26.335,49	26.335,49	20.274,06	6.061,43	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		12.831,88	12.831,88	9.716,40	3.115,48	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30						
	124/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		145,56	145,56		145,56	
	124/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		8.729,02	8.729,02	1.018,42	7.710,60	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois						
	124/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		26.282,02	26.282,02	25.965,12	316,90	
		T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoît						
	124/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		26.886,00	26.886,00	26.136,00	750,00	
	124/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		62.025,56	62.025,56	51.220,37	10.805,19	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		163.517,93	163.517,93	134.612,77	28.905,16	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	124/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Patrimoine privé			163.517,93	163.517,93	134.612,77	28.905,16	
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	137/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		19.000,00	19.000,00	19.000,00		
		T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale						
	134/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		260,00	260,00	130,00	130,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	1.200,04	299,96	
		Total T70 D.O. Personnel		25.760,00	25.760,00	25.330,04	429,96	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		110,00	110,00		110,00	
	133/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		2.834,60	2.834,60	2.228,42	606,18	
	133/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		7.557,26	7.557,26	454,69	7.102,57	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		45.000,00	45.000,00	45.000,00		
	137/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		85.903,42	85.903,42	66.774,05	19.129,37	
	137/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		143.860,56	143.860,56	117.111,46	26.749,10	
	137/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		144.485,31	144.485,31	91.980,54	52.504,77	
	137/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		45.477,35	45.477,35	23.027,51	22.449,84	
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	800,00		
	134/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		7.315,33	7.315,33	6.620,30	695,03	
	134/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		50.737,60	50.737,60	22.731,78	28.005,82	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		833,34	833,34	766,06	67,28	
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		31,04	31,04	9,30	21,74	
	138/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		9.636,73	9.636,73	8.947,87	688,86	
	138/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		13.748,60	13.748,60	8.500,06	5.248,54	
	138/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		1.177,37	1.177,37	1.177,37		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						
	139/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		6.032,07	6.032,07	6.029,17	2,90	
	139/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		602,69	602,69	52,32	550,37	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01/2019.2019	Informatisation des services provinciaux						
	139/613601/01/2020.2020	Informatisation des services provinciaux		785.274,43	785.274,43	612.697,59	172.576,84	
	139/613630/01/2020.2020	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège		70.469,89	70.469,89	60.682,64	9.787,25	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.421.887,59	1.421.887,59	1.075.591,13	346.296,46	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						
	137/640140/01/2020.2020	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable		18.160,00	18.160,00	17.660,00	500,00	
		Total T72 D.O. Transfert		18.160,00	18.160,00	17.660,00	500,00	
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						
	133/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	133/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	137/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Services généraux			1.465.807,59	1.465.807,59	1.118.581,17	347.226,42	
F169	Relations extérieures et internationales							
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations internationales						
	151/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		5.824,00	5.824,00	5.824,00		
	151/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		19.064,70	19.064,70	7.521,95	11.542,75	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		24.888,70	24.888,70	13.345,95	11.542,75	
		T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger						
	151/640150/01/2020.2020	Subsides pour les problèmes et actions internationales		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Aide aux pays en voie de développement						
	161/640151/01/2020.2020	Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère		5.394,00	5.394,00	5.394,00		
		Total T72 D.O. Transfert		8.394,00	8.394,00	8.394,00		
	Total Relations extérieures et internationales			33.282,70	33.282,70	21.739,95	11.542,75	
F399	Sécurité et ordre public							
		T70 D.O. Personnel - Police						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	331/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		156.583,82	156.583,82	150.222,57	6.361,25	
		T70 D.O. Personnel - Sécurité civile						
	351/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		18.277,25	18.277,25	17.120,76	1.156,49	
		Total T70 D.O. Personnel		174.861,07	174.861,07	167.343,33	7.517,74	
		T71 D.O. Fonctionnement - Police						
	331/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		111,97	111,97	44,81	67,16	
	331/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		2.155,53	2.155,53	2.155,53		
		T71 D.O. Fonctionnement - Sécurité civile						
	351/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		22.227,80	22.227,80	21.233,90	993,90	
	351/613815/01/2020.2020	Acquisition de matériel de protection pour les intervenants de 1er ligne durant la crise liée au Covid-19		1.078.968,12	1.078.968,12	1.023.334,74	55.633,38	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.103.463,42	1.103.463,42	1.046.768,98	56.694,44	
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/640132/01/2020.2020	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours		2.801.296,22	2.801.296,22	2.801.296,22		
	351/640136/01/2020.2020	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T72 D.O. Transfert		2.801.296,22	2.801.296,22	2.801.296,22		
	Total Sécurité et ordre public			4.079.620,71	4.079.620,71	4.015.408,53	64.212,18	
F429	Communications routières							
		T7X D.O. Dettes - Service Technique provincial						
	420/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	420/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	421/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Communications routières							
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01/2020.2020	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		448.419,84	448.419,84	441.283,99	7.135,85	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement		448.419,84	448.419,84	441.283,99	7.135,85	
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640209/01/2020.2020	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières		5.150,00	5.150,00	4.876,80	273,20	
		Total T72 D.O. Transfert		5.150,00	5.150,00	4.876,80	273,20	
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						
	482/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	482/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	484/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Voies navigables - Hydraulique		453.569,84	453.569,84	446.160,79	7.409,05	
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	511/640220/01/2020.2020	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"		500,00	500,00	500,00		
	511/640221/01/2020.2020	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		Total T72 D.O. Transfert		2.979,00	2.979,00	2.979,00		
	Total Economie, commerce et artisanat			2.979,00	2.979,00	2.979,00		
F559	Industrie et énergie							
		T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie						
	530/640305/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG		125.000,00	125.000,00	125.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		125.000,00	125.000,00	125.000,00		
		T7X D.O. Dettes - SPI						
	530/430033/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/650015/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI						
		T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie						
	530/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Électricité						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	552/430035/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Industrie et énergie			125.000,00	125.000,00	125.000,00		
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		600,00	600,00	600,00		
		Total T70 D.O. Personnel		600,00	600,00	600,00		
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640371/01/2020.2020	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège		425.000,00	425.000,00	425.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		425.000,00	425.000,00	425.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						
	560/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	560/430037/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/650017/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Tourisme			425.600,00	425.600,00	425.600,00		
F699	Agriculture							
		T70 D.O. Personnel - Laboratoires						
	621/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		400,00	400,00	400,00		
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		15.361,65	15.361,65	3.551,28	11.810,37	
	621/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.434,00	4.434,00	1.024,59	3.409,41	
		Total T70 D.O. Personnel		20.195,65	20.195,65	4.975,87	15.219,78	
		T71 D.O. Fonctionnement - Laboratoires						
	621/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	1.785,44	714,56	
	621/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		793,13	793,13	734,35	58,78	
	621/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		53.808,43	53.808,43	41.083,03	12.725,40	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		56.170,30	56.170,30	26.030,47	30.139,83	
	621/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		2.659,27	2.659,27	735,27	1.924,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						
	621/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		7.000,00	7.000,00	5.333,96	1.666,04	
	621/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		5.639,78	5.639,78	5.236,22	403,56	
	621/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		62,92	62,92	62,92		
	621/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		511,13	511,13		511,13	
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		1.900,00	1.900,00	1.900,00		
	621/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.364,56	1.364,56	806,10	558,46	
	621/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		24.814,74	24.814,74	20.287,60	4.527,14	
	621/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		10.629,45	10.629,45	2.112,83	8.516,62	
	621/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		9.232,50	9.232,50	8.162,69	1.069,81	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		1.600,00	1.600,00	1.600,00		
	621/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		2.633,27	2.633,27	188,62	2.444,65	
	621/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		4.474,35	4.474,35	2.577,18	1.897,17	
	621/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		2.606,06	2.606,06	533,76	2.072,30	
	621/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		362,40	362,40	197,05	165,35	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		188.762,29	188.762,29	119.367,49	69.394,80	
		T72 D.O. Transfert - Information agronomique						
	620/640445/01/2020.2020	Soutien aux travaux, activités, initiatives et manifestations en matière d'information agronomique		16.800,00	16.800,00	16.800,00		
		T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique						
	610/640444/01/2020.2020	Soutien à la recherche scientifique		3.600,00	3.600,00	2.563,68	1.036,32	
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640446/01/2020.2020	Soutien à l'agriculture, aux produits issus de l'agriculture et des exploitations		77.000,00	77.000,00	77.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Élevage						
	623/640448/01/2020.2020	Soutien au secteur de l'élevage et de l'apiculture		4.250,00	4.250,00	4.250,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Ruralité						
	628/640440/01/2020.2020	Subside à la Fondation rurale de Wallonie		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	628/640441/01/2020.2020	Subside pour promotion de la ruralité		500,00	500,00	500,00		
		T72 D.O. Transfert - Chasse - Forêts						
	651/640442/01/2020.2020	Soutien à la chasse et aux différents acteurs qui contribuent à la préservation de la faune et de la flore sauvages		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		127.150,00	127.150,00	126.113,68	1.036,32	
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	621/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	621/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	621/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	621/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Agriculture			336.107,94	336.107,94	250.457,04	85.650,90	
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		650,00	650,00	285,00	365,00	
	701/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		242.000,00	242.000,00	225.332,69	16.667,31	
		T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		152,00	152,00	152,00		
		T70 D.O. Personnel - Espace Qualité Formation						
	701/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		215,00	215,00	215,00		
		T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		110.500,00	110.500,00	110.500,00		
		T70 D.O. Personnel - Internats						
	708/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		500,00	500,00	500,00		
		T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école						
	706/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		7.305,98	7.305,98	5.621,05	1.684,93	
	706/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.108,00	2.108,00	1.621,67	486,33	
	706/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		150,00	150,00	150,00		
		Total T70 D.O. Personnel		363.580,98	363.580,98	344.377,41	19.203,57	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		9.457,98	9.457,98	4.341,63	5.116,35	
	701/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		28.933,96	28.933,96	27.142,43	1.791,53	
	701/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		201.900,00	201.900,00	167.068,69	34.831,31	
	701/613280/01/2020.2020	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire		1.255,15	1.255,15	1.084,28	170,87	
	701/613283/01/2020.2020	Mise en conformité des machines		30.222,64	30.222,64	22.811,59	7.411,05	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613286/01/2020.2020	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire		79.642,47	79.642,47	79.242,53	399,94	
	701/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		4.063,32	4.063,32	3.098,57	964,75	
	701/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		17.928,63	17.928,63	6.883,01	11.045,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611500/01/2020.2020	Formation permanente du personnel enseignant		4.391,40	4.391,40	500,00	3.891,40	
	700/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		32,05	32,05	32,04	0,01	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	706/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		5.737,70	5.737,70	4.105,77	1.631,93	
	706/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		38.143,49	38.143,49	37.815,31	328,18	
	706/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		4.017,84	4.017,84	2.732,88	1.284,96	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Qualité Formation						
	701/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	257,24	1.742,76	
	701/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		162,70	162,70	108,64	54,06	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin		3.573,78	3.573,78	3.447,78	126,00	
	701/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues		200,00	200,00	162,61	37,39	
	701/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		250,00	250,00		250,00	
	701/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif T71 D.O. Fonctionnement - Internats		34.465,75	34.465,75	33.851,10	614,65	
	708/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.213,89	1.213,89	677,36	536,53	
	708/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		156.387,65	156.387,65	47.565,86	108.821,79	
	708/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires		140.041,85	140.041,85	82.615,21	57.426,64	
	702/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école		130.946,17	130.946,17	41.166,03	89.780,14	
	706/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		59.940,05	59.940,05	56.129,53	3.810,52	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		6.500,00	6.500,00	2.212,88	4.287,12	
	706/612000/01/2020.2020	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		10.000,00	10.000,00	1.237,18	8.762,82	
	706/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		4.382,92	4.382,92	2.434,19	1.948,73	
	706/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		11.977,06	11.977,06	9.643,21	2.333,85	
	706/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		10.526,51	10.526,51	8.270,25	2.256,26	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01/2020.2020	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial		57.915,69	57.915,69	50.735,54	7.180,15	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.076.210,65	1.076.210,65	717.373,34	358.837,31	
		T72 D.O. Transfert - Internats						
	708/642050/01/2020.2020	Remboursements de redevances d'internat		173,25	173,25		173,25	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640452/01/2020.2020	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques		3.750,00	3.750,00	3.750,00		
	700/640566/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial		25.000,00	25.000,00		25.000,00	
		Total T72 D.O. Transfert		28.923,25	28.923,25	3.750,00	25.173,25	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Internats						
	708/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	708/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	708/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
	708/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	706/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	700/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement : Affaires générales			1.468.714,88	1.468.714,88	1.065.500,75	403.214,13	
F739	Enseignement secondaire							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		350,00	350,00	350,00		
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		15.000,00	15.000,00	15.000,00		
	735/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		160.807,04	160.807,04	130.658,34	30.148,70	
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	1.407,50	92,50	
	736/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		44.225,95	44.225,95	44.225,95		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel		221.882,99	221.882,99	191.641,79	30.241,20	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						
	732/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	1.421,55	1.078,45	
	732/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.501,72	1.501,72	781,79	719,93	
	732/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		27.047,97	27.047,97	21.573,53	5.474,44	
	732/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		138.784,36	138.784,36	82.989,09	55.795,27	
	732/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		13.703,00	13.703,00	13.311,65	391,35	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	735/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		24.701,96	24.701,96	14.276,57	10.425,39	
	735/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		235.885,52	235.885,52	144.735,89	91.149,63	
	735/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		812.406,20	812.406,20	538.333,77	274.072,43	
	735/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		28.297,67	28.297,67	16.519,15	11.778,52	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	414,38	385,62	
	736/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		6.321,98	6.321,98	3.015,39	3.306,59	
	736/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		28.487,73	28.487,73	26.583,00	1.904,73	
	736/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		18.033,06	18.033,06	8.585,97	9.447,09	
	736/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		338,86	338,86	204,01	134,85	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.343.810,03	1.343.810,03	877.745,74	466.064,29	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	732/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	735/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	735/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
	735/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	736/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement secondaire			1.565.693,02	1.565.693,02	1.069.387,53	496.305,49	
F749	Enseignement supérieur							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		134.168,98	134.168,98	134.168,98		
	741/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		29.266,08	29.266,08	29.266,08		
	741/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		3.500,00	3.500,00	3.500,00		
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		300,00	300,00		300,00	
		Total T70 D.O. Personnel		167.235,06	167.235,06	166.935,06	300,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		33.996,88	33.996,88	19.738,13	14.258,75	
	741/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	741/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		17.017,96	17.017,96	6.536,65	10.481,31	
	741/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		183.952,61	183.952,61	150.476,09	33.476,52	
	741/613281/01/2020.2020	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole		42,80	42,80		42,80	
	741/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		380.343,30	380.343,30	232.945,57	147.397,73	
	741/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		445,99	445,99	243,90	202,09	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		500,00	500,00	471,37	28,63	
	744/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.731,96	1.731,96	1.403,61	328,35	
	744/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		1.135,50	1.135,50	1.133,76	1,74	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		639.167,00	639.167,00	432.949,08	206.217,92	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/640435/01/2020.2020	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"		85.000,00	85.000,00	85.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T72 D.O. Transfert		85.000,00	85.000,00	85.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	741/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	741/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
	741/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	741/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Enseignement supérieur		891.402,06	891.402,06	684.884,14	206.517,92	
F759	Enseignement pour handicapés							
		T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		480,00	480,00	426,24	53,76	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/628010/01/2020.2020	Remboursements de traitements		8.300,00	8.300,00	6.059,54	2.240,46	
		T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		550,00	550,00	550,00		
		T70 D.O. Personnel - Centre de réadaptation au travail						
	752/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		350,00	350,00	350,00		
		Total T70 D.O. Personnel		9.680,00	9.680,00	7.385,78	2.294,22	
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/612000/01/2020.2020	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		415,00	415,00		415,00	
	752/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		252,82	252,82	31,36	221,46	
	752/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		19.527,29	19.527,29	12.478,44	7.048,85	
	752/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		23.357,33	23.357,33	14.171,23	9.186,10	
	752/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		8.128,00	8.128,00	948,01	7.179,99	
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		500,00	500,00		500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail						
	752/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		6.958,73	6.958,73	95,28	6.863,45	
	752/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		45.276,83	45.276,83	22.405,90	22.870,93	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		104.416,00	104.416,00	50.130,22	54.285,78	
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	752/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centre de réadaptation au travail						
	752/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	752/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	752/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
	752/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Enseignement pour handicapés		114.096,00	114.096,00	57.516,00	56.580,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F760	Complexes de délassement							
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		550,00	550,00	550,00		
		Total T70 D.O. Personnel		550,00	550,00	550,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						
	760/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		7.645,24	7.645,24	1.678,57	5.966,67	
	760/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		5.443,57	5.443,57	5.362,91	80,66	
	760/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		113.764,23	113.764,23	55.004,67	58.759,56	
	760/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		889,42	889,42	130,45	758,97	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		127.742,46	127.742,46	62.176,60	65.565,86	
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	760/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	760/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Complexes de déassement			128.292,46	128.292,46	62.726,60	65.565,86	
F761	Jeunesse							
		T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse						
	761/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		19.413,66	19.413,66		19.413,66	
	761/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		5.603,00	5.603,00		5.603,00	
		T70 D.O. Personnel - Espace Belvaux						
	761/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		37,00	37,00	37,00		
		Total T70 D.O. Personnel		25.053,66	25.053,66	37,00	25.016,66	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse						
	761/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	551,15	248,85	
	761/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		5.578,95	5.578,95	236,47	5.342,48	
	761/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		3.221,36	3.221,36	961,05	2.260,31	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		5.104,55	5.104,55	3.772,22	1.332,33	
	761/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		1.307,97	1.307,97	98,88	1.209,09	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux						
	761/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		82,13	82,13	2,61	79,52	
	761/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		10.500,00	10.500,00	1.350,89	9.149,11	
	761/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		6.755,72	6.755,72	3.866,17	2.889,55	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		33.350,68	33.350,68	10.839,44	22.511,24	
		T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse						
	761/640460/01/2020.2020	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège		56.022,35	56.022,35	52.499,42	3.522,93	
	761/640464/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Maisons de jeunes		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
	761/640465/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
	761/640466/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		62.022,35	62.022,35	58.499,42	3.522,93	
		T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	761/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Jeunesse			120.426,69	120.426,69	69.375,86	51.050,83	
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		134.564,19	134.564,19	10.765,20	123.798,99	
	762/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		38.836,00	38.836,00	3.079,44	35.756,56	
	762/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	1.500,00		
		T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		14.344,07	14.344,07	6.219,38	8.124,69	
	767/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.140,00	4.140,00	906,56	3.233,44	
	767/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		3.500,00	3.500,00	3.500,00		
		Total T70 D.O. Personnel		196.884,26	196.884,26	25.970,58	170.913,68	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	3.000,00	1.558,16	1.441,84	
	762/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		20.926,61	20.926,61	8.706,28	12.220,33	
	762/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		89.111,96	89.111,96	3.492,74	85.619,22	
	762/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		100.854,78	100.854,78	60.799,44	40.055,34	
	762/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		1.601,28	1.601,28	593,49	1.007,79	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	1.415,70	584,30	
	767/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		42.480,53	42.480,53	37.518,83	4.961,70	
	767/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		318.799,13	318.799,13	250.418,21	68.380,92	
	767/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		141.419,94	141.419,94	113.120,77	28.299,17	
	767/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		11.989,31	11.989,31	2.644,60	9.344,71	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la création						
	762/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		24,82	24,82	3,22	21,60	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		757,25	757,25	353,86	403,39	
		T71 D.O. Fonctionnement - Culture numérique						
	762/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.814,33	1.814,33	1.810,67	3,66	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle des savoirs						
	767/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		12.425,00	12.425,00		12.425,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		747.204,94	747.204,94	482.435,97	264.768,97	
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640016/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échecs" reconnu par la Communauté germanophone		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
	762/640501/01/2020.2020	Subsides aux institutions culturelles		423.781,30	423.781,30	389.171,25	34.610,05	
	762/640503/01/2020.2020	Subsides aux Centres Culturels		208.580,00	208.580,00	208.580,00		
	762/640507/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen		8.000,00	8.000,00	8.000,00		
	762/640513/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent		125.000,00	125.000,00	124.033,16	966,84	
	762/640515/01/2020.2020	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux		161.050,00	161.050,00	160.050,00	1.000,00	
	762/640516/01/2020.2020	Subside au profit du GRE pour le projet Liege³ Connected-Open-minded-Creative dénommé "LiègeTogether"		95.000,00	95.000,00	95.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640523/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City		22.433,41	22.433,41		22.433,41	
	762/640527/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec le s communes		18.224,00	18.224,00	18.224,00		
	762/640528/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	762/640529/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	762/640535/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Latitude 50°		27.500,00	27.500,00	27.500,00		
	762/640537/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Projets spécifiques de l'Académie de musique d'Eupen		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	762/640538/01/2020.2020	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
	762/640542/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Panorama pour l'organisation du SUPERVUE Festival		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	762/640544/01/2020.2020	Subside dans le cadre de l'appel à projet "Place aux artistes" organisé suite à la crise sanitaire en partenariat avec la Ville de Liège		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Bibliothèques						
	767/640502/01/2020.2020	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales		51.824,16	51.824,16	51.824,16		
		Total T72 D.O. Transfert		1.373.392,87	1.373.392,87	1.314.382,57	59.010,30	
		T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	767/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des expositions						
	763/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	762/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Pôle des savoirs						
	767/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Culture, loisirs et fêtes			2.317.482,07	2.317.482,07	1.822.789,12	494.692,95	
F769	Sports							
		T70 D.O. Personnel - Service des sports						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		15.000,00	15.000,00	12.961,95	2.038,05	
	764/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.329,00	4.329,00	3.739,66	589,34	
	764/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		815,00	815,00	815,00		
		Total T70 D.O. Personnel		20.144,00	20.144,00	17.516,61	2.627,39	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						
	764/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
	764/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		17.148,15	17.148,15	7.859,37	9.288,78	
	764/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		73.265,43	73.265,43	30.488,81	42.776,62	
	764/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		16.415,79	16.415,79	13.473,08	2.942,71	
	764/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		6.810,73	6.810,73	2.036,21	4.774,52	
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		9.898,78	9.898,78	7.498,07	2.400,71	
		T71 D.O. Fonctionnement - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		496,14	496,14	496,02	0,12	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis						
	764/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		307,12	307,12	58,32	248,80	
	764/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		1.152,80	1.152,80	1.143,80	9,00	
	764/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		14.117,12	14.117,12	3.102,83	11.014,29	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme						
	764/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		214,38	214,38	6,57	207,81	
	764/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		7.080,70	7.080,70	3.899,69	3.181,01	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		149.907,14	149.907,14	73.062,77	76.844,37	
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640558/01/2020.2020	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	764/640559/01/2020.2020	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive		451.350,00	451.350,00	448.150,00	3.200,00	
	764/640850/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	764/640857/01/2020.2020	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)		15.000,00	15.000,00	15.000,00		
	764/640863/01/2020.2020	Subside à la Verband Deutschsprachiger Turnvereine (pôle d'excellence de gymnastique de la Communauté germanophone)		2.000,00	2.000,00	2.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640865/01/2020.2020	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
	764/640871/01/2020.2020	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)		25.000,00	25.000,00	25.000,00		
	764/640872/01/2020.2020	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides- animateurs multisports)		2.400,00	2.400,00	2.400,00		
		Total T72 D.O. Transfert		537.750,00	537.750,00	534.550,00	3.200,00	
		T7X D.O. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Sports			707.801,14	707.801,14	625.129,38	82.671,76	
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		11.453,20	11.453,20	7.432,29	4.020,91	
	771/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		3.305,00	3.305,00	2.144,24	1.160,76	
	771/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		1.600,00	1.600,00	1.600,00		
		T70 D.O. Personnel - Château de Jehay						
	771/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		1.692,48	1.692,48		1.692,48	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		489,00	489,00		489,00	
	771/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		150,00	150,00	93,00	57,00	
		Total T70 D.O. Personnel		18.689,68	18.689,68	11.269,53	7.420,15	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		600,00	600,00		600,00	
	771/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		126.493,85	126.493,85	94.250,93	32.242,92	
	771/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		107.088,75	107.088,75	99.666,08	7.422,67	
	771/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		96.451,55	96.451,55	67.631,77	28.819,78	
	771/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		729,37	729,37	84,05	645,32	
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		35.271,50	35.271,50	35.271,50		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		366.635,02	366.635,02	296.904,33	69.730,69	
		T72 D.O. Transfert - Musées						
	771/640571/01/2020.2020	Subventions aux institutions privées		32.060,00	32.060,00	32.060,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/640572/01/2020.2020	Subventions aux institutions communales		42.036,00	42.036,00	40.341,00	1.695,00	
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/640571/01/2020.2020	Subventions aux institutions privées		107.672,00	107.672,00	107.672,00		
	772/640576/01/2020.2020	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse						
	780/640578/01/2020.2020	Subventions en faveur d'organismes privés		10.018,00	10.018,00	10.018,00		
	780/640580/01/2020.2020	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF		90.000,00	90.000,00	90.000,00		
	780/640581/01/2020.2020	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif		58.000,00	58.000,00	58.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		439.786,00	439.786,00	438.091,00	1.695,00	
		T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne						
	771/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	771/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine						
	771/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts T7X D.O. Dettes - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	772/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	773/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Arts			825.110,70	825.110,70	746.264,86	78.845,84	
F799	Cultes et laïcité							
		T72 D.O. Transfert - Cultes						
	790/640600/01/2020.2020	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe		14.032,14	14.032,14	14.032,14		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	790/640601/01/2020.2020	Intervention en faveur du Culte Islamique		12.714,79	12.714,79	12.714,79		
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01/2020.2020	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère		67.607,20	67.607,20	67.607,20		
		Total T72 D.O. Transfert		94.354,13	94.354,13	94.354,13		
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	790/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Cultes et laïcité		94.354,13	94.354,13	94.354,13		
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Maison du social						
	840/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		2.000,00	2.000,00		2.000,00	
	840/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		577,00	577,00		577,00	
	840/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		2.000,00	2.000,00	829,66	1.170,34	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel		4.577,00	4.577,00	829,66	3.747,34	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du social						
	840/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	2.109,86	390,14	
	840/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		47.476,77	47.476,77	20.198,60	27.278,17	
	840/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		6.038,58	6.038,58	2.582,97	3.455,61	
	840/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		618,75	618,75	5,80	612,95	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		2.392,21	2.392,21	2.107,44	284,77	
	840/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		5.432,15	5.432,15	623,55	4.808,60	
	840/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		409,55	409,55	14,38	395,17	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		64.868,01	64.868,01	27.642,60	37.225,41	
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640642/01/2020.2020	Actions sociales		59.624,37	59.624,37	57.624,37	2.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	834/640626/01/2020.2020	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)		25.000,00	25.000,00	21.735,00	3.265,00	
		T72 D.O. Transfert - La famille						
	844/640631/01/2020.2020	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		318.220,00	318.220,00	318.220,00		
	844/640633/01/2020.2020	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		57.730,21	57.730,21	57.730,21		
		Total T72 D.O. Transfert		460.574,58	460.574,58	455.309,58	5.265,00	
		T7X D.O. Dettes - Maison du social						
	840/431030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	840/650200/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - La famille						
	844/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	844/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Interventions sociales et famille		530.019,59	530.019,59	483.781,84	46.237,75	
F872	Soins de santé							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		500,00	500,00	500,00		
		T70 D.O. Personnel - Service de la qualité de la vie						
	871/620900/01/2020.2020	Rémunérations des vacataires		2.000,00	2.000,00		2.000,00	
	871/623900/01/2020.2020	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		577,00	577,00		577,00	
	871/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		300,00	300,00	139,50	160,50	
		T70 D.O. Personnel - I PROM'S						
	871/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		200,00	200,00		200,00	
		T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé						
	871/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		100,00	100,00		100,00	
		T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid						
	872/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		450,00	450,00	450,00		
		Total T70 D.O. Personnel		4.127,00	4.127,00	1.089,50	3.037,50	
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/610000/01/2020.2020	Loyers d'immeubles et charges locatives		265,10	265,10		265,10	
	870/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		1.584,52	1.584,52	635,54	948,98	
	870/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		8.586,62	8.586,62	5.445,89	3.140,73	
	870/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		564,79	564,79	184,10	380,69	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la qualité de la vie						
	871/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		500,00	500,00	194,88	305,12	
	871/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		246,42	246,42	95,51	150,91	
		T71 D.O. Fonctionnement - Médecine du Sport						
	871/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		22,90	22,90	6,99	15,91	
		T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S						
	871/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		10.000,00	10.000,00	9.392,24	607,76	
	871/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		702,56	702,56	341,86	360,70	
	871/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique		24.555,31	24.555,31	15.886,28	8.669,03	
	871/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments		11.767,73	11.767,73	2.656,49	9.111,24	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/613400/01/2020.2020	Frais d'usage des véhicules		9.595,25	9.595,25	5.041,97	4.553,28	
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		17,42	17,42	13,98	3,44	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		68.408,62	68.408,62	39.895,73	28.512,89	
		T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Liernux						
	872/642630/01/2020.2020	Intervention dans le déficit des hôpitaux		750.000,00	750.000,00		750.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Santé						
	871/640700/01/2020.2020	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé		38.847,00	38.847,00	36.739,25	2.107,75	
		Total T72 D.O. Transfert		788.847,00	788.847,00	36.739,25	752.107,75	
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	870/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - I PROM'S						
	871/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/650010/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Soins de santé			861.382,62	861.382,62	77.724,48	783.658,14	
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/625000/01/2020.2020	Abonnements sociaux		74,00	74,00		74,00	
		Total T70 D.O. Personnel		74,00	74,00		74,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/611000/01/2020.2020	Frais de déplacement et de séjour		1.000,00	1.000,00	766,95	233,05	
	879/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif		234,69	234,69	234,69		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.234,69	1.234,69	1.001,64	233,05	
		T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices						
	876/640752/01/2020.2020	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne		495.787,00	495.787,00	495.787,00		
		T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	877/640753/01/2020.2020	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne		292.638,00	292.638,00	292.638,00		
		Total T72 D.O. Transfert		788.425,00	788.425,00	788.425,00		
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/650038/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Hygiène et salubrité publique		789.733,69	789.733,69	789.426,64	307,05	
F939	Logement et aménagement du territoire							
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430048/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/650039/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/650042/01/2020.2020	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
		Total T7X D.O. Dettes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total Logement et aménagement du territoire						
		Total fonds reportés		22.124.022,28	22.124.022,28	17.142.281,37	4.981.740,91	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER	
F009	Général								
	000/662004/01/2021.2020	T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales							
		Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O		1.000.000,00		977.620,54	977.620,54	22.379,46	
		Total T70 D.O. Personnel		1.000.000,00		977.620,54	977.620,54	22.379,46	
	000/662001/01/2021.2020	T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales							
		Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		380.000,00		342.724,71	342.724,71	37.275,29	
	Total T71 D.O. Fonctionnement		380.000,00		342.724,71	342.724,71	37.275,29		
Total Général			1.380.000,00		1.320.345,25	1.320.345,25	59.654,75		
F123	Administration générale								
	104/624120/01/2021.2020	T70 D.O. Personnel - Administration générale							
		Cotisation de responsabilisation		9.480.789,00		9.480.788,22	9.480.788,22	0,78	
		Total T70 D.O. Personnel		9.480.789,00		9.480.788,22	9.480.788,22	0,78	
Total Administration générale			9.480.789,00		9.480.788,22	9.480.788,22	0,78		
F872	Soins de santé								

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/628010/01/2021.2020	Remboursements de traitements	168.000,00		168.000,00	168.000,00		
		Total T70 D.O. Personnel	168.000,00		168.000,00	168.000,00		
		Total Soins de santé	168.000,00		168.000,00	168.000,00		
		Total fonds antérieurs	11.028.789,00		10.969.133,47	10.969.133,47	59.655,53	
		TOTAL GENERAL	11.028.789,00	22.124.022,28	33.093.155,75	28.111.414,84	5.041.396,44	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	977.620,54	466.303,64			1.443.924,18
F049	Impôts		1.131,01			1.131,01
F059	Assurances		624.209,87			624.209,87
F103	Autorités provinciales	26.927,86	66.763,24			93.691,10
F123	Administration générale	11.372.997,11	1.056.607,72	832.600,00		13.262.204,83
F129	Patrimoine privé		163.517,93			163.517,93
F139	Services généraux	25.760,00	1.421.887,59	18.160,00		1.465.807,59
F169	Relations extérieures et internationales		24.888,70	8.394,00		33.282,70
F399	Sécurité et ordre public	174.861,07	1.103.463,42	2.801.296,22		4.079.620,71
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique		448.419,84	5.150,00		453.569,84
F529	Économie, commerce et artisanat			2.979,00		2.979,00
F559	Industrie et énergie			125.000,00		125.000,00
F569	Tourisme	600,00		425.000,00		425.600,00
F699	Agriculture	20.195,65	188.762,29	127.150,00		336.107,94
F719	Enseignement : Affaires générales	363.580,98	1.076.210,65	28.923,25		1.468.714,88
F739	Enseignement secondaire	221.882,99	1.343.810,03			1.565.693,02
F749	Enseignement supérieur	167.235,06	639.167,00	85.000,00		891.402,06
F759	Enseignement pour handicapés	9.680,00	104.416,00			114.096,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement	550,00	127.742,46			128.292,46
F761	Jeunesse	25.053,66	33.350,68	62.022,35		120.426,69
F763	Culture, loisirs et fêtes	196.884,26	747.204,94	1.373.392,87		2.317.482,07
F769	Sports	20.144,00	149.907,14	537.750,00		707.801,14
F789	Arts	18.689,68	366.635,02	439.786,00		825.110,70
F799	Cultes et laïcité			94.354,13		94.354,13
F869	Interventions sociales et famille	4.577,00	64.868,01	460.574,58		530.019,59
F872	Soins de santé	172.127,00	68.408,62	788.847,00		1.029.382,62
F879	Hygiène et salubrité publique	74,00	1.234,69	788.425,00		789.733,69
F939	Logement et aménagement du territoire					
	TOTAUX	13.799.440,86	10.288.910,49	9.004.804,40		33.093.155,75

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	977.620,54	465.754,71			1.443.375,25
F049	Impôts		959,76			959,76
F059	Assurances		387.994,61			387.994,61
F103	Autorités provinciales	26.927,86	29.365,84			56.293,70
F123	Administration générale	10.252.234,50	801.256,44	811.900,00		11.865.390,94
F129	Patrimoine privé		134.612,77			134.612,77
F139	Services généraux	25.330,04	1.075.591,13	17.660,00		1.118.581,17
F169	Relations extérieures et internationales		13.345,95	8.394,00		21.739,95
F399	Sécurité et ordre public	167.343,33	1.046.768,98	2.801.296,22		4.015.408,53
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique		441.283,99	4.876,80		446.160,79
F529	Économie, commerce et artisanat			2.979,00		2.979,00
F559	Industrie et énergie			125.000,00		125.000,00
F569	Tourisme	600,00		425.000,00		425.600,00
F699	Agriculture	4.975,87	119.367,49	126.113,68		250.457,04
F719	Enseignement : Affaires générales	344.377,41	717.373,34	3.750,00		1.065.500,75
F739	Enseignement secondaire	191.641,79	877.745,74			1.069.387,53
F749	Enseignement supérieur	166.935,06	432.949,08	85.000,00		684.884,14
F759	Enseignement pour handicapés	7.385,78	50.130,22			57.516,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement	550,00	62.176,60			62.726,60
F761	Jeunesse	37,00	10.839,44	58.499,42		69.375,86
F763	Culture, loisirs et fêtes	25.970,58	482.435,97	1.314.382,57		1.822.789,12
F769	Sports	17.516,61	73.062,77	534.550,00		625.129,38
F789	Arts	11.269,53	296.904,33	438.091,00		746.264,86
F799	Cultes et laïcité			94.354,13		94.354,13
F869	Interventions sociales et famille	829,66	27.642,60	455.309,58		483.781,84
F872	Soins de santé	169.089,50	39.895,73	36.739,25		245.724,48
F879	Hygiène et salubrité publique		1.001,64	788.425,00		789.426,64
F939	Logement et aménagement du territoire					
	TOTAUX	12.390.635,06	7.588.459,13	8.132.320,65		28.111.414,84

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/900001/01	T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	539.912,43				539.912,43	
		Total T70 D.O. Personnel	539.912,43				539.912,43	
	000/642200/01	T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales Dépenses imprévues	15.000,00		5.557,70	5.501,90	9.442,30	55,80
	000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	2.938,80				2.938,80	
	000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés						
		Total T71 D.O. Fonctionnement	17.938,80		5.557,70	5.501,90	12.381,10	55,80
	000/642000/01	T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	550.000,00		541.851,42	541.851,42	8.148,58	
	000/642011/01	Remboursements de subventions	37.500,00		36.357,91	36.357,91	1.142,09	
		Total T72 D.O. Transfert	587.500,00		578.209,33	578.209,33	9.290,67	
		T7X D.O. Dettes - Recettes et dépenses générales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	25.000,00		22.662,69	22.662,69	2.337,31	
	000/653010/01	Intérêts de retard	5.000,00		1.332,16	1.332,16	3.667,84	
	000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	25.000,00				25.000,00	
		Total T7X D.O. Dettes	55.000,00		23.994,85	23.994,85	31.005,15	
	Total Général		1.200.351,23		607.761,88	607.706,08	592.589,35	55,80
F019	Dettes générale							
		T7X D.O. Dettes - Dette générale						
	010/650010/01	Intérêts d'emprunts	114.500,00		50.754,08	50.754,08	63.745,92	
		Total T7X D.O. Dettes	114.500,00		50.754,08	50.754,08	63.745,92	
	Total Dette générale		114.500,00		50.754,08	50.754,08	63.745,92	
F049	Impôts							
		T71 D.O. Fonctionnement - Impôts						
	040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	17.432,64		17.432,64			17.432,64
	040/613100/01	Fonctionnement administratif	2.000,00		262,38	166,11	1.737,62	96,27

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	19.432,64		17.695,02	166,11	1.737,62	17.528,91
		T72 D.O. Transfert - Impôts						
	040/642010/01	Remboursements de redevances et taxes provinciales	3.000,00		1.300,00	1.300,00	1.700,00	
		Total T72 D.O. Transfert	3.000,00		1.300,00	1.300,00	1.700,00	
		Total Impôts	22.432,64		18.995,02	1.466,11	3.437,62	17.528,91
F059	Assurances							
		T70 D.O. Personnel - Assurances						
	050/627100/01	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.180.776,00		1.180.775,01	1.180.775,01	0,99	
		Total T70 D.O. Personnel	1.180.776,00		1.180.775,01	1.180.775,01	0,99	
		T71 D.O. Fonctionnement - Assurances						
	050/613390/01	Réparation de sinistres	130.000,00		88.295,25	57.190,76	41.704,75	31.104,49
	050/616000/01	Primes d'assurances	1.920.000,00		1.919.673,15	1.768.733,88	326,85	150.939,27
		Total T71 D.O. Fonctionnement	2.050.000,00		2.007.968,40	1.825.924,64	42.031,60	182.043,76
		Total Assurances	3.230.776,00		3.188.743,41	3.006.699,65	42.032,59	182.043,76

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F069	Prélèvements							
		T78 Prélèvements et provisions - Prélèvements						
	060/681000/01	Prélèvement pour le service extraordinaire	5.828.000,00		5.828.000,00	5.828.000,00		
	060/681020/01	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire	16.751.000,00		16.751.000,00	16.751.000,00		
	060/681060/01	Fonds spécial pour les projets supracommunaux	632.570,00		632.570,00	632.570,00		
		Total T78 Prélèvements et provisions	23.211.570,00		23.211.570,00	23.211.570,00		
	Total Prélèvements		23.211.570,00		23.211.570,00	23.211.570,00		
F103	Autorités provinciales							
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	726.600,00		726.234,62	726.234,62	365,38	
	101/620300/01	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	56.700,00		56.652,46	56.652,46	47,54	
	101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	273.900,00		273.900,00	258.994,49		14.905,51
	101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	40.000,00		40.000,00	32.875,62		7.124,38
101/620320/01	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	4.550,00		3.612,18	3.612,18	937,82		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	50.700,00		50.638,83	50.638,83	61,17	
	101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	48.400,00		48.349,44	48.349,44	50,56	
	101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	2.500,00		2.500,00	1.971,63		528,37
	101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	520.226,98		520.226,98	520.226,98		
	101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	65.000,00		64.686,27	64.686,27	313,73	
	101/627210/01	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	10,00				10,00	
	101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	1.000,00		983,90	583,90	16,10	400,00
		Total T70 D.O. Personnel	1.789.586,98		1.787.784,68	1.764.826,42	1.802,30	22.958,26
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	29.500,00		29.382,40	12.635,44	117,60	16.746,96
	101/611301/01	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux	15.000,00		7.856,75	7.856,75	7.143,25	
	101/613100/01	Fonctionnement administratif	198.600,00		187.421,18	151.817,43	11.178,82	35.603,75
	101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	94.200,00		92.518,12	73.881,50	1.681,88	18.636,62
	101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	68.200,00		66.092,13	57.694,61	2.107,87	8.397,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	405.500,00		383.270,58	303.885,73	22.229,42	79.384,85
		T72 D.O. Transfert - Autorités provinciales						
	101/640010/01	Dotation aux groupes politiques	232.474,00		231.712,83	231.712,83	761,17	
		Total T72 D.O. Transfert	232.474,00		231.712,83	231.712,83	761,17	
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01	Remboursements d'emprunts	18.300,00		18.213,98	18.213,98	86,02	
	101/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		280,09	280,09	19,91	
		Total T7X D.O. Dettes	18.600,00		18.494,07	18.494,07	105,93	
		Total Autorités provinciales	2.446.160,98		2.421.262,16	2.318.919,05	24.898,82	102.343,11
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	4.869.970,70		4.869.970,70	4.869.970,70		
	104/624120/01	Cotisation de responsabilisation	11.395.686,00		11.395.685,28	11.395.685,28	0,72	
	104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.600,00		534,90	534,90	1.065,10	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	150.500,00		150.500,00			150.500,00
	104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	440.000,00		428.308,86	312.083,59	11.691,14	116.225,27
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/620000/01	Rémunérations	248.644,63		248.644,63	248.644,63		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	26.824,64		26.824,64	26.824,64		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	50.182,69		48.741,04	48.741,04	1.441,65	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	52.242,68		52.242,68	52.242,68		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	600,00		587,00	537,00	13,00	50,00
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/620000/01	Rémunérations	281.040,00		280.948,00	280.948,00	92,00	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	18.720,00		18.718,86	18.718,86	1,14	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	63.170,00		62.985,90	62.985,90	184,10	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	42.440,00		42.430,21	42.430,21	9,79	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	1.060,00		988,00	988,00	72,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						
	104/620000/01	Rémunérations	9.430.161,20		9.338.251,04	9.338.251,04	91.910,16	
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	50.000,00		1.630,36	1.630,36	48.369,64	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	686.030,00		682.771,78	682.771,78	3.258,22	
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.741.003,01		1.718.057,23	1.718.057,23	22.945,78	
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.660,00		298,69	298,69	2.361,31	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.153.905,79		2.153.664,09	2.153.664,09	241,70	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	61.110,00		49.787,33	44.424,33	11.322,67	5.363,00
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	104/628010/01	Remboursements de traitements						
		T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial						
	121/620000/01	Rémunérations	1.299.880,71		1.292.442,36	1.292.442,36	7.438,35	
	121/621000/01	Allocations sociales directes	104.212,07		104.212,07	104.212,07		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	223.990,00		218.460,33	218.460,33	5.529,67	
	121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	352.190,00		344.823,49	344.823,49	7.366,51	
	121/625000/01	Abonnements sociaux	11.950,00		6.699,00	6.099,00	5.251,00	600,00
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						
	106/620000/01	Rémunérations	3.111.977,38		3.078.316,19	3.078.316,19	33.661,19	
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.349.890,24		2.046.298,18	1.611.764,22	303.592,06	434.533,96
	106/621000/01	Allocations sociales directes	261.132,23		218.841,03	218.841,03	42.291,20	
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	60.910,00		60.710,53	14.310,53	199,47	46.400,00
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	592.959,02		567.105,96	567.105,96	25.853,06	
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	683.783,36		596.003,79	465.103,79	87.779,57	130.900,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	341.460,00		334.026,66	334.026,66	7.433,34	
	106/625000/01	Abonnements sociaux	3.807,34		2.427,50	1.932,50	1.379,84	495,00
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	701,36		191,36	191,36	510,00	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	1.140.470,62		1.139.729,56	749.490,33	741,06	390.239,23

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620000/01	Rémunérations	543.949,20		529.821,57	529.821,57	14.127,63	
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	135.250,00		83.963,90	73.963,90	51.286,10	10.000,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	39.163,77		39.163,77	39.163,77		
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	2.250,00		2.240,37	140,37	9,63	2.100,00
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	119.800,00		115.295,85	115.295,85	4.504,15	
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	39.530,00		23.750,05	21.250,05	15.779,95	2.500,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	86.970,00		86.589,19	86.589,19	380,81	
	106/625000/01	Abonnements sociaux	1.238,50		1.238,50	1.070,80		167,70
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/620000/01	Rémunérations	193.566,62		193.566,62	193.566,62		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	42.185,00		25.357,39	18.357,39	16.827,61	7.000,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	14.420,00		14.414,27	14.414,27	5,73	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	310,00		300,00		10,00	300,00
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	55.850,98		55.850,98	55.850,98		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	11.220,00		7.346,60	5.296,60	3.873,40	2.050,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions						
	106/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	27.000,00		27.000,00			27.000,00
		T70 D.O. Personnel - Service de la Communication						
	104/620000/01	Rémunérations	1.778.490,00		1.761.400,79	1.761.400,79	17.089,21	
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	150,00				150,00	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	123.488,66		123.488,66	123.488,66		
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	366.720,00		364.319,81	364.319,81	2.400,19	
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	60,00				60,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	336.880,00		331.499,84	331.499,84	5.380,16	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	6.000,00		1.559,82	1.559,82	4.440,18	
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Service du protocole						
	104/620000/01	Rémunérations	416.400,00		415.624,81	415.624,81	775,19	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	30.760,00		30.750,98	30.750,98	9,02	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	82.140,00		82.053,02	82.053,02	86,98	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	85.570,00		85.566,09	85.566,09	3,91	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	2.640,00		2.333,00	2.333,00	307,00	
		T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut						
	104/620000/01	Rémunérations	121.260,26		121.260,26	121.260,26		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	6.080,57		6.080,57	6.080,57		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	27.495,78		27.495,78	27.495,78		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	17.047,44		17.047,44	17.047,44		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/625000/01	Abonnements sociaux	330,72		330,72	330,72		
		Total T70 D.O. Personnel	47.021.153,17		46.159.569,88	44.833.145,72	861.583,29	1.326.424,16
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs						
	104/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	79.129,97		77.859,52	61.389,35	1.270,45	16.470,17
	104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	613.971,68		613.971,68	551.968,39		62.003,29
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	827.833,62		827.535,60	661.569,18	298,02	165.966,42
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	492.666,38		492.538,31	397.298,60	128,07	95.239,71
	104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	168.143,77		163.793,19	127.320,40	4.350,58	36.472,79
	104/613305/01	Contrats d'entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux	1.308.423,39		1.308.423,39	633.960,08		674.463,31
	104/613306/01	Entretiens et réparations gérés par le Département des bâtiments provinciaux	610.155,28		610.155,27	371.041,50	0,01	239.113,77
	104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	176.191,00		176.191,00	176.191,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	900,00		151,83	151,83	748,17	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	11.480,00		11.393,27	2.727,31	86,73	8.665,96
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	959,79		959,79	959,79		
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	4.160,21		2.702,61	1.997,37	1.457,60	705,24
	104/613200/01	Fonctionnement technique	87.300,00		84.021,96	73.718,65	3.278,04	10.303,31
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	41.165,00		34.215,80	26.967,00	6.949,20	7.248,80
	104/613514/01	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	138.500,00		138.492,13	112.282,88	7,87	26.209,25
		T71 D.O. Fonctionnement - Mobilité						
	104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers						
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	22.903,80		19.470,91	17.470,91	3.432,89	2.000,00
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	47,20		47,20	47,20		
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	120.350,00		84.228,13	73.035,07	36.121,87	11.193,06

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	17.350,00		16.037,24	15.444,22	1.312,76	593,02
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	13.500,00		12.013,54	11.078,69	1.486,46	934,85
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	158,78		158,78	158,78		
	121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	4.477,00		4.477,00	4.477,00		
	121/613100/01	Fonctionnement administratif	8.545,58		8.361,50	5.452,13	184,08	2.909,37
	121/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.795,40		6.795,40	6.491,67		303,73
	121/653020/01	Frais de gestion des comptes	17.000,00		14.188,89	14.188,89	2.811,11	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	65.000,00		64.597,18	56.932,64	402,82	7.664,54
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00		4.011,61	4.011,61	5.988,39	
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	68.144,65		66.321,59	48.713,91	1.823,06	17.607,68
	106/613200/01	Fonctionnement technique	809.514,40		807.979,49	545.695,09	1.534,91	262.284,40

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	353.173,77		348.769,02	309.525,44	4.404,75	39.243,58
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	52.371,18		51.963,84	50.819,36	407,34	1.144,48
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		344,38	344,38	655,62	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	1.000,00		223,07	223,07	776,93	
	106/613200/01	Fonctionnement technique	25.100,00		12.738,04	9.988,33	12.361,96	2.749,71
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	5.215,00		5.215,00	5.215,00		
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.483,97		2.483,97	2.483,97		
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	9.695,24		9.677,28	5.438,37	17,96	4.238,91
	106/613200/01	Fonctionnement technique	72.792,16		72.641,34	33.044,47	150,82	39.596,87
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.100,00		4.098,46	2.915,36	1,54	1.183,10
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	48.266,44		48.266,44	48.266,44		
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.939,71		2.939,71	2.939,71		
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	374.268,43		365.842,48	220.677,88	8.425,95	145.164,60
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.370,00		18.236,51	9.145,77	3.133,49	9.090,74
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.228,42		6.220,96	5.468,47	7,46	752,49
		T71 D.O. Fonctionnement - Service du protocole						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		1.602,71	1.602,71	397,29	
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	519.200,00		147.199,93	139.608,70	372.000,07	7.591,23
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	533,77		533,77	533,77		
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	1.476,23		1.088,47	856,22	387,76	232,25
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	14.900,00		11.912,64	10.291,51	2.987,36	1.621,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	7.242.886,22		6.763.091,83	4.862.130,07	479.794,39	1.900.961,76
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640100/01	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00		190.878,00			190.878,00
	104/640103/01	Subsides pour la location de chapiteaux et matériel	50.000,00		2.600,00	2.600,00	47.400,00	
	104/640121/01	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00		1.500,00	1.500,00	1.750,00	
	104/640122/01	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	150.000,00		150.000,00	150.000,00		
	104/640157/01	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	5.000,00		5.000,00			5.000,00
	104/640613/01	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00		2.479,00			2.479,00
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640130/01	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"	389.537,00		50.000,00		339.537,00	50.000,00
	104/640131/01	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	88.000,00		85.474,51		2.525,49	85.474,51
	104/640133/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation	871.000,00		871.000,00	871.000,00		
	104/640134/01	Subsides supracommunaux	200.600,00		200.000,04		599,96	200.000,04
	104/640137/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit de la zone 6 Hilfeleistungszone DG - Deutschsprachige Gemeinschaft	612.932,00		612.930,34	612.930,34	1,66	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640138/01	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre dela dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet	1.000.000,00		840.530,68	347.208,00	159.469,32	493.322,68
		T72 D.O. Transfert - Service de la Communication						
	104/640120/01	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00		8.000,00	5.300,00		2.700,00
	104/640124/01	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	20.700,00		20.700,00	20.700,00		
		T72 D.O. Transfert - Service du protocole						
	104/640160/01	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl						
	104/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	104/640226/01	Subside de fonctionnement à la Fondation Edgard Milhaud	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	104/640504/01	Subsides pour les activités du folklore et les confréries						
	104/640505/01	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	20.000,00		9.900,00	9.900,00	10.100,00	
	104/640517/01	Subside pour le Festival du Film policier au profit de l'Asbl "Le Festival du Film Policier"						
	104/640520/01	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"						
	104/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes	20.250,00		20.250,00	20.250,00		
	104/640530/01	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore	80.000,00		27.350,00	25.850,00	52.650,00	1.500,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640534/01	Subside au profit de l'Asbl Blegny-Move pour l'organisation de Fiesta Iberica						
	104/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie	38.000,00		38.000,00			38.000,00
	104/640543/01	Subside pour l'organisation de la journée annuelle des confréries à Blegny-Mine						
		Total T72 D.O. Transfert	3.800.626,00		3.186.592,57	2.117.238,34	614.033,43	1.069.354,23
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01	Remboursements d'emprunts	443.100,00		442.817,27	442.817,27	282,73	
	104/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.000,00		5.205,72	5.205,72	1.794,28	
	104/650010/01	Intérêts d'emprunts	163.000,00		161.856,02	161.856,02	1.143,98	
	104/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.200,00		834,45	834,45	365,55	
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						
	106/430030/01	Remboursements d'emprunts	857.500,00		857.498,00	857.498,00	2,00	
	106/650010/01	Intérêts d'emprunts	136.000,00		127.660,77	127.660,77	8.339,23	
		T7X D.O. Dettes - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/650010/01	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	1.607.800,00		1.595.872,23	1.595.872,23	11.927,77	
		Total Administration générale	59.672.465,39		57.705.126,51	53.408.386,36	1.967.338,88	4.296.740,15
F129	Patrimoine privé							
		T71 D.O. Fonctionnement - Patrimoine						
	124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	245.000,00		181.099,38	181.099,38	63.900,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	3.750,00		2.264,04	1.821,67	1.485,96	442,37
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	104.500,00		103.088,93	82.737,65	1.411,07	20.351,28
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	17.700,00		17.685,24	16.356,98	14,76	1.328,26
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	28.000,00		19.832,89	16.721,60	8.167,11	3.111,29
		T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30						
	124/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	4.151,00		4.053,02	4.053,02	97,98	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	25.340,00		18.635,21	16.525,41	6.704,79	2.109,80
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	80.445,96		80.445,96	50.445,96		30.000,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoît						
	124/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	106.000,00		104.544,00	78.408,00	1.456,00	26.136,00
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	140.000,00		134.970,29	115.955,04	5.029,71	19.015,25
		T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	22.000,00		16.168,74	16.168,74	5.831,26	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	776.886,96		682.787,70	580.293,45	94.099,26	102.494,25
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01	Remboursements d'emprunts	634.400,00		634.271,28	634.271,28	128,72	
	124/650010/01	Intérêts d'emprunts	94.900,00		93.942,88	93.942,88	957,12	
		Total T7X D.O. Dettes	729.300,00		728.214,16	728.214,16	1.085,84	
	Total Patrimoine privé		1.506.186,96		1.411.001,86	1.308.507,61	95.185,10	102.494,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Archives provinciales						
	133/620000/01	Rémunérations	205.650,00		203.335,76	203.335,76	2.314,24	
	133/621000/01	Allocations sociales directes	17.228,52		17.228,52	17.228,52		
	133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	37.700,00		36.882,14	36.882,14	817,86	
	133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	50.140,00		48.714,92	48.714,92	1.425,08	
	133/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/620000/01	Rémunérations	12.310.511,71		12.164.234,03	12.164.234,03	146.277,68	
	137/621000/01	Allocations sociales directes	907.179,58		907.179,58	907.179,58		
	137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.502.740,00		2.442.055,05	2.442.055,05	60.684,95	
	137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.363.330,00		2.347.924,14	2.347.924,14	15.405,86	
	137/625000/01	Abonnements sociaux	28.810,00		28.810,00	26.020,62		2.789,38
	137/628010/01	Remboursements de traitements	15.000,00		15.000,00			15.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale						
	134/620000/01	Rémunérations	1.076.716,90		1.076.716,90	1.076.716,90		
	134/621000/01	Allocations sociales directes	81.149,77		81.142,02	81.142,02	7,75	
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	230.850,00		230.065,80	230.065,80	784,20	
	134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	180.293,33		180.293,33	180.293,33		
	134/625000/01	Abonnements sociaux	3.790,00		3.488,20	3.227,50	301,80	260,70
		T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/620000/01	Rémunérations	636.437,27		634.249,21	634.249,21	2.188,06	
	138/621000/01	Allocations sociales directes	45.247,82		45.247,82	45.247,82		
	138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	130.010,00		129.862,78	129.862,78	147,22	
	138/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	118.932,73		118.932,73	118.932,73		
	138/625000/01	Abonnements sociaux	400,00				400,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/620000/01	Rémunérations	2.144.636,58		2.112.586,97	2.112.586,97	32.049,61	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/621000/01	Allocations sociales directes	149.543,42		149.543,42	149.543,42		
	139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	425.510,00		415.985,15	415.985,15	9.524,85	
	139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	448.220,00		447.665,75	447.665,75	554,25	
	139/625000/01	Abonnements sociaux	15.390,00		12.317,82	10.517,82	3.072,18	1.800,00
		Total T70 D.O. Personnel	24.125.427,63		23.849.462,04	23.829.611,96	275.965,59	19.850,08
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		44,20	44,20	455,80	
	133/613100/01	Fonctionnement administratif	4.920,21		4.500,01	4.144,18	420,20	355,83
	133/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	22.746,50		22.746,50	21.036,55		1.709,95
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	280.000,00		266.341,80	216.341,80	13.658,20	50.000,00
	137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	137/613100/01	Fonctionnement administratif	172.534,00		131.055,82	107.982,01	41.478,18	23.073,81
	137/613200/01	Fonctionnement technique	952.189,53		897.448,88	756.645,96	54.740,65	140.802,92

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	278.854,47		278.678,16	211.653,28	176,31	67.024,88
	137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	142.372,00		137.709,05	111.757,94	4.662,95	25.951,11
	137/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed	350,00		350,00	350,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00		5.859,29	4.859,29	140,71	1.000,00
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	8.920,00		3.958,91	3.691,88	4.961,09	267,03
	134/613200/01	Fonctionnement technique	812.600,00		711.214,80	698.098,17	101.385,20	13.116,63
	134/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.900,00		6.682,84	5.913,11	1.217,16	769,73
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	100,00				100,00	
	138/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	138/613100/01	Fonctionnement administratif	4.710,00		3.426,66	3.356,09	1.283,34	70,57
	138/613200/01	Fonctionnement technique	90.086,00		81.517,77	81.067,05	8.568,23	450,72
	138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	162.014,00		161.994,87	144.724,07	19,13	17.270,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	26.400,00		24.904,23	24.531,32	1.495,77	372,91
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						
	139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.800,00		4.684,94	3.684,94	115,06	1.000,00
	139/613100/01	Fonctionnement administratif	17.000,00		8.490,72	6.256,59	8.509,28	2.234,13
	139/613200/01	Fonctionnement technique						
	139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	1.900,00		967,49	834,59	932,51	132,90
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	5.105.620,00		5.042.915,28	3.794.631,26	62.704,72	1.248.284,02
	139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	878.250,00		831.881,14	720.319,97	46.368,86	111.561,17
		Total T71 D.O. Fonctionnement	8.980.768,71		8.627.373,36	6.921.924,25	353.395,35	1.705.449,11
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						
	137/640140/01	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable	36.000,00		17.650,00	9.250,00	18.350,00	8.400,00
		Total T72 D.O. Transfert	36.000,00		17.650,00	9.250,00	18.350,00	8.400,00
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	133/430030/01	Remboursements d'emprunts	30.300,00		30.260,00	30.260,00	40,00	
	133/650010/01	Intérêts d'emprunts	800,00		709,69	709,69	90,31	
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/430030/01	Remboursements d'emprunts	138.500,00		138.418,50	138.418,50	81,50	
	137/650010/01	Intérêts d'emprunts	18.600,00		18.554,75	18.554,75	45,25	
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.500,00		17.500,00	17.500,00		
	134/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/650010/01	Intérêts d'emprunts	600,00		10,19	10,19	589,81	
		Total T7X D.O. Dettes	246.300,00		245.453,13	245.453,13	846,87	
	Total Services généraux		33.388.496,34		32.739.938,53	31.006.239,34	648.557,81	1.733.699,19

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F169	Relations extérieures et internationales							
		T70 D.O. Personnel - Département des relations internationales						
	151/620000/01	Rémunérations	425.740,00		408.314,24	408.314,24	17.425,76	
	151/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	151/621000/01	Allocations sociales directes	28.170,00		28.169,15	28.169,15	0,85	
	151/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	77.271,98		77.271,98	77.271,98		
	151/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	79.648,02		74.678,58	74.678,58	4.969,44	
	151/625000/01	Abonnements sociaux	200,00		30,20	30,20	169,80	
	151/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Accueil et intégration des candidats réfugiés politiques						
	140/620000/01	Rémunérations						
	140/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel	611.030,00		588.464,15	588.464,15	22.565,85	
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations internationales						
	151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	9.000,00		3.350,28	3.350,28	5.649,72	
	151/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	151/613100/01	Fonctionnement administratif	74.832,00		42.650,82	5.898,83	32.181,18	36.751,99
		T71 D.O. Fonctionnement - Accueil et intégration des candidats réfugiés politiques						
	140/611000/01	Frais de déplacement et de séjour						
	140/613814/01	Actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial						
		T71 D.O. Fonctionnement - Programmes de coopération internationale						
	153/613512/01	Cotisation au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EMR	113.067,00		113.067,00	113.067,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement	196.900,00		159.068,10	122.316,11	37.831,90	36.751,99
		T72 D.O. Transfert - Secours aux victimes de catastrophes						
	141/640152/01	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00				10.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	151/640150/01	Subsides pour les problèmes et actions internationales	10.275,00		2.900,00	2.900,00	7.375,00	
	151/640159/01	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00		2.500,00	2.500,00		
		T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale						
	153/640155/01	Co-financement de projets européens	4.000,00				4.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Aide aux pays en voie de développement						
	161/640151/01	Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère	25.000,00		24.789,00	21.820,00	211,00	2.969,00
		Total T72 D.O. Transfert	51.775,00		30.189,00	27.220,00	21.586,00	2.969,00
	Total Relations extérieures et internationales		859.705,00		777.721,25	738.000,26	81.983,75	39.720,99
F399	Sécurité et ordre public							
		T70 D.O. Personnel - Police						
	331/620000/01	Rémunérations	114.656,08		114.656,08	114.656,08		
	331/621000/01	Allocations sociales directes	18.941,43		18.941,43	18.941,43		
	331/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	33.082,77		33.082,77	33.082,77		
	331/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	331/628010/01	Remboursements de traitements	447.100,00		433.217,68	322.431,60	13.882,32	110.786,08
		T70 D.O. Personnel - Sécurité civile						
	351/620000/01	Rémunérations	143.315,80		120.710,99	120.710,99	22.604,81	
	351/621000/01	Allocations sociales directes	9.870,00		9.869,03	9.869,03	0,97	
	351/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	32.710,00		29.116,71	29.116,71	3.593,29	
	351/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	17.970,00		10.426,29	10.426,29	7.543,71	
	351/625000/01	Abonnements sociaux	74,20		74,20	74,20		
	351/628010/01	Remboursements de traitements	74.000,00		73.408,47	52.908,47	591,53	20.500,00
		Total T70 D.O. Personnel	891.730,28		843.503,65	712.217,57	48.226,63	131.286,08
		T71 D.O. Fonctionnement - Police						
	331/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	9.242,00		9.241,62	9.241,62	0,38	
	331/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00				500,00	
	331/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	331/613100/01	Fonctionnement administratif	2.100,00		461,52	239,27	1.638,48	222,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	331/613200/01	Fonctionnement technique	52.000,00		11.056,87	11.056,87	40.943,13	
		T71 D.O. Fonctionnement - Sécurité civile						
	351/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives						
	351/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		48,57	48,57	451,43	
	351/613200/01	Fonctionnement technique	200.000,00		153.950,09	115.498,26	46.049,91	38.451,83
		Total T71 D.O. Fonctionnement	264.343,00		174.758,67	136.084,59	89.584,33	38.674,08
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	3.191.276,00		2.511.076,96		680.199,04	2.511.076,96
	351/640136/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne	19.181.017,00		19.181.016,45	18.609.912,14	0,55	571.104,31
		T72 D.O. Transfert - Secours d'urgence						
	352/640705/01	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00		52.000,00	52.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	22.424.293,00		21.744.093,41	18.661.912,14	680.199,59	3.082.181,27
		Total Sécurité et ordre public	23.580.366,28		22.762.355,73	19.510.214,30	818.010,55	3.252.141,43
F429	Communications routières							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Service Technique provincial						
	420/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.600,00		20.551,05	20.551,05	48,95	
	420/650010/01	Intérêts d'emprunts	400,00		352,28	352,28	47,72	
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01	Remboursements d'emprunts	61.200,00		61.122,91	61.122,91	77,09	
	421/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.900,00		13.883,38	13.883,38	16,62	
		T7X D.O. Dettes - Lignes vicinales						
	422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	23.700,00		23.610,21	23.610,21	89,79	
		Total T7X D.O. Dettes	119.800,00		119.519,83	119.519,83	280,17	
	Total Communications routières		119.800,00		119.519,83	119.519,83	280,17	
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	798.000,00		797.775,12	303.653,86	224,88	494.121,26
		Total T71 D.O. Fonctionnement	798.000,00		797.775,12	303.653,86	224,88	494.121,26

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640201/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	4.180,00		4.180,00	4.180,00		
	484/640202/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	5.860,00		5.860,00	5.860,00		
	484/640204/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	5.930,00		5.930,00	5.930,00		
	484/640206/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	3.270,00		3.270,00	3.270,00		
	484/640208/01	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.770,00		10.770,00	10.770,00		
	484/640209/01	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières	9.500,00		6.125,04		3.374,96	6.125,04
	484/640210/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Moselle"	3.830,00		3.830,00	3.830,00		
		Total T72 D.O. Transfert	43.340,00		39.965,04	33.840,00	3.374,96	6.125,04
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						
	482/430030/01	Remboursements d'emprunts	192.600,00		192.562,58	192.562,58	37,42	
	482/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.200,00		13.101,90	13.101,90	98,10	
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/430030/01	Remboursements d'emprunts	146.500,00		146.439,62	146.439,62	60,38	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/650010/01	Intérêts d'emprunts	22.800,00		22.060,20	22.060,20	739,80	
		Total T7X D.O. Dettes	375.100,00		374.164,30	374.164,30	935,70	
	Total Voies navigables - Hydraulique		1.216.440,00		1.211.904,46	711.658,16	4.535,54	500.246,30
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T71 D.O. Fonctionnement - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/613506/01	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.750,00		1.750,00	1.750,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.750,00		1.750,00	1.750,00		
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/640220/01	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00				500,00	
	511/640221/01	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00		2.479,00			2.479,00
		T72 D.O. Transfert - Artisanat et métiers d'arts						
	523/640222/01	Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège de Liège	20.000,00				20.000,00	
		Total T72 D.O. Transfert	22.979,00		2.479,00		20.500,00	2.479,00
	Total Economie, commerce et artisanat		24.729,00		4.229,00	1.750,00	20.500,00	2.479,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F559	Industrie et énergie							
		T70 D.O. Personnel - SPI						
	530/620000/01	Rémunérations	153.270,00		152.535,18	152.535,18	734,82	
	530/621000/01	Allocations sociales directes	15.200,00		15.192,46	15.192,46	7,54	
	530/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.920,00		22.850,08	22.850,08	69,92	
	530/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	49.790,00		49.788,06	49.788,06	1,94	
		Total T70 D.O. Personnel	241.180,00		240.365,78	240.365,78	814,22	
		T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie						
	530/640300/01	Contribution à l'action de la SPI	1.399.359,00		1.399.358,77	1.399.358,77	0,23	
	530/640305/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00				125.000,00	
		Total T72 D.O. Transfert	1.524.359,00		1.399.358,77	1.399.358,77	125.000,23	
		T7X D.O. Dettes - SPI						
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	683.800,00		683.748,93	683.748,93	51,07	
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	81.100,00		81.005,33	81.005,33	94,67	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie						
	530/430030/01	Remboursements d'emprunts	134.400,00		134.381,71	134.381,71	18,29	
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	63.400,00		63.347,50	63.347,50	52,50	
	530/430047/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	74.500,00		74.438,99	74.438,99	61,01	
	530/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.200,00		1.146,47	1.146,47	53,53	
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	15.900,00		11.330,69	11.330,69	4.569,31	
	530/650047/01	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	14.600,00		14.502,06	14.502,06	97,94	
		T7X D.O. Dettes - Électricité						
	552/430035/01	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	155.000,00		154.933,45	154.933,45	66,55	
		Total T7X D.O. Dettes	1.223.900,00		1.218.835,13	1.218.835,13	5.064,87	
	Total Industrie et énergie		2.989.439,00		2.858.559,68	2.858.559,68	130.879,32	
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/620000/01	Rémunérations	3.042.630,00		3.019.689,34	3.019.689,34	22.940,66	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/621000/01	Allocations sociales directes	232.360,00		225.316,13	225.316,13	7.043,87	
	560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	601.598,04		596.666,61	596.666,61	4.931,43	
	560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	640.681,96		640.681,96	640.681,96		
	560/625000/01	Abonnements sociaux	10.000,00		8.973,20	7.473,20	1.026,80	1.500,00
		Total T70 D.O. Personnel	4.527.270,00		4.491.327,24	4.489.827,24	35.942,76	1.500,00
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640360/01	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.400.000,00		1.400.000,00	1.400.000,00		
	560/640361/01	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	40.987,00		40.987,00	40.987,00		
	560/640363/01	Subvention à l'Agence de tourisme des Cantons de l'Est en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et destinée à des actions concertées entre l'ATEB et la Fédération du Tourisme de la PLG						
	560/640365/01	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	60.000,00		60.000,00			60.000,00
	560/640370/01	Subventions aux communes germanophones en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, pour des projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB et la FTPL (tourisme de mémoire, industriel, de vélo, de nature et culture)						
	560/640371/01	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	420.000,00		420.000,00	420.000,00		
	560/640373/01	Subside à l'ASBL des Domaines Touristiques du Vallon de Lambrée - 500ième anniversaire de la destruction du Château fort de Logne	15.000,00		15.000,00	15.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.935.987,00		1.935.987,00	1.875.987,00		60.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						
	560/430030/01	Remboursements d'emprunts	260.200,00		259.795,54	259.795,54	404,46	
	560/430037/01	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	427.800,00		427.736,95	427.736,95	63,05	
	560/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.600,00		15.812,43	15.812,43	787,57	
	560/650017/01	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	101.500,00		101.446,26	101.446,26	53,74	
		Total T7X D.O. Dettes	806.100,00		804.791,18	804.791,18	1.308,82	
	Total Tourisme		7.269.357,00		7.232.105,42	7.170.605,42	37.251,58	61.500,00
F699	Agriculture							
		T70 D.O. Personnel - Laboratoires						
	621/620000/01	Rémunérations	2.322.360,00		2.309.947,94	2.309.947,94	12.412,06	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	166.270,00		166.247,87	166.247,87	22,13	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	399.610,00		397.047,78	397.047,78	2.562,22	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	624.700,00		623.860,03	623.860,03	839,97	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	2.910,00		1.925,90	1.705,90	984,10	220,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Direction des services agricoles						
	621/620000/01	Rémunérations	1.348.180,00		1.338.653,54	1.338.653,54	9.526,46	
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	6.030,00		2.921,52	2.921,52	3.108,48	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	86.850,00		86.841,87	86.841,87	8,13	
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	265.120,00		262.913,66	262.913,66	2.206,34	
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.750,00		158,64	158,64	1.591,36	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	273.710,00		271.311,15	271.311,15	2.398,85	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	570,00		350,00	350,00	220,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620000/01	Rémunérations	816.240,00		797.251,73	797.251,73	18.988,27	
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	95.800,00		19.269,57	15.269,57	76.530,43	4.000,00
	621/621000/01	Allocations sociales directes	61.590,00		61.587,67	61.587,67	2,33	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	710,00		700,00		10,00	700,00
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	181.540,00		175.795,36	175.795,36	5.744,64	
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	27.780,00		5.606,53	4.406,53	22.173,47	1.200,00
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	126.870,00		126.781,23	126.781,23	88,77	
	621/625000/01	Abonnements sociaux						
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/620000/01	Rémunérations	115.800,00		114.998,46	114.998,46	801,54	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	7.870,00		7.868,10	7.868,10	1,90	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	15.990,00		15.981,58	15.981,58	8,42	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	34.830,00		34.828,83	34.828,83	1,17	
	621/625000/01	Abonnements sociaux						
		Total T70 D.O. Personnel	6.983.110,00		6.822.848,96	6.816.728,96	160.261,04	6.120,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Laboratoires						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.300,00		6.326,76	6.326,76	973,24	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	22.448,00		15.129,72	14.401,94	7.318,28	727,78
	621/613200/01	Fonctionnement technique	547.870,00		514.183,16	442.501,31	33.686,84	71.681,85
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.670,00		16.654,78	9.582,91	5.015,22	7.071,87
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	20.710,00		18.659,72	17.300,59	2.050,28	1.359,13
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	31.061,81		28.711,81	26.211,81	2.350,00	2.500,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	48.298,19		45.321,76	36.728,54	2.976,43	8.593,22
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	6.223,00		6.221,77	2.796,98	1,23	3.424,79
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	8.350,00		6.969,70	6.438,58	1.380,30	531,12
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.670,00		8.668,63	7.868,63	1,37	800,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	11.050,00		10.214,94	9.555,33	835,06	659,61
	621/613200/01	Fonctionnement technique	116.850,00		116.440,15	82.326,52	409,85	34.113,63
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	23.439,00		23.393,98	16.866,13	45,02	6.527,85
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	34.300,00		30.664,77	22.770,44	3.635,23	7.894,33
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.330,00		4.479,35	3.879,35	1.850,65	600,00
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	14.343,88		10.083,02	7.148,95	4.260,86	2.934,07
	621/613200/01	Fonctionnement technique	65.531,12		65.492,48	51.149,11	38,64	14.343,37
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	31.898,00		30.489,56	25.729,09	1.408,44	4.760,47
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.000,00		2.571,07	2.124,99	428,93	446,08
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.029.345,00		960.677,13	791.707,96	68.667,87	168.969,17
		T72 D.O. Transfert - Information agronomique						
	620/640409/01	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00		14.999,93	14.999,93	0,07	
		T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	610/640434/01	Subside au CPL VEGEMAR	85.000,00		85.000,00	85.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640449/01	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	182.250,00		145.350,00	47.200,00	36.900,00	98.150,00
		T72 D.O. Transfert - Élevage						
	623/640436/01	Subside au CPL PROMOGEST	148.750,00		148.750,00			148.750,00
		Total T72 D.O. Transfert	431.000,00		394.099,93	147.199,93	36.900,07	246.900,00
		T7X D.O. Dettes - Laboratoires						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	83.900,00		83.879,50	83.879,50	20,50	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.400,00		16.341,23	16.341,23	58,77	
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.300,00		19.286,71	19.286,71	13,29	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.000,00		2.249,70	2.249,70	750,30	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		140,24	140,24	59,76	
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	400,00		360,61	360,61	39,39	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.400,00		17.334,62	17.334,62	65,38	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00		1.600,40	1.600,40	99,60	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		251,81	251,81	48,19	
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	600,00		560,30	560,30	39,70	
		T7X D.O. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	41.700,00		41.626,52	41.626,52	73,48	
		Total T7X D.O. Dettes	184.900,00		183.631,64	183.631,64	1.268,36	
	Total Agriculture		8.628.355,00		8.361.257,66	7.939.268,49	267.097,34	421.989,17
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/620000/01	Rémunérations	5.652.860,00		5.610.951,14	5.610.951,14	41.908,86	
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires	6.931,00		1.456,17	1.456,17	5.474,83	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	397.798,23		397.798,23	397.798,23		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.140.950,62		1.131.562,82	1.131.562,82	9.387,80	
	701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.935,00		420,25	420,25	1.514,75	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.083.546,79		1.083.498,93	1.083.498,93	47,86	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	5.740,00		4.072,35	3.686,85	1.667,65	385,50
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	322.500,00		322.500,00			322.500,00
		T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/620000/01	Rémunérations	5.156.958,70		5.123.303,86	5.123.303,86	33.654,84	
	706/621000/01	Allocations sociales directes	252.715,00		251.052,75	251.052,75	1.662,25	
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	496.870,00		487.328,04	487.328,04	9.541,96	
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	99.560,00		99.467,28	99.467,28	92,72	
	706/625000/01	Abonnements sociaux	1.886,30		1.571,70	1.371,70	314,60	200,00
		T70 D.O. Personnel - Espace Qualité Formation						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/620000/01	Rémunérations	282.190,00		269.574,48	269.574,48	12.615,52	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	34.910,00		34.908,12	34.908,12	1,88	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	78.180,00		74.855,09	74.855,09	3.324,91	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	7.460,00		7.454,76	7.454,76	5,24	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	2.790,00		1.469,80	1.249,80	1.320,20	220,00
		T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin						
	701/620000/01	Rémunérations	477.656,00		447.559,31	447.559,31	30.096,69	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	32.054,00		30.988,65	30.988,65	1.065,35	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	78.180,00		73.432,25	73.432,25	4.747,75	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	136.920,00		127.776,83	127.776,83	9.143,17	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	150,00				150,00	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	97.600,00		97.600,00			97.600,00
		T70 D.O. Personnel - Maison des langues						
	701/620000/01	Rémunérations	270.195,46		270.195,46	270.195,46		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	701/621000/01	Allocations sociales directes	22.070,00		22.068,40	22.068,40	1,60	
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	57.808,13		57.808,13	57.808,13		
	701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	47.520,00		47.511,14	47.511,14	8,86	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	150,00				150,00	
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Internats						
	708/620000/01	Rémunérations	5.127.622,74		5.015.816,02	5.015.816,02	111.806,72	
	708/621000/01	Allocations sociales directes	338.627,26		319.746,03	319.746,03	18.881,23	
	708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	884.430,00		857.420,79	857.420,79	27.009,21	
	708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.352.270,00		1.344.977,04	1.344.977,04	7.292,96	
	708/625000/01	Abonnements sociaux	5.300,00		4.825,78	4.325,78	474,22	500,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école						
	706/620000/01	Rémunérations	3.134.213,88		3.110.531,59	3.110.531,59	23.682,29	
	706/620900/01	Rémunérations des vacataires	40.496,12		40.496,12	30.996,12		9.500,00
	706/621000/01	Allocations sociales directes	228.375,20		226.625,20	226.625,20	1.750,00	
	706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	647.291,59		644.703,60	644.703,60	2.587,99	
	706/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	12.118,41		12.118,41	9.268,41		2.850,00
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	593.880,00		593.132,61	593.132,61	747,39	
	706/625000/01	Abonnements sociaux	2.920,00		2.537,40	2.187,40	382,60	350,00
	706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	20,00				20,00	
		Total T70 D.O. Personnel	28.613.680,43		28.251.116,53	27.817.011,03	362.563,90	434.105,50
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	29.000,00		22.291,79	20.291,79	6.708,21	2.000,00
	701/611510/01	Soutien aux projets de portée internationale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	701/613022/01	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	9.500,00				9.500,00	
	701/613023/01	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"	8.950,00		8.950,00	7.957,35		992,65
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	375.698,00		321.645,09	293.344,47	54.052,91	28.300,62
	701/613200/01	Fonctionnement technique	240.500,00		228.091,94	76.515,08	12.408,06	151.576,86
	701/613280/01	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	20.000,00		17.204,09	17.204,09	2.795,91	
	701/613283/01	Mise en conformité des machines	100.000,00		99.955,27	60.996,17	44,73	38.959,10
	701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	100.000,00		91.585,34	81.148,98	8.414,66	10.436,36
	701/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	15.673,00		14.699,60	14.583,26	973,40	116,34
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	42.500,00		37.181,56	21.292,11	5.318,44	15.889,45
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00		99,84	99,84	4.900,16	
	700/611500/01	Formation permanente du personnel enseignant	20.000,00		12.187,41	9.088,82	7.812,59	3.098,59
	700/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/613100/01	Fonctionnement administratif	10.550,00		2.914,06	2.914,06	7.635,94	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	47.643,23		47.643,23	47.643,23		
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	21.206,77		17.561,23	15.323,22	3.645,54	2.238,01
	706/613200/01	Fonctionnement technique	9.400,00		6.733,29	3.448,79	2.666,71	3.284,50
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	32.000,00		27.714,11	26.955,58	4.285,89	758,53
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Qualité Formation						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		340,40	340,40	1.659,60	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	3.239,00		1.623,05	1.430,57	1.615,95	192,48
	701/613200/01	Fonctionnement technique	323,00		322,92	322,92	0,08	
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules						
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	200,00		76,73	76,73	123,27	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs						
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	1.100,00				1.100,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		480,62	480,62	519,38	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.215,00		4.213,45	4.213,45	1,55	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	51.400,00		50.443,92	33.177,98	956,08	17.265,94
	701/613200/01	Fonctionnement technique	10.765,00		9.163,42	7.192,33	1.601,58	1.971,09
		T71 D.O. Fonctionnement - Internats						
	708/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		112,60	112,60	887,40	
	708/613100/01	Fonctionnement administratif	7.400,00		6.064,19	4.545,01	1.335,81	1.519,18
	708/613200/01	Fonctionnement technique	1.275.567,31		1.073.161,19	894.183,01	202.406,12	178.978,18
	708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	312.432,69		311.875,79	248.600,76	556,90	63.275,03
		T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	702/613200/01	Fonctionnement technique	825.000,00		539.697,56	392.423,12	285.302,44	147.274,44
		T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école						
	706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	70.500,00		70.359,06	64.853,46	140,94	5.505,60
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00		7.283,88	7.283,88	716,12	
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	56.000,00		43.522,08	37.022,08	12.477,92	6.500,00
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	33.300,00		30.786,50	27.730,23	2.513,50	3.056,27
	706/613200/01	Fonctionnement technique	268.700,00		201.640,33	166.806,83	67.059,67	34.833,50
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	33.800,00		29.123,65	23.912,79	4.676,35	5.210,86
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	850.000,00		638.803,60	561.678,85	211.196,40	77.124,75
	700/613381/01	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement	95.078,52		92.838,38	2.463,40	2.240,14	90.374,98
	700/613507/01	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	68.963,00		68.963,00	68.963,00		
	700/613508/01	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.272,00		2.266,56	2.266,56	5,44	
	700/613516/01	Cotisation numérique au Centre de Ressources de l'Enseignement Officiel Subventionné	1.815,00		1.815,00	1.815,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	5.072.193,52		4.141.435,73	3.250.702,42	930.757,79	890.733,31
		T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/640017/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00		64.000,00	64.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Internats						
	708/642050/01	Remboursements de redevances d'internat	190.000,00		174.592,46	174.592,46	15.407,54	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	40.000,00		31.181,80	31.181,80	8.818,20	
	700/640452/01	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	12.000,00		3.800,00		8.200,00	3.800,00
	700/640458/01	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00		55.000,00	27.500,00		27.500,00
	700/640459/01	Avantages sociaux	9.179,00		9.178,80	9.178,80	0,20	
	700/640461/01	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	15.871,00		15.871,00	15.871,00		
	700/640566/01	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	20.000,00		20.000,00			20.000,00
	700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	500,00		500,00	500,00		
	700/642011/01	Remboursements de subventions	125.000,00		103.508,82	103.508,82	21.491,18	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/642070/01	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minerval et droits d'inscription	10.000,00		4.308,00	4.308,00	5.692,00	
		Total T72 D.O. Transfert	541.550,00		481.940,88	430.640,88	59.609,12	51.300,00
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.900,00		40.893,93	40.893,93	6,07	
		T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.500,00		6.421,48	6.421,48	78,52	
	706/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	239.900,00		239.885,07	239.885,07	14,93	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	400,00		332,27	332,27	67,73	
	706/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	27.800,00		27.794,92	27.794,92	5,08	
		T7X D.O. Dettes - Internats						
	708/430030/01	Remboursements d'emprunts	384.900,00		384.469,82	384.469,82	430,18	
	708/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	6.400,00		5.667,35	5.667,35	732,65	
	708/650010/01	Intérêts d'emprunts	20.800,00		17.895,83	17.895,83	2.904,17	
	708/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.700,00		1.506,61	1.506,61	193,39	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.900,00		8.814,33	8.814,33	85,67	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		242,45	242,45	57,55	
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01	Remboursements d'emprunts	52.200,00		52.198,54	52.198,54	1,46	
	703/650010/01	Intérêts d'emprunts	400,00		313,62	313,62	86,38	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01	Remboursements d'emprunts	105.600,00		105.570,73	105.570,73	29,27	
	700/650010/01	Intérêts d'emprunts	2.700,00		2.636,50	2.636,50	63,50	
		Total T7X D.O. Dettes	899.400,00		894.643,45	894.643,45	4.756,55	
	Total Enseignement : Affaires générales		35.126.823,95		33.769.136,59	32.392.997,78	1.357.687,36	1.376.138,81
F739	Enseignement secondaire							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/620000/01	Rémunérations	8.362.210,00		8.306.172,11	8.306.172,11	56.037,89	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	
	732/621000/01	Allocations sociales directes	478.930,00		477.033,53	477.033,53	1.896,47	
	732/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	971.940,00		957.485,68	957.485,68	14.454,32	
	732/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	594.780,00		588.872,11	588.872,11	5.907,89	
	732/625000/01	Abonnements sociaux	5.820,00		5.820,00	5.110,04		709,96
	732/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/620000/01	Rémunérations	74.310.760,00		73.893.446,93	73.893.446,93	417.313,07	
	735/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	735/621000/01	Allocations sociales directes	4.191.265,58		4.191.265,58	4.191.265,58		
	735/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	8.437.330,00		8.316.301,87	8.316.301,87	121.028,13	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.256.480,00		3.229.365,60	3.229.365,60	27.114,40	
	735/625000/01	Abonnements sociaux	117.060,00		94.203,68	84.203,68	22.856,32	10.000,00
	735/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
	735/628010/01	Remboursements de traitements	124.500,00		124.500,00			124.500,00
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/620000/01	Rémunérations	10.933.383,49		10.933.383,49	10.933.383,49		
	736/621000/01	Allocations sociales directes	543.880,00		543.854,16	543.854,16	25,84	
	736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.731.034,24		1.731.034,24	1.731.034,24		
	736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	98.940,00		98.872,31	98.872,31	67,69	
	736/625000/01	Abonnements sociaux	14.020,00		8.864,92	7.464,92	5.155,08	1.400,00
	736/628010/01	Remboursements de traitements	60.000,00		59.958,30	40.290,45	41,70	19.667,85
		Total T70 D.O. Personnel	114.232.373,31		113.560.434,51	113.404.156,70	671.938,80	156.277,81
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	11.000,00		5.260,22	5.260,22	5.739,78	
	732/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	732/613100/01	Fonctionnement administratif	25.200,00		21.323,30	19.802,66	3.876,70	1.520,64
	732/613200/01	Fonctionnement technique	554.200,00		545.079,04	522.024,54	9.120,96	23.054,50
	732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	475.400,00		435.441,68	387.005,89	39.958,32	48.435,79
	732/613400/01	Frais d'usage des véhicules	77.000,00		76.880,10	62.908,50	119,90	13.971,60
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	13.054,47		13.054,47	13.054,47		
	735/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	44.752,75		44.752,75	38.752,75		6.000,00
	735/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	735/613100/01	Fonctionnement administratif	158.081,61		157.995,84	139.307,74	85,77	18.688,10
	735/613200/01	Fonctionnement technique	991.387,18		991.387,18	818.242,34		173.144,84
	735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.130.884,05		3.130.881,54	2.395.809,47	2,51	735.072,07
	735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	118.940,37		118.940,37	97.377,55		21.562,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		2.990,71	2.570,71	9,29	420,00
	736/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	736/613100/01	Fonctionnement administratif	46.000,00		34.268,49	30.564,56	11.731,51	3.703,93
	736/613200/01	Fonctionnement technique	117.500,00		96.907,14	74.903,02	20.592,86	22.004,12
	736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	58.000,00		38.130,57	30.261,12	19.869,43	7.869,45
	736/613400/01	Frais d'usage des véhicules	25.000,00		22.414,82	7.934,55	2.585,18	14.480,27
		Total T71 D.O. Fonctionnement	5.849.403,43		5.735.708,22	4.645.780,09	113.695,21	1.089.928,13
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01	Remboursements d'emprunts	64.700,00		64.682,01	64.682,01	17,99	
	732/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.100,00		1.075,39	1.075,39	24,61	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.558.000,00		2.557.164,21	2.557.164,21	835,79	
	735/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	255.400,00		254.884,92	254.884,92	515,08	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/650010/01	Intérêts d'emprunts	155.300,00		142.965,27	142.965,27	12.334,73	
	735/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	100.500,00		100.227,43	100.227,43	272,57	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/430030/01	Remboursements d'emprunts	63.500,00		63.418,04	63.418,04	81,96	
	736/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	274.300,00		274.227,81	274.227,81	72,19	
	736/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.400,00		1.395,39	1.395,39	4,61	
	736/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	31.800,00		31.774,13	31.774,13	25,87	
		Total T7X D.O. Dettes	3.506.000,00		3.491.814,60	3.491.814,60	14.185,40	
	Total Enseignement secondaire		123.587.776,74		122.787.957,33	121.541.751,39	799.819,41	1.246.205,94
F749	Enseignement supérieur							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620000/01	Rémunérations	40.145.444,00		39.976.099,30	39.976.099,30	169.344,70	
	741/620900/01	Rémunérations des vacataires	729.852,30		543.035,29	343.035,29	186.817,01	200.000,00
	741/621000/01	Allocations sociales directes	2.183.756,00		2.174.674,07	2.174.674,07	9.081,93	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	12.474,68		11.984,68	484,68	490,00	11.500,00
	741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.529.370,00		4.481.382,12	4.481.382,12	47.987,88	
	741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	247.270,00		158.882,63	98.882,63	88.387,37	60.000,00
	741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	738.630,00		732.467,88	732.467,88	6.162,12	
	741/625000/01	Abonnements sociaux	25.000,00		24.697,93	21.697,93	302,07	3.000,00
	741/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	48,02		48,02	48,02		
	741/628010/01	Remboursements de traitements	37.445,00		37.445,00			37.445,00
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/620000/01	Rémunérations	2.742.146,60		2.729.663,79	2.729.663,79	12.482,81	
	744/620900/01	Rémunérations des vacataires	31.041,25		31.041,25	23.009,00		8.032,25
	744/621000/01	Allocations sociales directes	124.370,00		123.959,15	123.959,15	410,85	
	744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	838,75		748,75	98,75	90,00	650,00
	744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	433.510,00		431.585,96	431.585,96	1.924,04	
	744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	8.730,00		8.730,00	6.640,39		2.089,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	43.950,00		40.137,29	40.137,29	3.812,71	
	744/625000/01	Abonnements sociaux	2.783,40		2.783,40	2.783,40		
	744/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	52.036.670,00		51.509.366,51	51.186.649,65	527.303,49	322.716,86
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	93.450,10		93.350,10	68.151,38	100,00	25.198,72
	741/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	37.655,07		37.655,07	33.655,07		4.000,00
	741/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.500,00				2.500,00	
	741/613100/01	Fonctionnement administratif	124.367,01		124.367,01	106.697,78		17.669,23
	741/613200/01	Fonctionnement technique	679.032,10		679.030,38	527.437,23	1,72	151.593,15
	741/613281/01	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	148.355,48		146.763,85	144.172,68	1.591,63	2.591,17
	741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.668.471,24		1.660.110,86	1.161.557,53	8.360,38	498.553,33
	741/613400/01	Frais d'usage des véhicules	13.886,72		13.886,72	13.222,69		664,03
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00		1.106,82	1.106,82	2.393,18	
	744/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00		263,87	263,87	2.736,13	
	744/613100/01	Fonctionnement administratif	12.370,00		9.222,35	7.576,57	3.147,65	1.645,78
	744/613200/01	Fonctionnement technique	18.428,00		10.362,44	6.288,28	8.065,56	4.074,16
		Total T71 D.O. Fonctionnement	2.805.015,72		2.776.119,47	2.070.129,90	28.896,25	705.989,57
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/640435/01	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"	68.000,00		68.000,00			68.000,00
	741/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	130.219,00		130.218,60	130.218,60	0,40	
	741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	325.000,00		322.481,56	322.481,56	2.518,44	
	741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	285.000,00		264.405,32	240.648,66	20.594,68	23.756,66
		Total T72 D.O. Transfert	808.219,00		785.105,48	693.348,82	23.113,52	91.756,66
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.820.200,00		1.819.836,89	1.819.836,89	363,11	
	741/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	192.100,00		192.098,09	192.098,09	1,91	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	279.100,00		276.034,24	276.034,24	3.065,76	
	741/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	58.200,00		58.109,96	58.109,96	90,04	
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	68.800,00		68.730,99	68.730,99	69,01	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.700,00		7.064,16	7.064,16	635,84	
		Total T7X D.O. Dettes	2.426.100,00		2.421.874,33	2.421.874,33	4.225,67	
	Total Enseignement supérieur		58.076.004,72		57.492.465,79	56.372.002,70	583.538,93	1.120.463,09
F759	Enseignement pour handicapés							
		T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/620000/01	Rémunérations	3.485.187,66		3.466.652,25	3.466.652,25	18.535,41	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	192.920,91		192.494,74	192.494,74	426,17	
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	421.480,00		416.485,49	416.485,49	4.994,51	
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	131.320,00		130.599,12	130.599,12	720,88	
	752/625000/01	Abonnements sociaux	2.520,00		2.175,60	2.175,60	344,40	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/628010/01	Remboursements de traitements						
		T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/620000/01	Rémunérations	1.359.132,00		1.307.912,76	1.307.912,76	51.219,24	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	114.848,00		110.569,97	110.569,97	4.278,03	
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	278.530,00		263.702,06	263.702,06	14.827,94	
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	261.880,00		257.693,92	257.693,92	4.186,08	
	752/625000/01	Abonnements sociaux	5.460,00		4.287,39	4.287,39	1.172,61	
		T70 D.O. Personnel - Centre de réadaptation au travail						
	752/620000/01	Rémunérations	1.396.860,00		1.379.452,89	1.379.452,89	17.407,11	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	102.410,00		102.398,22	102.398,22	11,78	
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	252.751,38		251.230,73	251.230,73	1.520,65	
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	343.538,62		343.538,62	343.538,62		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	3.290,00		2.569,44	2.569,44	720,56	
		Total T70 D.O. Personnel	8.352.128,57		8.231.763,20	8.231.763,20	120.365,37	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00		287,36	287,36	3.712,64	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	450,00		450,00	413,44		36,56
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	7.058,12		7.040,84	5.642,04	17,28	1.398,80
	752/613200/01	Fonctionnement technique	114.782,45		97.491,07	81.116,59	17.291,38	16.374,48
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	122.459,43		122.459,43	100.315,43		22.144,00
	752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	35.000,00		26.398,58	22.861,93	8.601,42	3.536,65
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		261,10	261,10	738,90	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	3.605,00		3.007,73	3.007,73	597,27	
	752/613200/01	Fonctionnement technique	36.700,00		23.496,12	23.025,39	13.203,88	470,73

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	98.700,00		98.226,43	83.236,05	473,57	14.990,38
		Total T71 D.O. Fonctionnement	423.757,00		379.118,66	320.167,06	44.638,34	58.951,60
		T72 D.O. Transfert - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/642060/01	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00		25.000,00	25.000,00	5.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Centre de réadaptation au travail						
	752/640454/01	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00				1,00	
		Total T72 D.O. Transfert	30.001,00		25.000,00	25.000,00	5.001,00	
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	136.300,00		136.290,06	136.290,06	9,94	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	14.800,00		14.488,88	14.488,88	311,12	
		T7X D.O. Dettes - Centre de réadaptation au travail						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	64.100,00		64.064,60	64.064,60	35,40	
	752/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.100,00		7.070,46	7.070,46	29,54	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.900,00		5.860,10	5.860,10	39,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	2.200,00		2.185,79	2.185,79	14,21	
		Total T7X D.O. Dettes	230.400,00		229.959,89	229.959,89	440,11	
	Total Enseignement pour handicapés		9.036.286,57		8.865.841,75	8.806.890,15	170.444,82	58.951,60
F760	Complexes de délassement							
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/620000/01	Rémunérations	2.298.667,98		2.255.373,65	2.255.373,65	43.294,33	
	760/620900/01	Rémunérations des vacataires	4.683,90		2.743,90	1.743,90	1.940,00	1.000,00
	760/621000/01	Allocations sociales directes	167.647,04		167.647,04	167.647,04		
	760/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	350,00		100,00		250,00	100,00
	760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	459.336,72		458.607,89	458.607,89	728,83	
	760/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.383,28		803,28	503,28	580,00	300,00
	760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	380.660,00		376.407,32	376.407,32	4.252,68	
	760/625000/01	Abonnements sociaux	4.450,00		2.926,47	2.576,47	1.523,53	350,00
	760/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel	3.317.188,92		3.264.609,55	3.262.859,55	52.579,37	1.750,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						
	760/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	525,25		525,25	525,25		
	760/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	760/613100/01	Fonctionnement administratif	27.074,75		19.200,60	16.667,02	7.874,15	2.533,58
	760/613200/01	Fonctionnement technique	284.412,54		190.627,73	168.310,50	93.784,81	22.317,23
	760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	424.137,46		412.444,69	380.907,18	11.692,77	31.537,51
	760/613400/01	Frais d'usage des véhicules	11.500,00		11.395,41	11.011,27	104,59	384,14
		Total T71 D.O. Fonctionnement	747.651,00		634.193,68	577.421,22	113.457,32	56.772,46
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01	Remboursements d'emprunts	241.900,00		241.854,05	241.854,05	45,95	
	760/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00		326,79	326,79	73,21	
	760/650010/01	Intérêts d'emprunts	36.900,00		36.335,13	36.335,13	564,87	
	760/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	200,00		125,20	125,20	74,80	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	279.400,00		278.641,17	278.641,17	758,83	
		Total Complexes de délasserment	4.344.239,92		4.177.444,40	4.118.921,94	166.795,52	58.522,46
F761	Jeunesse							
		T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse						
	761/620000/01	Rémunérations	897.010,00		883.434,67	883.434,67	13.575,33	
	761/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	761/621000/01	Allocations sociales directes	68.890,00		68.173,09	68.173,09	716,91	
	761/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	167.590,00		165.333,53	165.333,53	2.256,47	
	761/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	200.380,00		198.645,06	198.645,06	1.734,94	
	761/625000/01	Abonnements sociaux	1.000,00		984,54	784,54	15,46	200,00
	761/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Espace Belvaux						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/620000/01	Rémunérations	488.540,00		456.147,99	456.147,99	32.392,01	
	761/621000/01	Allocations sociales directes	44.090,00		41.958,60	41.958,60	2.131,40	
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	103.952,59		95.926,47	95.926,47	8.026,12	
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	74.927,41		74.927,41	74.927,41		
	761/625000/01	Abonnements sociaux	650,00		394,88	294,88	255,12	100,00
		Total T70 D.O. Personnel	2.047.030,00		1.985.926,24	1.985.626,24	61.103,76	300,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.726,45		5.726,45	5.726,45		
	761/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	761/613027/01	Projet participatif intergénérationnel	25.000,00				25.000,00	
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	125.008,55		112.134,94	111.669,04	12.873,61	465,90
	761/613200/01	Fonctionnement technique	27.322,84		15.792,07	15.792,07	11.530,77	
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.847,16		19.932,14	19.661,59	1.915,02	270,55
	761/613400/01	Frais d'usage des véhicules	8.200,00		8.186,69	8.078,93	13,31	107,76

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	401,70		401,70	401,70		
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	1.771,73		1.451,68	1.282,86	320,05	168,82
	761/613200/01	Fonctionnement technique	50.832,57		14.511,08	14.511,08	36.321,49	
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.450,00		37.991,00	33.111,77	7.459,00	4.879,23
		Total T71 D.O. Fonctionnement	311.562,00		216.127,75	210.235,49	95.434,25	5.892,26
		T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse						
	761/640460/01	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	50.000,00		50.000,00	4.700,00		45.300,00
	761/640464/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Maisons de jeunes						
	761/640465/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen						
	761/640466/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith						
		Total T72 D.O. Transfert	50.000,00		50.000,00	4.700,00		45.300,00
		T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse						
	761/430030/01	Remboursements d'emprunts	41.100,00		41.094,78	41.094,78	5,22	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		68,96	68,96	31,04	
		Total T7X D.O. Dettes	41.200,00		41.163,74	41.163,74	36,26	
	Total Jeunesse		2.449.792,00		2.293.217,73	2.241.725,47	156.574,27	51.492,26
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/620000/01	Rémunérations	3.192.280,00		3.143.087,66	3.143.087,66	49.192,34	
	762/620900/01	Rémunérations des vacataires	397.082,35		195.761,23	115.761,23	201.321,12	80.000,00
	762/621000/01	Allocations sociales directes	257.090,00		253.300,65	253.300,65	3.789,35	
	762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	14.471,77		14.461,77	4.061,77	10,00	10.400,00
	762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	601.650,00		589.784,16	589.784,16	11.865,84	
	762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	95.519,00		52.634,39	28.634,39	42.884,61	24.000,00
	762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	728.960,00		721.109,50	721.109,50	7.850,50	
	762/625000/01	Abonnements sociaux	10.000,00		7.240,36	6.440,36	2.759,64	800,00
	762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	56,88		56,88	56,88		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/620000/01	Rémunérations	5.100.420,00		5.062.568,32	5.062.568,32	37.851,68	
	767/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	767/621000/01	Allocations sociales directes	394.860,00		394.846,06	394.846,06	13,94	
	767/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	992.047,35		982.922,68	982.922,68	9.124,67	
	767/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.099.672,65		1.099.672,65	1.099.672,65		
	767/625000/01	Abonnements sociaux	30.000,00		21.288,68	19.288,68	8.711,32	2.000,00
	767/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		Total T70 D.O. Personnel	12.914.110,00		12.538.734,99	12.421.534,99	375.375,01	117.200,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	14.000,00		13.976,41	12.276,41	23,59	1.700,00
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.500,00				1.500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	313.700,00		177.979,59	120.728,50	135.720,41	57.251,09
	762/613200/01	Fonctionnement technique	164.881,00		70.413,33	61.149,98	94.467,67	9.263,35
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	347.500,00		326.965,98	287.837,74	20.534,02	39.128,24
	762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	11.500,00		8.533,21	6.925,20	2.966,79	1.608,01
	762/613515/01	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00		1.000,00	1.000,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	40.000,00		36.705,21	33.705,21	3.294,79	3.000,00
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	100,00				100,00	
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	96.660,00		61.683,51	36.034,67	34.976,49	25.648,84
	767/613200/01	Fonctionnement technique	889.377,00		838.591,89	579.051,15	50.785,11	259.540,74
	767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	133.300,00		129.031,25	100.550,59	4.268,75	28.480,66
	767/613400/01	Frais d'usage des véhicules	55.000,00		54.678,93	41.547,75	321,07	13.131,18
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la création						
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	1.780,00		70,00	50,20	1.710,00	19,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613200/01	Fonctionnement technique	34.050,00		6.210,03		27.839,97	6.210,03
		T71 D.O. Fonctionnement - Culture numérique						
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	5.925,00				5.925,00	
	762/613200/01	Fonctionnement technique	2.400,00				2.400,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle des savoirs						
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs						
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	50.000,00		23.721,00	9.783,50	26.279,00	13.937,50
	767/613200/01	Fonctionnement technique	50.000,00		29.350,50	25.720,50	20.649,50	3.630,00
	767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	32.000,00				32.000,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing						
	762/613100/01	Fonctionnement administratif						
	762/613200/01	Fonctionnement technique	5.000,00				5.000,00	
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	15.200,00				15.200,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	2.264.873,00		1.778.910,84	1.316.361,40	485.962,16	462.549,44

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640016/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échechs" reconnu par la Communauté germanophone						
	762/640500/01	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	3.000,00		1.000,00	1.000,00	2.000,00	
	762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	478.800,00		457.767,20	190.789,00	21.032,80	266.978,20
	762/640503/01	Subsides aux Centres Culturels	219.000,00		209.240,00	202.000,00	9.760,00	7.240,00
	762/640507/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen						
	762/640513/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent						
	762/640515/01	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	690.000,00		591.324,00	264.062,00	98.676,00	327.262,00
	762/640516/01	Subside au profit du GRE pour le projet Liege ³ Connected-Open-minded-Creative dénommé "LiègeTogether"						
	762/640521/01	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640522/01	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	17.000,00		17.000,00	17.000,00		
	762/640523/01	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City						
	762/640527/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes						
	762/640528/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640529/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone						
	762/640533/01	Subside pour FIERIS Féérie						
	762/640535/01	Subside à l'Asbl Latitude 50°	27.500,00		27.500,00	27.500,00		
	762/640536/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à l'Académie de musique d'Eupen						
	762/640537/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Projets spécifiques de l'Académie de musique d'Eupen						
	762/640538/01	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture	85.000,00		85.000,00	85.000,00		
	762/640539/01	Subvention aux initiatives prises dans le cadre des Maisons de la Création nomades en liaison avec les établissements scolaires de la province						
	762/640542/01	Subside à l'Asbl Panorama pour l'organisation du SUPERVUE Festival	10.000,00		10.000,00			10.000,00
	762/640545/01	Subside dans le cadre d'appels à projets organisés suite à la crise sanitaire	85.000,00		85.000,00			85.000,00
		T72 D.O. Transfert - Fêtes et manifestations						
	763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	1.000,00				1.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Bibliothèques						
	767/640502/01	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	205.000,00		199.336,52	158.086,52	5.663,48	41.250,00
		Total T72 D.O. Transfert	1.846.300,00		1.708.167,72	970.437,52	138.132,28	737.730,20

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.500,00		20.480,45	20.480,45	19,55	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	30.100,00		30.066,89	30.066,89	33,11	
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.700,00		1.687,61	1.687,61	12,39	
		T7X D.O. Dettes - Service des expositions						
	763/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.500,00		17.426,89	17.426,89	73,11	
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	42.100,00		42.055,76	42.055,76	44,24	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		266,04	266,04	33,96	
		T7X D.O. Dettes - Pôle des savoirs						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	158.500,00		158.457,31	158.457,31	42,69	
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts	46.000,00		25.638,14	25.638,14	20.361,86	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - O.M. de Seraing						
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes	316.700,00		296.079,09	296.079,09	20.620,91	
	Total Culture, loisirs et fêtes		17.341.983,00		16.321.892,64	15.004.413,00	1.020.090,36	1.317.479,64
F769	Sports							
		T70 D.O. Personnel - Service des sports						
	764/620000/01	Rémunérations	3.752.992,30		3.751.818,55	3.751.818,55	1.173,75	
	764/620900/01	Rémunérations des vacataires	101.768,15		101.768,15	101.768,15		
	764/621000/01	Allocations sociales directes	276.061,00		265.176,63	265.176,63	10.884,37	
	764/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	196,55		98,55	98,55	98,00	
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	744.162,42		740.470,36	740.470,36	3.692,06	
	764/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	29.200,58		29.112,58	29.112,58	88,00	
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	791.350,00		790.585,98	790.585,98	764,02	
	764/625000/01	Abonnements sociaux	4.590,00		3.692,26	3.292,26	897,74	400,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Centre de formation de tennis						
	764/620000/01	Rémunérations	220.401,00		210.347,27	210.347,27	10.053,73	
	764/621000/01	Allocations sociales directes	19.479,00		17.944,57	17.944,57	1.534,43	
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	51.390,00		49.301,23	49.301,23	2.088,77	
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	31.120,00		27.995,21	27.995,21	3.124,79	
	764/625000/01	Abonnements sociaux	150,00				150,00	
		Total T70 D.O. Personnel	6.022.861,00		5.988.311,34	5.987.911,34	34.549,66	400,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.000,00		19.832,51	19.832,51	167,49	
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00				1.000,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	167.800,00		64.327,34	60.589,65	103.472,66	3.737,69
	764/613200/01	Fonctionnement technique	203.700,00		167.750,56	115.224,56	35.949,44	52.526,00
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	62.300,00		56.276,42	52.967,51	6.023,58	3.308,91

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	21.250,00		20.354,82	15.825,17	895,18	4.529,65
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.000,00		73,95	73,95	926,05	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	69.200,00		63.358,04	57.555,67	5.841,96	5.802,37
		T71 D.O. Fonctionnement - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.000,00		644,45	644,45	355,55	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00		2,00	2,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	366,87		148,60	148,60	218,27	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	5.977,04		4.477,23	4.266,37	1.499,81	210,86
	764/613200/01	Fonctionnement technique	4.050,00		2.766,06	1.268,56	1.283,94	1.497,50
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	61.556,09		61.524,63	51.986,10	31,46	9.538,53
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme						
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.200,00		906,13	755,41	293,87	150,72
	764/613200/01	Fonctionnement technique	1.000,00		195,76	195,76	804,24	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	8.800,00		7.335,28	6.078,95	1.464,72	1.256,33
		Total T71 D.O. Fonctionnement	630.206,00		469.974,82	387.416,26	160.231,18	82.558,56
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640557/01	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00		750.000,00	750.000,00		
	764/640558/01	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	764/640559/01	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	570.400,00		523.820,00	285.407,00	46.580,00	238.413,00
	764/640560/01	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	105.000,00		104.713,97	104.713,97	286,03	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640561/01	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	115.500,00		115.185,37	115.185,37	314,63	
	764/640562/01	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	150.000,00		150.000,00	150.000,00		
	764/640563/01	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	53.000,00		53.000,00	53.000,00		
	764/640564/01	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège						
	764/640568/01	Subside à l'Asbl Sportinez (Tour de Belgique cycliste)	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	764/640569/01	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	764/640850/01	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	764/640852/01	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	4.000,00		4.000,00	4.000,00		
	764/640853/01	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640855/01	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)	12.000,00		12.000,00	12.000,00		
	764/640856/01	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640857/01	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00				15.000,00	
	764/640859/01	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00		50.000,00			50.000,00
	764/640860/01	Subside à l'Asbl Waremme VBC (formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00			10.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640861/01	Subside à l'Asbl Waremme VBC (Beach Waremme)						
	764/640862/01	Subside à l'Asbl 361° (Woman Race)						
	764/640863/01	Subside à la Verband Deutschsprachiger Turnvereine (pôle d'excellence de gymnastique de la Communauté germanophone)						
	764/640864/01	Subside au BehindertenSportClub (pôle d'excellence du sport pour moins valides de la Communauté germanophone)						
	764/640865/01	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)						
	764/640871/01	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	764/640872/01	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides- animateurs multisports)						
		Total T72 D.O. Transfert	1.984.900,00		1.922.719,34	1.574.306,34	62.180,66	348.413,00
		T7X D.O. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	87.400,00		87.366,44	87.366,44	33,56	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	8.500,00		8.499,05	8.499,05	0,95	
		T7X D.O. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	70.700,00		70.690,07	70.690,07	9,93	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	162.200,00		162.100,33	162.100,33	99,67	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		24,82	24,82	75,18	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	14.200,00		13.778,04	13.778,04	421,96	
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	46.400,00		46.318,64	46.318,64	81,36	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	11.400,00		11.384,83	11.384,83	15,17	
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	22.900,00		22.803,39	22.803,39	96,61	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	48.900,00		48.844,63	48.844,63	55,37	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.700,00		91,32	91,32	1.608,68	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	17.700,00		17.630,42	17.630,42	69,58	
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.500,00		19.500,00	19.500,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	511.600,00		509.031,98	509.031,98	2.568,02	
	Total Sports		9.149.567,00		8.890.037,48	8.458.665,92	259.529,52	431.371,56
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/620000/01	Rémunérations	3.160.905,16		3.147.893,16	3.147.893,16	13.012,00	
	771/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	771/621000/01	Allocations sociales directes	242.080,00		239.394,02	239.394,02	2.685,98	
	771/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	587.750,00		582.917,23	582.917,23	4.832,77	
	771/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	751.860,00		746.614,46	746.614,46	5.245,54	
	771/625000/01	Abonnements sociaux	12.644,84		12.644,84	10.844,84		1.800,00
	771/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Château de Jehay						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/620000/01	Rémunérations	890.603,08		890.603,08	890.603,08		
	771/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	771/621000/01	Allocations sociales directes	61.818,34		61.818,34	61.818,34		
	771/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	162.454,31		162.454,31	162.454,31		
	771/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	215.540,69		215.540,69	215.540,69		
	771/625000/01	Abonnements sociaux	600,00		284,92	184,92	315,08	100,00
	771/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		Total T70 D.O. Personnel	6.086.256,42		6.060.165,05	6.058.265,05	26.091,37	1.900,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		
	771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		866,72	666,72	2.133,28	200,00
	771/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	313.700,00		301.766,54	185.322,91	11.933,46	116.443,63
	771/613200/01	Fonctionnement technique	135.750,00		133.892,97	89.887,73	1.857,03	44.005,24
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	609.500,00		600.865,00	553.966,98	8.635,00	46.898,02
	771/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.900,00		5.185,06	4.920,70	1.714,94	264,36
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	100,00				100,00	
	771/613200/01	Fonctionnement technique	500,00				500,00	
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.900,00		851,16	330,41	1.048,84	520,75
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.071.851,00		1.043.428,45	835.096,45	28.422,55	208.332,00
		T72 D.O. Transfert - Musées						
	771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	271.000,00		271.000,00			271.000,00
	771/640571/01	Subventions aux institutions privées	32.226,00		32.204,00		22,00	32.204,00
	771/640572/01	Subventions aux institutions communales	43.758,00		43.695,00	1.695,00	63,00	42.000,00
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	772/640571/01	Subventions aux institutions privées	110.752,00		107.734,00	3.312,00	3.018,00	104.422,00
	772/640574/01	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	221.690,00		221.690,00	221.690,00		
	772/640575/01	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	45.000,00		45.000,00	45.000,00		
	772/640576/01	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	85.000,00		85.000,00	85.000,00		
	772/640582/01	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	772/640583/01	Subside à l'Asbl Cinéma Liège Accueil - Province						
		T72 D.O. Transfert - Littérature						
	776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés	500,00				500,00	
		T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse						
	780/640578/01	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
	780/640580/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	90.000,00		90.000,00			90.000,00
	780/640581/01	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00		124.000,00	124.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.098.926,00		1.095.323,00	555.697,00	3.603,00	539.626,00
		T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	267.400,00		267.367,93	267.367,93	32,07	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	108.200,00		108.048,46	108.048,46	151,54	
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	267.500,00		267.495,99	267.495,99	4,01	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	26.900,00		26.003,25	26.003,25	896,75	
		T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	14.400,00		14.371,52	14.371,52	28,48	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	500,00		470,68	470,68	29,32	
		T7X D.O. Dettes - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/430030/01	Remboursements d'emprunts	10.300,00		10.245,08	10.245,08	54,92	
	772/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.100,00		1.010,53	1.010,53	89,47	
		T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01	Remboursements d'emprunts	244.800,00		244.783,14	244.783,14	16,86	
	773/650010/01	Intérêts d'emprunts	27.400,00		27.300,16	27.300,16	99,84	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	968.500,00		967.096,74	967.096,74	1.403,26	
	Total Arts		9.225.533,42		9.166.013,24	8.416.155,24	59.520,18	749.858,00
F799	Cultes et laïcité							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cultes						
	790/610001/01	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	25.345,00		25.344,96	25.344,96	0,04	
	790/610002/01	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	19.050,00		19.008,72	19.008,72	41,28	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	44.395,00		44.353,68	44.353,68	41,32	
		T72 D.O. Transfert - Cultes						
	790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	15.000,00		2.000,00		13.000,00	2.000,00
	790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	20.000,00		10.050,00	10.050,00	9.950,00	
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	67.608,00		67.607,20		0,80	67.607,20
	791/640603/01	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.721.067,00		1.721.066,80	1.721.066,80	0,20	
		Total T72 D.O. Transfert	1.823.675,00		1.800.724,00	1.731.116,80	22.951,00	69.607,20

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01	Remboursements d'emprunts	101.800,00		101.778,54	101.778,54	21,46	
	790/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.900,00		6.898,33	6.898,33	1,67	
		Total T7X D.O. Dettes	108.700,00		108.676,87	108.676,87	23,13	
	Total Cultes et laïcité		1.976.770,00		1.953.754,55	1.884.147,35	23.015,45	69.607,20
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Maison du social						
	840/620000/01	Rémunérations	2.291.650,00		2.245.551,55	2.245.551,55	46.098,45	
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	29.945,00		8.014,52	4.014,52	21.930,48	4.000,00
	840/621000/01	Allocations sociales directes	177.687,17		175.452,24	175.452,24	2.234,93	
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	446.500,00		433.821,55	433.821,55	12.678,45	
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.600,00		1.600,00	1.158,19		441,81
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	491.650,00		490.136,71	490.136,71	1.513,29	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/625000/01	Abonnements sociaux	11.000,00		9.481,32	8.294,22	1.518,68	1.187,10
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	65,00		65,00	65,00		
		T70 D.O. Personnel - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/620000/01	Rémunérations	664.820,00		648.472,89	648.472,89	16.347,11	
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	5.030,00				5.030,00	
	840/621000/01	Allocations sociales directes	49.010,00		49.001,84	49.001,84	8,16	
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	150.050,00		145.137,50	145.137,50	4.912,50	
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.460,00				1.460,00	
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	94.560,00		93.875,52	93.875,52	684,48	
	840/625000/01	Abonnements sociaux	2.090,00		2.087,50	1.887,50	2,50	200,00
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	4.417.147,17		4.302.698,14	4.296.869,23	114.449,03	5.828,91
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du social						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2.500,00		2.297,26	2.297,26	202,74	
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00		10.945,17	9.945,17	4.054,83	1.000,00
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	213.200,00		80.977,02	70.385,20	132.222,98	10.591,82
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.350,00		16.946,95	16.721,95	4.403,05	225,00
	840/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.500,00		2.471,64	1.205,35	1.028,36	1.266,29
	840/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	9.130,00		9.130,00	9.130,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	160.364,00		160.196,38	160.196,38	167,62	
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		74,51	74,51	425,49	
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	13.458,99		13.458,99	12.847,54		611,45
	840/613200/01	Fonctionnement technique	120.389,80		111.664,24	88.235,63	8.725,56	23.428,61
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	27.011,21		27.011,21	5.810,81		21.200,40

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/613400/01	Frais d'usage des véhicules	1,00				1,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Oeuvres pour personnes âgées						
	834/613027/01	Projet participatif intergénérationnel	25.000,00				25.000,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	612.405,00		435.173,37	376.849,80	177.231,63	58.323,57
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640620/01	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00		6.000,00	6.000,00		
	801/640642/01	Actions sociales	153.000,00		135.462,40	102.362,54	17.537,60	33.099,86
		T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées						
	834/640626/01	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	173.000,00		172.584,00	172.566,00	416,00	18,00
		T72 D.O. Transfert - Réparations aux personnes						
	841/640628/01	Soutien à l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"						
		T72 D.O. Transfert - La famille						
	844/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00				1.000,00	
	844/640631/01	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	318.220,00		318.220,00			318.220,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	844/640633/01	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	79.078,00		56.540,94		22.537,06	56.540,94
		Total T72 D.O. Transfert	730.298,00		688.807,34	280.928,54	41.490,66	407.878,80
		T7X D.O. Dettes - Maison du social						
	840/430030/01	Remboursements d'emprunts	12.700,00		12.614,36	12.614,36	85,64	
	840/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00		2.604,32	2.604,32	95,68	
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		180,33	180,33	19,67	
	840/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	700,00		648,14	648,14	51,86	
		T7X D.O. Dettes - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.800,00		33,95	33,95	1.766,05	
		T7X D.O. Dettes - La famille						
	844/430030/01	Remboursements d'emprunts	4.800,00		4.764,71	4.764,71	35,29	
	844/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		191,42	191,42	8,58	
		Total T7X D.O. Dettes	23.100,00		21.037,23	21.037,23	2.062,77	
		Total Interventions sociales et famille	5.782.950,17		5.447.716,08	4.975.684,80	335.234,09	472.031,28

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F872	Soins de santé							
		T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/620000/01	Rémunérations	1.672.808,77		1.672.808,77	1.672.808,77		
	870/621000/01	Allocations sociales directes	122.050,00		122.040,82	122.040,82	9,18	
	870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	325.668,23		325.668,23	325.668,23		
	870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	363.090,00		363.078,32	363.078,32	11,68	
	870/625000/01	Abonnements sociaux	3.950,00		1.803,46	1.693,46	2.146,54	110,00
		T70 D.O. Personnel - Service de la qualité de la vie						
	871/620000/01	Rémunérations	681.221,75		652.120,69	652.120,69	29.101,06	
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	14.350,00		3.316,08	2.316,08	11.033,92	1.000,00
	871/621000/01	Allocations sociales directes	56.631,78		56.631,78	56.631,78		
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	134.600,00		126.786,37	126.786,37	7.813,63	
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	4.100,00		968,19	668,19	3.131,81	300,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	132.310,00		132.302,98	132.302,98	7,02	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	3.000,00		1.274,70	1.074,70	1.725,30	200,00
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Médecine du Sport						
	871/620000/01	Rémunérations	533.487,47		533.487,47	533.487,47		
	871/621000/01	Allocations sociales directes	42.430,00		42.424,54	42.424,54	5,46	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	89.500,00		89.459,46	89.459,46	40,54	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	151.222,75		151.222,75	151.222,75		
	871/625000/01	Abonnements sociaux	680,94		680,94	680,94		
		T70 D.O. Personnel - I PROM'S						
	871/620000/01	Rémunérations	2.266.320,00		2.218.107,90	2.218.107,90	48.212,10	
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	8.420,00				8.420,00	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	170.810,00		170.802,64	170.802,64	7,36	
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	432.870,00		419.436,62	419.436,62	13.433,38	
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.470,00				2.470,00	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	510.050,00		509.423,92	509.423,92	626,08	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	270,00		212,32	112,32	57,68	100,00
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé						
	871/620000/01	Rémunérations	129.104,00		129.104,00	129.104,00		
	871/621000/01	Allocations sociales directes	15.399,60		15.177,01	15.177,01	222,59	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	26.120,00		26.086,22	26.086,22	33,78	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	26.230,00		26.222,45	26.222,45	7,55	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	166,40		166,40	166,40		
		T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/620000/01	Rémunérations	140.902,17		138.437,93	138.437,93	2.464,24	
	872/621000/01	Allocations sociales directes	9.220,00		9.210,29	9.210,29	9,71	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	20.857,83		20.857,83	20.857,83		
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	39.170,00		39.167,41	39.167,41	2,59	
		T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid						
	872/620000/01	Rémunérations	612.836,56		596.749,95	596.749,95	16.086,61	
	872/621000/01	Allocations sociales directes	45.817,11		45.817,11	45.817,11		
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	142.792,31		142.792,31	142.792,31		
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	72.114,02		72.114,02	72.114,02		
	872/625000/01	Abonnements sociaux	2.400,00		2.400,00	1.606,35		793,65
		Total T70 D.O. Personnel	9.005.481,69		8.858.361,88	8.855.858,23	147.119,81	2.503,65
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	39.200,00		34.652,45	34.601,54	4.547,55	50,91
	870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.218,60		4.218,60	4.218,60		
	870/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	870/613100/01	Fonctionnement administratif	43.181,40		25.482,22	24.265,68	17.699,18	1.216,54

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	38.253,00		22.551,83	18.784,11	15.701,17	3.767,72
	870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	7.747,00		7.535,91	7.106,10	211,09	429,81
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la qualité de la vie						
	871/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	5.500,00		5.382,60	5.382,60	117,40	
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		568,79	568,79	1.431,21	
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	2.863,00		1.081,04	1.007,67	1.781,96	73,37
	871/613200/01	Fonctionnement technique						
		T71 D.O. Fonctionnement - Médecine du Sport						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	150,00				150,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	4.600,00		2.663,70	2.531,51	1.936,30	132,19
	871/613200/01	Fonctionnement technique	13.500,00		6.210,34	5.302,84	7.289,66	907,50
		T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	61.443,55		61.443,55	61.443,55		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.200,00		4.200,00	4.200,00		
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	78.856,45		13.831,59	13.291,96	65.024,86	539,63
	871/613200/01	Fonctionnement technique	80.000,00		79.642,07	69.199,00	357,93	10.443,07
	871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	18.000,00		11.795,25	10.477,64	6.204,75	1.317,61
	871/613400/01	Frais d'usage des véhicules	52.200,00		44.644,16	42.119,68	7.555,84	2.524,48
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		340,76	340,76	659,24	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	7.655,00		4.854,72	2.001,65	2.800,28	2.853,07
		T71 D.O. Fonctionnement - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/611000/01	Frais de déplacement et de séjour						
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre Princesse Astrid						
	872/611000/01	Frais de déplacement et de séjour						
	872/613100/01	Fonctionnement administratif						
	872/613200/01	Fonctionnement technique						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	872/613300/01	Fonctionnement des bâtiments						
		Total T71 D.O. Fonctionnement	464.570,00		331.099,58	306.843,68	133.470,42	24.255,90
		T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Liernex						
	872/642630/01	Intervention dans le déficit des hôpitaux	500.000,00		500.000,00			500.000,00
		T72 D.O. Transfert - Santé						
	871/640700/01	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	125.629,00		104.224,21	75.426,94	21.404,79	28.797,27
		Total T72 D.O. Transfert	625.629,00		604.224,21	75.426,94	21.404,79	528.797,27
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01	Remboursements d'emprunts	133.700,00		133.530,04	133.530,04	169,96	
	870/650010/01	Intérêts d'emprunts	18.100,00		17.978,46	17.978,46	121,54	
		T7X D.O. Dettes - I PROM'S						
	871/430030/01	Remboursements d'emprunts	102.500,00		102.462,89	102.462,89	37,11	
	871/650010/01	Intérêts d'emprunts	700,00		667,10	667,10	32,90	
		Total T7X D.O. Dettes	255.000,00		254.638,49	254.638,49	361,51	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Soins de santé		10.350.680,69		10.048.324,16	9.492.767,34	302.356,53	555.556,82
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/620000/01	Rémunérations	680.455,74		680.455,74	680.455,74		
	879/621000/01	Allocations sociales directes	48.004,26		46.924,79	46.924,79	1.079,47	
	879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	141.560,00		141.472,56	141.472,56	87,44	
	879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	125.180,00		125.172,49	125.172,49	7,51	
	879/625000/01	Abonnements sociaux	430,00		129,84	99,84	300,16	30,00
		Total T70 D.O. Personnel	995.630,00		994.155,42	994.125,42	1.474,58	30,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1.250,00		1.250,00	1.250,00		
	879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.000,00		4.714,79	4.214,79	2.285,21	500,00
	879/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	879/613100/01	Fonctionnement administratif	63.855,00		49.539,96	49.242,52	14.315,04	297,44

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	72.106,00		55.504,75	54.707,31	16.601,25	797,44
		T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices						
	876/640752/01	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	421.419,00		421.419,00			421.419,00
		T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées						
	877/640753/01	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	248.743,00		248.743,00			248.743,00
		Total T72 D.O. Transfert	670.162,00		670.162,00			670.162,00
		T7X D.O. Dettes - Adduction et distribution d'eau						
	874/653040/01	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	9.700,00		9.694,04	9.694,04	5,96	
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	232.800,00		232.770,84	232.770,84	29,16	
	877/650038/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	12.400,00		12.329,22	12.329,22	70,78	
		Total T7X D.O. Dettes	254.900,00		254.794,10	254.794,10	105,90	
		Total Hygiène et salubrité publique	1.992.798,00		1.974.616,27	1.303.626,83	18.181,73	670.989,44
F939	Logement et aménagement du territoire							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Habitations sociales et politique du logement						
	922/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00				1.000,00	
		Total T72 D.O. Transfert	1.000,00				1.000,00	
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	187.300,00		187.260,38	187.260,38	39,62	
	922/430048/01	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	934.300,00		934.270,03	934.270,03	29,97	
	922/650039/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	39.000,00		38.952,97	38.952,97	47,03	
	922/650042/01	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	227.800,00		227.785,63	227.785,63	14,37	
		Total T7X D.O. Dettes	1.388.400,00		1.388.269,01	1.388.269,01	130,99	
		Total Logement et aménagement du territoire	1.389.400,00		1.388.269,01	1.388.269,01	1.130,99	
		Total fonds propre	459.311.737,00		449.259.493,50	430.367.843,34	10.052.243,50	18.891.650,16
		TOTAL GENERAL	459.311.737,00		449.259.493,50	430.367.843,34	10.052.243,50	18.891.650,16

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		5.557,70	578.209,33	23.994,85	607.761,88
F019	Dettes générales				50.754,08	50.754,08
F049	Impôts		17.695,02	1.300,00		18.995,02
F059	Assurances	1.180.775,01	2.007.968,40			3.188.743,41
F069	Prélèvements					23.211.570,00
F103	Autorités provinciales	1.787.784,68	383.270,58	231.712,83	18.494,07	2.421.262,16
F123	Administration générale	46.159.569,88	6.763.091,83	3.186.592,57	1.595.872,23	57.705.126,51
F129	Patrimoine privé		682.787,70		728.214,16	1.411.001,86
F139	Services généraux	23.849.462,04	8.627.373,36	17.650,00	245.453,13	32.739.938,53
F169	Relations extérieures et internationales	588.464,15	159.068,10	30.189,00		777.721,25
F399	Sécurité et ordre public	843.503,65	174.758,67	21.744.093,41		22.762.355,73
F429	Communications routières				119.519,83	119.519,83
F449	Voies navigables - Hydraulique		797.775,12	39.965,04	374.164,30	1.211.904,46
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00	2.479,00		4.229,00
F559	Industrie et énergie	240.365,78		1.399.358,77	1.218.835,13	2.858.559,68
F569	Tourisme	4.491.327,24		1.935.987,00	804.791,18	7.232.105,42
F699	Agriculture	6.822.848,96	960.677,13	394.099,93	183.631,64	8.361.257,66
F719	Enseignement : Affaires générales	28.251.116,53	4.141.435,73	481.940,88	894.643,45	33.769.136,59
F739	Enseignement secondaire	113.560.434,51	5.735.708,22		3.491.814,60	122.787.957,33

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F749	Enseignement supérieur	51.509.366,51	2.776.119,47	785.105,48	2.421.874,33	57.492.465,79
F759	Enseignement pour handicapés	8.231.763,20	379.118,66	25.000,00	229.959,89	8.865.841,75
F760	Complexes de délasserment	3.264.609,55	634.193,68		278.641,17	4.177.444,40
F761	Jeunesse	1.985.926,24	216.127,75	50.000,00	41.163,74	2.293.217,73
F763	Culture, loisirs et fêtes	12.538.734,99	1.778.910,84	1.708.167,72	296.079,09	16.321.892,64
F769	Sports	5.988.311,34	469.974,82	1.922.719,34	509.031,98	8.890.037,48
F789	Arts	6.060.165,05	1.043.428,45	1.095.323,00	967.096,74	9.166.013,24
F799	Cultes et laïcité		44.353,68	1.800.724,00	108.676,87	1.953.754,55
F869	Interventions sociales et famille	4.302.698,14	435.173,37	688.807,34	21.037,23	5.447.716,08
F872	Soins de santé	8.858.361,88	331.099,58	604.224,21	254.638,49	10.048.324,16
F879	Hygiène et salubrité publique	994.155,42	55.504,75	670.162,00	254.794,10	1.974.616,27
F939	Logement et aménagement du territoire				1.388.269,01	1.388.269,01
	TOTAUX	331.509.744,75	38.622.922,61	39.393.810,85	16.521.445,29	449.259.493,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		5.501,90	578.209,33	23.994,85	607.706,08
F019	Dettes générales				50.754,08	50.754,08
F049	Impôts		166,11	1.300,00		1.466,11
F059	Assurances	1.180.775,01	1.825.924,64			3.006.699,65
F069	Prélèvements					23.211.570,00
F103	Autorités provinciales	1.764.826,42	303.885,73	231.712,83	18.494,07	2.318.919,05
F123	Administration générale	44.833.145,72	4.862.130,07	2.117.238,34	1.595.872,23	53.408.386,36
F129	Patrimoine privé		580.293,45		728.214,16	1.308.507,61
F139	Services généraux	23.829.611,96	6.921.924,25	9.250,00	245.453,13	31.006.239,34
F169	Relations extérieures et internationales	588.464,15	122.316,11	27.220,00		738.000,26
F399	Sécurité et ordre public	712.217,57	136.084,59	18.661.912,14		19.510.214,30
F429	Communications routières				119.519,83	119.519,83
F449	Voies navigables - Hydraulique		303.653,86	33.840,00	374.164,30	711.658,16
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00			1.750,00
F559	Industrie et énergie	240.365,78		1.399.358,77	1.218.835,13	2.858.559,68
F569	Tourisme	4.489.827,24		1.875.987,00	804.791,18	7.170.605,42
F699	Agriculture	6.816.728,96	791.707,96	147.199,93	183.631,64	7.939.268,49
F719	Enseignement : Affaires générales	27.817.011,03	3.250.702,42	430.640,88	894.643,45	32.392.997,78
F739	Enseignement secondaire	113.404.156,70	4.645.780,09		3.491.814,60	121.541.751,39

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F749	Enseignement supérieur	51.186.649,65	2.070.129,90	693.348,82	2.421.874,33	56.372.002,70
F759	Enseignement pour handicapés	8.231.763,20	320.167,06	25.000,00	229.959,89	8.806.890,15
F760	Complexes de délasserment	3.262.859,55	577.421,22		278.641,17	4.118.921,94
F761	Jeunesse	1.985.626,24	210.235,49	4.700,00	41.163,74	2.241.725,47
F763	Culture, loisirs et fêtes	12.421.534,99	1.316.361,40	970.437,52	296.079,09	15.004.413,00
F769	Sports	5.987.911,34	387.416,26	1.574.306,34	509.031,98	8.458.665,92
F789	Arts	6.058.265,05	835.096,45	555.697,00	967.096,74	8.416.155,24
F799	Cultes et laïcité		44.353,68	1.731.116,80	108.676,87	1.884.147,35
F869	Interventions sociales et famille	4.296.869,23	376.849,80	280.928,54	21.037,23	4.975.684,80
F872	Soins de santé	8.855.858,23	306.843,68	75.426,94	254.638,49	9.492.767,34
F879	Hygiène et salubrité publique	994.125,42	54.707,31		254.794,10	1.303.626,83
F939	Logement et aménagement du territoire				1.388.269,01	1.388.269,01
	TOTAUX	328.958.593,44	30.251.403,43	31.424.831,18	16.521.445,29	430.367.843,34

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : TABLEAU RECAPITULATIF (ORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droit constaté au profit de la province	440.962.646,76	38.203.280,31	479.165.927,07
- Irrécouvrables et non-valeur	- 489,24		- 489,24
= Droits constatés nets	= 440.962.157,52	= 38.203.280,31	= 479.165.437,83
- Engagements	- 426.047.923,50	- 28.111.414,84	- 454.159.338,34
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 14.914.234,02	= 10.091.865,47	= 25.006.099,49
+ Prélèvements positif	+ 286.813,00		+ 286.813,00
- Prélèvements négatifs	- 23.211.570,00		- 23.211.570,00
= Résultat budgétaire de l'exercice		= 10.091.865,47	= 2.081.342,49
	Excédent		
	Déficit	= -8.010.522,98	
2. Droit constaté au profit de la province	440.962.646,76	38.203.280,31	479.165.927,07
- Irrécouvrables et non-valeur	- 489,24		- 489,24
= Droits constatés nets	= 440.962.157,52	= 38.203.280,31	= 479.165.437,83
- Imputations sur engagements	- 407.156.273,34	- 28.111.414,84	- 435.267.688,18
= Résultat comptable avant prélèvement	= 33.805.884,18	= 10.091.865,47	= 43.897.749,65
+ Prélèvements positif	+ 286.813,00		+ 286.813,00
- Prélèvements négatifs	- 23.211.570,00		- 23.211.570,00
= Résultat comptable de l'exercice		= 10.091.865,47	= 20.972.992,65
	Excédent		
	Déficit		
3. Engagements totaux de l'exercice	426.047.923,50	28.111.414,84	454.159.338,34
- Imputations totales de l'exercice	- 407.156.273,34	- 28.111.414,84	- 435.267.688,18
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 18.891.650,16		= 18.891.650,16

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T86 Boni Exercices Antérieurs BE - Recettes et dépenses générales				
	000/097910/01/2021.2020	Boni présumé des années antérieures				
	000/790300/01/2021.2020	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	19.281.811,83	102.634.291,47		102.634.291,47
		Total T86 Boni Exercices Antérieurs BE	19.281.811,83	102.634.291,47		102.634.291,47
	Total Général	19.281.811,83	102.634.291,47		102.634.291,47	
F103	Autorités provinciales					
		T82 R.E. Dettes - Autorités provinciales				
	101/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Autorités provinciales					
F123	Administration générale					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	104/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
	104/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	220.120,90	220.120,90		220.120,90
		T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation				
	106/170110/01/2021.2015	Emprunts pour travaux	22.916,79	22.916,79		22.916,79
106/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	2.522.409,35	2.522.409,35		2.522.409,35	
106/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	106/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	2.765.447,04	2.765.447,04		2.765.447,04
	Total Administration générale		2.765.447,04	2.765.447,04		2.765.447,04
F129	Patrimoine privé					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	124/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	180.919,29	180.919,29		180.919,29
	124/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne				
	124/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	30.884,28	30.884,28		30.884,28
		T82 R.E. Dettes - Val Benoît				
	124/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	211.803,57	211.803,57		211.803,57
	Total Patrimoine privé		211.803,57	211.803,57		211.803,57
F139	Services généraux					
		T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/170110/01/2021.2014	Emprunts pour travaux	9.474,30	9.474,30		9.474,30
	137/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	32.903,38	32.903,38		32.903,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	134/170110/01/2021.2020	T82 R.E. Dettes - Imprimerie centrale Emprunts pour travaux				
	138/170110/01/2021.2019	T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts Emprunts pour travaux	155.248,84	155.248,84		155.248,84
		Total T82 R.E. Dettes	197.626,52	197.626,52		197.626,52
	Total Services généraux		197.626,52	197.626,52		197.626,52
F429	Communications routières					
	421/170140/01/2021.2012	T82 R.E. Dettes - Voirie Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
	484/170114/01/2021.2019	T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	218.390,38	218.390,38		218.390,38
	484/170114/01/2021.2020	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
		Total T82 R.E. Dettes	218.390,38	218.390,38		218.390,38
	Total Voies navigables - Hydraulique		218.390,38	218.390,38		218.390,38
F559	Industrie et énergie					
		T82 R.E. Dettes - Industrie et énergie				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	530/170171/01/2021.2020	Emprunts pour libération de parts à la SPI	1.388.025,00	1.388.025,00		1.388.025,00
		Total T82 R.E. Dettes	1.388.025,00	1.388.025,00		1.388.025,00
	Total Industrie et énergie		1.388.025,00	1.388.025,00		1.388.025,00
F569	Tourisme					
		T82 R.E. Dettes - Tourisme				
	560/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	168.830,71	168.830,71		168.830,71
	560/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	1.023,89	1.023,89		1.023,89
		Total T82 R.E. Dettes	169.854,60	169.854,60		169.854,60
	Total Tourisme		169.854,60	169.854,60		169.854,60
F699	Agriculture					
		T82 R.E. Dettes - Station d'analyses agricoles				
	621/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T82 R.E. Dettes - Internats				
	708/170110/01/2021.2013	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2021.2017	Emprunts pour travaux	32.061,05	32.061,05		32.061,05
	708/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	68.933,55	68.933,55		68.933,55

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	708/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	649.218,77	649.218,77		649.218,77
	708/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école				
	706/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Prêts d'études				
	703/170151/01/2021.2020	Emprunts pour prêts d'études	10.500,00	10.500,00		10.500,00
		T82 R.E. Dettes - Enseignement - Affaires générales				
	700/170110/01/2021.2016	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	760.713,37	760.713,37		760.713,37
	Total Enseignement : Affaires générales		760.713,37	760.713,37		760.713,37
F739	Enseignement secondaire					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01/2021.2014	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				
	735/170110/01/2021.2014	Emprunts pour travaux	43.576,17	43.576,17		43.576,17
	735/170110/01/2021.2016	Emprunts pour travaux	316.773,19	316.773,19		316.773,19
	735/170110/01/2021.2017	Emprunts pour travaux	724.163,38	724.163,38		724.163,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	186.900,48	186.900,48		186.900,48
	735/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	2.208.077,36	2.208.077,36		2.208.077,36
	735/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	39.790,73	39.790,73		39.790,73
		Total T82 R.E. Dettes	3.519.281,31	3.519.281,31		3.519.281,31
	Total Enseignement secondaire		3.519.281,31	3.519.281,31		3.519.281,31
F749	Enseignement supérieur					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/170110/01/2021.2015	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2021.2016	Emprunts pour travaux	105.132,59	105.132,59		105.132,59
	741/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	91.377,71	91.377,71		91.377,71
	741/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	557.263,59	557.263,59		557.263,59
	741/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	6.826,40	6.826,40		6.826,40
		T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
	741/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	38.951,98	38.951,98		38.951,98
	741/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	138.043,47	138.043,47		138.043,47
	741/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	937.595,74	937.595,74		937.595,74
	Total Enseignement supérieur		937.595,74	937.595,74		937.595,74
F759	Enseignement pour handicapés					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/170110/01/2021.2017	Emprunts pour travaux				
	752/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux				
	752/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	82.368,99	82.368,99		82.368,99
		T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail				
	752/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	8.925,73	8.925,73		8.925,73
		Total T82 R.E. Dettes	91.294,72	91.294,72		91.294,72
	Total Enseignement pour handicapés		91.294,72	91.294,72		91.294,72
F760	Complexes de délassement					
		T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont				
	760/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	74.380,83	74.380,83		74.380,83
	760/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	70.560,41	70.560,41		70.560,41
	760/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	7.496,15	7.496,15		7.496,15
		Total T82 R.E. Dettes	152.437,39	152.437,39		152.437,39
	Total Complexes de délassement		152.437,39	152.437,39		152.437,39
F761	Jeunesse					
		T82 R.E. Dettes - Service provincial de la jeunesse				
	761/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Jeunesse					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration				
	762/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques				
	767/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Culture et loisirs				
	762/170140/01/2021.2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		T82 R.E. Dettes - Pôle des savoirs				
	767/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	6.129.869,14	6.129.869,14		6.129.869,14
	767/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
	767/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	88.075,49	88.075,49		88.075,49
		T82 R.E. Dettes - O.M. de Seraing				
	762/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	6.217.944,63	6.217.944,63		6.217.944,63
	Total Culture, loisirs et fêtes		6.217.944,63	6.217.944,63		6.217.944,63
F769	Sports					
		T82 R.E. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
	764/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste				
	764/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
	764/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Centre de formation de tennis				
	764/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	488.799,16	488.799,16		488.799,16
		Total T82 R.E. Dettes	488.799,16	488.799,16		488.799,16
	Total Sports		488.799,16	488.799,16		488.799,16
F789	Arts					
		T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne				
	771/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	20.788,40	20.788,40		20.788,40
		T82 R.E. Dettes - Château de Jehay				
	771/170110/01/2021.2018	Emprunts pour travaux	138.015,53	138.015,53		138.015,53
	771/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	68.535,16	68.535,16		68.535,16
	771/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux	66.285,25	66.285,25		66.285,25
		Total T82 R.E. Dettes	293.624,34	293.624,34		293.624,34
	Total Arts		293.624,34	293.624,34		293.624,34
F869	Interventions sociales et famille					
		T82 R.E. Dettes - Centre d'accueil socio sanitaire				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux	517.004,89	517.004,89		517.004,89
	840/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	517.004,89	517.004,89		517.004,89
	Total Interventions sociales et famille		517.004,89	517.004,89		517.004,89
F872	Soins de santé					
		T82 R.E. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
	870/170110/01/2021.2019	Emprunts pour travaux				
	870/170110/01/2021.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Soins de santé					
F879	Hygiène et salubrité publique					
		T82 R.E. Dettes - Traitement des eaux usées				
	877/170132/01/2021.2020	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Hygiène et salubrité publique					
		Total fonds antérieurs	37.211.654,49	120.564.134,13		120.564.134,13
		TOTAL GENERAL	37.211.654,49	120.564.134,13		120.564.134,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général				102.634.291,47
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale			2.765.447,04	2.765.447,04
F129	Patrimoine privé			211.803,57	211.803,57
F139	Services généraux			197.626,52	197.626,52
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique			218.390,38	218.390,38
F559	Industrie et énergie			1.388.025,00	1.388.025,00
F569	Tourisme			169.854,60	169.854,60
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales			760.713,37	760.713,37
F739	Enseignement secondaire			3.519.281,31	3.519.281,31
F749	Enseignement supérieur			937.595,74	937.595,74
F759	Enseignement pour handicapés			91.294,72	91.294,72
F760	Complexes de délasserment			152.437,39	152.437,39
F761	Jeunesse				
F763	Culture, loisirs et fêtes			6.217.944,63	6.217.944,63
F769	Sports			488.799,16	488.799,16
F789	Arts			293.624,34	293.624,34

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F869	Interventions sociales et famille			517.004,89	517.004,89
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique				
	TOTAUX			17.929.842,66	120.564.134,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
	000/761000/01	T81 R.E. Investissements - Recettes et dépenses générales				
		Autres produits exceptionnels	5.000,00			
		Total T81 R.E. Investissements	5.000,00			
Total Général			5.000,00			
F059	Assurances					
	050/761030/01	T80 R.E. Transferts - Assurances				
		Capitaux reçus à titre de dédommagement	100.000,00	1.003.000,00		1.003.000,00
		Total T80 R.E. Transferts	100.000,00	1.003.000,00		1.003.000,00
Total Assurances			100.000,00	1.003.000,00		1.003.000,00
F069	Prélèvements					
	060/781000/01	T88 Prélèvements - Prélèvements				
		Transfert du budget ordinaire	5.828.000,00	5.828.000,00		5.828.000,00
		Total T88 Prélèvements	5.828.000,00	5.828.000,00		5.828.000,00
Total Prélèvements			5.828.000,00	5.828.000,00		5.828.000,00
F103	Autorités provinciales					
	101/170110/01	T82 R.E. Dettes - Autorités provinciales				
		Emprunts pour travaux				
	Total T82 R.E. Dettes					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Autorités provinciales					
F123	Administration générale					
		T80 R.E. Transferts - Administration générale				
	104/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		18.056,50		18.056,50
	104/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles				
		T80 R.E. Transferts - Maison de la Formation				
	106/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	1.133.273,00	30.710,00		30.710,00
		Total T80 R.E. Transferts	1.133.273,00	48.766,50		48.766,50
		T81 R.E. Investissements - Administration générale				
	104/230020/01	Revente d'autres machines et matériel	32.700,00	15.201,50		15.201,50
	104/231020/01	Matériel informatique - vente	2.000,00			
	104/240020/01	Revente de mobilier	2.000,00	3,00		3,00
	104/240120/01	Revente de matériel de bureau	1.000,00			
	104/241020/01	Revente de véhicules provinciaux	10.000,00	16.105,00		16.105,00
		Total T81 R.E. Investissements	47.700,00	31.309,50		31.309,50
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	104/170110/01	Emprunts pour travaux				
	104/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsides)		117.997,44		117.997,44
		T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	106/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	106/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes		117.997,44		117.997,44
	Total Administration générale		1.180.973,00	198.073,44		198.073,44
F129	Patrimoine privé					
		T81 R.E. Investissements - Patrimoine				
	124/220020/01	Vente de terrains	25,00			
	124/221020/01	Constructions - vente	25,00			
		Total T81 R.E. Investissements	50,00			
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Val Benoît				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Caserne de Saive				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Patrimoine privé		50,00			
F139	Services généraux					
	138/151210/01	T80 R.E. Transferts - Complexe des Hauts-Sarts				
		Subsides de la Région wallonne pour travaux	1.068.384,00			
		Total T80 R.E. Transferts	1.068.384,00			
	139/231020/01	T81 R.E. Investissements - Service informatique central				
		Matériel informatique - vente	25,00	292,45		292,45
		Total T81 R.E. Investissements	25,00	292,45		292,45
	138/170110/01	T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts				
		Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Services généraux		1.068.409,00	292,45		292,45
F429	Communications routières					
	421/220020/01	T81 R.E. Investissements - Voirie				
		Vente de terrains	722.000,00	721.400,00		721.400,00
		Total T81 R.E. Investissements	722.000,00	721.400,00		721.400,00
		T82 R.E. Dettes - Voirie				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	421/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Communications routières		722.000,00	721.400,00		721.400,00
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T80 R.E. Transferts - Cours d'eau non navigables				
	484/151500/01	Subsides européens pour travaux	168.000,00			
		Total T80 R.E. Transferts	168.000,00			
		T81 R.E. Investissements - Cours d'eau non navigables				
	484/226020/01	Cours et plans d'eau - vente	1,00			
		Total T81 R.E. Investissements	1,00			
		T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables				
	484/170114/01	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Voies navigables - Hydraulique		168.001,00			
F569	Tourisme					
		T80 R.E. Transferts - Tourisme				
	560/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		3.831,94		3.831,94
	560/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires		5.496,95		5.496,95
		Total T80 R.E. Transferts		9.328,89		9.328,89

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	560/170110/01	T82 R.E. Dettes - Tourisme Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Tourisme			9.328,89		9.328,89
F699	Agriculture					
	621/171010/01	T82 R.E. Dettes - Direction des services agricoles Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsidés)		50.993,56		50.993,56
	621/170110/01	T82 R.E. Dettes - Station d'analyses agricoles Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes		50.993,56		50.993,56
	Total Agriculture			50.993,56		50.993,56
F719	Enseignement : Affaires générales					
	708/151300/01	T80 R.E. Transferts - Internats Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		22.264,40		22.264,40
	708/151410/01	Subsidés pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	90.000,00	55.661,01		55.661,01
	700/151420/01	T80 R.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales Subsidés d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	260.000,00	259.252,12		259.252,12
		Total T80 R.E. Transferts	350.000,00	337.177,53		337.177,53
		T82 R.E. Dettes - Internats				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	708/170110/01	Emprunts pour travaux				
	708/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsidés)		41.452,74		41.452,74
		T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école				
	706/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes		41.452,74		41.452,74
	Total Enseignement : Affaires générales		350.000,00	378.630,27		378.630,27
F739	Enseignement secondaire					
		T80 R.E. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/151210/01	Subsidés de la Région wallonne pour travaux		69.200,91		69.200,91
	735/151300/01	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		47.759,68		47.759,68
	735/151410/01	Subsidés pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	410.000,00	119.399,19		119.399,19
		Total T80 R.E. Transferts	410.000,00	236.359,78		236.359,78
		T81 R.E. Investissements - Enseignement secondaire				
	735/220020/01	Vente de terrains	1,00			
	735/221020/01	Constructions - vente	530.001,00	530.000,00		530.000,00
		Total T81 R.E. Investissements	530.002,00	530.000,00		530.000,00
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/170110/01	Emprunts pour travaux				
	735/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsidés)		21.343,74		21.343,74
		T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire				
	735/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes		21.343,74		21.343,74
	Total Enseignement secondaire		940.002,00	787.703,52		787.703,52
F749	Enseignement supérieur					
		T80 R.E. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/151410/01	Subsidés pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles		462.863,00		462.863,00
		Total T80 R.E. Transferts		462.863,00		462.863,00
		T81 R.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/220020/01	Vente de terrains	1,00			
	741/221020/01	Constructions - vente	1,00			
		Total T81 R.E. Investissements	2,00			
		T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
	741/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Enseignement supérieur		2,00	462.863,00		462.863,00
F759	Enseignement pour handicapés					
	752/170110/01	T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé Emprunts pour travaux				
	752/170110/01	T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délassement					
	760/151210/01	T80 R.E. Transferts - Domaine provincial de Wégimont Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		Total T80 R.E. Transferts				
	760/170110/01	T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Complexes de délassement					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
	767/151420/01	T80 R.E. Transferts - Pôle des savoirs Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T80 R.E. Transferts				
		T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration				
	762/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Pôle des savoirs				
	767/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Culture, loisirs et fêtes					
F769	Sports					
		T82 R.E. Dettes - Centre de formation de tennis				
	764/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Sports					
F789	Arts					
		T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Château de Jehay				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Arts					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F869	Interventions sociales et famille					
	840/170110/01	T82 R.E. Dettes - Centre d'accueil socio sanitaire				
		Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Interventions sociales et famille					
		Total fonds propre	10.362.437,00	9.440.285,13		9.440.285,13
		TOTAL GENERAL	10.362.437,00	9.440.285,13		9.440.285,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général				
F059	Assurances	1.003.000,00			1.003.000,00
F069	Prélèvements				5.828.000,00
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	48.766,50	31.309,50	117.997,44	198.073,44
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux		292,45		292,45
F429	Communications routières		721.400,00		721.400,00
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F569	Tourisme	9.328,89			9.328,89
F699	Agriculture			50.993,56	50.993,56
F719	Enseignement : Affaires générales	337.177,53		41.452,74	378.630,27
F739	Enseignement secondaire	236.359,78	530.000,00	21.343,74	787.703,52
F749	Enseignement supérieur	462.863,00			462.863,00
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F869	Interventions sociales et famille				
	TOTAUX	2.097.495,70	1.283.001,95	231.787,48	9.440.285,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
	000/642190/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
		Total T90 D.E. Transferts						
	Total Général							
F059	Assurances							
		T91 D.E. Investissements - Assurances						
	050/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		8.941,40	8.941,40			8.941,40
	050/230000/01/2019.2019	Machines, matériel - acquisition		1.048,15	1.048,15	1.048,15		
	Total T91 D.E. Investissements		9.989,55	9.989,55	1.048,15		8.941,40	
	Total Assurances		9.989,55	9.989,55	1.048,15		8.941,40	
F103	Autorités provinciales							
		T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales						
	101/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.447,51	5.447,51	3.436,82	2.010,69	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		5.447,51	5.447,51	3.436,82	2.010,69	
	Total Autorités provinciales			5.447,51	5.447,51	3.436,82	2.010,69	
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433/2015.201	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		260.417,88	260.417,88			260.417,88
	104/262400/962433/2016.2016	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		806.843,78	806.843,78	81.988,91	100.000,00	624.854,87
	104/262400/962433/2017.2017	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		12.500,00	12.500,00			12.500,00
	104/262400/962433/2018.2018	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		1.886.912,32	1.886.912,32	1.642.696,23		244.216,09
	104/262400/962433/2019.2019	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		299.853,57	299.853,57	249.853,57		50.000,00
	104/262400/962433/2020.2020	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		252.000,00	252.000,00	100.000,00		152.000,00
		T90 D.E. Transferts - Maison de la Formation						
	106/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		275.000,00	275.000,00			275.000,00
		Total T90 D.E. Transferts		3.793.527,55	3.793.527,55	2.074.538,71	100.000,00	1.618.988,84
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/230000/01/2017.2017	Machines, matériel - acquisition		10.116,42	10.116,42		1.457,67	8.658,75
	104/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		2.107,22	2.107,22			2.107,22
	104/230000/01/2019.2019	Machines, matériel - acquisition		205.686,69	205.686,69	205.106,56	580,13	
	104/230000/01/2020.2020	Machines, matériel - acquisition		928.789,04	928.789,04	737.919,95	65,16	190.803,93
	104/240000/01/2019.2019	Mobilier - acquisition		10.533,05	10.533,05	10.224,50	308,55	
	104/240000/01/2020.2020	Mobilier - acquisition		432.842,62	432.842,62	403.759,16	27.831,11	1.252,35
	104/241000/01/2020.2020	Matériel roulant - acquisition		354.269,29	354.269,29	342.593,29	11.676,00	
	104/244300/01/2019.2019	Matériel de cuisine - acquisition		1.069,00	1.069,00			1.069,00
	104/244300/01/2020.2020	Matériel de cuisine - acquisition		103.942,36	103.942,36	95.369,51	163,35	8.409,50
	104/270105/01/2014.2014	Travaux d'intérêt général		7.545,56	7.545,56			7.545,56
	104/270105/01/2016.2016	Travaux d'intérêt général		3.713,49	3.713,49			3.713,49
	104/270105/01/2017.2017	Travaux d'intérêt général		83.922,77	83.922,77		2.851,01	81.071,76
	104/270105/01/2018.2018	Travaux d'intérêt général		83.782,46	83.782,46	22.640,12	51.464,02	9.678,32
	104/270105/01/2019.2019	Travaux d'intérêt général		443.169,67	443.169,67	192.601,42	4.401,07	246.167,18

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/270105/01/2020.2020	Travaux d'intérêt général		1.392.043,70	1.392.043,70	516.831,51	14.578,42	860.633,77
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		170.829,39	170.829,39	55.742,57		115.086,82
	104/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		95.036,67	95.036,67	33.171,91		61.864,76
	104/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		249.561,03	249.561,03			249.561,03
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		4.282.027,92	4.282.027,92	3.003.014,74		1.279.013,18
	106/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		21.977,74	21.977,74			21.977,74
	106/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		452.509,72	452.509,72	18.450,72	16.436,97	417.622,03
	106/230000/01/2019.2019	Machines, matériel - acquisition		14.131,01	14.131,01	14.131,01		
	106/230000/01/2020.2020	Machines, matériel - acquisition		381.940,04	381.940,04	375.912,50	1.548,31	4.479,23
		T91 D.E. Investissements - Maison du Canton de Hannut						
	104/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		4.798,26	4.798,26	3.606,01	1.192,25	
		Total T91 D.E. Investissements		9.736.345,12	9.736.345,12	6.031.075,48	134.554,02	3.570.715,62

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/280400/01/2020.2020	T92 D.E Dettes - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes Participations, actions et parts - Acquisition		3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00		
		Total T92 D.E Dettes		3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00		
	Total Administration générale			16.529.872,67	16.529.872,67	11.105.614,19	234.554,02	5.189.704,46
F129	Patrimoine privé							
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	124/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		64.037,48	64.037,48	60.907,50	3.129,98	
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		87.680,93	87.680,93	32.653,05		55.027,88
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne						
	124/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		23.583,20	23.583,20	11.029,37		12.553,83
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		184.832,64	184.832,64	96.360,53	3.122,37	85.349,74
		T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.073,80	17.073,80	14.577,84		2.495,96

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		377.208,05	377.208,05	215.528,29	6.252,35	155.427,41
	Total Patrimoine privé			377.208,05	377.208,05	215.528,29	6.252,35	155.427,41
F139	Services généraux							
		T91 D.E. Investissements - Archives provinciales						
	133/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.646,19	6.646,19			6.646,19
		T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		11.652,74	11.652,74	11.651,70	1,04	
	137/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		27.089,84	27.089,84			27.089,84
	137/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		30.624,93	30.624,93			30.624,93
		T91 D.E. Investissements - Imprimerie centrale						
	134/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		67.373,61	67.373,61	49.685,63		17.687,98
		T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		107.389,75	107.389,75	41.680,18		65.709,57
		T91 D.E. Investissements - Service informatique central						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/231000/01/2016.2016	Matériel informatique - acquisition		3.221,04	3.221,04			3.221,04
	139/231000/01/2018.2018	Matériel informatique - acquisition		37.159,24	37.159,24	33.964,12		3.195,12
	139/231000/01/2019.2019	Matériel informatique - acquisition		89.706,75	89.706,75	10.658,89		79.047,86
	139/231000/01/2020.2020	Matériel informatique - acquisition		286.301,67	286.301,67	275.769,46	3.010,82	7.521,39
		Total T91 D.E. Investissements		667.165,76	667.165,76	423.409,98	3.011,86	240.743,92
	Total Services généraux			667.165,76	667.165,76	423.409,98	3.011,86	240.743,92
F399	Sécurité et ordre public							
		T90 D.E. Transferts - Secours d'urgence						
	352/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		5.366,56	5.366,56			5.366,56
	352/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		18.000,00	18.000,00	3.211,21		14.788,79
		Total T90 D.E. Transferts		23.366,56	23.366,56	3.211,21		20.155,35
		T91 D.E. Investissements - Sécurité civile						
	351/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		1.622,27	1.622,27	363,91		1.258,36
	351/230000/01/2020.2020	Machines, matériel - acquisition		300.302,81	300.302,81	300.302,81		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		301.925,08	301.925,08	300.666,72		1.258,36
		Total Sécurité et ordre public		325.291,64	325.291,64	303.877,93		21.413,71
F429		Communications routières						
		T90 D.E. Transferts - Voirie						
	421/262400/962432/2012.2012	Subsides aux communes pour les voiries		34.136,00	34.136,00		34.136,00	
	421/262400/962432/2014.2014	Subsides aux communes pour les voiries		175.000,00	175.000,00	92.211,89	82.788,11	
		Total T90 D.E. Transferts		209.136,00	209.136,00	92.211,89	116.924,11	
		Total Communications routières		209.136,00	209.136,00	92.211,89	116.924,11	
F449		Voies navigables - Hydraulique						
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						
	484/226010/01/2018.2018	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		242.423,93	242.423,93		3.270,52	239.153,41
	484/226010/01/2019.2019	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		191.411,11	191.411,11	119.130,19	47.021,20	25.259,72
	484/226010/01/2020.2020	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		362.817,31	362.817,31	58.182,54	14.660,43	289.974,34
		Total T91 D.E. Investissements		796.652,35	796.652,35	177.312,73	64.952,15	554.387,47

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Voies navigables - Hydraulique			796.652,35	796.652,35	177.312,73	64.952,15	554.387,47
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/962460/2018.2018	Subsides pour équipement touristique		20.000,00	20.000,00			20.000,00
	560/262400/962460/2019.2019	Subsides pour équipement touristique		45.000,00	45.000,00	45.000,00		
	560/262400/962460/2020.2020	Subsides pour équipement touristique		500.000,00	500.000,00	500.000,00		
	560/262400/962461/2019.2019	Subside à la Ville de Liège pour le Cloître Saint-Jean dans le cadre du circuit des collégiales		380.000,00	380.000,00			380.000,00
		Total T90 D.E. Transferts		945.000,00	945.000,00	545.000,00		400.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		964.802,42	964.802,42	6.088,33	9.260,33	949.453,76
	560/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		627.663,43	627.663,43	116.414,87	159.979,71	351.268,85
	560/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		553.001,98	553.001,98	154.605,93		398.396,05
		Total T91 D.E. Investissements		2.145.467,83	2.145.467,83	277.109,13	169.240,04	1.699.118,66
	Total Tourisme			3.090.467,83	3.090.467,83	822.109,13	169.240,04	2.099.118,66

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F699	Agriculture							
	621/221010/01/2019.2019	T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		52.457,71	52.457,71	46.914,55	5.543,16	
	621/221010/01/2018.2018	T91 D.E. Investissements - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.250,76	3.250,76			3.250,76
	621/221010/01/2014.2014	T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.235,19	20.235,19			20.235,19
		Total T91 D.E. Investissements		75.943,66	75.943,66	46.914,55	5.543,16	23.485,95
		Total Agriculture		75.943,66	75.943,66	46.914,55	5.543,16	23.485,95
F719	Enseignement : Affaires générales							
	701/244200/01/2019.2019	T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Equipement didactique - acquisition		24.142,13	24.142,13	20.978,81	855,48	2.307,84
	701/244200/01/2020.2020	T91 D.E. Investissements - Internats Equipement didactique - acquisition		946.875,84	946.875,84	890.192,40	11.250,64	45.432,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.075,95	20.075,95	16.736,63	3.339,32	
	708/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.279.519,89	1.279.519,89	571.593,51	268.965,77	438.960,61
	708/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		143.725,23	143.725,23	12.792,49	27.775,02	103.157,72
	708/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		391.845,81	391.845,81	286.573,87	24.246,87	81.025,07
	708/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		828.405,21	828.405,21	219.139,34	9.361,24	599.904,63
		T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école						
	706/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.137,66	17.137,66			17.137,66
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		38.480,22	38.480,22			38.480,22
	700/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		190.952,29	190.952,29			190.952,29
	700/240000/01/2020.2020	Mobilier - acquisition		2.373,54	2.373,54	2.373,54		
	700/244200/01/2019.2019	Equipement didactique - acquisition		4.307,60	4.307,60	1.331,00	2.976,60	
	700/244200/01/2020.2020	Equipement didactique - acquisition		288.322,65	288.322,65	285.832,21	1.034,81	1.455,63
	700/270102/01/2018.2018	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		41.990,05	41.990,05			41.990,05

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/270102/01/2019.2019	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		15.046,83	15.046,83	6.684,33	8.362,50	
	700/270102/01/2020.2020	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		133.286,27	133.286,27	90.441,30	14.190,60	28.654,37
	700/270103/01/2019.2019	Sécurisation des abords des écoles		536.629,93	536.629,93	183.861,27		352.768,66
	700/270105/01/2019.2019	Travaux d'intérêt général		94.804,36	94.804,36	52.310,55		42.493,81
	700/270106/01/2020.2020	Entretien et réparation des chambres froides		21.562,11	21.562,11	19.048,50	2.186,91	326,70
		Total T91 D.E. Investissements		5.019.483,57	5.019.483,57	2.659.889,75	374.545,76	1.985.048,06
	Total Enseignement : Affaires générales			5.019.483,57	5.019.483,57	2.659.889,75	374.545,76	1.985.048,06
F739	Enseignement secondaire							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		28.894,94	28.894,94			28.894,94
	732/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		132.319,81	132.319,81			132.319,81
	732/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.978,79	6.978,79			6.978,79
	732/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		307.637,77	307.637,77	29.780,25		277.857,52
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		307.586,85	307.586,85			307.586,85
	735/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		11.073,18	11.073,18			11.073,18
	735/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		793,37	793,37			793,37
	735/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.712.158,11	1.712.158,11	1.181.011,69	30.816,60	500.329,82
	735/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		568.611,85	568.611,85	137.710,33	8.333,32	422.568,20
	735/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.540.788,47	1.540.788,47	858.526,08	24.123,16	658.139,23
	735/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.977.988,91	1.977.988,91	1.213.283,59	19.013,59	745.691,73
		Total T91 D.E. Investissements		6.594.832,05	6.594.832,05	3.420.311,94	82.286,67	3.092.233,44
	Total Enseignement secondaire			6.594.832,05	6.594.832,05	3.420.311,94	82.286,67	3.092.233,44
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		409.743,48	409.743,48			409.743,48
	741/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		269.178,73	269.178,73	31.030,91	217.783,62	20.364,20
	741/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		12.602,74	12.602,74			12.602,74

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		836.474,41	836.474,41	340.927,61		495.546,80
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		263.494,88	263.494,88	84.908,31		178.586,57
	741/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		529.957,34	529.957,34	115.096,73	29.372,53	385.488,08
	741/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		167.129,15	167.129,15	80.279,36	60,60	86.789,19
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		833,41	833,41			833,41
	741/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		75.844,54	75.844,54	70.593,58	5.250,96	
	741/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.860,11	10.860,11			10.860,11
		Total T91 D.E. Investissements		2.576.118,79	2.576.118,79	722.836,50	252.467,71	1.600.814,58
	Total Enseignement supérieur			2.576.118,79	2.576.118,79	722.836,50	252.467,71	1.600.814,58
F759	Enseignement pour handicapés							
		T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		220.496,19	220.496,19	220.496,19		
	752/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		197.037,76	197.037,76	163.799,04		33.238,72

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail						
	752/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		35.375,57	35.375,57	29.688,82		5.686,75
		Total T91 D.E. Investissements		452.909,52	452.909,52	413.984,05		38.925,47
	Total Enseignement pour handicapés			452.909,52	452.909,52	413.984,05		38.925,47
F760	Complexes de délasserment							
		T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont						
	760/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.896,17	20.896,17	10.203,52	10.692,65	
	760/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		25.267,45	25.267,45	25.033,31	234,14	
	760/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		313.307,64	313.307,64	7.496,15	434,41	305.377,08
		Total T91 D.E. Investissements		359.471,26	359.471,26	42.732,98	11.361,20	305.377,08
	Total Complexes de délasserment			359.471,26	359.471,26	42.732,98	11.361,20	305.377,08
F761	Jeunesse							
		T91 D.E. Investissements - Service provincial de la jeunesse						
	761/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		67.838,01	67.838,01	50.768,58		17.069,43

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		67.838,01	67.838,01	50.768,58		17.069,43
	Total Jeunesse			67.838,01	67.838,01	50.768,58		17.069,43
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs						
	762/262400/962481/2015.201	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		200.000,00	200.000,00			200.000,00
	762/262400/962482/2018.2018	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle		12.500,00	12.500,00	12.500,00		
	762/262400/962482/2020.2020	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle		95.850,00	95.850,00	95.850,00		
		Total T90 D.E. Transferts		308.350,00	308.350,00	108.350,00		200.000,00
		T91 D.E. Investissements - Service des affaires culturelles - Bibliothèques						
	767/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.074,80	17.074,80			17.074,80
	767/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		688.412,97	688.412,97	547.357,84		141.055,13
	767/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.469.836,40	1.469.836,40	578.418,06		891.418,34
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01/2020.2020	Patrimoine artistique - acquisition		3.250,00	3.250,00	3.250,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Pôle des savoirs						
	767/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		28.620.302,37	28.620.302,37	16.869.404,67		11.750.897,70
	767/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		467.302,33	467.302,33			467.302,33
	767/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		500.000,00	500.000,00	88.075,49		411.924,51
		T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing						
	762/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		625.139,24	625.139,24	114.861,52		510.277,72
	762/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		255.937,58	255.937,58	123.883,72		132.053,86
		Total T91 D.E. Investissements		32.647.255,69	32.647.255,69	18.325.251,30		14.322.004,39
	Total Culture, loisirs et fêtes			32.955.605,69	32.955.605,69	18.433.601,30		14.522.004,39
F769	Sports							
		T90 D.E. Transferts - Sports						
	764/262400/962401/2019.2019	Subside à la Ville de Hannut pour le hall d'athlétisme indoor		137.706,61	137.706,61	127.503,62		10.202,99
	764/262400/962402/2020.2020	Subside à l'Intercommunale Bernardfagne et Co pour la rénovation de la piscine de Ferrières - Saint-Roch nouvellement nommée Piscine Bernard Fagnes		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
		Total T90 D.E. Transferts		237.706,61	237.706,61	227.503,62		10.202,99

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.403.005,66	3.403.005,66	484.393,40		2.918.612,26
		T91 D.E. Investissements - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		73.768,07	73.768,07	67.776,96		5.991,11
		T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis						
	764/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		302.405,05	302.405,05	224.282,70		78.122,35
		Total T91 D.E. Investissements		3.779.178,78	3.779.178,78	776.453,06		3.002.725,72
	Total Sports			4.016.885,39	4.016.885,39	1.003.956,68		3.012.928,71
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Musée de la Vie wallonne						
	771/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		300.000,00	300.000,00	300.000,00		
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/962440/2020.2020	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées		4.770,31	4.770,31	4.770,31		
		Total T90 D.E. Transferts		304.770,31	304.770,31	304.770,31		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Musée de la Vie wallonne						
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.074,11	10.074,11			10.074,11
	771/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		28.444,07	28.444,07	2.078,84	1.353,46	25.011,77
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/242000/01/2020.2020	Patrimoine artistique - acquisition		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.271.102,14	3.271.102,14	1.145.100,74		2.126.001,40
	771/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.112.789,77	1.112.789,77	213.586,21		899.203,56
	771/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.844.237,91	1.844.237,91	112.830,77	4.923,12	1.726.484,02
	771/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		905.992,68	905.992,68	134.472,40	2.625,70	768.894,58
		Total T91 D.E. Investissements		7.173.640,68	7.173.640,68	1.609.068,96	8.902,28	5.555.669,44
	Total Arts			7.478.410,99	7.478.410,99	1.913.839,27	8.902,28	5.555.669,44
F799	Cultes et laïcité							
		T90 D.E. Transferts - Cultes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	790/262400/962420/2020.2020	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne		31.267,79	31.267,79	31.267,79		
	790/262400/962450/2018.2018	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		33.311,01	33.311,01			33.311,01
	790/262400/962450/2019.2019	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		6.636,61	6.636,61			6.636,61
	790/262400/962450/2020.2020	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		3.955,18	3.955,18	1.659,34		2.295,84
		Total T90 D.E. Transferts		75.170,59	75.170,59	32.927,13		42.243,46
	Total Cultes et laïcité			75.170,59	75.170,59	32.927,13		42.243,46
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
	801/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		7.388,79	7.388,79	7.388,79		
		Total T90 D.E. Transferts		7.388,79	7.388,79	7.388,79		
		T91 D.E. Investissements - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		626.081,39	626.081,39	366.704,82		259.376,57
	840/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		380.141,58	380.141,58	157.201,86		222.939,72
		Total T91 D.E. Investissements		1.006.222,97	1.006.222,97	523.906,68		482.316,29

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Interventions sociales et famille			1.013.611,76	1.013.611,76	531.295,47		482.316,29
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
	871/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		16.181,13	16.181,13	16.051,13	130,00	
		Total T90 D.E. Transferts		16.181,13	16.181,13	16.051,13	130,00	
		T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		54.434,70	54.434,70	829,87	0,11	53.604,72
	870/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		53.905,50	53.905,50	35.571,75		18.333,75
		Total T91 D.E. Investissements		108.340,20	108.340,20	36.401,62	0,11	71.938,47
	Total Soins de santé			124.521,33	124.521,33	52.452,75	130,11	71.938,47
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées						
	877/262400/962430/2020.2020	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne		530.445,67	530.445,67	530.445,67		
		Total T90 D.E. Transferts		530.445,67	530.445,67	530.445,67		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total Hygiène et salubrité publique		530.445,67	530.445,67	530.445,67		
		Total fonds reportés		83.352.479,64	83.352.479,64	43.000.505,73	1.332.182,11	39.019.791,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER	
F009	Général								
	000/662002/01/2021.2020	T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales							
		Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E		25.000,00		24.846,85	24.846,85	153,15	
		Total T91 D.E. Investissements		25.000,00		24.846,85	24.846,85	153,15	
	000/096990/01/2021.2020	T96 Mali exercices antérieurs BE - Recettes et dépenses générales							
		Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire							
Total T96 Mali exercices antérieurs BE									
Total Général			25.000,00		24.846,85	24.846,85	153,15		
		Total fonds antérieurs	25.000,00		24.846,85	24.846,85	153,15		
		TOTAL GENERAL	25.000,00	83.352.479,64	83.377.326,49	43.025.352,58	1.332.335,26	39.019.791,80	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		24.846,85		24.846,85
F059	Assurances		9.989,55		9.989,55
F103	Autorités provinciales		5.447,51		5.447,51
F123	Administration générale	3.793.527,55	9.736.345,12	3.000.000,00	16.529.872,67
F129	Patrimoine privé		377.208,05		377.208,05
F139	Services généraux		667.165,76		667.165,76
F399	Sécurité et ordre public	23.366,56	301.925,08		325.291,64
F429	Communications routières	209.136,00			209.136,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		796.652,35		796.652,35
F569	Tourisme	945.000,00	2.145.467,83		3.090.467,83
F699	Agriculture		75.943,66		75.943,66
F719	Enseignement : Affaires générales		5.019.483,57		5.019.483,57
F739	Enseignement secondaire		6.594.832,05		6.594.832,05
F749	Enseignement supérieur		2.576.118,79		2.576.118,79
F759	Enseignement pour handicapés		452.909,52		452.909,52
F760	Complexes de délasserment		359.471,26		359.471,26
F761	Jeunesse		67.838,01		67.838,01
F763	Culture, loisirs et fêtes	308.350,00	32.647.255,69		32.955.605,69
F769	Sports	237.706,61	3.779.178,78		4.016.885,39

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	304.770,31	7.173.640,68		7.478.410,99
F799	Cultes et laïcité	75.170,59			75.170,59
F869	Interventions sociales et famille	7.388,79	1.006.222,97		1.013.611,76
F872	Soins de santé	16.181,13	108.340,20		124.521,33
F879	Hygiène et salubrité publique	530.445,67			530.445,67
	TOTAUX	6.451.043,21	73.926.283,28	3.000.000,00	83.377.326,49

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		24.846,85		24.846,85
F059	Assurances		1.048,15		1.048,15
F103	Autorités provinciales		3.436,82		3.436,82
F123	Administration générale	2.074.538,71	6.031.075,48	3.000.000,00	11.105.614,19
F129	Patrimoine privé		215.528,29		215.528,29
F139	Services généraux		423.409,98		423.409,98
F399	Sécurité et ordre public	3.211,21	300.666,72		303.877,93
F429	Communications routières	92.211,89			92.211,89
F449	Voies navigables - Hydraulique		177.312,73		177.312,73
F569	Tourisme	545.000,00	277.109,13		822.109,13
F699	Agriculture		46.914,55		46.914,55
F719	Enseignement : Affaires générales		2.659.889,75		2.659.889,75
F739	Enseignement secondaire		3.420.311,94		3.420.311,94
F749	Enseignement supérieur		722.836,50		722.836,50
F759	Enseignement pour handicapés		413.984,05		413.984,05
F760	Complexes de délasserment		42.732,98		42.732,98
F761	Jeunesse		50.768,58		50.768,58
F763	Culture, loisirs et fêtes	108.350,00	18.325.251,30		18.433.601,30
F769	Sports	227.503,62	776.453,06		1.003.956,68

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	304.770,31	1.609.068,96		1.913.839,27
F799	Cultes et laïcité	32.927,13			32.927,13
F869	Interventions sociales et famille	7.388,79	523.906,68		531.295,47
F872	Soins de santé	16.051,13	36.401,62		52.452,75
F879	Hygiène et salubrité publique	530.445,67			530.445,67
	TOTAUX	3.942.398,46	36.082.954,12	3.000.000,00	43.025.352,58

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/642190/01	T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
		Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	25.000,00		498,21	498,21	24.501,79	
		Total T90 D.E. Transferts	25.000,00		498,21	498,21	24.501,79	
	000/662100/01	T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales						
		Dépenses accidentelles ou imprévues	15.000,00				15.000,00	
		000/900010/01	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires	18.053,81			18.053,81	
Total T91 D.E. Investissements		33.053,81				33.053,81		
Total Général			58.053,81		498,21	498,21	57.555,60	
F059	Assurances							
	050/221010/01	T91 D.E. Investissements - Assurances						
		Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00		18.617,24	4.356,00	51.382,76	14.261,24
		050/230000/01	Machines, matériel - acquisition	30.000,00			30.000,00	
Total T91 D.E. Investissements			100.000,00		18.617,24	4.356,00	81.382,76	14.261,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Assurances		100.000,00		18.617,24	4.356,00	81.382,76	14.261,24
F103	Autorités provinciales							
		T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales						
	101/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	165.000,00		165.000,00			165.000,00
		Total T91 D.E. Investissements	165.000,00		165.000,00			165.000,00
	Total Autorités provinciales		165.000,00		165.000,00			165.000,00
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours	1.898.000,00		1.821.498,25	89.882,32	76.501,75	1.731.615,93
	104/262400/962435	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre de la dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet	1.000.000,00				1.000.000,00	
		T90 D.E. Transferts - Maison de la Formation						
	106/262400/01	Subsides d'investissements alloués	4.239,00		4.238,88		0,12	4.238,88
		Total T90 D.E. Transferts	2.902.239,00		1.825.737,13	89.882,32	1.076.501,87	1.735.854,81
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
	104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	1.356.500,00		1.154.609,17	316.017,04	201.890,83	838.592,13
	104/240000/01	Mobilier - acquisition	4.493.000,00		4.151.028,09	17.122,11	341.971,91	4.133.905,98
	104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	680.000,00		428.332,10	140.823,82	251.667,90	287.508,28
	104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	193.000,00		118.187,40	63.807,15	74.812,60	54.380,25
	104/270105/01	Travaux d'intérêt général	2.139.000,00		1.967.326,98	160.358,34	171.673,02	1.806.968,64
	104/270107/01	Travaux d'amélioration énergétique						
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/220000/01	Terrains - acquisition	1.520.000,00		1.453.611,50	453.611,50	66.388,50	1.000.000,00
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
	104/230010/01	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre de la dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet	1.000.000,00				1.000.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.550.001,00		2.167.637,97		382.363,03	2.167.637,97
	106/230000/01	Machines, matériel - acquisition	390.000,00		381.446,17	150.375,52	8.553,83	231.070,65

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/220000/01	T91 D.E. Investissements - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité Terrains - acquisition						
	104/221010/01	T91 D.E. Investissements - Service de la Communication Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		Total T91 D.E. Investissements	14.321.501,00		11.822.179,38	1.302.115,48	2.499.321,62	10.520.063,90
	104/171090/01	T92 D.E Dettes - Administration générale Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)			117.997,44	117.997,44	-117.997,44	
		Total T92 D.E Dettes			117.997,44	117.997,44	-117.997,44	
		Total Administration générale	17.223.740,00		13.765.913,95	1.509.995,24	3.457.826,05	12.255.918,71
F129	Patrimoine privé							
	124/221010/01	T91 D.E. Investissements - Administration générale Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	105.000,00		44.322,30		60.677,70	44.322,30
	124/221010/01	T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	29.328,22				29.328,22	
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.930.000,00		1.830.903,77		99.096,23	1.830.903,77
		T91 D.E. Investissements - Val Benoît						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	218.000,00				218.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	59.671,78		59.671,78			59.671,78
		Total T91 D.E. Investissements	2.342.000,00		1.934.897,85		407.102,15	1.934.897,85
	Total Patrimoine privé		2.342.000,00		1.934.897,85		407.102,15	1.934.897,85
F139	Services généraux							
		T91 D.E. Investissements - Imprimerie centrale						
	134/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.100.000,00		2.100.000,00			2.100.000,00
		T91 D.E. Investissements - Service informatique central						
	139/231000/01	Matériel informatique - acquisition	720.000,00		715.300,34	91.639,28	4.699,66	623.661,06
		Total T91 D.E. Investissements	2.820.000,00		2.815.300,34	91.639,28	4.699,66	2.723.661,06
	Total Services généraux		2.820.000,00		2.815.300,34	91.639,28	4.699,66	2.723.661,06
F169	Relations extérieures et internationales							
		T90 D.E. Transferts - Secours aux victimes de catastrophes						
	141/262400/01	Subsides d'investissements alloués	1,00				1,00	
		Total T90 D.E. Transferts	1,00				1,00	
	Total Relations extérieures et internationales		1,00				1,00	
F399	Sécurité et ordre public							
		T92 D.E Dettes - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/280400/01	Participations, actions et parts - Acquisition	50,00		49,58	49,58	0,42	
		Total T92 D.E Dettes	50,00		49,58	49,58	0,42	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Sécurité et ordre public		50,00		49,58	49,58	0,42	
F429	Communications routières							
		T91 D.E. Investissements - Voirie						
	421/220000/01	Terrains - acquisition	722.000,00		721.400,00	721.400,00	600,00	
	421/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	600.000,00		597.087,16		2.912,84	597.087,16
		Total T91 D.E. Investissements	1.322.000,00		1.318.487,16	721.400,00	3.512,84	597.087,16
	Total Communications routières		1.322.000,00		1.318.487,16	721.400,00	3.512,84	597.087,16
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						
	484/226010/01	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	519.000,00		488.602,52	338.190,95	30.397,48	150.411,57
		Total T91 D.E. Investissements	519.000,00		488.602,52	338.190,95	30.397,48	150.411,57
	Total Voies navigables - Hydraulique		519.000,00		488.602,52	338.190,95	30.397,48	150.411,57
F559	Industrie et énergie							
		T92 D.E Dettes - Industrie et énergie						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	530/280000/01	Libération de parts B au capital de la SPI	1.399.075,00		1.399.075,00	1.399.075,00		
		Total T92 D.E Dettes	1.399.075,00		1.399.075,00	1.399.075,00		
	Total Industrie et énergie		1.399.075,00		1.399.075,00	1.399.075,00		
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/962460	Subsides pour équipement touristique	500.000,00		500.000,00			500.000,00
		Total T90 D.E. Transferts	500.000,00		500.000,00			500.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/220000/01	Terrains - acquisition	8.500,00		4.000,00	4.000,00	4.500,00	
	560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	171.720,43		171.720,43			171.720,43
		Total T91 D.E. Investissements	180.220,43		175.720,43	4.000,00	4.500,00	171.720,43
	Total Tourisme		680.220,43		675.720,43	4.000,00	4.500,00	671.720,43
F699	Agriculture							
		T90 D.E. Transferts - Services agricoles						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	85.000,00		68.600,00	1.500,00	16.400,00	67.100,00
		Total T90 D.E. Transferts	85.000,00		68.600,00	1.500,00	16.400,00	67.100,00
		T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	766.000,00		757.456,54		8.543,46	757.456,54
		Total T91 D.E. Investissements	766.000,00		757.456,54		8.543,46	757.456,54
		T92 D.E Dettes - Direction des services agricoles						
	621/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsidés)			50.993,56	50.993,56	-50.993,56	
		Total T92 D.E Dettes			50.993,56	50.993,56	-50.993,56	
		Total Agriculture	851.000,00		877.050,10	52.493,56	-26.050,10	824.556,54
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.660.500,00		1.657.334,31	389.445,13	3.165,69	1.267.889,18

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Internats						
	708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	911.501,00		662.072,86		249.428,14	662.072,86
		T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école						
	706/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	401.750,00				401.750,00	
	700/240000/01	Mobilier - acquisition	157.250,00		143.839,44	77.358,81	13.410,56	66.480,63
	700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	758.305,00		690.140,60	444.986,23	68.164,40	245.154,37
	700/270102/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries	300.000,00		229.244,37	9.441,74	70.755,63	219.802,63
	700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	1,00				1,00	
		Total T91 D.E. Investissements	4.189.307,00		3.382.631,58	921.231,91	806.675,42	2.461.399,67
		T92 D.E Dettes - Internats						
	708/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)			41.452,74	41.452,74	-41.452,74	
		Total T92 D.E Dettes			41.452,74	41.452,74	-41.452,74	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement : Affaires générales		4.189.307,00		3.424.084,32	962.684,65	765.222,68	2.461.399,67
F739	Enseignement secondaire							
		T90 D.E. Transferts - Enseignement secondaire						
	735/262400/01	Subsides d'investissements alloués						
		Total T90 D.E. Transferts						
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	480.000,00		468.678,83		11.321,17	468.678,83
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						
	735/221000/01	Constructions - acquisition	160.000,00		159.990,49	159.990,49	9,51	
	735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.410.600,00		1.303.271,54	16.392,62	1.107.328,46	1.286.878,92
		Total T91 D.E. Investissements	3.050.600,00		1.931.940,86	176.383,11	1.118.659,14	1.755.557,75
		T92 D.E Dettes - Enseignement secondaire						
	735/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)			21.343,74	21.343,74	-21.343,74	
		Total T92 D.E Dettes			21.343,74	21.343,74	-21.343,74	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement secondaire		3.050.600,00		1.953.284,60	197.726,85	1.097.315,40	1.755.557,75
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.284.000,00		1.052.379,09	17.476,14	231.620,91	1.034.902,95
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		Total T91 D.E. Investissements	1.284.000,00		1.052.379,09	17.476,14	231.620,91	1.034.902,95
	Total Enseignement supérieur		1.284.000,00		1.052.379,09	17.476,14	231.620,91	1.034.902,95
F759	Enseignement pour handicapés							
		T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	110.000,00		105.712,54	42.066,76	4.287,46	63.645,78
		T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail						
	752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	165.000,00		133.651,37		31.348,63	133.651,37
		Total T91 D.E. Investissements	275.000,00		239.363,91	42.066,76	35.636,09	197.297,15

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total Enseignement pour handicapés	275.000,00		239.363,91	42.066,76	35.636,09	197.297,15
F760		Complexes de délasserment						
		T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont						
	760/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	340.225,76		340.225,76			340.225,76
		Total T91 D.E. Investissements	340.225,76		340.225,76			340.225,76
		Total Complexes de délasserment	340.225,76		340.225,76			340.225,76
F761		Jeunesse						
		T91 D.E. Investissements - Service provincial de la jeunesse						
	761/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		Total T91 D.E. Investissements						
		Total Jeunesse						
F763		Culture, loisirs et fêtes						
		T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs						
	762/262400/962482	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle	162.500,00		160.848,22	119.907,22	1.651,78	40.941,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	162.500,00		160.848,22	119.907,22	1.651,78	40.941,00
		T91 D.E. Investissements - Service des affaires culturelles - Administration						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	90.000,00		89.076,53		923,47	89.076,53
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	52.000,00		51.517,72	49.057,72	482,28	2.460,00
		T91 D.E. Investissements - Pôle des savoirs						
	767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.840.000,00		1.840.000,00			1.840.000,00
		T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00				20.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	2.002.000,00		1.980.594,25	49.057,72	21.405,75	1.931.536,53
		Total Culture, loisirs et fêtes	2.164.500,00		2.141.442,47	168.964,94	23.057,53	1.972.477,53
F769	Sports							
		T90 D.E. Transferts - Sports						
	764/262400/962402	Subside à l'Intercommunale Bernardfagne et Co pour la rénovation de la piscine de Ferrières - Saint-Roch nouvellement nommée Piscine Bernard Fagnes	100.000,00		100.000,00	100.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	100.000,00		100.000,00	100.000,00		
		T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis de table						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	400.000,00		341.411,15		58.588,85	341.411,15
		Total T91 D.E. Investissements	400.000,00		341.411,15		58.588,85	341.411,15
	Total Sports		500.000,00		441.411,15	100.000,00	58.588,85	341.411,15
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/01	Subsides d'investissements alloués	141.000,00		140.545,77	140.545,77	454,23	
	773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	20.000,00		16.636,42	2.753,36	3.363,58	13.883,06
	773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	102.500,00		70.979,00	34.772,38	31.521,00	36.206,62
		T90 D.E. Transferts - Radio, télévision, presse						
	780/262400/962483	Subside RTC nouveau bâtiment	80.000,00		80.000,00			80.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	343.500,00		308.161,19	178.071,51	35.338,81	130.089,68
		T91 D.E. Investissements - Musée de la Vie wallonne						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	50.000,00				50.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00		3.112,00	1.742,00	1.888,00	1.370,00
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.695.000,00		1.396.279,15		298.720,85	1.396.279,15
		Total T91 D.E. Investissements	1.750.000,00		1.399.391,15	1.742,00	350.608,85	1.397.649,15
		Total Arts	2.093.500,00		1.707.552,34	179.813,51	385.947,66	1.527.738,83
F799	Cultes et laïcité							
		T90 D.E. Transferts - Cultes						
	790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	25.000,00		24.056,34		943,66	24.056,34
	790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	20.000,00		15.015,05	6.097,07	4.984,95	8.917,98
		Total T90 D.E. Transferts	45.000,00		39.071,39	6.097,07	5.928,61	32.974,32

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Cultes et laïcité		45.000,00		39.071,39	6.097,07	5.928,61	32.974,32
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
	801/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		25.218,32	17.642,88	1.781,68	7.575,44
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		25.218,32	17.642,88	1.781,68	7.575,44
		T91 D.E. Investissements - Centre d'accueil socio sanitaire						
	840/221000/01	Constructions - acquisition	5.400.000,00		5.118.385,00	5.118.385,00	281.615,00	
	840/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	190.000,00		7.762,34		182.237,66	7.762,34
		Total T91 D.E. Investissements	5.590.000,00		5.126.147,34	5.118.385,00	463.852,66	7.762,34
	Total Interventions sociales et famille		5.617.000,00		5.151.365,66	5.136.027,88	465.634,34	15.337,78
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
	871/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		13.954,23	4.249,00	13.045,77	9.705,23
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		13.954,23	4.249,00	13.045,77	9.705,23

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	872/280400/01	T92 D.E Dettes - Fondation Tadam Participations, actions et parts - Acquisition	12.000,00				12.000,00	
		Total T92 D.E Dettes	12.000,00				12.000,00	
	Total Soins de santé		39.000,00		13.954,23	4.249,00	25.045,77	9.705,23
F879	Hygiène et salubrité publique							
	877/262400/962430	T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	457.500,00		457.458,20	457.458,20	41,80	
		Total T90 D.E. Transferts	457.500,00		457.458,20	457.458,20	41,80	
	Total Hygiène et salubrité publique		457.500,00		457.458,20	457.458,20	41,80	
		Total fonds propre	47.535.773,00		40.420.805,50	11.394.262,82	7.114.967,50	29.026.542,68
		TOTAL GENERAL	47.535.773,00		40.420.805,50	11.394.262,82	7.114.967,50	29.026.542,68

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	498,21			498,21
F059	Assurances		18.617,24		18.617,24
F103	Autorités provinciales		165.000,00		165.000,00
F123	Administration générale	1.825.737,13	11.822.179,38	117.997,44	13.765.913,95
F129	Patrimoine privé		1.934.897,85		1.934.897,85
F139	Services généraux		2.815.300,34		2.815.300,34
F169	Relations extérieures et internationales				
F399	Sécurité et ordre public			49,58	49,58
F429	Communications routières		1.318.487,16		1.318.487,16
F449	Voies navigables - Hydraulique		488.602,52		488.602,52
F559	Industrie et énergie			1.399.075,00	1.399.075,00
F569	Tourisme	500.000,00	175.720,43		675.720,43
F699	Agriculture	68.600,00	757.456,54	50.993,56	877.050,10
F719	Enseignement : Affaires générales		3.382.631,58	41.452,74	3.424.084,32
F739	Enseignement secondaire		1.931.940,86	21.343,74	1.953.284,60
F749	Enseignement supérieur		1.052.379,09		1.052.379,09
F759	Enseignement pour handicapés		239.363,91		239.363,91
F760	Complexes de délasserment		340.225,76		340.225,76
F761	Jeunesse				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F763	Culture, loisirs et fêtes	160.848,22	1.980.594,25		2.141.442,47
F769	Sports	100.000,00	341.411,15		441.411,15
F789	Arts	308.161,19	1.399.391,15		1.707.552,34
F799	Cultes et laïcité	39.071,39			39.071,39
F869	Interventions sociales et famille	25.218,32	5.126.147,34		5.151.365,66
F872	Soins de santé	13.954,23			13.954,23
F879	Hygiène et salubrité publique	457.458,20			457.458,20
	TOTAUX	3.499.546,89	35.290.346,55	1.630.912,06	40.420.805,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	498,21			498,21
F059	Assurances		4.356,00		4.356,00
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	89.882,32	1.302.115,48	117.997,44	1.509.995,24
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux		91.639,28		91.639,28
F169	Relations extérieures et internationales				
F399	Sécurité et ordre public			49,58	49,58
F429	Communications routières		721.400,00		721.400,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		338.190,95		338.190,95
F559	Industrie et énergie			1.399.075,00	1.399.075,00
F569	Tourisme		4.000,00		4.000,00
F699	Agriculture	1.500,00		50.993,56	52.493,56
F719	Enseignement : Affaires générales		921.231,91	41.452,74	962.684,65
F739	Enseignement secondaire		176.383,11	21.343,74	197.726,85
F749	Enseignement supérieur		17.476,14		17.476,14
F759	Enseignement pour handicapés		42.066,76		42.066,76
F760	Complexes de délasserment				
F761	Jeunesse				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F763	Culture, loisirs et fêtes	119.907,22	49.057,72		168.964,94
F769	Sports	100.000,00			100.000,00
F789	Arts	178.071,51	1.742,00		179.813,51
F799	Cultes et laïcité	6.097,07			6.097,07
F869	Interventions sociales et famille	17.642,88	5.118.385,00		5.136.027,88
F872	Soins de santé	4.249,00			4.249,00
F879	Hygiène et salubrité publique	457.458,20			457.458,20
	TOTAUX	975.306,41	8.788.044,35	1.630.912,06	11.394.262,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : TABLEAU RECAPITULATIF (EXTRAORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droit constaté au profit de la province	3.612.285,13	120.564.134,13	124.176.419,26
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 3.612.285,13	= 120.564.134,13	= 124.176.419,26
- Engagements	- 40.420.805,50	- 82.045.144,38	- 122.465.949,88
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -36.808.520,37	= 38.518.989,75	= 1.710.469,38
+ Prélèvements positif	+ 5.828.000,00		+ 5.828.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice		= 38.518.989,75	= 7.538.469,38
			Excédent
	= -30.980.520,37		Déficit
2. Droit constaté au profit de la province	3.612.285,13	120.564.134,13	124.176.419,26
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 3.612.285,13	= 120.564.134,13	= 124.176.419,26
- Imputations sur engagements	- 11.394.262,82	- 43.025.352,58	- 54.419.615,40
= Résultat comptable avant prélèvement	= -7.781.977,69	= 77.538.781,55	= 69.756.803,86
+ Prélèvements positif	+ 5.828.000,00		+ 5.828.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice		= 77.538.781,55	= 75.584.803,86
			Excédent
	= -1.953.977,69		Déficit
3. Engagements totaux de l'exercice	40.420.805,50	82.045.144,38	122.465.949,88
- Imputations totales de l'exercice	- 11.394.262,82	- 43.025.352,58	- 54.419.615,40
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 29.026.542,68	= 39.019.791,80	= 68.046.334,48

Bilan, compte de résultats et annexes

BILAN**PASSIF**

	Codes	2021	2020
FONDS PROPRES			
	10/15	734.403.417	736.680.312
I. Capital	10	235.833.642	235.833.642
II. Patrimoine permanent résultant de dons	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	116.713.199	116.713.199
IV. Réserves	13	134.436.517	117.339.760
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO.....	130	134.436.517	117.339.760
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE.....	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO.....	132		
V. Résultats reportés	14	195.092.266	211.663.782
VI. Subsidés d'investissement	15	52.327.792	55.129.928
	16		
PROVISIONS			
VII. Provisions pour risques et charges	160/6		
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien	161		
C. Provisions pour arriérés de rénumération.....	162		
D. Provisions pour autres risques et charges.....	163/6		
DETTES			
	17/49	166.648.809	159.304.467
VIII. Dettes à plus d'un an	17	136.521.052	133.522.542
A. Dettes financières.....	170/4	134.265.410	130.736.834
1. Emprunts à charge de la Province	170	126.348.965	121.175.584
2. Emprunts à charge des autorités supérieures.....	171	7.916.445	9.561.250
3. Emprunts à charge de tiers.....	172		
B. Autres dettes.....	175	2.255.642	2.785.708
C. Cautionnements reçus en numéraire.....	178		
IX. Dettes à un an au plus	42/8	29.158.400	25.286.521
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42	13.968.263	14.464.220
B. Dettes financières	43	2.043.478	2.044.701
C. Dettes de fonctionnement	44	8.796.617	4.345.973
D. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	799.635	932.356
E. Acomptes perçus	46	254.334	325.963
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	2.972.163	2.868.258
G. Dettes diverses	48	323.909	305.050
X. Comptes de régularisation	49	969.356	495.404
TOTAL DU PASSIF	10/49	901.052.226	895.984.779

COMPTE DE RESULTATS

	Réf. Annexe	Codes	2021	2020
I. Produits d'exploitation		70/74	438.631.000	450.990.848
A. Produits de fonctionnement		70	214.142.833	230.944.241
1. Produits de la fiscalité		701	204.696.048	221.622.940
2. Produits de fonctionnement		702	9.446.785	9.321.301
B. Variations de stock		71		
C. Travaux internes passés à immobilisée		72		
D. Autres produits d'exploitation		74	224.488.168	220.046.607
III. Mali d'exploitation (I - II)			-1.473.055	
IV. Produits financiers		75	3.450.735	3.464.022
A. Produits des immobilisations financières		750	20	21
B. Produits des actifs circulants		751	75.692	88.057
C. Autres produits financiers		752	20.982	3.441
D. Réductions de subsides d'investissements reçus		753	3.158.074	3.162.091
E. Subventions d'intérêts		754	195.967	210.411
VI. Mali financier (IV - V)				
VII. Mali courant (III + VI)			-97.143	
VIII. Produits exceptionnels		76	2.068.011	172.195
A. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés		760	910.421	26.229
B. Autres produits exceptionnels		761	1.157.590	145.966
C. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions		762/4		
X. Mali exceptionnel (VIII - IX)				-1.290.120
XI. Mali de l'exercice (VII + X)				
XIII. Prélèvements sur les fonds de réserve		78	286.813	4.255.309
XIV. Mali de l'exercice à reporter		79	-16.571.517	

COMPTE DE RESULTATS

Réf. Annexe	Codes	2021	2020
II. Charges de fonctionnement	60/64	440.104.055	434.197.873
A. Biens gérés comme stock	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks	609		
B. Services et biens d'exploitation	61	37.354.417	37.709.083
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	340.371.608	342.390.768
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges	63	22.814.848	22.379.375
E. Autres charges d'exploitation	64	39.563.182	31.718.647
III. Boni d'exploitation (I - II)			16.792.975
V. Charges financières	65	2.074.823	2.112.554
A. Charges des dettes	650	2.022.829	2.092.995
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants	651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	652		
D. Autres charges financières	653	51.994	19.559
VI. Boni financier (IV - V)		1.375.912	1.351.468
VII. Boni courant (III + VI)			18.144.443
IX. Charges exceptionnelles	66	1.445.628	1.462.315
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660	239	6.314
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661		
B. Autres charges exceptionnelles	662	1.445.389	1.456.001
X. Boni exceptionnel (VIII - IX)		622.384	
XI. Boni de l'exercice (VII + X)		525.240	16.854.323
XIII. Transferts aux fonds de réserve	68	17.383.570	26.512.570
XIV. Boni de l'exercice à reporter	69		-5.402.938

I - FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 - Nouveaux frais imputés
 - Amortissements (-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Frais de restructuration
0
.....
.....
.....
0

II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Concessions, brevets, licences, logiciels...
0
.....
0
.....
.....
0
.....
0
.....
0

COMPTES ANNUELS 2020

III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
596.099.143	51.647.306
6.457.387	5.754.457
10.090.832	
612.647.362	57.401.763
197.556.148	
131	
4.451.625	
202.007.903	
428.211.138	30.951.404
5.960.431	5.463.484
434.171.569	36.414.888
139.353.873	
7.791.373	
147.145.246	
233.338.453	20.986.875

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Terrains	Constructions
29.303.393	566.795.750
1.179.012	5.278.375
	10.090.832
30.482.404	582.164.957
494.443	192.553.859
	131
	4.274.312
494.443	196.828.303
0	428.211.137
	5.960.431
0	434.171.568
105.072	136.594.646
3.914	7.394.973
108.986	143.989.619
30.867.861	200.832.073

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Voirie	Cours et plans d'eau	Total
		596.099.143
		0
		6.457.387
		0
		10.090.832
0	0	612.647.362
705.475	3.802.371	197.556.148
		0
		131
		0
	177.313	4.451.625
705.475	3.979.684	202.007.904
		428.211.137
		0
		5.960.431
		0
		0
0	0	434.171.568
549.438	2.104.716	139.353.873
		0
64.542	327.944	7.791.373
0	0	0
		0
613.981	2.432.660	147.145.246
91.494	1.547.024	233.338.453

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

1. Installations, machines, outillage et matériel informatique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
16.440.251	5.598.606	22.038.857
2.101.177	412.032	2.513.209
0	0	0
18.541.429	6.010.637	24.552.066
		0
0	0	0
9.969.297	3.805.522	13.774.819
1.525.151	747.047	2.272.198
0	0	0
11.494.448	4.552.569	16.047.017
		0
0	0	0
7.046.981	1.458.069	8.505.050

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
4.628.110	51.247	11.199.894
510.838	0	2.032.766
5.138.948	51.247	13.232.659
3.280.406	39.015	7.854.373
621.034	4.946	1.644.878
3.901.440	43.961	9.499.251
1.237.508	7.286	3.733.408

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
7.011.356 0	1.508.338	5.209.505
483.417	159.177	55.050
0		
7.494.773	1.667.515	5.264.555
5.064.252	938.539	
752.469	167.958	
0		
5.816.721	1.106.497	
1.678.052	561.018	5.264.555

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

- Au terme de l'exercice précédent
- Mutations de l'exercice
 - . Acquisitions (+)
 - . Cessions et désaffectations (-)
 - . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

- Au terme de l'exercice précédent
- Mutations de l'exercice
 - . Actés (+)
 - . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 - . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
73.023.219	8.176.060	48.744.989
32.634.308		4.917.207
-11.222.276		
94.435.251	8.176.060	53.662.195
		29.788.614
		3.295.102
		0
0	0	33.083.716
94.435.251	8.176.060	20.578.479

IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. Participations actions et parts

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Régularisation suivant inventaire (+) (-)

 Au terme de l'exercice

221.306.112
4.399.125
225.705.236

b) MONTANTS NON APPELÉS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions et souscriptions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)

 Au terme de l'exercice

-56.086.685
0
0
-56.086.685

c) + Value de réévaluation

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actée (+)
 . Cessions et désaffectations (-)

 Au terme de l'exercice

96.726.731
96.726.731

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

266.345.283

V - CREANCES À PLUS D'UN AN

B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure

	En capital et en récupération de remboursement d'emprunts
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	9.561.250
. Promesses reçues (+)
. Promesses transférée
. Transferts à moins d'un an (-)	-639.054
. Mise en non valeur (-)	-1.005.751
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	7.916.445

C. Autres créances

	Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
MONTANTS ACCORDES		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	296.152
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)	-36.027
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	260.125

	Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
MONTANTS ACCORDES		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	4.305.088	2.897.710
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)	-538.153	-632.570
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	3.766.935	2.265.140

	Total
MONTANTS ACCORDES	
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	7.498.950
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)	-1.206.750
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	6.292.200

IV. - RESERVES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Dotations (+)
 . Prélèvements (-)
 Au terme de l'exercice

Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
117.339.760	0
17.383.570	
-286.813	
134.436.517	0

VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux subsides (+)
 . Réductions de l'exercice (-)
 . Non valeurs (-)
 Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Total
55.129.928
1.217.998
-4.020.134
52.327.793

VIII - DETTES A PLUS D'AN

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice	
. Nouveaux emprunts (+)	
. Ajustement billets de trésorerie (+/-)	
. Emprunts regularisation transfert N-1	
. Non valeurs (-)	
. Remboursements anticipés (-)	
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	
Au terme de l'exercice	

Dettes financières	Autres dettes
130.736.834	2.785.709
21.261.195	
-10.830.570	-533.607
141.167.459	2.252.102

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice	
. Nouveaux emprunts (+)	
. Ajustement billets de trésorerie (+/-)	
. Emprunts regularisation transfert N-1	
. Non valeurs (-)	
. Remboursements anticipés (-)	
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	
Au terme de l'exercice	

Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
123.961.292	9.561.250
-122.467	-1.005.751
4.765.783	-639.054
128.604.608	7.916.445

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions

Article Budgétaire	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
139/12601/613601 139/12601/231000	2020-09684	Département des Systèmes d'Information - Organisation d'un marché public relatif aux services et fournitures de téléphonie fixe et communications unifiées de la Province de Liège pour une période de 5 ans	Services et fournitures	PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION	3.005.433,22 EUR HTVA - SA WIN de Liège	28-01-2021
421/99421/273000	2021-00244	Service de l'Equipeement - Création d'un parking pour les agents provinciaux 'Parking Modeleurs'	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	448.600,42 EUR HTVA - SA COLAS BELGIUM de CRISNEE	25-02-2021
700/*****/244200	2021-00705	Acquisition d'ordinateurs portables "WINBOOK" pour les élèves de l'enseignement de la Province de Liège	Fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	233.039,00 EUR HTVA - SPRL ESI INFORMATIQUE de Verviers	25-02-2021
708/23500/273000	2021-01106	Départements des Bâtiments provinciaux - 50.01-016 - RUE AUX LAINES 69 - Rénovation des 5ème et 6ème étages de l'internat de Verviers	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	304.076,79 EUR HTVA SA MENUISERIE KEPPENNE d'Oreye (lot 1) 48.571,77 EUR HTVA SRL ABJS ELEC de Waimes (lot 2) 67.523,94 EUR HTVA SA Ets. VRANCKEN de Grivegnée (lot 3)	17-05-2021
767/B003-05-01/273000	2021-01577	03.05-010 - Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises - Travaux de parachèvements divers et abords	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	556.410,92 EUR HTVA (lot 1) - SA MENUISERIE KEPPENNE d'Oreye 139.682,59 EUR HTVA (lot 2) - SA KLINKENBERG de Milmort	17-05-2021
708/23400/273000	2021-01789	Transaction dans le cadre du litige relatif à la construction de l'extension du réfectoire à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	63;751,99 EUR HTVA - Monsieur Benoît PIROTTE de Manhay	22-03-2021
735/25600/273000	2021-02462	Département des Bâtiments provinciaux - 50.03-010 - Institut provincial de l'Enseignement Secondaire de Verviers - Rénovation et isolation des toitures de l'ensemble des gymnases - Marché public de travaux	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	10.109,65 EUR HTVA - Monsieur Pieter BUSSCHE « BUSSCHE CONSTRUCT » de Ruddervoorde (lot 1) 139.278,42 EUR HTVA - SRL TOITURES JACOBS de Burg-Reuland (lot 2)	1-07-2021
104/73310/240000	2021-03382	Département des Bâtiments provinciaux - 13.02-008 - Bibliothèque itinérante de Grâce-Hollogne - Acquisition de rayonnages mobiles	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE EUROPEENNE	488.677,43 EUR HTVA - SA BRUYNZEEL STORAGE SYSTEMS de Bruxelles	1-07-2021

Article Budgétaire	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
104/*****/230000	2021-03514	Marché public de fournitures ayant pour objet « La fourniture et le placement de bornes dédiées au stationnement et au rechargement de vélos à assistance électrique ainsi que d'abris à vélos – centrale d'achats » dans le cadre de l'appel à projets « POLLEC 2020 »	Fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE (PROCEDURE ELECTRONIQUE)	277.405,00 EUR HTVA (lot 1) - 43.750,00 EUR HTVA (lot 2) SA IDEMASPORT de Bruxelles	1-07-2021
104/B003-05-01/240000	2021-03804	03.05-011 - Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises - Acquisition d'équipements divers. Marché public de fournitures	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE	597.749,65 EUR HTVA - SA BRUYNZEEL STORAGE SYSTEMS de Bruxelles (lot 1) 123.117,69 EUR HTVA - SA JEZET SEATIN de Pelt (lot 3)	17-06-2021
104/B003-05-01/240000	2021-04318	Département des Bâtiments Provinciaux - Pôle Bavière - 03.05-013 - Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises - Acquisition de mobilier spécifique	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE	1.770.106,72 EUR HTVA - SA S.E.C. SILVERA de Paris (France) (lot 1) 102.820,30 EUR HTVA - SA DUCHENE de Strée (lot 2) 35.377,52 EUR HTVA - SA ETILUX de Liège (lot 3) 33.116,12 EUR HTVA - SA BRUYNZEEL STORAGE SYSTEMS de Bruxelles	1-06-2021
104/22100/270105 104/24900/270105 104/25400/270105	2021-04327	Département des Bâtiments provinciaux – 90.01-068 – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité de trois cabines haute tension.	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	290.133,41 HTVA - SA COLLIGNON Eng de Herzee	1-07-2021
104/35000/230000 871/35000/613232	2021-04501	Acquisition, installation et mise en service d'un mammographe numérique DR et d'une station d'acquisition neufs, avec contrat de type "full omnium" pendant 4 années	Fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	129.150,00 HTVA - SARL DYMA MEDICAL de Wincrange (Grand-Duché de Luxembourg)	30-09-2021
771/77200/273000	2021-04610	Domaine provincial de Jehay - Restauration de la toiture centrale du porche d'entrée	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	423.078,80 HTVA - SM LIXON-MOURY de Marchienne-au-Pont	1-07-2021
741/B002-05-01/273000	2021-04672	Département des Bâtiments provinciaux - 02.03-004 - DARCHIS 33 - Réaffectation du bâtiment sis rue Darchis 33	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	346.369,98 HTVA - SA MENUISERIE ET DECORATION CHRISTOPHE LIEGEOIS de Battice	1-07-2021
124/B003-03-02/273000	2021-05485	Bâtiment KURTH : réfection de la toiture-parking et équipements annexes	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	1.375.585,10 HTVA - SRL TRAVAUX & RENOVATIONS de Herstal	30-09-2021
	2021-05823	Département des Bâtiments provinciaux - 08.01-017 - Ecole Polytechnique de Seraing - Rénovation de certains éléments de la toiture et des bardages du bâtiment central.	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	PAS ENCORE ATTRIBUE	30-09-2021

Article Budgétaire	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
735/25500/273000	2021-05853	Département des Bâtiments provinciaux - 50.04-002 - Rénovation et isolation des toitures à l'Ecole polytechnique de Verviers - Site de Mangombroux	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	95.251,95 HTVA - SA ECOLOGISCHE GROENDAKEN de Lummen	30-09-2021
771/77200/273000	2021-06125	31.01-033 - Château de Jehay - Interventions sur le gros-oeuvre intérieur	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	568.913,28 HTVA - SM LIXON-MOURY de Charleroi	30-09-2021
621/B041-01-01/273000	2021-06307	Département des Bâtiments provinciaux - 41.01-013 - Site de Crisnée - Démolition d'un bâtiment scolaire en vue de la création d'un pôle agriculture et ruralité	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	502.550,77 HTVA - SA ELOY TRAVAUX de Sprimont	30-09-2021
484/99484/276000	2021-06472	Service des Cours d'eau - Travaux en urgence de réparation de la voirie rue de Gelivaux, d'aménagement du lit du ruisseau "Ry des Chenaux", n° 4 21, et de stabilisation d'un mur de soutènement	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	273.430,11 HTVA - SRL LOISEAU d'Engis	25-10-2021
138/12200/273000	2021-06514	Complexe des Hauts-Sarts - 11.01-007 - « Aménagements du Centre de Traitement du Linge ». Adaptation des documents du marché	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	1.001.253,95 HTVA - SA TRAVAUX & RENOVATIONS de Herstal (lot 1) 717.851,17 HTVA - SA ETS VRANCKEN de Liège (lot 2) 188.356,79 HTVA - SA NC+ de Welkenraedt (lot 3)	30-09-2021
106/11400/273000	2021-06550	Service de l'Équipement - Évacuation et traitement de terres sur le site provincial d'Amay	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	379.852,90 HTVA - SA SUEZ RR IWS REMEDIATION de Grimbergen	30-09-2021
764/75800/273000	2021-06614	Service de l'Équipement - Centre provincial de formation de tennis de Huy - Couverture des terrains de padel	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	162.882,45 HTVA - SA LESUCO de Gembloux	30-09-2021
732/22100/273000	2021-08429	Département des Bâtiments provinciaux - 51.01-010 - Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid - Construction d'un hangar pour le matériel agricole - Modification des conditions du marché en cours.	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	338.637,82 HTVA - SA TRAGECOBAT de Waimes	16-12-2021

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 19 mai 2022 (document 21-22/238).

En séance à Liège, le 19 mai 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.





Conseil provincial
Place Saint-Lambert, 18 a
B 4000 Liège

Tél. : 04 279 32 00

